



Inventaire des sites classés et inscrits

de la Somme



Tilleul, dit «arbre à la croix Notre-Dame» Saint-Léger-les-Domart, Somme

R e m e r c i e m e n t s

Nous tenons à rendre hommage à l'ensemble des responsables des organismes départementaux et régionaux qui ont pris le temps de nous recevoir et de mettre à notre disposition leurs fonds d'archives.

Nos premiers remerciements vont aux membres de la Dreal Picardie qui ont suivi régulièrement ce travail : François Riquiez, Frédéric Bince, Francine Couegnat, Christian Varlet, Laurent Maillet, ainsi que Francis et Alain Conte pour la cartographie des sites.

Nous tenons également à remercier tous les propriétaires, les gestionnaires de sites ainsi que tous les habitants rencontrés lors de nos visites de sites.
(visites réalisées entre 2010 et 2012).

Etude réalisée par l'Atelier Traverses- 1 rue Duméril, 75 013 Paris- Sauf mentions, dessins et photographies ©Atelier Traverses
Sous la direction d'Hélène Izembart, paysagiste et Bertrand Le Boudec, architecte
Avec l'aide de : Dominique Feuillas ingénieur phyto-écologue, Adeline Brugière, Kevin Fernandez, Jean-François Boucher, paysagistes

Référence de publication : ISBN 978-2-11-138771-3 (Publication imprimée), ISBN 978-2-11-138772-0 (PDF)

SITES PROTÉGÉS DE PICARDIE

La loi de 1930

« Il est établi dans chaque département une liste de monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. » Tel fut l'objectif de protection et de connaissance assigné à la loi fondatrice du 2 mai 1930, héritière de la loi de 1906 sur les sites et les monuments naturels. Le classement des sites au titre de la loi de 1930 est l'outil par excellence de gestion des territoires les plus prestigieux. A l'origine vouée à la conservation d'éléments ponctuels du paysage, la loi du 2 mai 1930 constitue de nos jours, par le classement d'espaces significatifs, un véritable outil au service de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.

Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement qui peuvent être complémentaires. Ces protections n'entraînent pas d'expropriation, mais instituent une servitude d'utilité publique.

Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou décret en Conseil d'Etat.

L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus urbanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de près.

La mémoire des paysages

Depuis la loi de 1930, l'Etat protège des paysages ou des fragments de paysage. Dans le département de l'Aisne, il a choisi d'inscrire ou de classer des rochers pittoresques, de vieux bourgs, des villages préservés et quelques vieux arbres remarquables. Dans l'Oise, il a choisi de protéger des centres urbains historiques, des châteaux et leurs parcs prestigieux, ou des forêts majestueuses. Dans la Somme, il a choisi d'inscrire ou de classer de vieux arbres imposants, de petits cimetières oubliés, de paisibles pâturages recouvrant d'anciennes mottes féodales et quelques précieux villages, articulés autour de châteaux étonnants, sans oublier la façade littorale.

L'analyse montre que certains choix de protection furent parfois le fruit de circonstances. L'inventaire du patrimoine paysager de Picardie est pour le moins divers. Il réunit des témoignages discrets de la vie locale et des ouvrages monumentaux, essentiels pour comprendre l'histoire de France. Au-delà de l'apparente hétérogénéité de ce répertoire, chacun des sites, même les plus ténus, parle de la question du paysage, de son identité et de notre mémoire. Leur découverte, leur analyse, leur compréhension font écho à la formule de Gaston Bachelard qui aimait convaincre que l'espace contient du temps comprimé. L'analyse de chaque fragment de paysage révèle les permanences de la géographie, les traces de l'histoire ou les logiques de l'économie qui toutes façonnent peu à peu les caractères d'un lieu et peuvent en expliquer les phénomènes d'érosion et de mouvement.

Ici, un vieux arbre a été conservé. Retrouver le sens de sa protection conduit à tenter de comprendre la lente stratification des terres céréalières de Picardie : d'abord le sous-sol limoneux ou calcaire, puis l'implantation des premières fermes gallo-romaines, révélées par les fascinantes photographies «d'archéologie aérienne» de Roger Agache, jusqu'aux révolutions de l'assolement triennal au Moyen-âge et l'impact des différentes politiques de remembrement.

Ailleurs, des mottes féodales, nous renseignent par leurs nombres et leurs situations géographiques sur la richesse de ce pays et le statut du paysan picard de l'an mil. Un peu plus loin, les ruines d'Airaines ou de Picquigny, places fortes en amont d'Amiens, ou bien encore les grottes de Chapaumont à proximité du front de la première Guerre Mondiale ou le carrefour de l'armistice à Compiègne, évoqueront des siècles de Picardie-terre de bataille. De même, la proximité des lieux de résidence des rois de France favorisera la richesse artistique de quelques domaines et de certains centres urbains. Elle permet de comprendre à travers les grandes chasses royales la préservation de plusieurs grandes forêts picardes.

Les églises de village à leur tour, ne prennent leur dimension qu'au regard de l'épanouissement artistique, administratif et social de la Picardie du XI^e siècle. Les matériaux, et l'architecture composites de ces bâtiments sont autant de pièces d'un puzzle historique qui révèle le temps et l'épaisseur du paysage. Associés aux calvaires, et aux arbres à croyance, les lieux de culte marquent l'ancrage dans le paysage et chez les paysans picards, d'une foi catholique longtemps mélangée de coutumes.

L'inventaire réunit une série de fiches d'identification, construites selon une même grille descriptive afin de faciliter les comparaisons et la consultation. Sur chacun des sites une fiche comprend :

- . un dessin analytique,
- . une série de photographies,
- . une série de cartes (IGN 1/25 000, plans cadastraux, cartes anciennes le cas échéant),
- . un commentaire synthétique sur chaque site,
- . une série de données techniques (sa nature et sa motivation de protection, sa superficie, sa propriété, un recensement des autres protections, sa fréquentation, ses aménagements, son entretien, sa signalétique, ses mutations, et ses enjeux, et quelques références bibliographiques).

Le territoire national compte près de 2 700 sites classés pour une superficie de 800 000 hectares et près de 4 800 sites inscrits pour une superficie d'environ 1 700 000 hectares. Au total, ces protections concernent près de 4% du territoire. Les sites font partie de notre patrimoine national. Lieux singuliers, reconnus d'exception, ils sont essentiels à notre économie touristique. Ils expriment la diversité et la beauté des paysages et incarnent très souvent l'image de la France à l'étranger. Leur sauvegarde dépend de nous tous, ils sont notre bien commun.

01-SC AIRAINES,
Les ruines du château des ducs de Luynes et leurs abords

02-SI AMIENS,
Boulevards intérieurs et promenade de la Hotoie

03-SI AMIENS, Cimetière de la Madeleine et plantation routière du CD n° 191

04-SI AMIENS,
Ensemble formé par les façades et toitures des rues Porion, Adéodat Lefebvre, Metz l'Evêque et place St Michel

05-SI AMIENS,
Étang St Pierre et ses abords

06-SC AMIENS,
Parc et bâtiments de l'évêché

07-SI AMIENS,
Parc privé de la propriété sise au n° 1 rue Gloriette

08-SI AMIENS, Place du Don, marché sur l'eau et leurs abords

09-SI AMIENS, CAMON, RIVERY
Quartier St Leu, étang St Pierre, Hortillonnages

10-SI AULT, Bois de Cise

11-SC ARGOULES,
Tilleul sur la place de l'église

12-SC ARRY, Double rangée de tilleuls dénommée « Allée d'Arry »

13-SI BAILLEUL, Motte féodale

14-SC BELLANCOURT,
Arbre-chapelle de Monfières

15-SC BERMESNIL, Cèdre dans le parc du château

16-SC-SI BETTENCOURT - RIVIÈRE, Église et cimetière de Rivière et leurs abords

17-SI BIENCOURT, Avenue de hêtres réunissant la RN au château de Biencourt

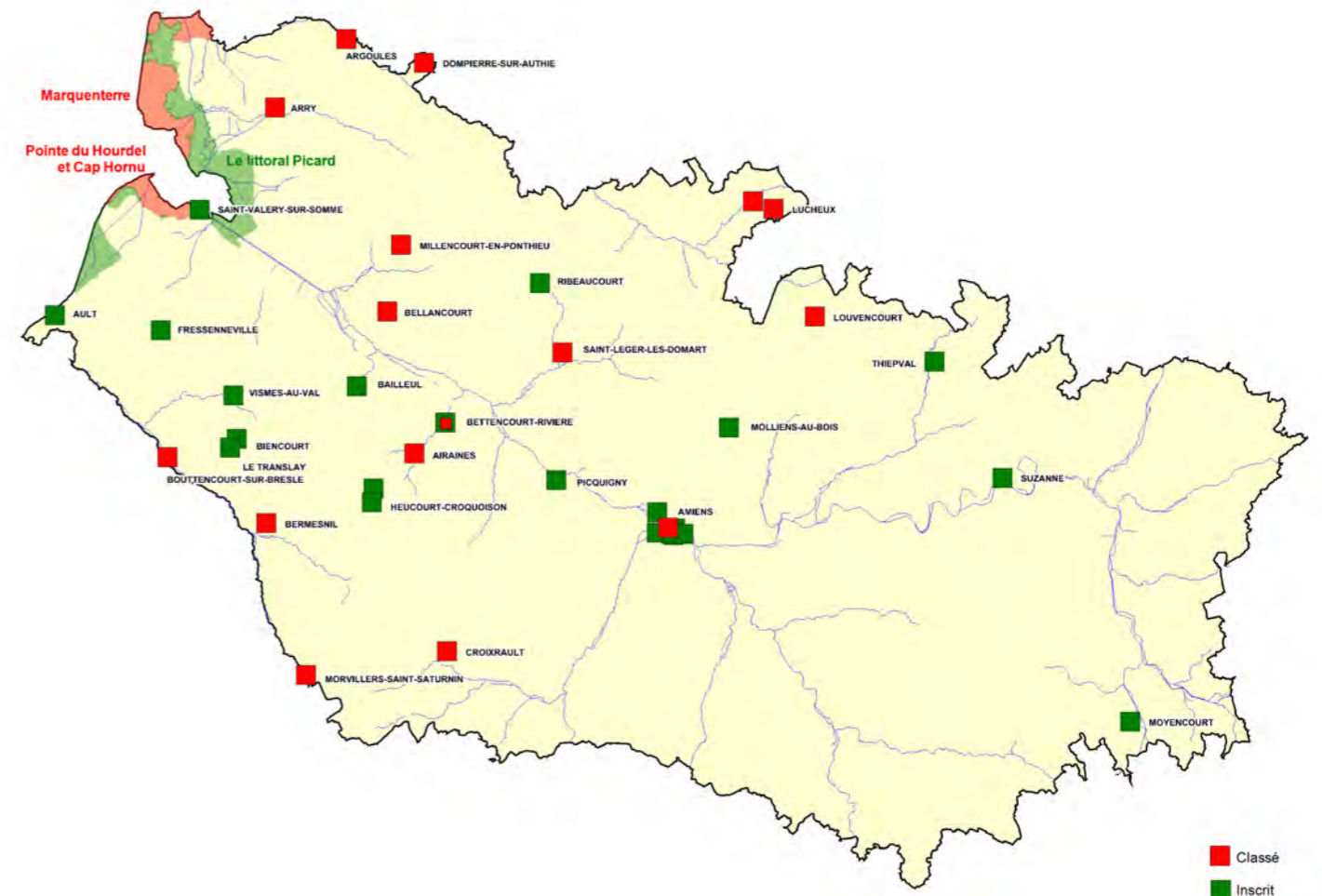
18-SC BOUTTENCOURT-SUR-BRESLE Deux platanes sur les pelouses du château de Monthières

19-SC CROIXRAULT, Hêtre dit « la canne du bois » dans le bois de Croixrault

Quarante-deux sites protégés (dont un site inscrit et classé)

- 19 sites classés couvrant une superficie de 15 175,74 hectares
 - Airaines (les ruines du château des ducs de Luynes et leurs abords)
 - Amiens (parc et bâtiments de l'évêché)
 - Argoules (tilleul sur la place de l'église)
 - Arry (double rangée de tilleuls dénommée « Allée d'Arry »)
 - Bellancourt (arbre-chapelle de Monfières)
 - Bermesnil (Cèdre dans le parc du château)
 - Bettencourt-Rivière (église et cimetière de Rivière)
 - Bouttencourt-sur-Bresle (deux platanes sur les pelouses du château de Monthières)
 - Croixrault (Hêtre dit « la canne du bois » dans le bois de Croixrault)
 - Dompierre-sur-Authie (Gros chêne dans une clairière du bois de Dompierre)
 - Louvencourt (Hêtre)
 - Lucheux (l'arbre des mariages)
 - Lucheux (L'arbre curieux situé dans le bois de Watron)
 - Millencourt-en-Ponthieu (Orme dit « l'arbre de belle vue » planté en bordure du chemin de Neuilly-l'Hôpital à Saint-Riquier)
 - Morvillers-Saint-Saturnin (Orme sur la place publique du hameau de Digeon)
 - Saint-Léger-les-Domart (tilleul dit « arbre de la croix Notre-Dame »)
 - Fort-Mahon, Le Crotoy, Quend, St-Quentin-en-Tourmont (le Marquenterre)
 - Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé, St Valery sur Somme (pointe du Hourdel et Cap Hornu)
 - Auchonvillers, Authuille, Aveluy, Beaumont-Hamel, Grandcourt, Mesnil-Martinsart, Oivillers-la-Boisselle, Pozières et Thiepval (Mémoriaux de Thiepval et Beaumont-Hamel)

- 23 sites inscrits couvrant une superficie de 8 824,49 hectares
 - Amiens (boulevards intérieurs et promenade de la Hotoie)
 - Amiens (cimetière de la Madeleine et plantation routière du CD n° 191)
 - Amiens (ensemble formé par les façades et toitures des rues Porion, Adéodat Lefebvre, Metz l'Evêque et place St Michel)
 - Amiens (étang St Pierre et ses abords)
 - Amiens (parc privé de la propriété sise au n° 1 rue Gloriette)
 - Amiens (place du Don, marché sur l'eau et leurs abords)
 - Amiens, Camon, Rivery (Quartier St Leu, étang St Pierre, Hortillonnages)
 - Ault (bois de Cise)
 - Bailleul (motte féodale)
 - Bettencourt-Rivière (église et cimetière de Rivière et leurs abords)
 - Biencourt (avenue de hêtres réunissant la RN au château de Biencourt)
 - Fressenneville (motte féodale)
 - Heucourt-Croquoison (église St Firmin de Croquoison et ses abords)



- Heucourt-Croquoison (église St Martin d'Heucourt et ses abords)
- Cayeux s/mer, Boismont, Brutelles, Le Crotoy, Favières, Fort-Mahon, Lanchères, Noyelles, Pendé, Ponthoile, Quend, St Quentin en Tourmont, Woignacourt, St Valéry- s/Somme (le littoral picard)
- Molliens-au- Bois (allée de tilleuls du château)
- Moyencourt (saule)
- Picquigny (les abords du château et de l'église collégiale St- Martin)
- Ribeaucourt (le parc du château, la ferme, ses annexes et les 4 perspectives)
- Saint-Valéry-sur-Somme (St-Valéry-sur-Somme, le Cap Hornu et leurs abords)
- Suzanne (ensemble formé par le village, le château et son parc, l'église et les gisants ainsi que les voies adjacentes)
- Le Translay (motte féodale)
- Vismes-au-Val (motte féodale)

20-SC DOMPIERRE-SUR-AUTHIE
Gros chêne dans une clairière du bois de Dompierre

21-SI FRESSENNEVILLE,
Motte féodale

22-SI HEUCOURT-CROQUOISON
Eglise St Firmin de Croquoison et ses abords

23-SI HEUCOURT-CROQUOISON
Eglise St-Martin d'Heucourt et ses abords

24-SI LE LITTORAL PICARD,
(sur 14 communes)

25-SC LOUVENCOURT, Hêtre

26-SC LUCHEUX,

L'arbre des mariages

27-SC LUCHEUX, L'arbre curieux dit aussi « la porte cochère » situé dans le bois de Watron à Lucheux

28-SC MILLENCOURT-EN-PONTHIEU, Orme dit « l'arbre de belle vue » planté en bordure du chemin de Neuilly-l'Hôpital à Saint-Riquier

29-SI MOLLIENS-AU-BOIS,

Allée de tilleuls du château

30-SC MORVILLERS-SAINT-SATURNIN, Orme sur la place publique du hameau de Digeon

31-SI MOYENCOURT, Saule

32-SI PICQUIGNY,

Les abords du château et de l'église collégiale St-Martin

33-SI RIBEAUCOURT,

Le parc du château, la ferme, ses annexes et les quatres perspectives

34-SC ST-LÉGER-LES-DOMART

Tilleul dit « arbre de la croix Notre-Dame »

35-SI, ST-VALÉRY-SUR-SOMME,

St-Valéry-sur-Somme, le Cap Hornu et leurs abords

36-SI SUZANNE,

Ensemble formé par le village, le château et son parc, l'église et les gisants ainsi que les voies adjacentes

37-SI LE TRANSLAY,

Motte féodale

Bettencourt-Rivière (*église et cimetière de Rivière et leurs abords*) fait l'objet d'une double protection. L'église et le cimetière ont été classés par un arrêté du 4 juillet 1968. Les abords du site ont été inscrits par un arrêté de même date.

La superficie totale protégée est d'environ 24 000,23ha soit 3,89 % de la surface du département de la Somme.

Une majorité de monuments naturels

Les sites classés et inscrits de la Somme correspondent à une majorité de monuments naturels (38%, soit 16 sites), exclusivement des arbres remarquables. Les sites de la Somme comptent également 6 *édifices ou propriétés particulières* (14%), 6 *sites urbains bourgs villages* (14%), 6 *sites historiques commémoratifs cimetières* (14%) dont 4 mottes castrales, 5 *grands ensembles paysagers* (12%), et enfin 3 *parcs et jardins* (7%).

Une majorité de sites à caractère pittoresque

Le critère pittoresque est nettement dominant (79% des sites) dans le département de la Somme. Il correspond à deux types de conception de la loi de 1930, l'une, ancienne, centrée sur la protection ponctuelle (arbres isolés), et l'autre plus récente adaptée à une préservation dynamique des paysages (grand ensemble paysager).

A noter cinq sites d'intérêt *historique* (12%), qui correspondent aux quatre mottes castrales protégées, et aux mémoriaux de la Grande guerre, et deux sites à caractère *légendaire* (5%), l'arbre-chapelle de Monflières à Bellancourt, et l'arbre aux mariages de Lucheux. Enfin, il existe deux sites présentant des critères multiples, l'un scientifique et pittoresque (Le Marquenterre), l'autre historique et pittoresque (Saint-Valéry).

Des protections anciennes

Les dates de classement ou d'inscription à l'inventaire des sites s'échelonnent, dans le département de la Somme, tout au long du xx^e siècle. La première moitié du xx^e siècle a favorisé la protection de nombreux monuments naturels, ponctuels. La protection la plus ancienne, un site classé, remonte à 1925. Elle concerne la double rangée de tilleuls dénommée « Allée d'Arry ». L'année 1934 a été marquée par 9 classements et 2 inscriptions d'arbres remarquables. Inversement, les sites les plus étendus ont été protégés dans la seconde moitié du xx^e siècle. Les derniers sites classés, plus vastes, concernent le littoral : le site du Marquenterre (1998) et la Pointe du Hourdel et du Cap Hornu (2006) et le patrimoine lié à la grande guerre : mémoriaux de Thiepval et Beaumont-Hamel (2013).

Les enjeux

Les sites disparus correspondent à des arbres isolés, naturellement soumis au vieillissement ou exposés à des actes de vandalisme. Les sites altérés couvrent des situations variées souvent dûes à l'altération des abords (urbanisation, infrastructures...) ou au manque d'entretien (cimetières, mottes castrales...).

La circulaire n° 2000-1 du 30 octobre 2000 prévoit la réalisation de document de gestion permettant d'encadrer l'évolution des sites dans le respect de leur identité.

Quatre sites font l'objet d'une telle démarche dans le département de la Somme :

- Le cimetière de la Madeleine / Amiens (2006)
- Les Hortillonnages / Amiens (2002)
- Le parc de l'évêché / Amiens (2004)
- Le Bois de Cise / Ault

Les transformations du patrimoine paysager départemental peuvent également être prises en compte à travers une démarche plus globale dont le but est de promouvoir une stratégie de développement durable pour les sites les plus fréquentés. Dans la Somme, l'opération grand site « Baie de Somme » permet de définir des orientations de gestion pour quatre sites protégés (site inscrit du littoral, site inscrit de St-Valéry, site classé du Marquenterre et site classé du Hourdel-Cap Hornu).

Des projets de protection

Projets en cours

- Le site de Folleville mêle intérêts historique, paysager, environnemental et pittoresque avec les ruines d'un château romantique qui domine la vallée de La Noye.

Projets de protection (études d'opportunité de classement à lancer)

- *Les Boucles de la Somme*, qui s'étendent de Sailly-Laurette à Ham-Monacu, forment un site naturel, scientifique et paysager majeur dont les caractéristiques méritent d'être préservées à l'échelle nationale. Il s'agit d'un site emblématique du département identifié dans l'Atlas des paysages du département.

38-SI VISMES-AU-VAL,
Motte féodale

39-SC FORT-MAHON, LE CROTOY, QUEND, ST-QUENTIN-EN-TOURMONT,

Le Marquenterre

40-SC CAYEUX-SUR-MER, LANCHÈRES, PENDÉ, ST VALÉRY-SUR-SOMME,

Pointe du Hourdel et Cap Hornu

41-SC MÉMORIAUX DE THIEPVAL ET BEAUMONT-HAMEL ET LEURS PERSPECTIVES

(sur 9 communes)

SITE CLASSÉ

Arrêté du 14 janvier 1944.

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**Edifice et leur cadre
ou propriété particulière**MOTIVATION DE PROTECTION**

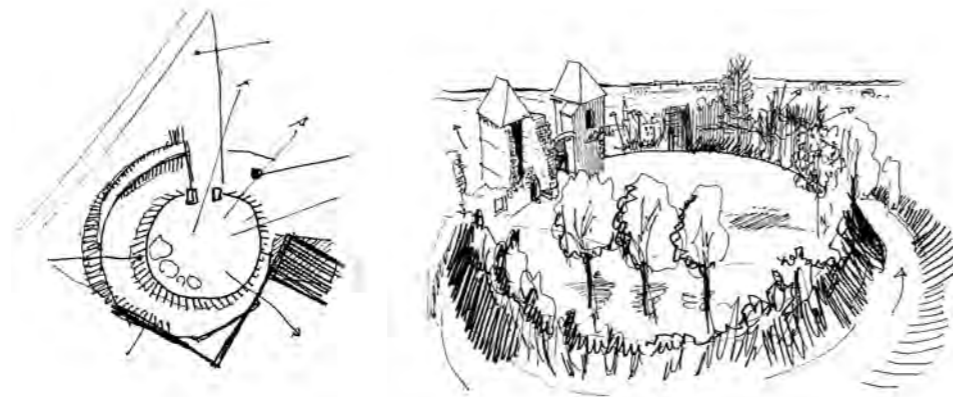
Sur une colline à l'ouest de la ville, les ruines (tours et restes de remparts) du château et leur cadre boisé forment un ensemble pittoresque justifiant le classement.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

0,95 hectare.

PROPRIÉTÉ PRIVÉE**AUTRES PROTECTIONS :**

. Eglise Notre-Dame, bâtiments du Prieuré et de l'église Saint-Denis classés Monuments Historiques (respectivement : 1840, 19 décembre 1913 et 12 juillet 1941).

*Un belvédère, un point de repère*

Le site classé est un promontoire engazonné sur lequel s'élèvent deux tours de craie, seuls vestiges de l'ancien château des ducs de Luynes. Le lieu offre un panorama de plus de 180° sur les vallées alentour. Les belvédères, disait Bachelard, donnent « *le sentiment monarchique de voir loin* ». Ici, se découvre entre les frondaisons de peupliers, toute la ville d'Airaines : son enchevêtrement de toits, bruns, briques ou bleus-ardoise ; la belle église Saint-Denis et son clocher de bois ; l'imposante et massive toiture du prieuré ; la route d'Amiens en contre-jour dans le lointain ; les horizons de collines vallonnées, balayées par le fascinant éclairage clair-obscur des nuages.

Cette situation de belvédère a son revers. Le site met également en scène l'ampleur du mitage pavillonnaire et l'impact sur le paysage de quelques bâtiments récents : entrepôts, collège, gymnase.

Une position stratégique sur un éperon crayeux

Les ruines du château des ducs de Luynes permettent de lire l'histoire et la géographie du lieu. L'ancien château occupe une position stratégique sur les hauteurs dominant deux vallées. Là se réunissent trois rivières, l'Airaines, le Dreuil et le Tailly. La ville est au croisement de la route reliant Amiens vers la mer et celle conduisant de Boulogne à Beauvais. Cette situation privilégiée explique le développement du site. Malheureusement, la fréquence des invasions expliquera, elle, sa fortification, puis sa destruction.

L'histoire de la commune conserve les traces d'une succession d'installations depuis la préhistoire. Les romains avaient établi au-dessus de l'actuel prieuré un fortin dominant « *les vallées afin de protéger les routes commerciales* ».





AIRAINES 2 304 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. touristique, de proximité

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. tonte

SIGNALÉTIQUE :
. fléchage dans la commune
. Panneau sur l'histoire

MUTATIONS :
. Etat du site : Dégradé
. Pressions : Dynamiques naturelles, urbaines, équipement, infrastructures

ENJEUX :
. Veiller au respect des protections : le bâti qui a envahi les fossés trouble la continuité des douves.

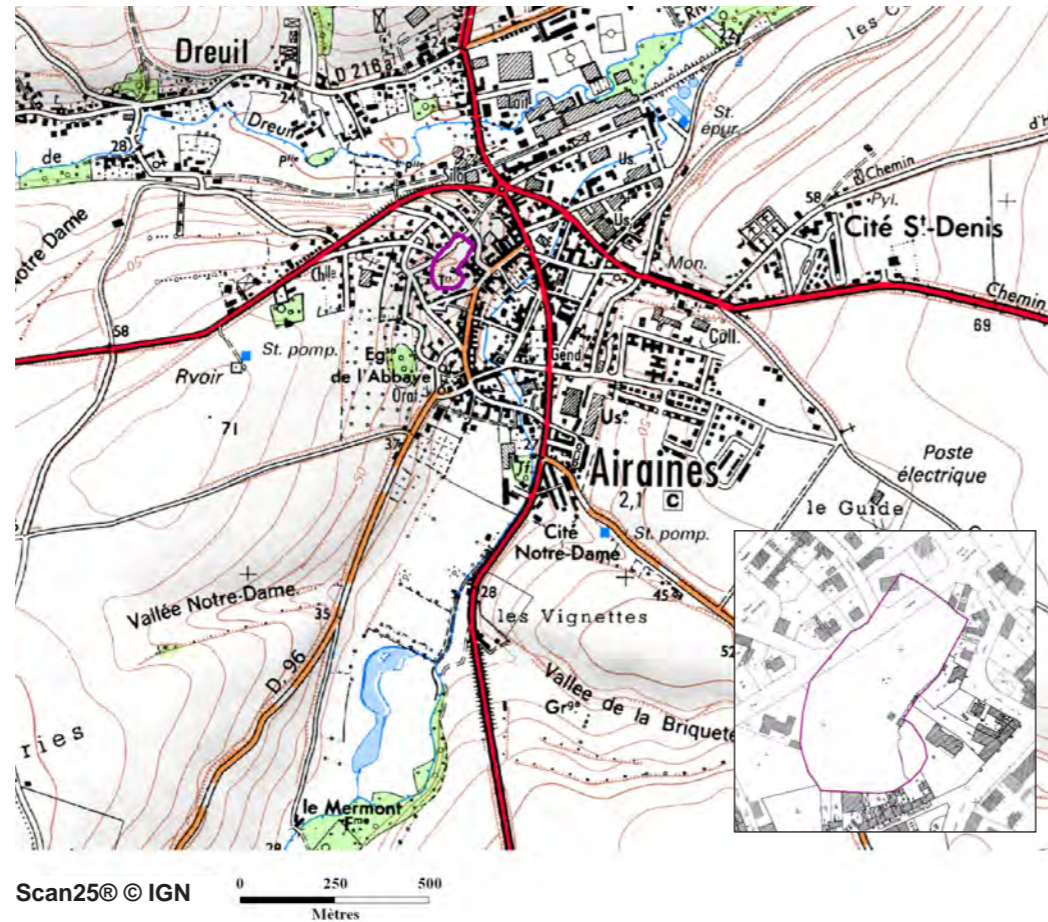
. Veiller à l'extension du pavillonnaire : La situation de belvédère expose le site à dominer tout le paysage communal.

. Réconcilier la ville et sa géographie : Les promenades en intérieur d'îlot montrent qu'il existe à côté des monuments classés, des ensembles paysagers ou bâtis intéressants : un réseau de sentes et de venelles, des ensembles d'architecture domestiques de qualité, une rivière à travers la ville peu mise en valeur. Au pied des ruines du château un bâtiment industriel à l'abandon permettrait d'offrir un cheminement piéton du centre ville jusqu'aux ruines du château.

. Transformer le site des ruines en lieu de création

POUR EN SAVOIR PLUS :

. Abbé MARCHAND, Curé d'Airaines, « *procès-verbal de l'état des châteaux et autres édifices appartenant à la dame duchesse de Luynes (16 mars 1713)* », Mémoire de la Société d'Émulation d'Abbeville, 1908-1909, pp. 279-723



Les invasions successives des Huns, des Normands, s'ajoutant aux luttes des chefs francs ont provoqué un climat d'insécurité et de pillages, qui a entraîné la construction de fortifications. Une seconde motte féodale (le site des Ducs de Luynes) a été implantée en contrebas du premier château. Elle était sans doute bâtie en bois jusqu'à ce que le seigneur d'Airaines ne soit autorisé par son suzerain, à la fin du XII^e siècle, à y construire un château en pierre. Airaines, petite ville fortifiée, était donc bâtie à l'ombre des deux forteresses.

Destructions et renaissances d'une ville ancienne

Prise et reprise, la ville a souffert des guerres. Celle de Cent ans d'abord, lors du conflit opposant le roi de France aux bourguignons, alliés des anglais : « *le château aurait été entièrement détruit en 1422, par Jean de Luxembourg faisant le siège d'Airaines. Reconstitué 10 ans après, il sera avec la ville d'Airaines, saccagé en 1472 par Charles le Téméraire et rasé en 1589 par les ligueurs d'Amiens. A partir de 1477, Airaines devient définitivement française et se développera grâce au textile.* » Airaines a été pratiquement détruite en 1940. Le plan de la reconstruction a tracé une ville nouvelle au-dessus des parcelles anciens. Depuis les années 60, la construction de pavillonnaires a accéléré la transformation du site. Ils s'étalent sur les plateaux, aussi bien autour du site que devant lui. La perception du relief de la vallée s'amointrit.

La mise en valeur du site peut être le point de départ d'une réflexion d'aménagement paysager et urbain à l'échelle de la commune. La ville possède des monuments historiques visités, disséminés au milieu d'une ville sévèrement reconstruite. Pour développer le tourisme et mettre en valeur ce patrimoine, les circuits reliant les différents monuments gagneraient à prendre en compte la découverte de la ville.



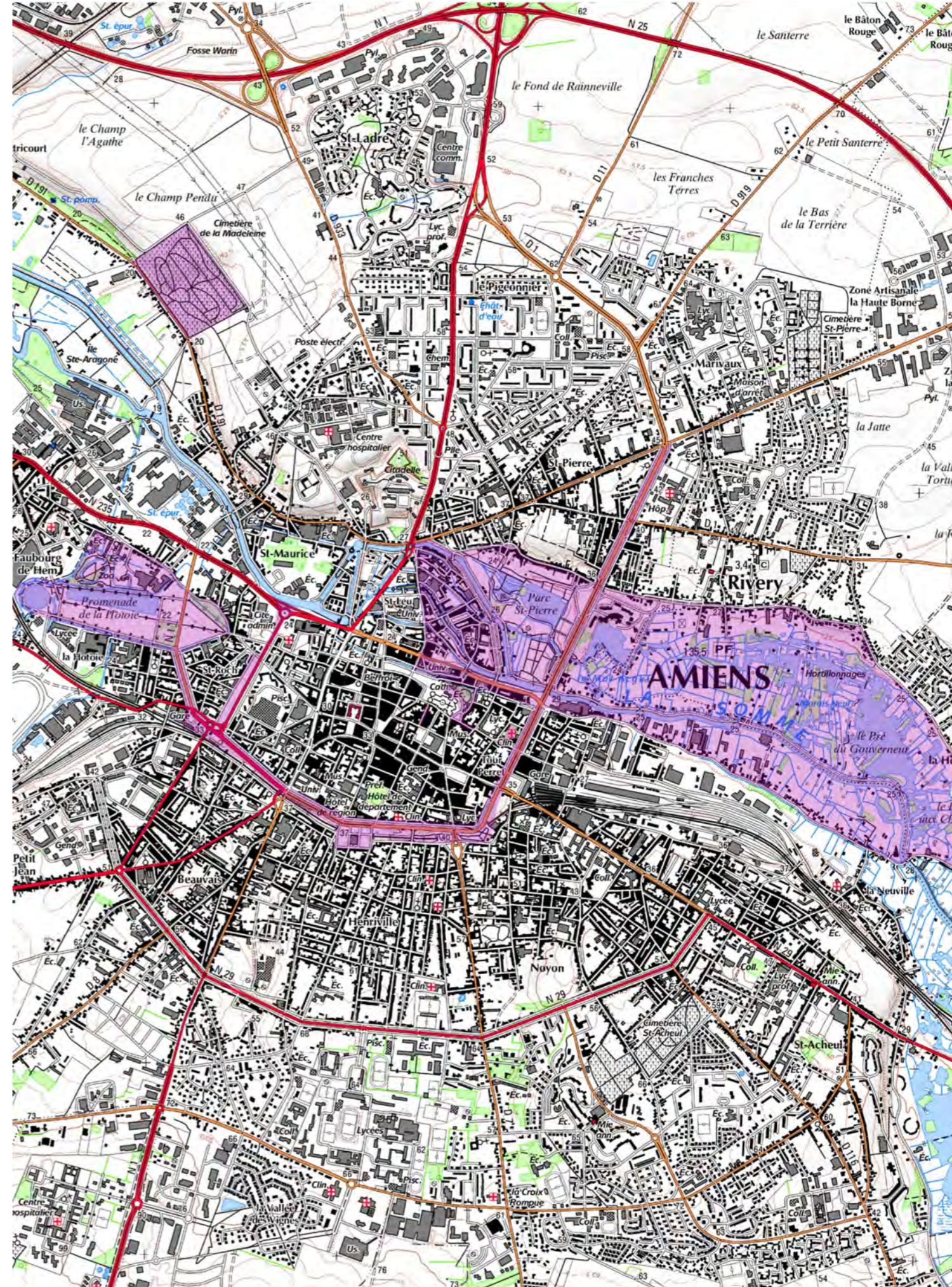
AMIENS

Plusieurs sites classés et inscrits

La ville d'Amiens compte un site classé et sept sites inscrits qu'il a été jugé utile de regrouper dans la cartographie ci-jointe, avant de décliner les informations de chaque site :

- 80 02 AMIENS**, *Boulevards intérieurs et promenade de la Hotoie* (Site inscrit)
- 80 03 AMIENS**, *Cimetière de la Madeleine et plantation routière du CD n° 191* (Site inscrit)
- 80 04 AMIENS**, *Ensemble formé par les façades et toitures des rues Porion, Adéodat Lefebvre, Metz l'Evêque et place Saint-Michel* (Site inscrit)
- 80 05 AMIENS**, *Étang Saint-Pierre et ses abords* (Site inscrit)
- 80 06 AMIENS**, *Parc et bâtiments de l'évêché* (Site classé)
- 80 07 AMIENS**, *Parc privé de la propriété sise au n° 1 rue Gloriette* (Site inscrit)
- 80 08 AMIENS**, *Place du Don, marché sur l'eau et leurs abords* (Site inscrit)
- 80 09 AMIENS, CAMON, RIVERY** *Quartier Saint-Leu, étang Saint-Pierre, et Hortillonnages* (Site inscrit)

Une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) est en cours d'étude sur Amiens - Longueau - Rivery. Le projet d'AVAP couvre le site inscrit des Hortillonnages hormis Camon.



Scan25© IGN

SITE INSCRIT

Arrêté du 18 sept. 1947.

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Site urbain, bourg, village

MOTIVATION**DE PROTECTION**

Les boulevards intérieurs, les alignements d'arbres et les jardins sont considérés comme les espaces verts les plus intéressants depuis la disparition du vieil Amiens après la seconde guerre mondiale. A l'extrémité de cette ceinture de boulevards, la promenade de la Hotoie apparaît comme un espace public remarquable par sa dimension et sa proximité du centre ville.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

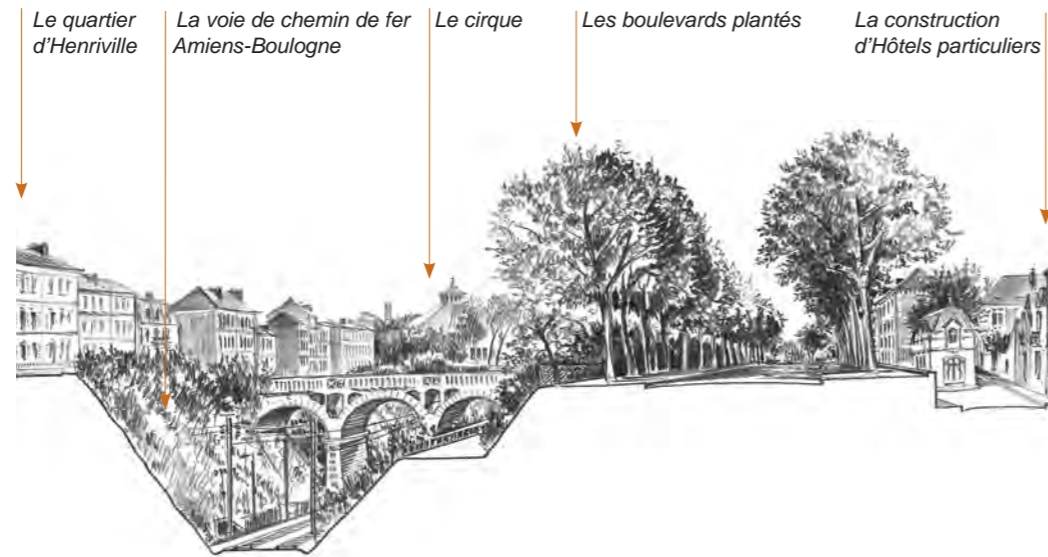
Limites des propriétés communales et voiries (y compris les façades et toitures du cirque municipal), 69,28 ha

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
(commune)**AUTRES PROTECTIONS :**

. *Cirque municipal* inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques (29 octobre 1975).

. *Abords d'autres Monuments Historiques.*

. *Autres sites protégés dans Amiens*

**Une ceinture de boulevards établie au XIX^e siècle**

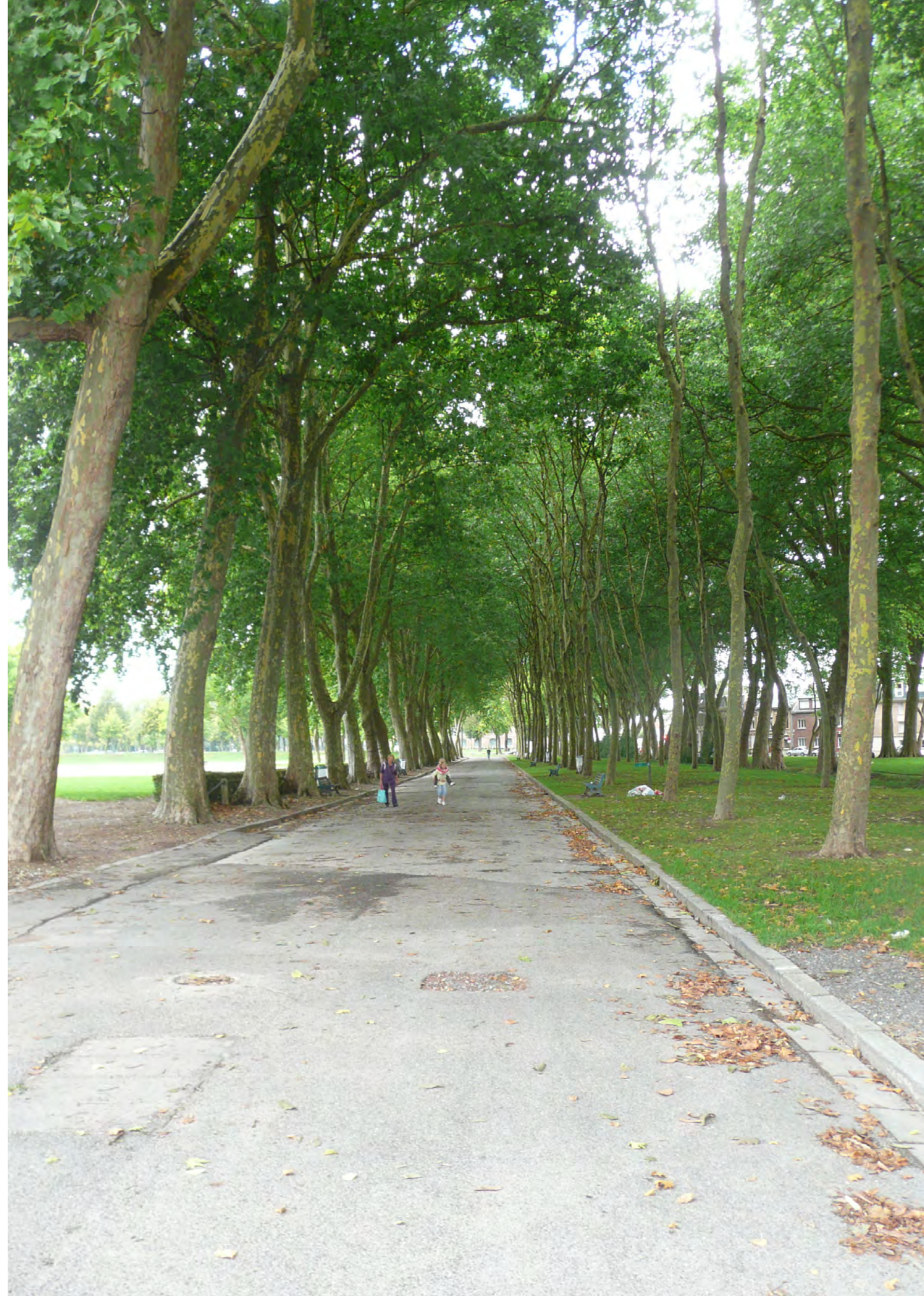
La ville d'Amiens s'est développée près du fleuve de la Somme. Elle est restée contenue dans ses enceintes médiévales jusqu'au XIX^e siècle. Le déclassement des fortifications est décidé en 1803. Comme Paris l'avait réalisé à la fin du XVII^e siècle, et comme Abbeville ou Roye l'entreprennent alors, Amiens transforme ses anciens remparts en boulevards circulaires plantés ou «cours». Le mot boulevard, jusqu'alors terme de vocabulaire militaire, glisse vers le répertoire de l'embellissement urbain. Le volume des anciens talus de terre reste visible dans le profil général du mail encadré de contre-allées. Le déclassement des fortifications, puis la démolition de la Porte de Paris en 1825, permettent à Amiens de s'extraire de ses remparts. Ils favorisent l'extension de la ville, au sud, au-delà des nouveaux boulevards plantés. Les lotissements d'Henriville et de Saint-Acheul se construisent. Des hôtels particuliers (parmi lesquels celui de Jules Verne) sont bâtis aux abords des boulevards. Plus loin, apparaissent des alignements de maisons standardisées en brique, «les amiénoises», caractéristiques du paysage des faubourgs. A l'extérieur enfin, se regroupent les usines.

Des équipements publics le long des boulevards

A l'emplacement des fossés des anciennes fortifications, sont aménagées les nouvelles voies de communication : au nord, le canal de la Somme (1825) et au sud, la ligne de chemin de fer Paris-Boulogne (Paris-Amiens, étendue vers Boulogne en 1848). Plusieurs ponts sont construits pour relier le nouveau quartier Henriville aux boulevards. La gare du Nord, destinée aux trains arrivant de Paris, est implantée au sud-est sur les boulevards. Elle sera mise en service en 1846. Une seconde gare est bâtie dans le quartier Saint-Roch en 1874.

En 1889, la ville d'Amiens fait construire un cirque sur ses boulevards, imitant la politique d'équipements de Paris ou de Reims. Le terrain retenu est l'esplanade de Longueville, ancien bastion commandant la fortification sud de la ville, situé à la jonction du nouveau quartier d'Henriville et du centre ancien.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





AMIENS 133 448 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. Espace public

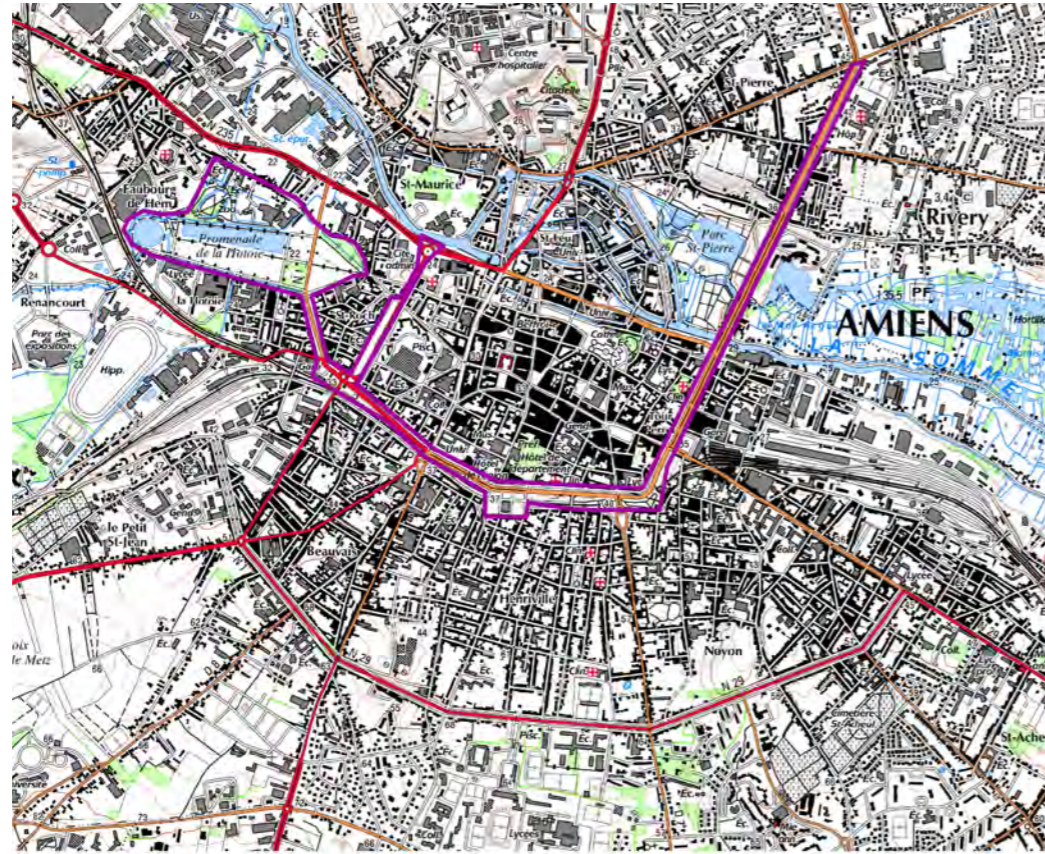
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Document de gestion : aucun

SIGNALÉTIQUE :
. Panneaux historiques ponctuels «Amiens ville d'art et d'histoire»- Amiens métropole

MUTATIONS :
. Etat : moyen
. Pression : dynamique naturelle, pression urbaine

ENJEUX :
. Gestion : travaux d'entretien, contrôle de l'urbanisme, communication
. Aménagement : mise en valeur, notamment du parc de la Hotoie

POUR EN SAVOIR PLUS :
. Amiens Métropole, *Amiens, ville d'art et d'histoire, Musées, Monuments, promenades*, Ed. du patrimoine, 2007
. CARDO, *Inventaire des parcs, jardins et cimetières du département de la Somme*, 2004



Scan25® © IGN

L'architecte du cirque, Emile Ricquier, s'inspire des réalisations de Jacques Hittorff à Paris pour le cirque d'été (1841) et celui d'hiver (1852). Jules Verne inaugurant le bâtiment le qualifera de «*gigantesque et superbe narghilé, au centre d'un panorama de verdure*».

Le parc de la Hotoie

A l'ouest, les boulevards permettent de rejoindre le parc de la Hotoie. Située hors la ville, c'est une vaste prairie entourée de fossés au XIII^e siècle. «*Le terrain de cette promenade fut, dit-on, donné dans le XIV^e siècle par Marie de la Hautoye pour égayer la jeunesse de la ville. Elle fut plantée en 1759 par les soins de l'intendant Chauvelin. En 1823, on dut la replanter.*» (Aimé et Louis Duthoit, *Le vieil Amiens*, 1874). Au XVII^e siècle sont créés un bassin ovale, des carrés et triangles de verdure. Longé et parcouru par la Selle, le parc offre trois allées plantées de tilleuls de près d'un kilomètre de long axées sur un bassin circulaire. Au nord, un grand bassin le sépare de la Petite Hotoie. En 1949, la ville d'Amiens décide d'aménager le jardin de la Petite Hotoie alors à l'abandon. La rivière et la végétation sont remises en état. Des allées sont aménagées. En 1952 le zoo de la petite Hotoie est ouvert au public. Le parc de la Hotoie, lieu de promenade des Amiénois, accueille également des manifestations de plein air.

La reconstruction de la ville

En 1914-18, Amiens avait été l'une des trois grandes villes de France les plus touchées par la guerre. Au terme de la seconde guerre mondiale, la ville est dévastée à 60%. La Reconstruction est confiée à différents architectes. La place de la gare échoie à Auguste Perret, qui en 1949, construit à Amiens le premier «gratte-ciel» de France, la tour Perret. Celle-ci devient un repère dans la ville. La gare déjà reconstruite à l'identique après la première guerre mondiale adoptera cette fois un matériau moderne, le béton. Aujourd'hui, la place de la gare a été transformée, suscitant de nombreuses polémiques. Le tracé des enceintes, souligné par les plantations d'arbres, reste lisible. Les boulevards à l'est mériteraient d'être revalorisés. Enfin, la requalification du parc de la Hotoie souvent évoquée n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



En haut à droite : le cirque Jules Verne et les boulevard
- En bas, à droite : le boulevard le long de la voie de chemin de fer au sud (mail Albert 1^{er})

SITE INSCRIT

Arrêté du 18 sept. 1947.

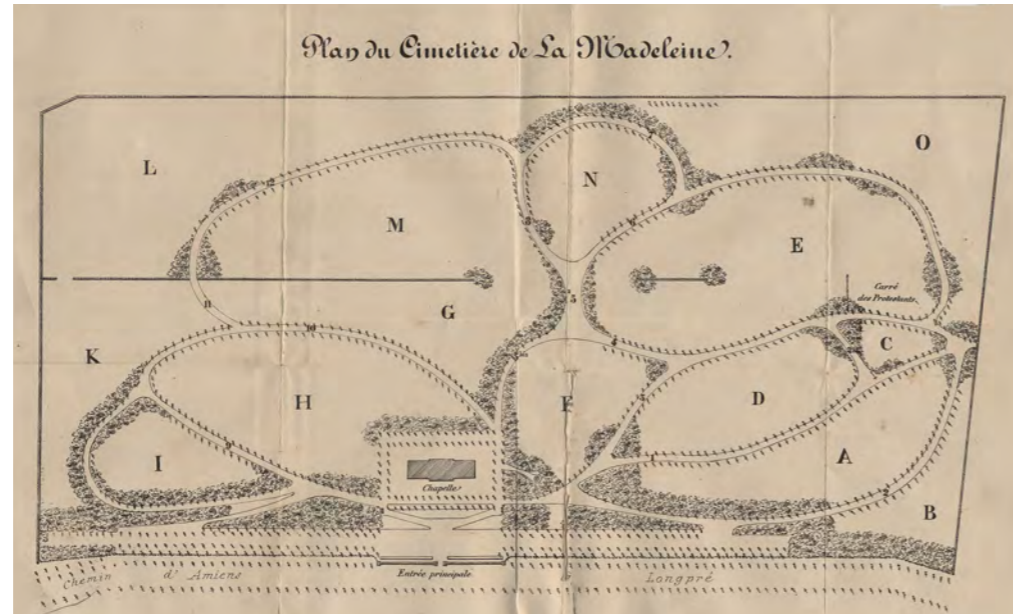
CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**Site historique,
commémoratif, cimetière**MOTIVATION****DE PROTECTION**Le cimetière de la Madeleine est un site pittoresque représentatif du style des « cimetières-jardins » développés aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.**DÉLIMITATION-SUPERFICIE**

18,20 hectares délimités par le mur d'enceinte et comprenant la plantation entre route et cimetière.

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE(commune d'Amiens) pour le sol et certaines concessions, et **PRIVÉE** pour les concessions.**AUTRES PROTECTIONS :**

- . Cimetière (sol, mur de clôture, murs intérieurs) et plusieurs monuments funéraires (Monuments Corroyer, Dijon, Guittet, Lambert, Lapostolle, Maintenay) inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques (25 juin 1986).
- . Monuments funéraires : Louis et Aimé Duthoit, Grimaux-Dufétel, Morgan de Belloy, Bruno Vasseur, Jules Verne classés monument historique par arrêté du 10 mai 1995
- . Autres sites protégés dans Amiens

Illustration : Plan du cimetière de la Madeleine, 1900-1913, © Source : Archives départementales de la Somme (2 Fi 946)

**Un cimetière du XIX^e siècle hors les murs**

La déclaration royale du 20 Mars 1776 obligea les villes et les bourgs à déplacer leur cimetière hors de l'enceinte des habitations. Dès 1785, l'écrivain Duval proposa de déplacer le cimetière Saint-Denis situé au centre d'Amiens. Il faudra attendre le début du XIX^e siècle pour voir ces idées se concrétiser. Le site choisi pour le nouveau cimetière est situé hors les murs, en limite de la paroisse Saint-Maurice au nord-ouest de la ville. Il s'agit d'une ancienne maladerie nommée La Madeleine, devenue propriété de la ville en 1675.

L'architecte de la ville François-Auguste Chesussey (1781-1857), auteur de la bibliothèque municipale d'Amiens en 1823, accompagné du jardinier municipal Fontaine, sont chargés du projet. La première inhumation a lieu en 1811. Le maire impose ce cimetière comme lieu unique d'inhumation à Amiens en juillet 1817.

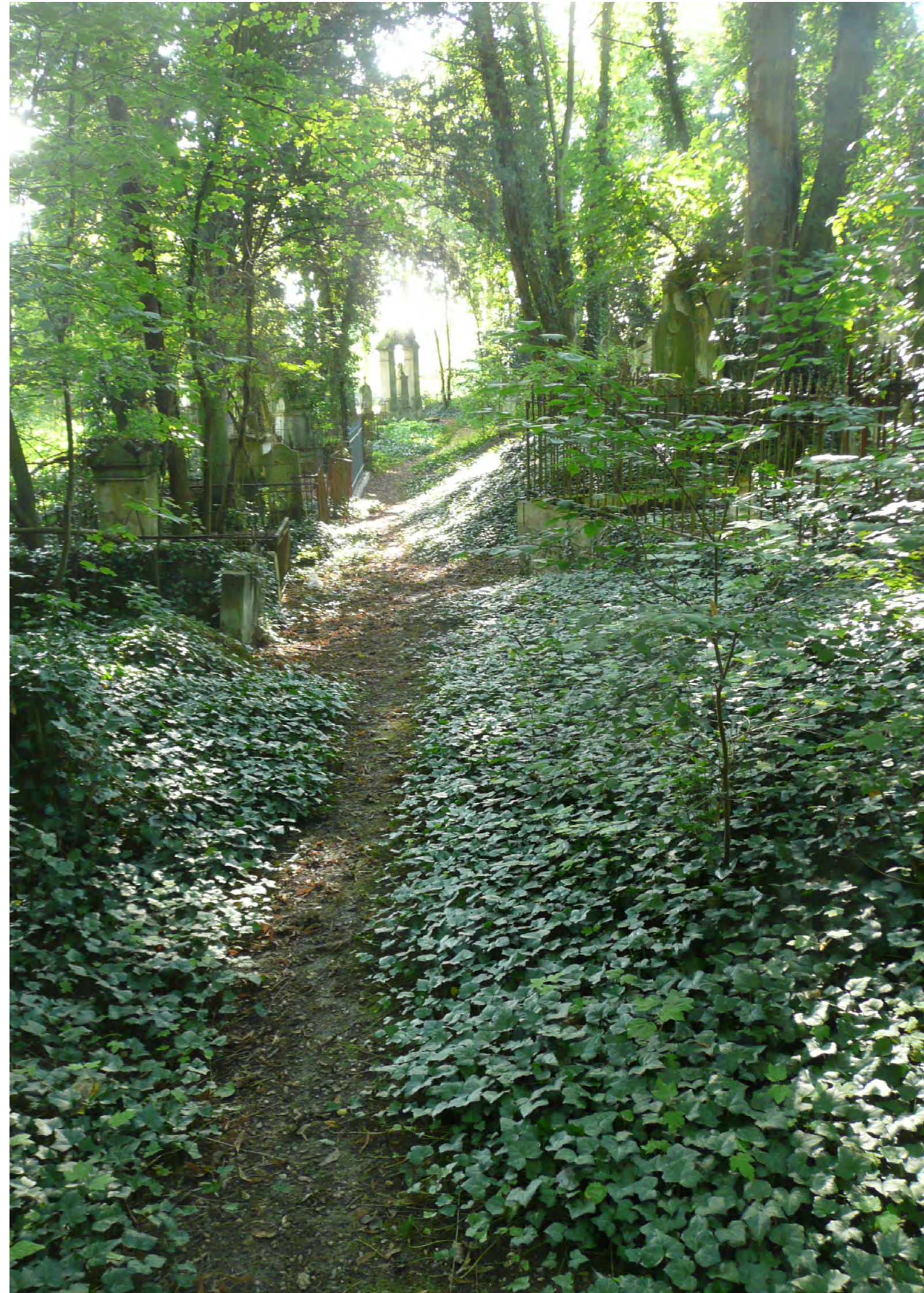
Un cimetière-parc

L'architecte Chesussey organise la composition dans la pente grâce à une succession de bosquets et d'allées sinueuses longées d'arbres, s'articulant sur la chapelle située face à l'entrée principale. En près de deux siècles, la végétation qui a envahi certaines parties du cimetière a donné naissance à un lieu où nature et culture s'entrelacent, prolongeant la tradition de la ruine.

« La succession de coteaux et de vallons de cet ancien refuge de lépreux se prête à la réalisation d'un parc à l'anglaise dans le goût de l'époque. A partir du mail qui longe la rue, les bosquets, les allées sinueuses bordées d'arbres et les pelouses de gazon multiplient désormais les perspectives tandis que les tombeaux, les stèles et les chapelles trouvent en ce lieu un écrin de verdure empreint d'un véritable romantisme. Dès 1827, par vagues successives, le cimetière de la Madeleine s'agrandit vers le nord. En dépit d'une superficie portée à 18 hectares, il continue aujourd'hui d'étonner et de séduire ».

(Extrait de la notice à l'entrée du cimetière)

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





AMIENS 133 448 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE

- . Libre accès (horaires affichés).
- . Visite guidée organisée par Amiens Ville d'art et d'histoire.

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN

- . L'association «Les Amis de la Madeleine» créée en 1985 participe à la restauration du site et à sa redécouverte par les Amiénois.
- . Document de gestion existant

SIGNALÉTIQUE :

- . plan général diffusé gratuitement à l'accueil du cimetière
- . table d'orientation à droite de l'entrée

MUTATIONS :

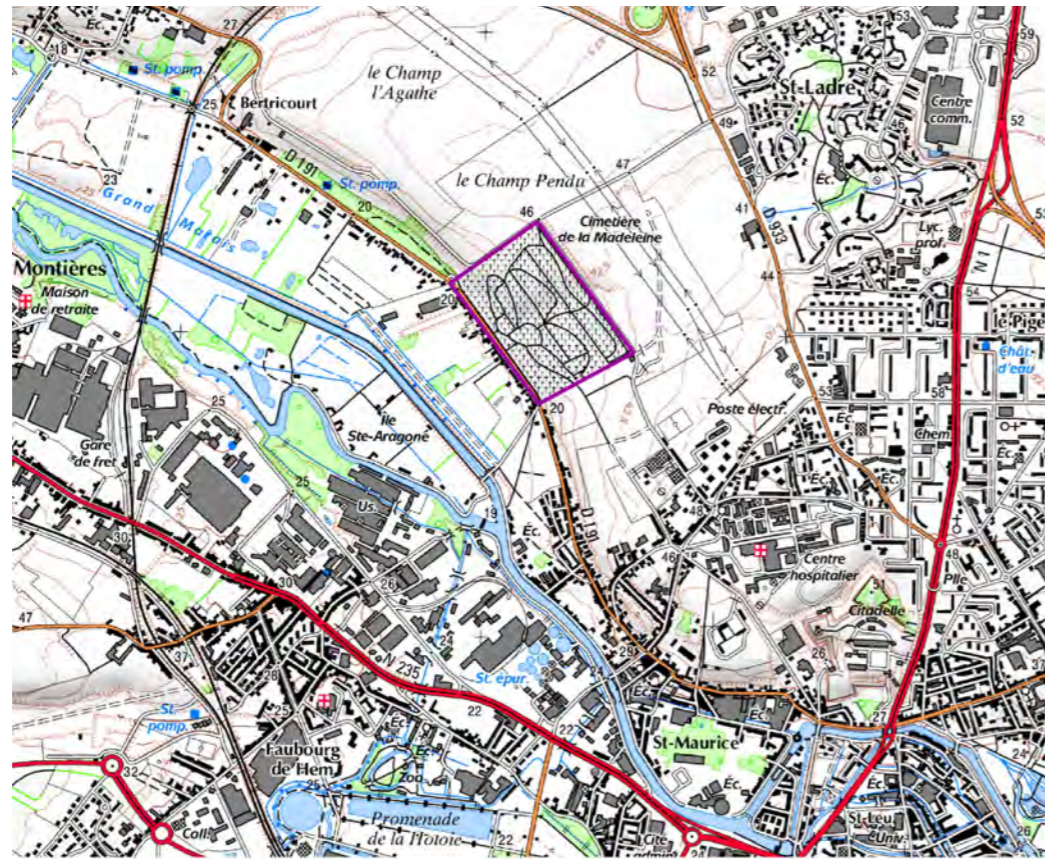
- . Etat : Moyen
- . Mutations : dynamiques naturelles

ENJEUX :

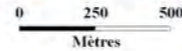
- . Poursuivre la gestion et mise en valeur du site.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- . COMTE S., *Promenades au cimetière de la Madeleine précédées d'un précis historique*, Amiens 1847
- . GILLMANN R., *La Madeleine à Amiens, un jardin romantique*, Amiens, éd. Yvert et Cie, 1986.
- . GILLMANN R., *L'obsession de l'oubli. Chez nos concitoyens expliquée à un petit Amiénois*, Amiens, éd. Yvert et Cie, 2005.
- . CAQUINEAU F., FILOQUE J., *Patrimoine arboré du cimetière de la Madeleine, inventaire, diagnostic et guide de gestion*, Ville d'Amiens, Service cadre de vie et environnement, 1998



Scan25® © IGN



Un musée lapidaire en plein air

Le cimetière de la Madeleine est un lieu d'histoire où reposent de nombreuses personnalités de la ville d'Amiens, tel que Jules Verne mais aussi des habitants moins illustres qui témoignent à leur manière de l'identité de la cité. Le cimetière est un musée lapidaire en plein air, de près de 10 000 concessions où se côtoient architecture des monuments et sculptures en plein air qui attestent de l'évolution des styles artistiques au cours des siècles.

« Les tombeaux montrent une multitude d'expressions artistiques d'inspiration gothique, romane, byzantine... comme autant de rapport à la mort. Cette diversité de l'architecture, de la sculpture, des vitraux et du décor, se réfère parfois même à l'art nouveau ou l'art déco. La richesse de la végétation ajoute à la personnalité du lieu. Les érables, les frênes, les tilleuls, les pins sylvestres offrent aux familles un cadre propice à la méditation et au recueillement.

Tel Jules Verne, dont Albert Roze a sculpté le saisissant tombeau, de nombreuses personnalités amiénoises ont choisi pour dernières demeures ce cimetière. Haut lieu du patrimoine amiénois, il est protégé au titre des sites et monuments historiques.»
(Extrait de la notice à l'entrée du cimetière)

Un plan de gestion

Des travaux de replantation ont été faits en 1999-2000 par les services techniques de la ville. La ville d'Amiens appuyée par le service de l'Inventaire a engagé un recensement des tombeaux du cimetière de la Madeleine, préalable indispensable à une restauration, une gestion et une mise en valeur du site. Ce cimetière comme celui du Père-Lachaise à Paris constitue un des meilleurs exemples de cimetières paysagers du début du XIX^e siècle, en France.



Ensemble formé par les façades et toitures des rues Porion, Adéodat Lefèbvre, de Metz l'Evêque et Place Saint-Michel

SITE INSCRIT

Arrêté du 10 mai 1973.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE : site urbain, bourg, village

MOTIVATION DE PROTECTION

L'inscription vise à maîtriser l'évolution des façades de rues préservées des bombardements à proximité de la Cathédrale.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Ne concerne que les façades et les toitures (1,06ha)

PROPRIÉTÉ PRIVÉE

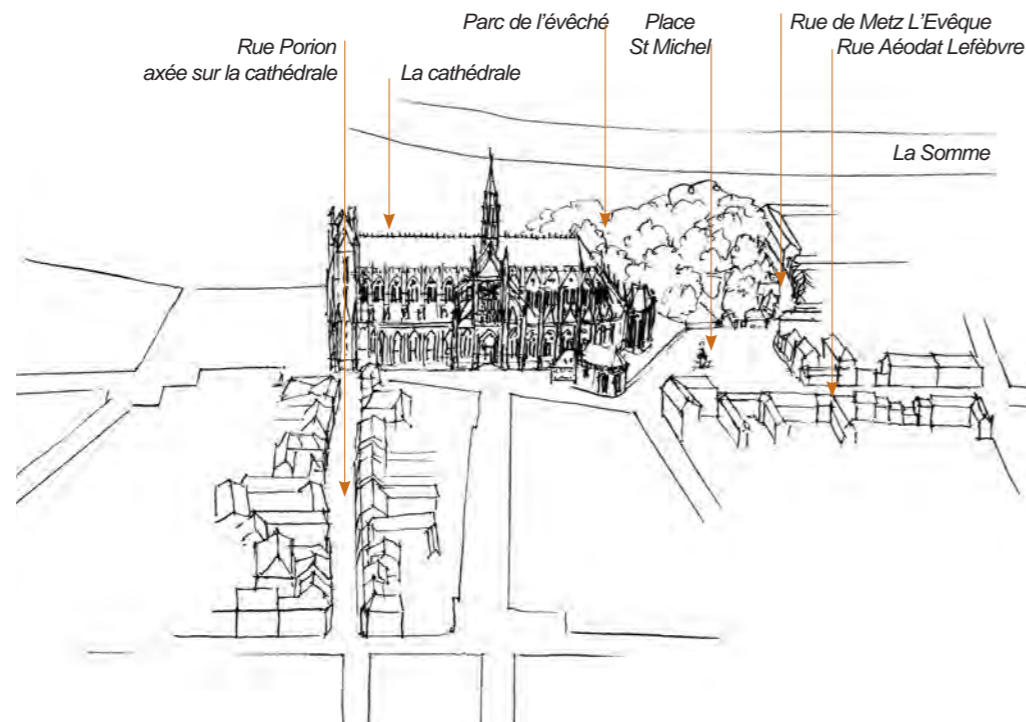
AUTRES PROTECTIONS :

. Cathédrale d'Amiens classée Monument Historique (1862) et patrimoine mondial de l'Unesco (1981)

. Façades et toitures, portail sur rue, rampe de l'escalier intérieur du N°7 rue Porion inscrits M.H. (19 juillet 1974).

. *Abords d'autres Monuments Historiques* et à proximité autres Sites protégés

Ci-dessous : Louis DUTHOIT, *Amiens : vue de la tour sud de la façade occidentale de la cathédrale échafaudée, depuis l'ancienne rue du cloître de l'Horloge*, vers 1850, encre sur papier
Collection Musée de Picardie, Amiens (photo Marc Jeanneteau / Musée de Picardie) no inv. : M.P.Duthoit VII-54



Le quartier de la cathédrale

Le site protège plusieurs rues et places autour de la cathédrale d'Amiens. Jusqu'à la fin du XII^e siècle, l'ouest de la ville, à l'emplacement de l'ancienne cité du Bas-Empire, était le domaine des comtes mérovingiens et carolingiens (*mansus comitis*). A l'est, s'étendait le domaine de l'évêque (*mansus episcopi* ou *mez l'évêque*). A la fin du X^e siècle, une période de stabilité facilita la croissance de la ville. Sous Philippe Auguste, à la fin du XII^e siècle, une enceinte plus large engloba les faubourgs. Une nouvelle cathédrale fut édifée (1220-1288). Au nord fut bâti le palais épiscopal, résidence de l'Evêque. Autour de ces deux bâtiments s'étendait le quartier canonial avec les maisons des chanoines.

La place Saint-Michel, au chevet de la cathédrale

A l'emplacement de la place Saint-Michel s'élevaient autrefois le cimetière et l'église du même nom, construits hors les murs. Au XIII^e siècle, ils sont englobés dans la nouvelle enceinte. Celle-ci s'ouvrait à l'est par la porte Saint-Michel. L'église en mauvais état sera fermée en 1762. A la Révolution, comme plusieurs églises d'Amiens, elle fut vendue, puis détruite afin de permettre l'aménagement d'une place publique réalisée au XIX^e siècle.

A l'angle de la rue Saint-Michel et de Metz-l'Evêque, Louis Duthoit rapportait dans le livre *Le Vieil Amiens* l'existence d'un portail monumental (*Porte de l'Evêché*) bâti en 1748 par l'architecte Christophe. Démoli en 1854, il sera remplacé par le portail du parc de l'évêché dessiné par l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, auteur de la restauration de la cathédrale d'Amiens. Au centre de la place Saint-Michel réaménagée, la statue de Pierre l'Ermite (né à Amiens au XI^e siècle), due au sculpteur Gédéon de Forceville (1799-1866), sera inaugurée le 29 juin 1854.

Aujourd'hui, malgré le stationnement automobile au pied de la statue, la place met en valeur les façades qui la bordent, les frondaisons du parc de l'Evêché et le chevet de la cathédrale.

La limite du domaine des évêques

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





AMIENS 133 448 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
· site touristique

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
· Site bien entretenu
· Espace public réaménagé
· Document de gestion : non

SIGNALÉTIQUE :
· Panneaux historiques
«Amiens ville d'art et d'histoire»- Amiens métropole

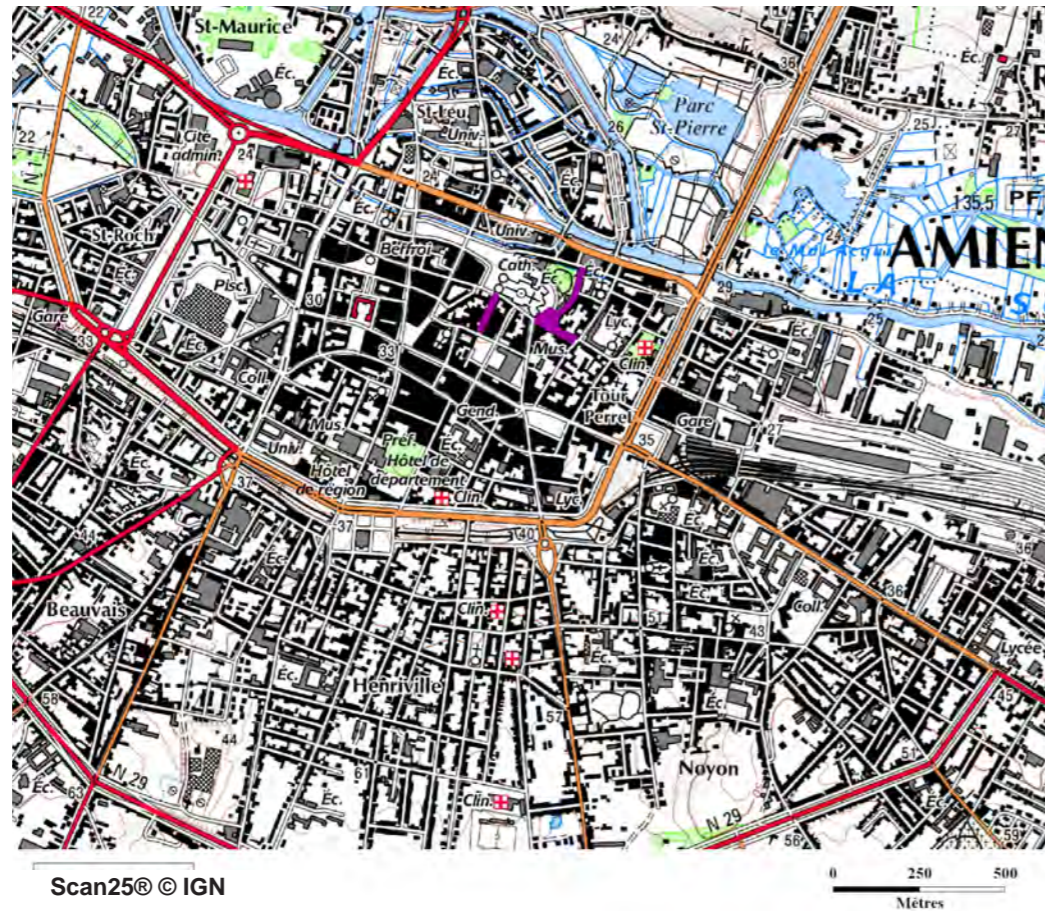
MUTATIONS :
· Etat : Bon, critères lisibles
· Pression : touristique, fréquentation

ENJEUX :
· Restaurer la signalétique en mauvais état

POUR EN SAVOIR PLUS :
· ROY, P., *Chronique des rues d'Amiens*, Tomes 5 et 6 - Amiens, éd. CRDP, 1982.

· Amiens Métropole, *Amiens, ville d'art et d'histoire, Musées, Monuments, promenades*, Ed. du patrimoine, 2007

· Aimé et Louis DUTHOIT, *Le Vieil Amiens*, dessiné d'après nature par Aimé et Louis Duthoit ; autographié par Louis Duthoit ; [publié avec le concours de E. Duthoit] - 1874

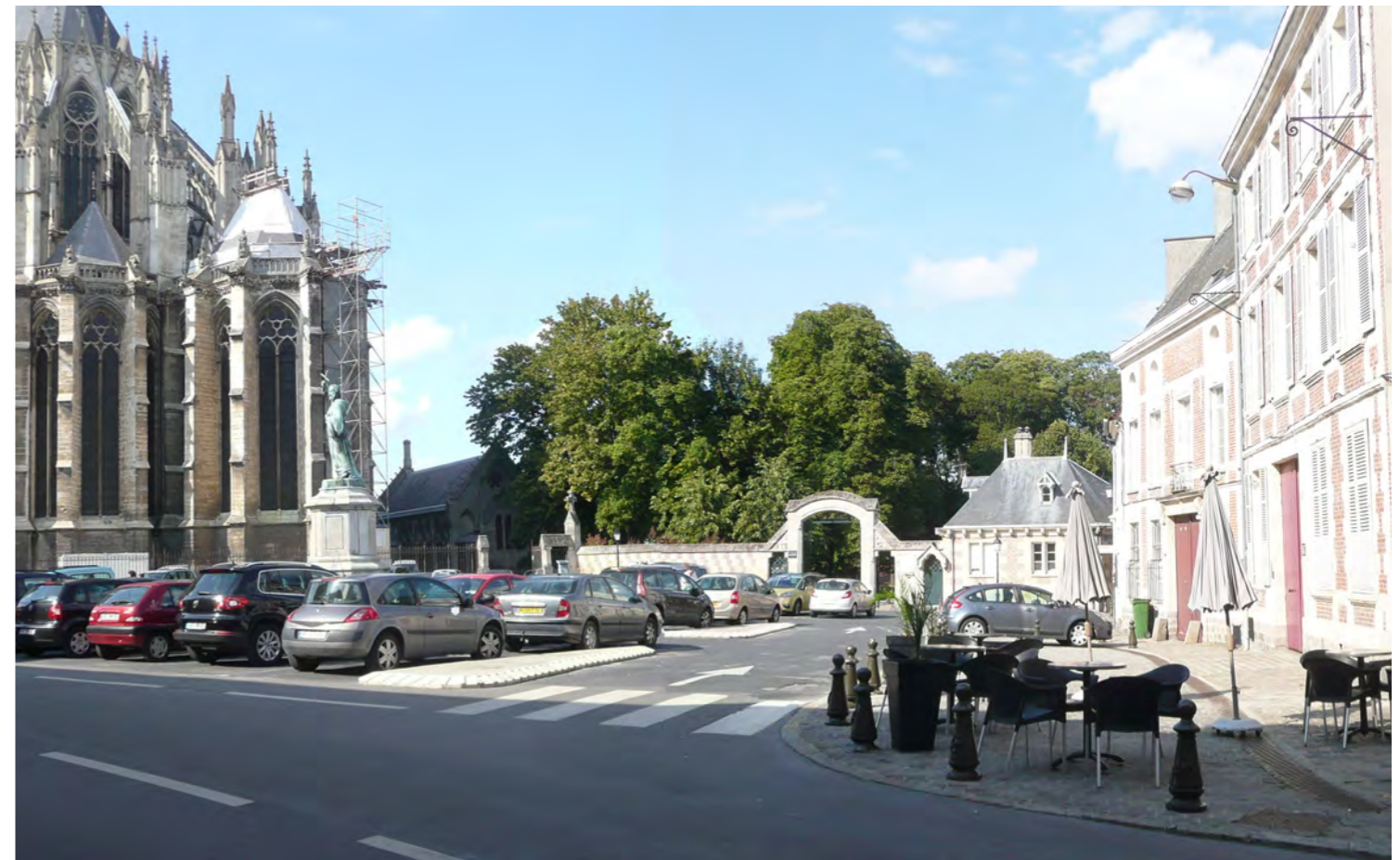


Au nord-est de la place Saint-Michel, la rue de Metz-l'Evêque longe le parc de l'ancien évêché et descend vers la Somme. Cette rue, indiquaient les frères Duthoit dans *Le vieil Amiens*, «formait autrefois la limite du domaine des évêques d'Amiens. Toutes les murailles de l'évêché ont été démolies et reconstruites suivant un alignement nouveau élargissant considérablement cette ancienne rue». En bas de la rue se tenaient la prison de l'évêque et le four banal. La pente, les différents matériaux et volumétries accentuent le pittoresque de la rue : façades briques et pierres ou en pierre de taille, maisons médiévales étroites, à pans de bois et torchis, ornées de lucarnes. Au Moyen-âge, un dense réseau souterrain est bâti pour pallier le manque d'espace en surface et faciliter le stockage ou la vente des marchandises. Plus de deux cent caves du XIII^e et XIV^e siècles sont recensées à la fin du XIX^e siècle dans la ville. Certaines caves, très belles, possédaient voûtes d'ogives et chapiteaux sculptés. Il n'en reste aujourd'hui qu'une vingtaine. Du n°2 au n°6, sont conservées 1 600 m² de caves utilisées par des négociants de vins. Elles s'étagent sur deux niveaux jusque sous la place Saint-Michel.

La rue Adéodat Lefèvre qui s'ouvre à l'est de la place Saint-Michel était située en dehors de l'enceinte de la ville. En 1324, elle porte encore le nom de «la grande rue hors la Porte Saint-Michel». La rue est bordée aujourd'hui d'hôtels particuliers et de maisons briques et pierre, ou en briques, enduites ou ravalées.

Le quartier canonial

Au sud, la rue Porion est axée sur la tour de la façade occidentale de la Cathédrale Notre-Dame d'Amiens. Elle fut appelée *rue du Cloître de l'Horloge*, rappelant à la fois l'horloge dont était dotée la cathédrale et le cloître avec les maisons des chanoines situées dans la rue. Les hôtels particuliers et anciennes maisons canoniales présentent des façades imposantes bien entretenues.



SITE INSCRIT

Arrêté du 18 sept. 1947.

CRITÈRE : Pittoresque**TPOLOGIE** : Parc et jardin**MOTIVATION****DE PROTECTION**

Ce site est protégé autant pour ses qualités propres (zone humide et boisée à proximité de la ville) que pour la vue qu'il dégage vers la cathédrale.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

50 mètres au-delà de la berge (6,13 ha)

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE (commune d'Amiens)

AUTRES PROTECTIONS :

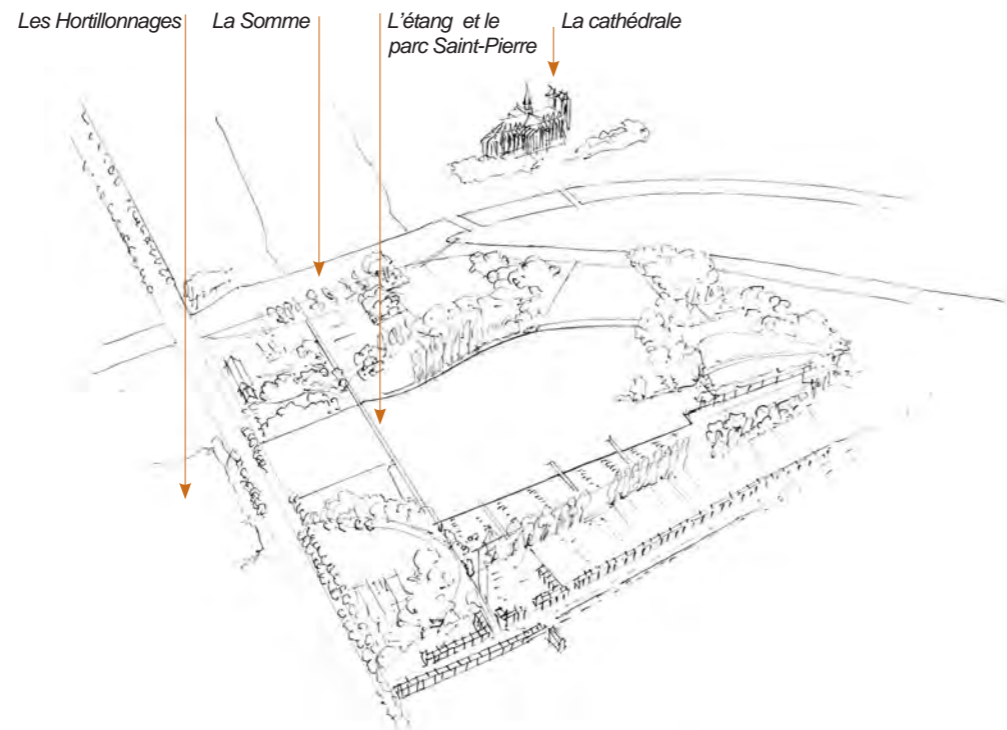
. Etang Saint-Pierre de nouveau inscrit à l'inventaire des Sites le 4 avril 1972 avec le quartier Saint-Leu et les Hortillonnages (Amiens, Camon, Rivery).

- Autres sites protégés dans Amiens dont, à proximité :

. Place du Don, Marché sur l'eau et leurs abords inscrits à l'inventaire des sites (18 septembre 1947).

- Monuments historiques dans Amiens dont, à proximité :

. Moulin Passe-Arrière classé Monument Historique (27 juillet 1987).

**Un étang dans une vallée marécageuse**

L'étang Saint-Pierre s'est formé dans la vallée de Somme, à proximité des Hortillonnages, qui s'étendent à l'est de la ville. Le site offre des points de vue sur les quartiers alentours et les monuments emblématiques de la ville : le quartier Saint-Leu, la cathédrale ou la tour Perret. Après son inscription en 1947, l'étang s'était progressivement comblé, réduisant progressivement de périmètre. Des installations et constructions hétéroclites s'installèrent à proximité. En 1990 un concours est lancé sur un terrain de 22 hectares autour de l'étang. La paysagiste Jacqueline Osty remporta le concours. Le parc Saint-Pierre fut ouvert en 1994.

Le parc Saint-Pierre : un site transfiguré

« La création du parc s'inscrit dans un projet global de qualification de la ville pour en renouveler l'image. A un ambitieux programme d'urbanisme s'ajoute le traitement d'espaces de transition ou de rupture, tel le site de l'étang Saint-Pierre. La volonté politique était d'intégrer la métamorphose du lieu dans un projet portant sur l'agglomération toute entière. Un axe « vert et bleu » doit relier les Hortillonnages au Marais de Longpré par une succession de parcs, existants ou à créer. (...) »

L'implantation du parc Saint-Pierre au cœur d'Amiens est un geste fort et symbolique qui rend toute son importance à l'espace public dans la ville. Lieu charnière entre deux axes, nord-sud avec le boulevard Beauvillé et est-ouest avec la coulée verte et bleue, le parc Saint-Pierre renforce la cohésion et l'harmonie entre les différents quartiers qui le bordent. (...)

Il assure aussi la continuité entre ville et campagne, en l'occurrence les Hortillonnages. Sa situation privilégiée influence la centralité de la ville, le développement du bâti, des commerces, des équipements, l'identité et la requalification des quartiers en périphérie.





AMIENS 133 448 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. Espace public, ouvert jour et nuit

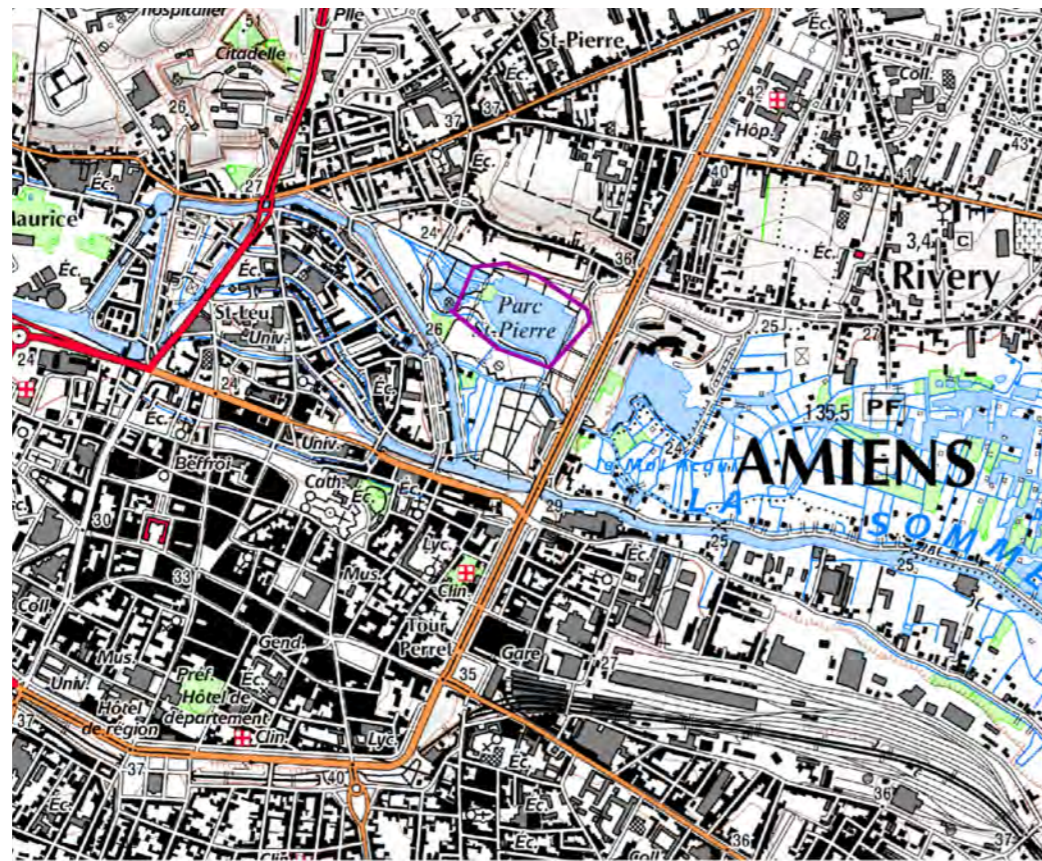
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Parc Saint-Pierre : 22 hectares , 13 jardiniers affectés à sa gestion
Pas de produit phytosanitaire, pas d'arrosage

SIGNALÉTIQUE :
. Pas de signalétique sites

MUTATIONS :
. Etat : Bons, critères lisibles
. Pression : touristique, fréquentation – Mutation secondaires : urbaines

ENJEUX :
. Aucun

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CARDO, *Inventaire des parcs, jardins et cimetières du département de la Somme, 2004*
. Ministère de l'écologie et du développement durable, *Prix du paysage 2005*, plaquette de présentation



Scan25® © IGN

0 250 500
Mètres

Le parc est l'occasion d'une mise en valeur de l'eau, du végétal et de la ville. Il donne aux habitants et aux visiteurs la possibilité de redécouvrir la ville, de l'intérieur comme dans ses franges. (...)

Au-delà des fonctions urbanistiques et écologiques du parc, la conception met clairement l'accent sur une diversité de thèmes de promenades, de continuités, de traversées, et propose de nombreuses activités. (...)

Élément d'un ensemble plus vaste, il développe une valeur symbolique et suggestive affirmant la centralité du lieu par rapport à la ville et met en valeur les atouts d'Amiens : l'eau, la cathédrale, les quartiers typiques et les Hortillonnages. Espace ouvert de jour comme de nuit, commun, communautaire, le parc Saint-Pierre remplit pleinement ce rôle et permet aux multiples pratiques sociales, anciennes et nouvelles, de s'y exercer.»

(Extrait de la plaquette du Ministère de l'Ecologie)

Le périmètre du site protégé qui correspondait à l'étang Saint-Pierre était beaucoup plus réduit que le parc actuel. Il correspond à peu près à la pièce d'eau du Parc Saint-Pierre, dont les contours ont été remodelés. Le parc Saint-Pierre à Amiens a reçu le Prix du Paysage en 2005. Depuis sa restructuration, la fréquentation de ce site rencontre un vif succès qui atteste de la pertinence des lignes directrices du projet et des principes de gestion mis en oeuvre.



SITE CLASSÉ

Arrêté du 3 déc. 1942.

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Parc et jardin

MOTIVATION DE PROTECTION

Le classement répond à plusieurs préoccupations complémentaires :

- protéger le parc comme espace vert au coeur de la ville,
- conserver sa qualité d'écrin de verdure pour la Cathédrale,
- prévenir les risques de constructions anarchiques lors de la reconstruction d'Amiens

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

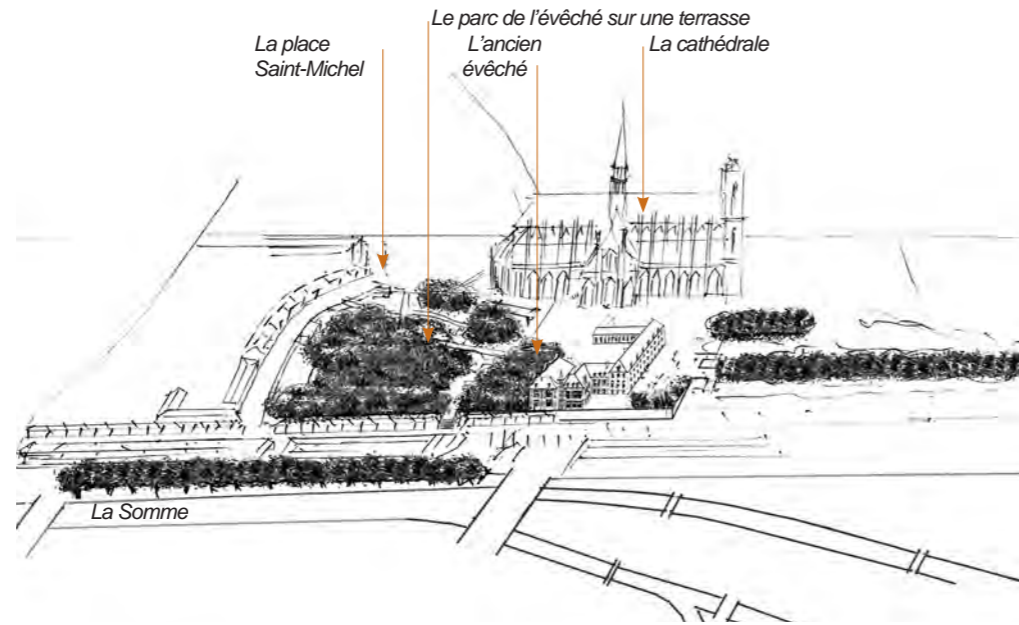
Parc d'1,34 hectare délimité par un mur d'enceinte

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(commune d'Amiens)

AUTRES PROTECTIONS :

- Monuments Historiques :
. *Façades, toitures et parc de l'évêché* inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques (16 décembre 1965).
- . *Cathédrale d'Amiens* classée Monument Historique (1862) et patrimoine mondial de l'Unesco (1981)
- . *Abords d'autres Monuments Historiques*.
- Autres sites protégés dans Amiens, dont à proximité :
. *Rues Porion, Adéodat Lefèbvre, Metz l'Evêque et place Saint-Michel*, site inscrit (10 mai 1973)
- . *Place du Don et ses abords*, site inscrit (18 septembre 1947)

**L'ancien évêché, près de la cathédrale**

« la ville est devenu au cours du IV^e siècle le siège d'un évêché (...) Nous sommes à peu près certains qu'il existait une église à l'emplacement de la cathédrale actuelle au haut Moyen Age (...). Il n'y a aucune raison pour refuser de voir là l'emplacement du premier groupe épiscopal, fondé vraisemblablement au IV^e siècle dans l'angle du castrum [ensemble fortifié au Bas Empire] (...) Plus en arrière vers l'est, l'angle du castrum était occupé à la même époque [XI^e siècle] par la « maison » de l'évêque (...). Il est vraisemblable que l'ensemble épiscopal s'est vu adjoindre, (...), un réfectoire, un dortoir et un cloître (...). La construction de ces ensembles canoniaux s'est étalée sur près de deux siècles, (...) entre les IX^e et X^e siècles. Cette obligation, même si elle n'a été suivie que très partiellement a amené les chanoines à se regrouper autour de la cathédrale et à créer un véritable quartier de maisons canoniales »

(D. Bayard, Amiens, dans Revue archéologique de Picardie, N°16, 1999).

Terminée à la fin du XII^e siècle, l'enceinte dite de Philippe-Auguste engloba l'église Saint-Michel à l'est et permit d'agrandir la cathédrale et le domaine de l'évêque. L'origine du palais épiscopal remonterait « à la fin du XI^e siècle, époque à laquelle on croit que les anciens évêques d'Amiens cessèrent de vivre en commun avec les chanoines. Le plus ancien palais épiscopal connu pouvait être de 1250 à 1280 » (Hyacinthe Dusevel, *Histoire de la ville d'Amiens*, 1848). Ce palais épiscopal construit en même temps que la cathédrale fut détruit au XVII^e et reconstruit pour Monseigneur de Caumartin, évêque d'Amiens de 1618 à 1652. Sur l'aile nord, le pavillon d'entrée porte au fronton la date de 1684. Il fut complété en 1745 par l'imposant corps de logis qui borde à l'est le bas du parvis de la cathédrale. Le palais épiscopal reçut le séjour de visiteurs illustres tels que Louis XIII en 1638, Louis XIV en 1667 ou Bonaparte en 1803. En 1906, suite à la loi de séparation de l'Église et de l'État, les bâtiments de l'évêché seront rendus à la vie civile. Ils sont occupés aujourd'hui par l'École supérieure de commerce d'Amiens - Picardie depuis 1944.





AMIENS 133 448 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. Accès public : horaires affichés à l'entrée.

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Le réaménagement du jardin de l'évêché confié au paysagiste Gilles Clément (1991) ne sera pas réalisé.
. Réfection de l'éclairage (2002), Réfection des allées (2004), Plan de gestion du parc (Damée Vallée, 2004)

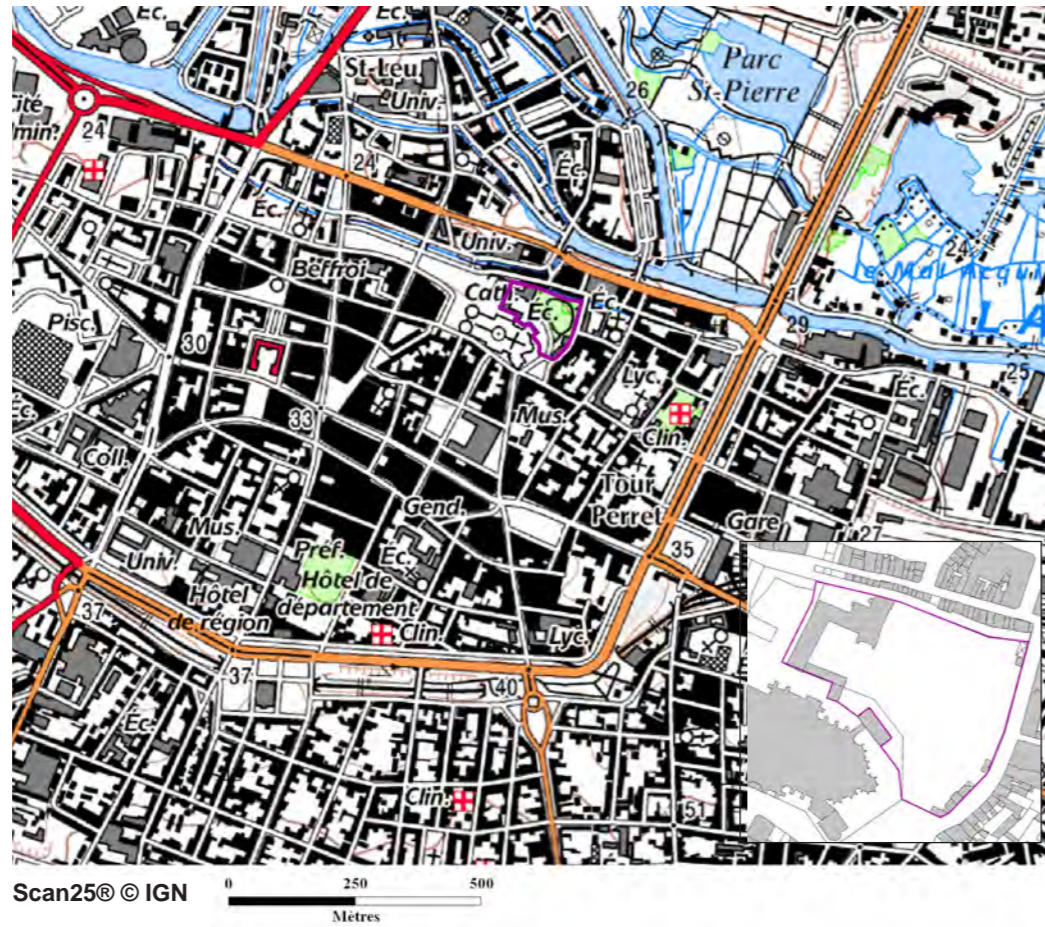
SIGNALÉTIQUE : Aucune

MUTATIONS :
. Etat : Bon
. Pressions : touristique, fréquentation

ENJEUX : Accompagnement du plan de gestion

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CARDO, *Inventaire des parcs, jardins et cimetières du département de la Somme*, 2004
. PAGÈS Jean, *Manuscrits de Pagès, ...*, écrits à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e, Vol 1 (Mis en ordre et publié par L. Douchet), A. Caron imprimeur 1856

Ci-dessous : Extrait du *Plan de la ville et citadelle d'Amiens*, dessiné par Charles Desbordes..., [s.n.] (Paris), 1700 © Source : Bibliothèque nationale de France, département Collections numérisées (BNF GED-1861) / Provenance : BNF.fr



Le parc de l'ancien évêché

L'emprise du jardin actuel correspond aux différents espaces clos de murs qui accompagnaient le palais épiscopal, au nord de la cathédrale. Les bâtiments de l'ancien évêché borde le parc à l'ouest. Au nord, de hauts murs de briques délimitent une terrasse et dominent le canal du Hoquet. Un nouvel accès enjambe le bras d'eau et désenclave le parc (architecte Ezio Bazili, 1989). A l'est, le mur cotoie la rue Metz-l'Evêque qui longeait la nouvelle enceinte à la fin du XII^e siècle. Jardin nourricier et d'agrément au Moyen-âge, le plan de l'époque classique (ci-joint à gauche) le dessine en deux grandes parties : l'une au nord, plantée de parterres réguliers, l'autre au sud avec des allées plantées d'arbres. Depuis les appartements de l'évêque : « On y voit à ses pieds le grand jardin de ce palais, orné de grands arbres dans le lointain, d'arbrisseaux dans d'autres endroits, de parterres remplis de fleurs et de compartiments agréablement disposés dans toute son étendue, avec une longue et large terrasse qui occupe un de ses côtés. Quand on regarde plus loin que ce jardin, on voit devant soi les eaux de la Somme ... » (Manuscrit de Pagès).

En 1802, la chapelle privée des évêques est détruite, puis son bâtiment en vis-à-vis. La destruction de l'église Saint-Michel au début du XIX^e siècle dégage également les abords de la cathédrale. En 1851, l'architecte Viollet-le-Duc, chargé de la restauration de la cathédrale, bâtit la chapelle des catéchismes perpendiculairement à l'axe du bâtiment. A l'emplacement de l'église Saint-Michel, une place est créée au chevet de la cathédrale. Viollet-le-Duc, y dessina l'entrée du parc de l'évêché avec le portail monumental et le mur de clôture en 1854. Le portail « donnait accès à une magnifique avenue de grands arbres conduisant au perron des appartements que l'on apercevait de l'entrée » (Aimé et Louis Duthoit, *Le Vieil Amiens*, 1874). Un parc paysager aux lignes courbes, dont l'auteur est inconnu, est créé reliant les entrées et des perspectives vers les façades de l'évêché, la cathédrale ou un arbre remarquable. L'architecte Just Litsch y effectue des remaniements à la fin du XIX^e et début XX^e siècle. Les allées qui avaient perdu la cohérence de leur tracé paysager ont été remaniées en 2006. La circulation automobile a été supprimée. Les pelouses, bordées de lampadaires et de bancs, ont été ponctuées de massifs floraux. Le parc fait l'objet d'un plan de gestion du patrimoine arboré (marronniers, érables, frênes, tilleuls...).

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



- En haut à droite : vue vers le sud et la cathédrale
- En bas, à gauche : l'entrée vers la place Saint-Michel remaniée par Viollet-le-Duc, à droite : le parc et la rue Metz-Leveque

SITE INSCRIT

Arrêté du 18 sept. 1947.

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Parc et jardin

MOTIVATION DE PROTECTION

Dans cette partie d'Amiens épargnée par les destructions, les espaces non bâtis sont rares. Les grands arbres du parc de la rue Gloriette marquent, par leur stature, l'image du quartier.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Parc de l'Hôtel de Guyencourt d'environ 0,38 ha délimité par les constructions environnantes

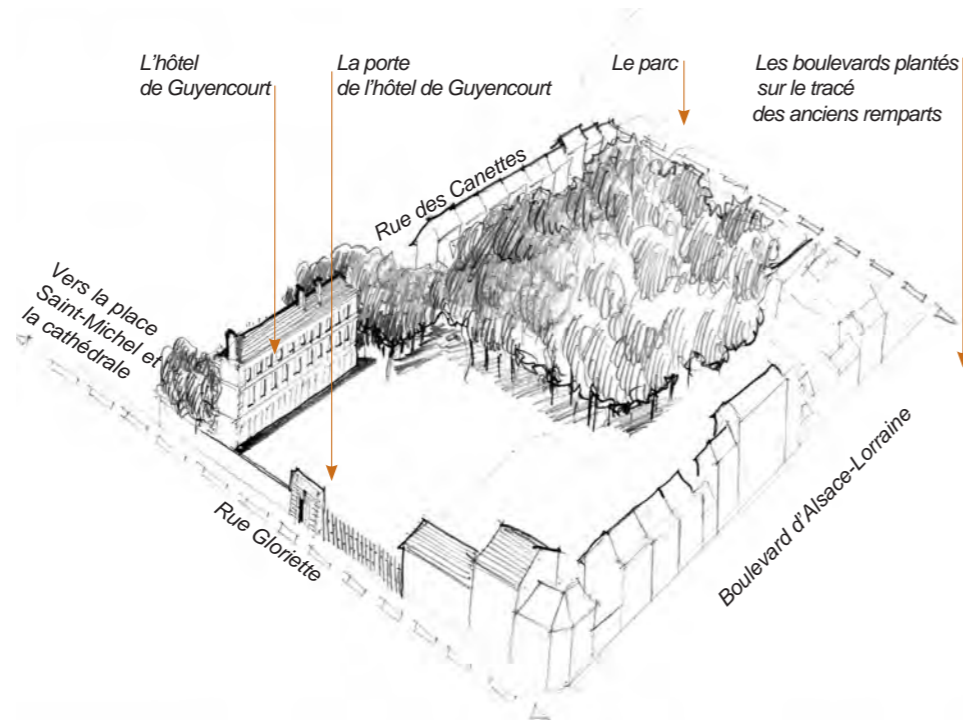
PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Le parc fait partie de la clinique Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

AUTRES PROTECTIONS :

- . Cathédrale d'Amiens classée Monument Historique (1862) et patrimoine mondial de l'Unesco (1981)
- . Abords d'autres Monuments Historiques.
- . Autres sites protégés dans Amiens

Ci-dessous : Extrait du Plan de la ville et citadelle d'Amiens, dessiné par Charles Desbordes..., [s.n.] (Paris), 1700, © Source : Bibliothèque nationale de France, département Collections numérisées (BNF GED-1861) / Provenance : BNF.fr

**Un ancien hôtel particulier à proximité des remparts**

Situé au coeur historique de la ville d'Amiens, non loin de la cathédrale, le parc de la rue de la Gloriette faisait partie de la propriété de l'hôtel de Guyencourt construit au XVIII^e siècle à l'intérieur des remparts.

Sur le plan de la ville dressé en 1700 par Charles Desbordes (ci-joint, à gauche), figure un parc régulier en bordure des remparts.

La rue Gloriette est également dessinée vers 1850 par les frères Duthoit. La notice de l'oeuvre précise « la porte que l'on voit à droite, provient de l'hôtel de Guyencourt ; elle était antérieurement à l'angle de la rue des Canettes ».

Un parc arboré

Au lendemain de la guerre, Amiens est une ville sinistrée où il existe peu d'espaces libres dans les quartiers demeurés intacts. Le parc forme dans ce quartier du centre-ville une enclave boisée à la masse arborée très importante. « Il convient donc de protéger ces espaces libres, lorsqu'ils existent dans de tels quartiers et surtout s'ils sont recouverts d'une végétation agréable à l'oeil » explique le rapport de proposition de protection en décembre 1943. Le parc de la Gloriette, poursuit-il, « constitue au milieu d'un quartier de hauts immeubles resserrés, une masse arbustive extrêmement agréable dont jouissent non seulement les propriétaires, mais également tous les habitants des rues qui les bordent ».

Le parc se signale toujours à l'extérieur par une masse arborée très importante, visible notamment depuis la rue Lameth et à travers les clôtures de chantier de la rue Gloriette. Des arbres d'essences variées y sont plantés : platanes, hêtres, marronniers, érables, frênes, acacias...

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





AMIENS 133 448 habitants
(Insee RGP 2010)

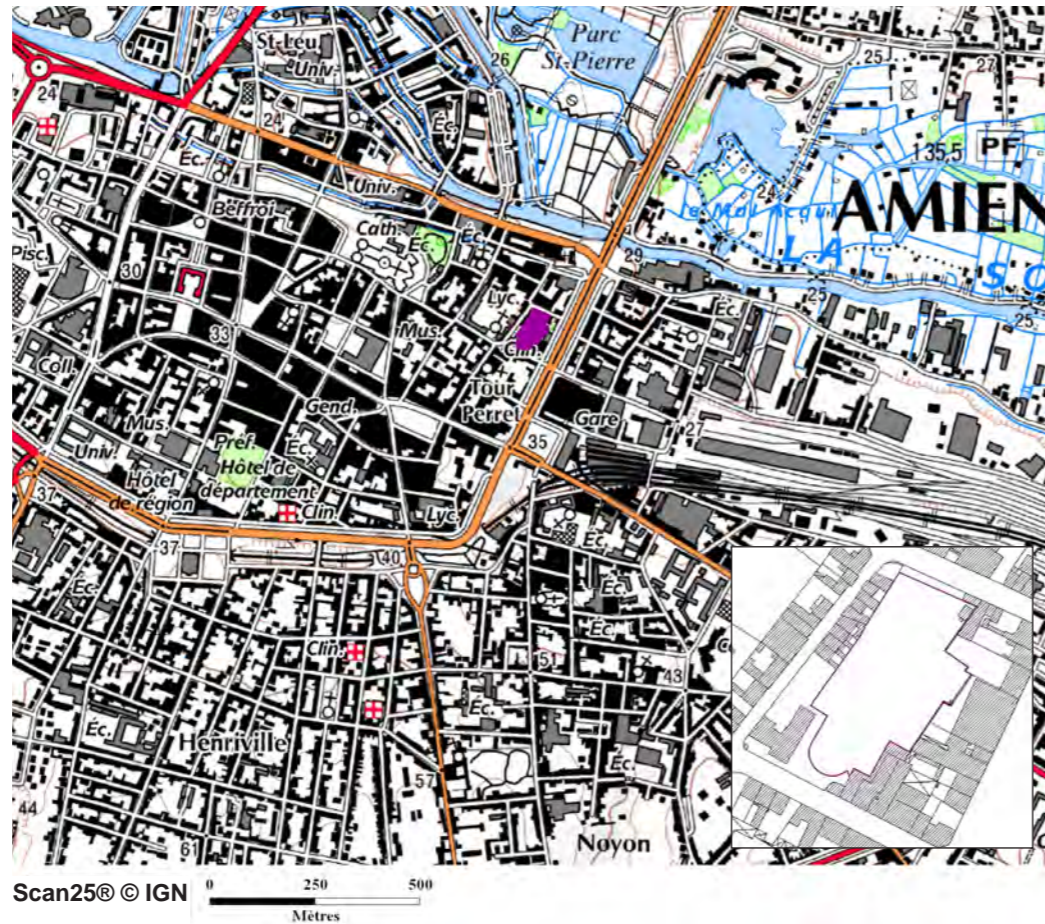
FRÉQUENTATION DU SITE
. le parc ne se visite pas.

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Parc en attente de travaux de construction

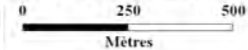
SIGNALÉTIQUE :
. Aucune

MUTATIONS :
. Etat : dégradé
. Mutations : opération immobilière en cours

ENJEUX :
. Veiller au bon état du parc et à l'opération de construction en cours
. Le portail monumental de la rue Gloriette n'est pas dans le site.



Scan25© © IGN



Au centre, se trouve l'arbre le plus imposant : un platane qui existait déjà au XVIII^e siècle, ce qui en fait un des plus vieux arbres de la ville. D'une circonférence d'environ 8 m, il atteint 30 m de hauteur. Près du porche était également signalé un beau hêtre de 1,50 m de diamètre, qui semble avoir disparu. Le parc ne se visite pas.

Un projet en attente

En 1964-67, l'architecte Devillers construit dans la propriété la clinique maternité Sainte-Thérèse. Le long de la rue Gloriette, le bâtiment de la maternité est aujourd'hui démoli. A son emplacement un projet de construction d'une maison de retraite, puis d'une clinique psychiatrique ont été successivement envisagés. Ce dernier projet a été abandonné en février 2011, suite à la décision négative du tribunal administratif d'Amiens.

Le porche du XVIII^e siècle situé rue Gloriette a été épargné. Il reste en attente de déplacement. Une partie du mur de clôture n'existe plus. Des clôtures grillagées de chantier laissent entrevoir un espace en friche ainsi que les premiers arbres du parc avec le feuillage reconnaissable du platane au premier plan.



Ci-dessous : Aimé et / ou Louis DUTHOIT (1803 – 1869) (1807 – 1874), *Amiens, rue Gloriette*, vers 1850, encre sur papier
Collection du Musée de Picardie, Amiens (photo Com des images / Musée de Picardie) no inv. : M.P.Duthoit III-57



Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris

En haut, à droite : vue d'ensemble rue Gloriette
En bas, à droite : le porche du XVIII^e siècle, rue Gloriette-les arbres du parc, rue Lameth

SITE INSCRIT

Arrêté du 18 sept. 1947

CRITÈRE : Pittoresque**TPOLOGIE :**

Site urbain, bourg, village

MOTIVATION**DE PROTECTION**

Au moment de son inscription, la Place du Don est très dégradée, bien qu'épargnée par les destructions de la seconde guerre mondiale. Avec le marché sur l'eau où les Hortillons apportaient leurs produits en barque à cornets, ce site à la physionomie préservée constitue le centre populaire d'Amiens.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Le site, d'environ 3,32 hectares, est délimité par les berges, la voirie et les façades.

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(Etat, commune d'Amiens) et **PRIVÉE**

AUTRES PROTECTIONS :

- . *Abords de la Cathédrale* classée Monument Historique (1862).
- . *Abords d'autres Monuments Historiques.*
- . *Quartier Saint-Leu, étang Saint-Pierre et Hortillonnages* site inscrit (4 avril 1972) comprend une partie de ce site
- . *Autres sites protégés* dans Amiens

**Le coeur de la ville au pied de la cathédrale**

Dominée par la silhouette de la cathédrale, la place du Don, traversée par un bras de la rivière Somme, le *bras des Bondes*, est située au coeur du quartier historique de la ville. Implantée au bord de la Somme, la place constituait un des centres vitaux de la cité grâce au commerce fluvial. Au *xvi^e* siècle, les maisons qui la bordent sont démolies afin d'élargir la place. Vers l'ouest, le long du canal du Don, les maisons étroites et pittoresques reprennent l'esprit de l'habitat moyen-âgeux du quartier Saint-Leu. Elles donnent directement sur l'eau et sont reliées à la rue du Don par des ponceaux individuels.

Les quais de la vieille Somme et les anciens ports

L'espace le long du fleuve, entre le pont du Cange et celui du Don était autrefois bâti ainsi que le montre un dessin des frères Duthoit en 1854. La démolition des maisons entreprise à cette époque permit d'aménager une place publique le long du fleuve. La place Parmentier accueillait le marché sur l'eau, avec la production des Hortillonnages. Celui-ci a encore lieu une fois par an.

Quais et entrepôts se multiplient dès le début du *xii^e* siècle. Les bateaux qui venaient de l'amont, franchissaient le *pont du Cange* et déchargeaient au *port du Don*. A l'ouest de la ville, le *Grand Quai* accueillait les bateaux venant de l'aval qui avaient franchi le pont Saint-Michel. Les grands marchands privilégiaient le Petit et le Grand Quais, à l'ouest de la ville, autour desquels avaient été installés hangars et entrepôts. A l'est, les *ports du Don* (rive gauche) et *de la Queue de vache* (rive droite), avaient sans doute une dimension plus locale. A la fin du *xix^e* siècle, la *Queue de vache* est renommée *Bélu*, du nom de l'ingénieur qui dirigea les travaux du canal de la Somme. Le quai est maçonné au début du *xx^e* siècle.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





AMIENS 133 448 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
· Rues et places publiques.

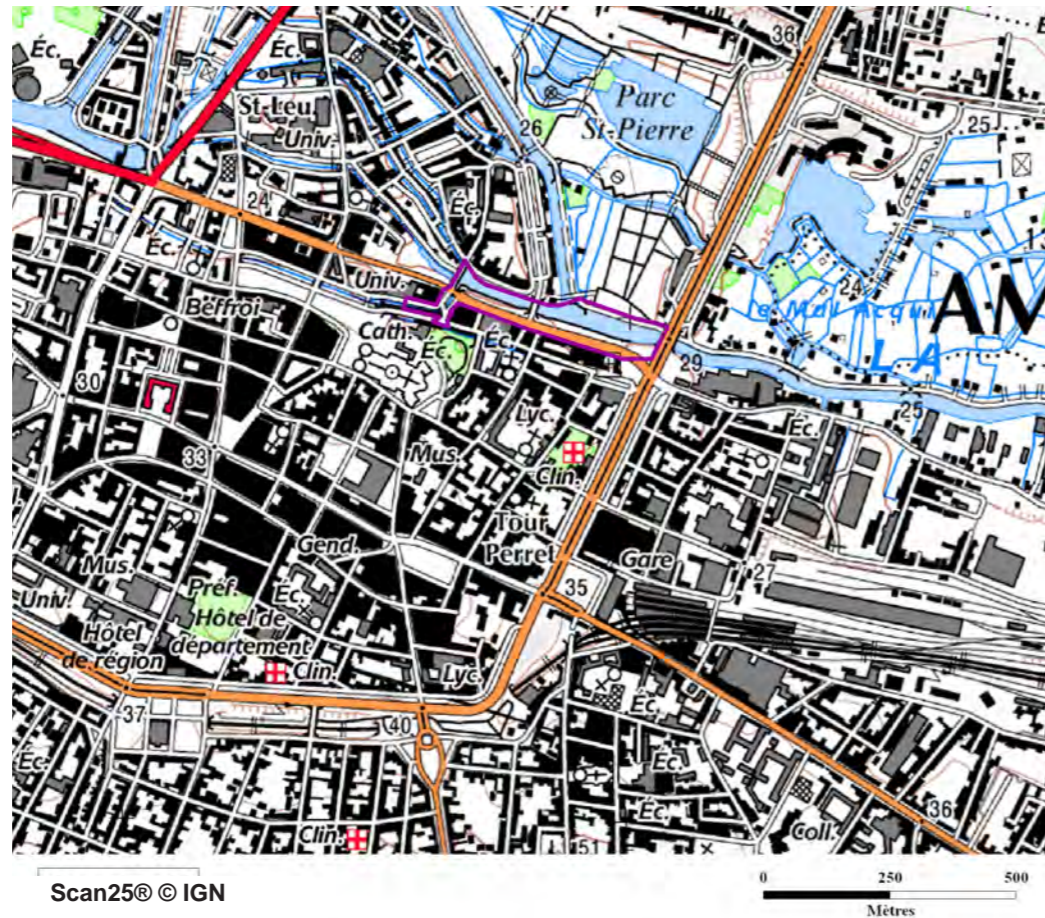
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
Document de gestion : non

SIGNALÉTIQUE :
· Panneaux signalétique sur le quartier Saint-Leu (Amiens Métropole)

MUTATIONS :
· Etat : Bon
· Pressions : touristique, fréquentation
· Mutation secondaires : Equipements, infrastructures

ENJEUX :
· Restauration des panneaux signalétique en mauvais état

POUR EN SAVOIR PLUS :
· Roy P., *Chroniques des rues d'Amiens*, Amiens, Ed. CRDP, t.1 et 5, 1982
· BAYARD Didier, Amiens, In: *Revue archéologique de Picardie*, Numéro spécial 16, 1999, pp. 199-214.



Le *pont du Cange* fut construit en bois en 1344, puis reconstruit en grès en 1419. Ce pont flanqué de part et d'autre de la base de deux tours fortifiées, et dont l'arche centrale surélevée était réservée à la navigation fluviale constitue un des rares témoignages des fortifications médiévales d'Amiens.

En 1827, à l'emplacement des anciennes fortifications fut aménagé le *port d'Amont* entre l'actuelle place Parmentier et le boulevard d'Alsace-Lorraine. Le port d'Amont et la place Parmentier sont en partie occupés par l'axe routier est-ouest datant de 1972. Les espaces le long de la Somme, la place Parmentier plantée de marronniers, et le port d'Amont, bordé de platanes accueillent du stationnement.

Une vocation touristique réaffirmée

Au coeur du quartier touristique de la ville, ce site propose un paysage complémentaire de la célèbre cathédrale d'Amiens. La place du Don offre un espace piétonnier et un accès vers la cathédrale ou vers le pittoresque quartier Saint-Leu. L'implantation des facultés au coeur de la ville, la rénovation du bâti ont entraîné une dynamique et une revitalisation de cette partie de la ville. Le quai Belu, ancien port de la queue de vache accueille désormais une suite ininterrompue de restaurants. Face à l'ancien port amont, le parc Saint-Pierre a transformé la rive droite du fleuve.



AMIENS - CAMON - RIVERY

Quartier Saint Leu, étang Saint Pierre,
Hortillonnages

SITE INSCRIT

Arrêté du 4 avril 1972.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :

Grand ensemble paysager

MOTIVATION DE PROTECTION

Le quartier Saint-Leu, fortement dégradé durant les deux guerres, nécessite une protection afin de préserver son aspect pittoresque et sa valeur historique.

L'originalité des Hortillonnages, zone de marais domestiqués par l'activité maraîchère, constitue le type même du monument naturel à caractère pittoresque tel que défini par la loi de 1930.

La proximité de la Cathédrale renforce la nécessité de ces protections.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

235,46 hectares délimités par la voirie.

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(Etat, communes : Amiens, Camon, Rivery) et **PRIVÉE**

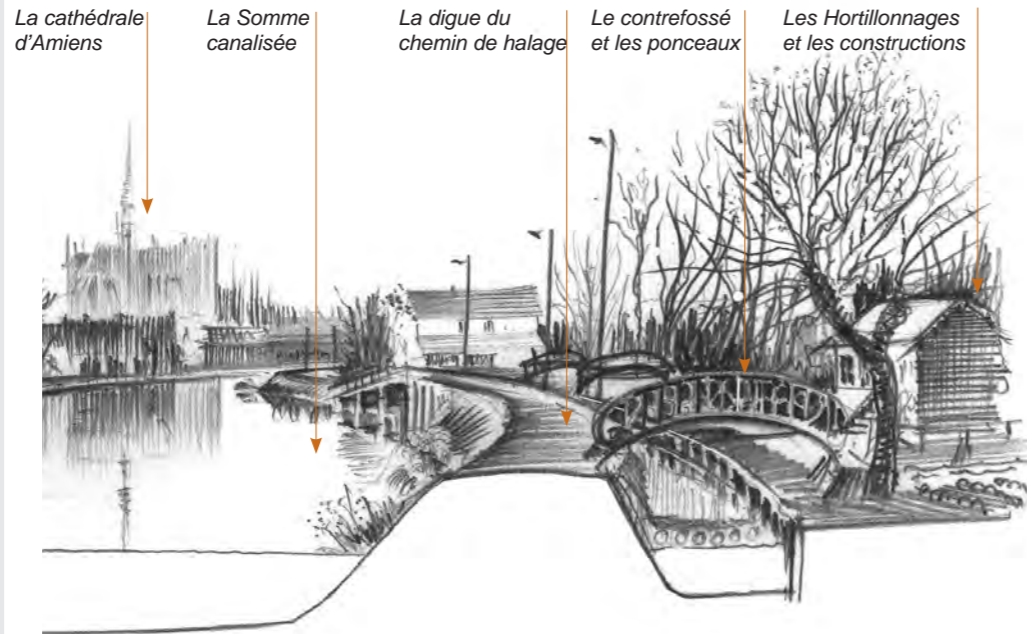
AUTRES PROTECTIONS :

. *Étang Saint-Pierre, Place du Don, Marché sur l'eau* et leurs abords inscrits à l'inventaire des sites (18 sept. 1947)

. Abords de plusieurs Monuments Historiques.

. *Onze maisons anciennes du quartier Saint-Leu* inscrites M.H. 26 janvier 2007.

. Autres sites protégés dans Amiens



Les Hortillonnages, un site privilégié, à l'amont d'Amiens

L'antique Samarobriva s'est construite au sud de la Somme entre les points de confluence de l'Avre et de la Selle, en un lieu qui autorise le franchissement de la vallée par une vallée sèche, l'actuelle chaussée Saint-Pierre. Les Hortillonnages sont situés aux portes amont d'Amiens dans l'ancien lit du fleuve naturellement marécageux. Cette zone de marais a très tôt été aménagée pour la culture maraîchère ; la terre tourbeuse étant naturellement fertilisée par les limons déposés par la lenteur du fleuve. La présence des Hortillonnages d'Amiens est attestée à partir du Moyen-âge. Un réseau de canaux publics, les *rieux*, donne accès à des fossés privés qui desservent et bordent les parcelles de terrain, appelés les *aires*. Ce réseau hydraulique assure le drainage et l'irrigation des terrains, et il permet la circulation et l'accès par bateau.

L'intense activité de la Somme et la prospérité du port d'Amiens jusqu'à la fin du XVIII^e siècle justifient le projet de faire du fleuve une artère du commerce local et international. La canalisation de la Somme dans Amiens est terminée en 1825. La Somme canalisée traverse et irrigue les Hortillonnages. La connection entre le fleuve canalisé et ses anciens bras est maintenue. Les entreprises vont peu à peu se développer le long du canal, au sud.

Après la guerre de 1870-71, le développement urbain se poursuit au nord-ouest des Hortillonnages. La construction du boulevard Beauvillé sur un remblai coupe le site des Hortillonnages du marais Saint-Pierre et du quartier Saint-Leu. Ce nouvel axe nord-sud, utile pour désenclaver la ville, créera une barrière entre les Hortillonnages et Amiens. Dès les années 1930, les jeunes désertent le maraîchage des Hortillonnages. En un siècle le site perdra 99% de ses professionnels et 90 % de ses terres maraîchères. Après la Seconde Guerre Mondiale, la coupure ferroviaire et l'extension urbaine encerclent progressivement les Hortillonnages. Le long du canal, les constructions d'agrément tendent à se pérenniser.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





AMIENS 133 448 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE

- . Touristique et de proximité
- . Promenade le long de la Somme
- . accessibilité des Hortillonnages en barque, visite guidée

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN

- . Document de gestion : oui

SIGNALÉTIQUE :

- . Signalétique touristique

MUTATIONS :

- . Etat du site : moyen
- . Principales mutations : Equipements, infrastructures Mutations secondaires Pression urbaines, dynamiques naturelles

ENJEUX :

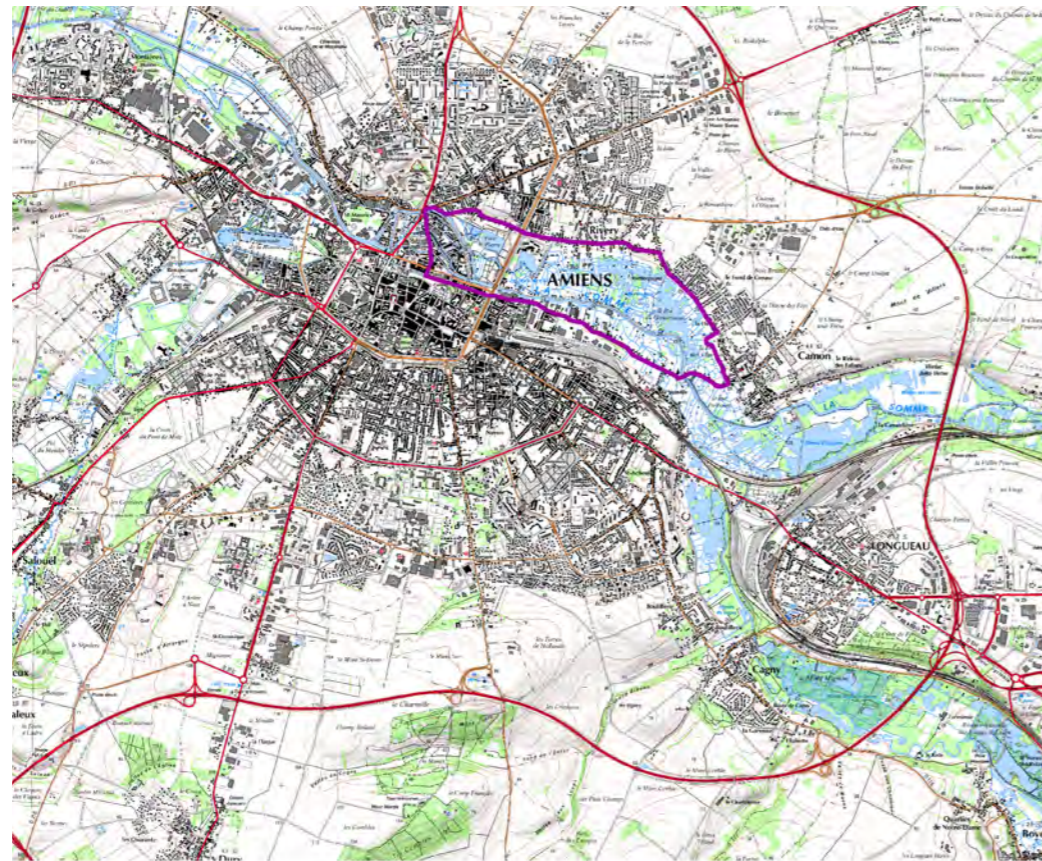
- . Entretien des Hortillonnages
- . Enterrer les réseaux le long du chemin de halage et préserver les perspectives vers la cathédrale

POUR EN SAVOIR PLUS

. DEVAUX, G., *Les Hortillonnages d'Amiens*, Amiens, éd. CRDP, 1984.

. RATTÉL (Th), *Les Hortillonnages d'Amiens ou l'art de transformer les marais insalubres et improductifs en saines et riches cultures maraîchères*, Amiens, Yvert et Tellier, 1890

. AMIENS MÉTROPOLE, *Amiens, ville d'art et d'histoire, Musées, Monuments, promenades*, Ed. du patrimoine, 2007



Scan25® © IGN



Le quartier Saint-Leu

Au XII^e siècle, l'économie d'Amiens prospère grâce à la production de draperies et à la teinture due au pastel des teinturiers, la guède. Le fleuve est curé. Des quais en pierre sont construits pour faciliter l'accostage. Amiens comprend alors deux entités : la cité ecclésiastique, au sud, sur les pentes douces non inondables, et la ville marchande des moulins au centre, sur les canaux formés par les bras de la Somme. Le quartier Saint-Leu s'étend sur les îles établies entre les bras de la Somme et de l'Avre. L'église a encadré l'aménagement hydraulique afin de réguler le niveau d'eau et profiter de sa force motrice. Ecluses, moulins, petites maisons, échoppes et canaux caractérisent ce quartier d'artisans et d'hortillons. Le pont du Cange qui sépare la ville des Hortillonnages a été construit en 1344. C'est une des cinq grandes portes d'eau d'Amiens, au-delà de laquelle le fleuve se divise en plusieurs bras à l'intérieur de la ville.

Au XVI^e siècle, la construction d'une place forte va limiter tout développement urbain au nord-est pendant trois siècles, tandis qu'au nord-ouest, le quartier Saint-Leu s'urbanise. Sa population augmente dans un territoire limité par la ceinture de remparts et la citadelle. Au XVIII^e siècle, c'est l'un des plus peuplé de la ville, mais également le plus pauvre, avec de multiples travailleurs à domicile ou dans de petits ateliers. Le quartier vétuste, relativement épargné par la guerre de 1940, sera peu transformé avant les années 1980.

Une nouvelle dynamique

A partir des années 1980, plusieurs projets redynamisent le secteur et entraînent parfois la destruction d'îlots entiers : la création du parc Saint-Pierre, l'animation créée par un pôle universitaire au cœur de la ville, au pied de la cathédrale, la création d'un nouveau quartier au sud sur le site des entreprises en déclin le long du canal. A l'est, les Hortillonnages se sont radicalement transformés depuis un siècle, par les usages, l'entretien et la fréquentation. Ce sanctuaire de nature de trois cent hectares, à deux pas du centre ville est à la recherche d'un nouvel équilibre.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



En haut, à droite : parcelle maraîchère des Hortillonnages depuis le chemin de halage
- En bas, à droite : le quartier Saint-Leu

80-10

AULT Bois de Cise

SITE INSCRIT

Arrêté du 22 juin 1959.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :

Site urbain, bourg, village

MOTIVATION DE PROTECTION

« Couvrant les versants d'une vailleuse, le site est occupé par des constructions de style balnéaire « Belle-Epoque ». Aménagé au XIX^e siècle, le bois a été replanté après la seconde guerre mondiale. L'inscription vise à éviter le déboisement et à maîtriser la construction de nouveaux édifices ».

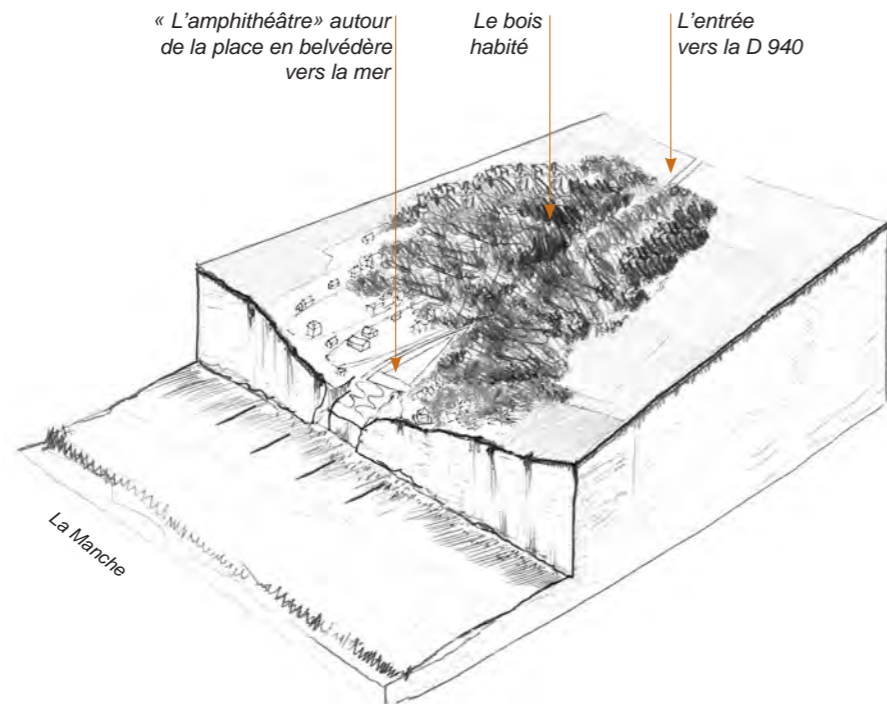
DÉLIMITATION-SUPERFICIE

44,89 hectares répartis en plusieurs parcelles boisées et construites (incluant l'escalier d'accès au rivage) séparées par la voirie.

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
(commune d'Ault) et **PRIVÉE**

AUTRES PROTECTIONS :
Néant.

Ci-dessous : plan du lotissement par Chabot, vers 1898 © Source : Bibliothèque municipale d'Amiens/ Provenance : Région Picardie - Inventaire général, 2002



Un lotissement balnéaire du XIX^e siècle dans une vailleuse boisée

Vers 1896, un promoteur, Jean-Baptiste Theulot, achète et entreprend de lotir les 50 hectares d'une vailleuse boisée, le Bois de Cise, située entre Ault et Mers-les-Bains. La vailleuse est transformée par d'importants travaux de terrassements. Des voiries épousent le relief et convergent vers une place centrale en belvédère au-dessus de la mer. Les accès à la plage sont facilités. La première maison est bâtie vers 1896. Un casino, un hôtel, un restaurant sont construits. Malgré les difficultés d'accès à la mer, les problèmes d'alimentation en eau, gaz et électricité, ce site, magnifique, est très à la mode au début du XX^e siècle. Soixante bâtiments y seront implantés avant 1918 (source inventaire).

L'inventaire du patrimoine culturel de Picardie citant *Theulot et Monborgne* précise : « le lotissement de près de 500.000 m² de terrains, divisés en 400 lots dont la superficie varie de 180 à plus de 1700 m² ... ». Un guide promotionnel « *La Plage du Bois de Cise ou le Vésinet du bord de mer à trois kilomètres du Tréport-Mers* », écrit par Theulot, paraît vers 1898. Un architecte, *Théophile Bourgeois*, proposera des modèles de villas, mélangeant style néo-normand, balnéaire et art nouveau (neuf de ses villas subsistent). D'autres maîtres d'oeuvres travailleront également dans le lotissement. Pendant la seconde guerre mondiale, treize villas seront détruites et une cinquantaine endommagées. Le casino disparaîtra.

Une gestion collective et une protection demandée par l'association syndicale

Un cahier des charges de 14 articles est établi le 5 février 1898, et régleme le lotissement. Parmi les objectifs affichés figurent : « la création et l'entretien des chemins, squares, pelouses et parterres, l'éclairage public, la nature et la hauteur des clôtures, la construction et l'alignement des habitations, la conservation des arbres, les propriétaires ne devant abattre que le strict minimum nécessaire aux constructions, le recrutement d'un ou de plusieurs gardes particuliers pour veiller à la conservation des propriétés et à la sûreté des personnes » (Cardo).
Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





AULT 1 697 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. site balnéaire et touristique

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Document de gestion : oui

SIGNALÉTIQUE :
. Signalétique «site»

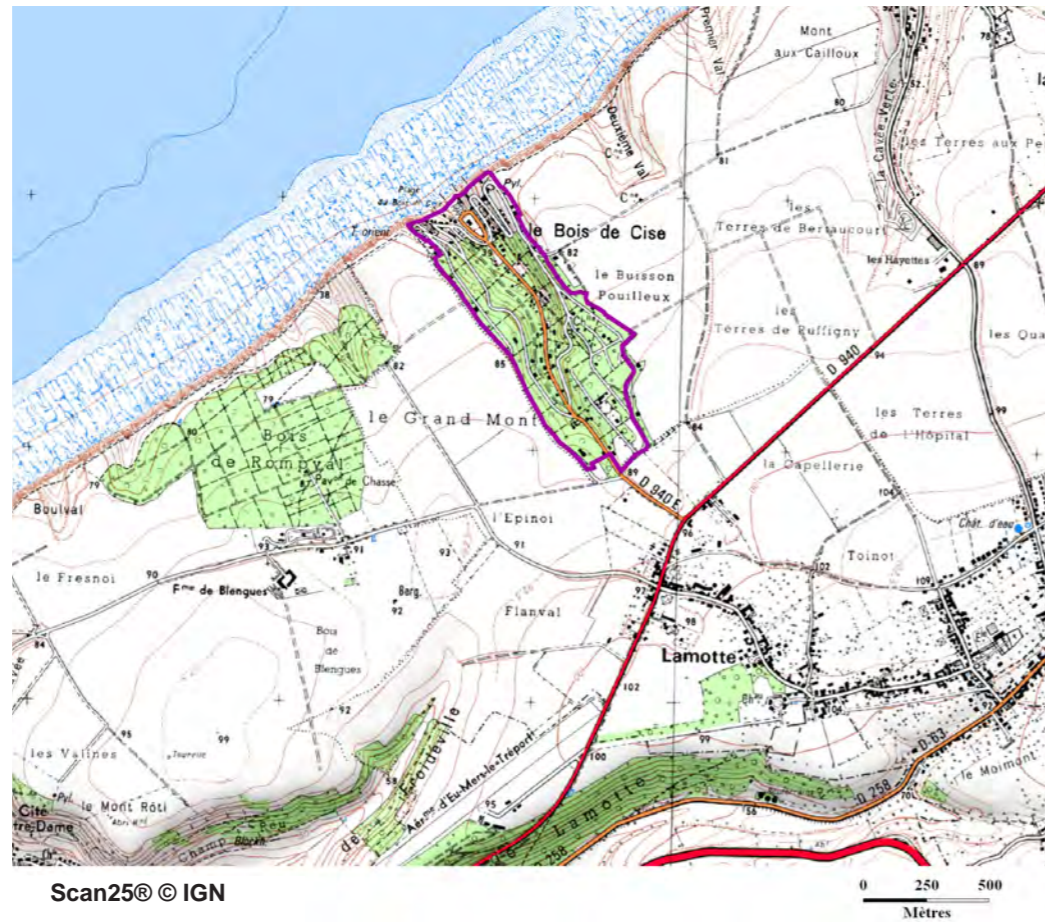
MUTATIONS :
. Etat : Quelques atteintes
. Principales mutations : dynamiques naturelles, Mutation secondaires : urbaines

ENJEUX :
. Surveillance du bâti et des implantations, du recul de la falaise.
. Gestion des abords et des boisements
. Valorisation du site

POUR EN SAVOIR PLUS :
. Inventaire du Patrimoine Culturel de Picardie, *Ault, Bois-de-Cise, Le lotissement et la station balnéaire du Bois-de-Cise*
. Théophile BOURGEOIS, *Villas modernes*, Paris : Imp. Lemerrier, vers 1910
. Cardo, *Expertise du Bois de Cise*, Dren de Picardie, 2002



La chapelle du bois de Cise



Scan25® © IGN

En 1959, sur demande de l'Association syndicale autorisée qui réunit l'ensemble des propriétaires, le bois de Cise sera protégé au titre de la loi sur les sites du 2 mai 1930. L'objectif est «d'éviter son déboisement, et la construction d'immeubles ou d'édifices inesthétiques entraînant la destruction des arbres existants».

Un nouveau cahier des charges est établi en 1960 afin notamment d'éviter le camping «sauvage» et les constructions sur de trop petites parcelles. Il sera modifié le 15 décembre 1970. En 1953, les voiries deviennent communales (commune d'Ault). Sentiers et allées restent entretenus par l'Association syndicale. L'avenue centrale est une voie départementale.

Un document de gestion nécessaire

Le tracé des voiries et des espaces publics a été réalisé conformément au plan de lotissement. Les villas les plus emblématiques, bâties entre 1895 et 1914, offrent une identité architecturale forte au site.

Le bois est une chênaie pédonculée accompagnée de nombreux frênes. Sur les terres plus argileuses, la chênaie acidophile est accompagnée de châtaigniers. Quelques hêtres subsistent dans les endroits abrités des embruns. Le boisement qui constitue l'identité du site subit de nombreuses pressions. Le site conserve un caractère aéré de lotissement dans un bois, mais des constructions récentes font disparaître la lisière boisée. L'accès au site depuis la D940 est ainsi totalement altéré.

Après avoir identifié trois séquences paysagères : l'entrée, le bois, l'amphithéâtre, le document réalisé par l'équipe Cardo en 2002 a distingué plusieurs objectifs, parmi lesquels la gestion des abords du site, dépassant les simples limites de la vailleuse, la gestion du couvert boisé, et la valorisation du site à travers la gestion de la fréquentation et de la découverte pedestre.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



En haut à droite : trois villas, allée Marie (architecte T. Bourgeois)
- En bas, à droite : la vailleuse vue du belvédère ouest

SITE CLASSÉ

Arrêté du 8 janvier 1934.

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

Le « gros tilleul » d'une circonférence de 3 m 95 au moment du classement, remonte selon la tradition au règne de Henri IV. C'était un bel arbre, très vigoureux aux puissantes racines, bel exemple d'arbre de Sully planté sur une place publique.

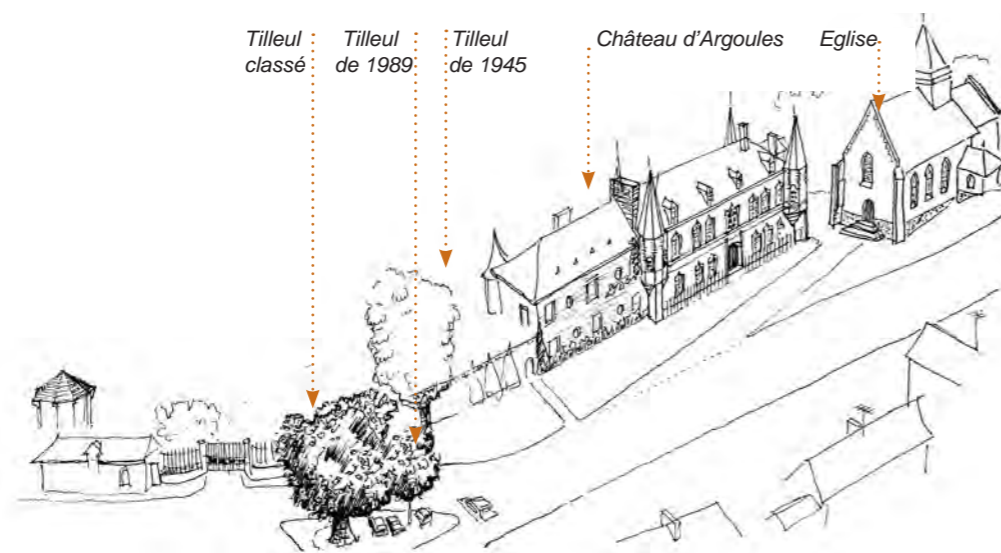
DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise de l'arbre (0,01 hectare)

PROPRIÉTÉ COMMUNALE**AUTRES PROTECTIONS :**

. Le *château d'Argoules*, façades et toitures, comprenant la terrasse nord talutée avec son escalier et l'escalier intérieur, inscrit à l'inventaire des monuments historiques (23 sept 2009)

. *Abbaye de Valloires* : chapelle classée (29 sept. 1907) ; ensemble des bâtiments, de l'abbaye sauf les parties modernes classée M. H. (17 sept. 1964)

**Un vieux tilleul sur la place du village**

Le village d'Argoules est situé au nord du département, le long de la vallée de l'Authie. Il possède un patrimoine architectural et paysager remarquable : l'abbaye de Valloires, les bords de la rivière, le château d'Argoules et son parc, mais aussi un habitat rural ancien, dont l'évolution et la typologie ont été recensés en 1979 par M. Vasselle, architecte.

Le tilleul classé se dresse au centre du village, sur une place en longueur, en partie engazonnée et traversée par la route départementale 192. La place s'ordonne au nord par la façade du petit château gothique flamboyant, restauré au XIX^e siècle. Elle fait face au sud, à une rangée de maisons basses. Aux deux extrémités se trouvent, d'un côté l'église du XV^e et XVI^e siècle, autrefois entourée de son cimetière et de l'autre le vieux tilleul. L'auberge dite *du gros tilleul* fait face à l'arbre classé et attire une clientèle nombreuse qui gare ses véhicules au pied de l'arbre.

L'origine exacte du tilleul classé, surnommé « *arbre de Sully* » n'est pas connue. Une photo ancienne le montre portant une plaque et un crucifix aujourd'hui disparus. D'autres aménagements ont disparu : un alignement d'arbres mentionné sur l'ancien cadastre et un monument aux morts détruit dans les années 50 pour permettre l'élargissement de la route. Trois tilleuls « *de la liberté* » ont depuis été plantés à proximité ; l'un, en 1918 a été abattu lors d'une tempête, le second, en 1945, s'élève toujours devant le château, le troisième en 1989, est situé à quelques mètres du vieil arbre et prenant de l'ampleur, ne tardera pas à prendre la relève du vieil arbre. Deux projecteurs illuminent le site de nuit. Le site fait partie du circuit du Ponthieu Marquenterre.





ARGOULES 335 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
 . Le site est fréquenté (attiré de l'abbaye de Valloires et de l'auberge du vieux tilleul). Le tilleul est situé sur une place publique, le parking de l'auberge est situé à ses pieds.

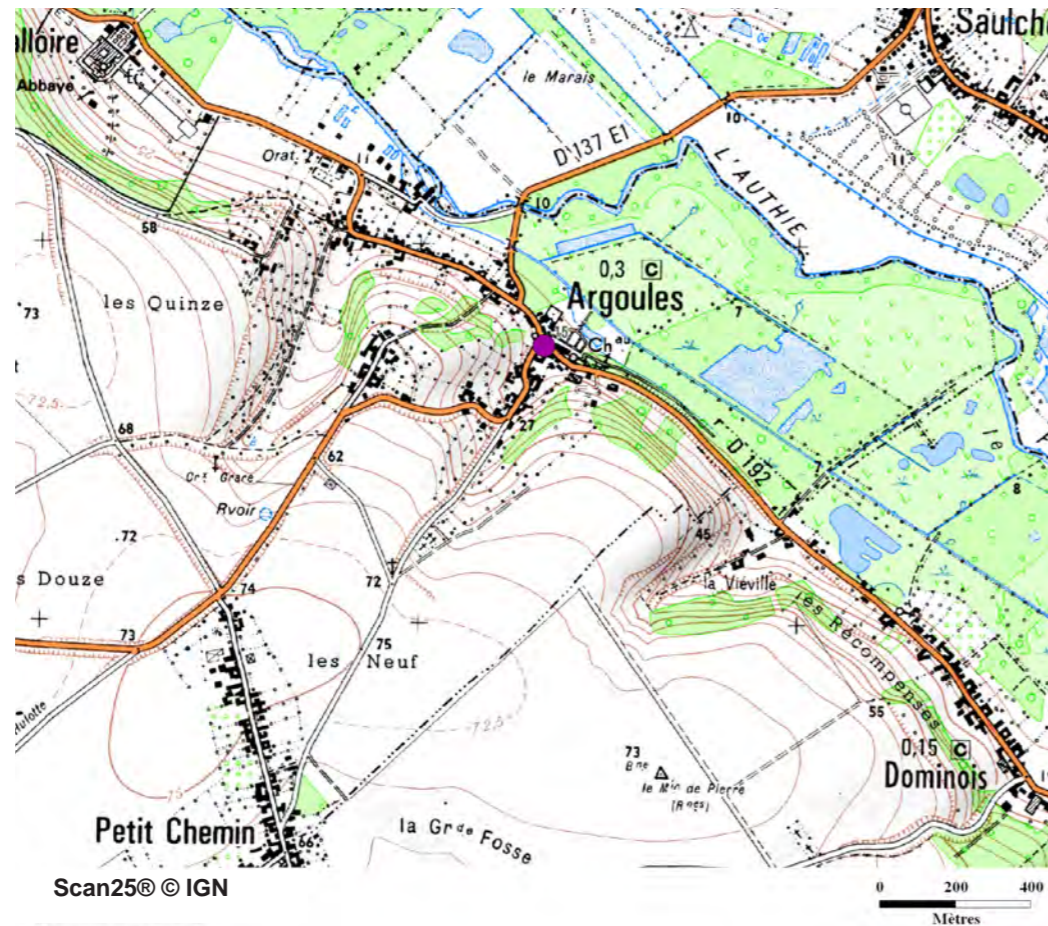
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 . Deux projecteurs valorisent l'arbre la nuit
 . un élagueur intervient tous les deux ou trois ans

SIGNALÉTIQUE : Aucune

MUTATIONS :
 . Etat du site : dégradé
 . Principales pressions : touristique, fréquentation ;
 Mutations secondaires : équipements/infrastructures

ENJEUX :
 . Surveillance phytosanitaire
 . Supprimer le stationnement au pied de l'arbre et mettre en valeur l'ensemble de la place
 : Le vieux tilleul participe à la composition de la place, harmonieusement ordonnée par l'église et le château au nord et une rangée de maisons basses au sud.
 . Signalétique. L'intérêt du site pourrait être signalé.

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . CRAMPON M.,
 "Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI



Un tilleul décapité

L'arbre classé a été décapité lors d'une tempête le 15 octobre 1987. Le rapport de la Commission des sites de 1988 notait qu'il ne subsistait plus qu'un tronc de 7 m de haut avec deux branches latérales. Malheureusement, le tronc était creux, l'arbre ayant été mitraillé pendant la seconde guerre mondiale. Il fut envisagé à l'époque de transformer l'arbre en sculpture ou en table d'orientation. La commune a préféré garder l'arbre en l'état.

Diagnostic phytosanitaire

Le « Gros Tilleul » à petites feuilles (*Tilia cordata* Mill.) a reformé une couronne ovoïde. Le tronc est imposant. La large plaie de coupe de la tête est protégée des intempéries par un toit métallique, symbolique mais inefficace contre l'intrusion des agents pathogènes. Il empêche la stagnation d'eau, qui aurait pu être évitée par la pratique de coupes obliques. La pourriture va, ou a déjà, très certainement gagné le tronc, fragilisant d'autant la fixation des nombreux rejets.

Un contrôle de l'état sanitaire du tronc est à effectuer régulièrement, d'abord en examinant l'état de surface des plaies de coupes puis éventuellement en utilisant un appareil de diagnostic non blessant à ondes sonores. Un contrôle du nombre de rejets de gros diamètre est à effectuer et leur taille régulièrement programmée. Si les rejets formant la couronne sont toujours en place, ceux qui étaient auparavant situés sur le tronc ont été supprimés. Ces rejets sont la marque d'une descente de cime qu'induisent les arbres dépérissants pour poursuivre l'assimilation chlorophyllienne dont ils ont besoin. Supprimer ces rejets est une erreur, car cela revient à «affamer» plus encore ces arbres.

La suppression du stationnement dans un rayon d'au moins cinq mètres est une mesure nécessaire, contre les risques de blessures du tronc et des racines, mais aussi contre l'intoxication des racines par pollutions accidentelles d'huiles, essence, gazoil... et pour une simple question d'esthétique. Le parking aménagé au-dessus de l'église, face à la mairie pourrait être amélioré et utilisé.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
 Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



En haut à droite : Le toit métallique du vieux tilleul
 - En bas, à droite : le vieux tilleul face à l'auberge du gros tilleul

SITE CLASSÉ

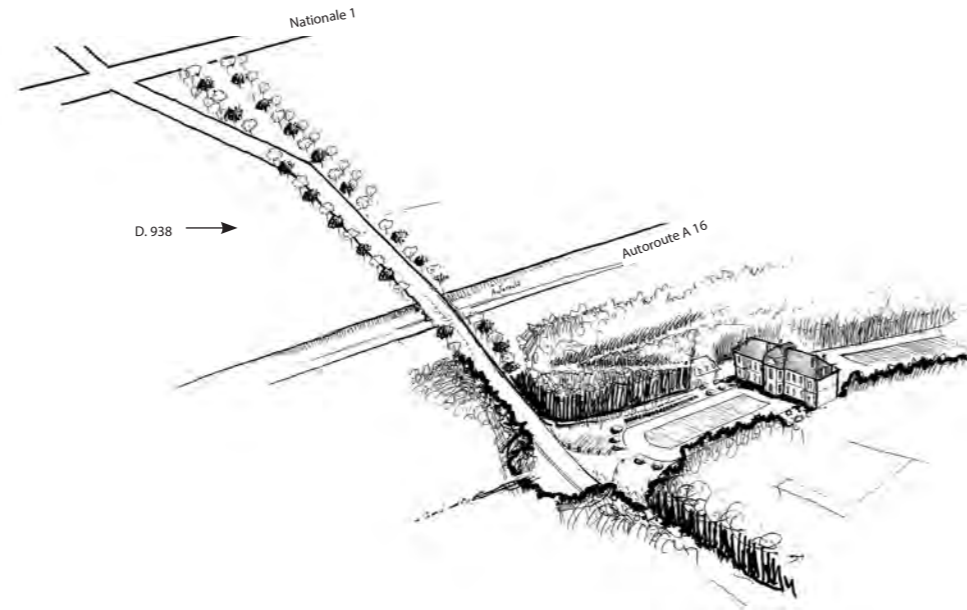
Arrêté du 20 mai 1925.

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION
non connue.**DÉLIMITATION-SUPERFICIE**
Emprise des arbres (2,19 hectares)**PROPRIÉTÉ**
DÉPARTEMENTALE**AUTRES PROTECTIONS :**

. Château d'Arry, deux perspectives et trois allées classées Monuments Historiques (2 mars 1979)

*Une structure paysagère disparue*

La route départementale 938 relie Crécy à la côte Picarde. Elle se transformait autrefois en avenue monumentale entre le croisement de la nationale 1 et le château d'Arry. Elle était encadrée de part et d'autre, sur une longueur de 800 m, par deux rangées de tilleuls majestueux qui constituaient l'entrée de la commune et surtout l'avenue d'accès au château d'Arry, dont l'axe de composition principal croise la départementale en face du « bois de Compiègne ». L'ensemble était un repère important dans le paysage du plateau dominant la vallée de la Maye.

L'alignement d'Arry a été coupé en 1967. L'abattage a été autorisé en 1966, pour motif de sécurité, suite à un accident de camion. L'examen des arbres abattus a montré que le diagnostic phytosanitaire était peut-être exagérément alarmiste et qu'une grande partie des arbres abattus aurait pu être conservée.

L'alignement a été replanté dans les années 80 par deux rangées d'érables (*Acer platanoides*) alternant un sujet pourpre, à un sujet vert. La relation avec le château d'Arry est aujourd'hui rompue. Le choix des essences banalise l'alignement. La création de l'autoroute A 16 a parachevé le mitage : les arbres ont été coupés sur 50 mètres pour le passage de l'autoroute en tranchée ; l'installation de baraquements de chantier le long de la départementale a entraîné des abattages supplémentaires.

Afin de compléter l'alignement, de jeunes tilleuls ont été récemment replantés sur les bords extérieurs, après les accès de service à l'autoroute, en direction de la nationale 1.

L'avenue du château d'Arry

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



Ci dessous :
" Plan topographique de la terre et seigneurie d'Arry ", appartenant à M. le comte d'Hodicq Echelle 1 pouce pour 100 toises, sans date (seconde moitié du XVIII^e siècle), © Source : Archive privée/ Provenance : Cardo, *Inventaire des jardins de la Somme*





ARRY
193 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. Le site est parcouru par la route départementale N° 938

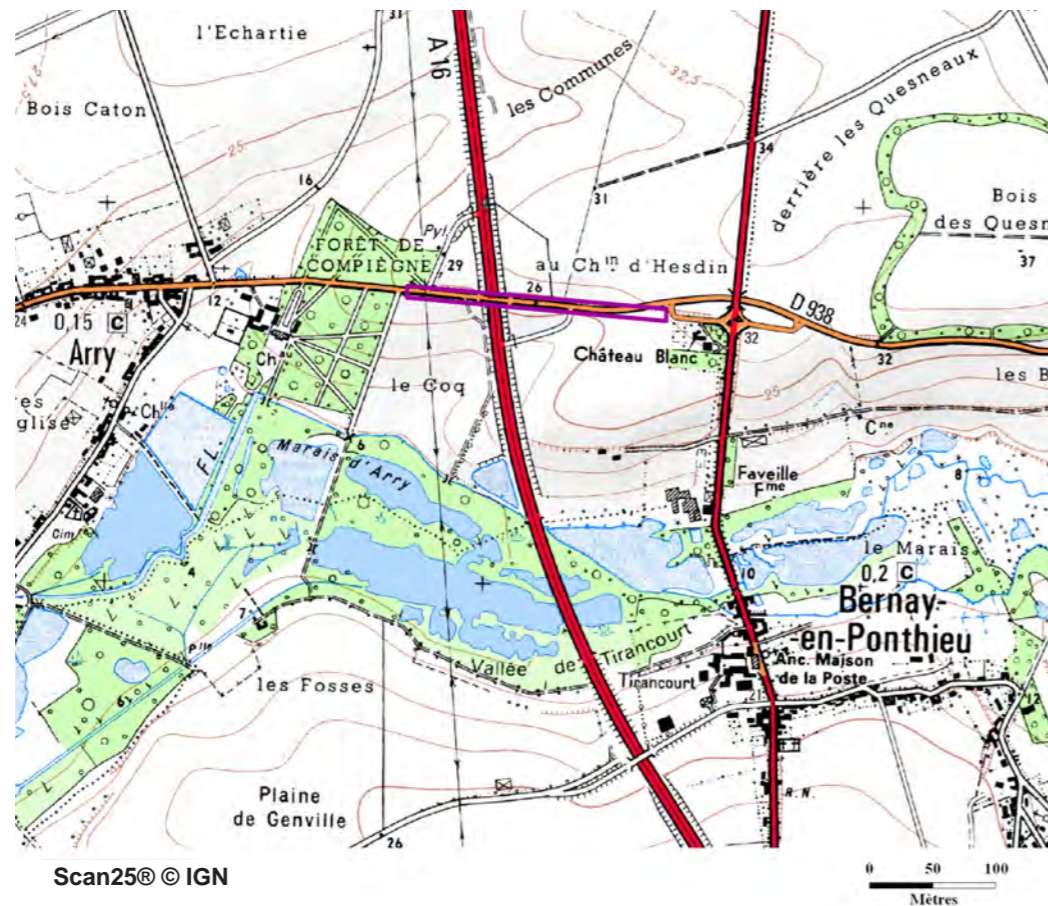
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Replantation d'érables en mélange vers les années 1980
. Entretien effectué par le département
. Document de gestion : non

SIGNALÉTIQUE : Aucune

MUTATIONS :
. Etat du site : disparu, dégradé
. Principales pressions : touristique, fréquentation, Mutation secondaires : équipements/infrastructures

ENJEUX :
. Les arbres ayant disparu, la question du maintien de la servitude doit être posée.
. La poursuite de la replantation d'arbres en accord avec le site mérite d'être envisagée

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CARDO, *Inventaire des parcs, jardins et cimetières du département de la Somme*, 2004
. CRAMPON M., "Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans *Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1936 vol 46, t. XLVI, pp 279-282
. *Le château d'Arry*, 1935, Rue (Somme), Imp. E. Dumont
. THIÉBAUT J., *Dictionnaire des châteaux de France*, vol 4, Berger Levrault, 1978



Le château d'Arry, aujourd'hui classé, fut construit vers 1761 pour le Comte de Courteville d'Hodicq, Maréchal de camp. J. THIÉBAUT indique dans son Dictionnaire des châteaux de France qu'il fit appel à « l'architecte Boulonnais Giraud Sannier, à qui l'on doit, entre autres, Colesbert, Rosamel et sans doute Recq (qui présente en particulier des affinités avec Arry). Les plans détaillés du château d'Arry sont conservés à la Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-mer »

« Le parc, ainsi qu'en fait foi un plan accroché dans le vestibule, est resté tel qu'il a été dessiné au XVIII^e siècle. Il comprend essentiellement deux pelouses situées devant et derrière le château et encadrées de grands tilleuls plantés au moment de la construction du château. Ces tilleuls se raccordent à l'avenue traversée par la route départementale, avenue qui fait partie du domaine et a été classée par le Ministère des Beaux-Arts. A l'extrémité de la pelouse, du sud part une pièce d'eau longue de 400 m, alimentée par la Maye qui la traverse d'est en ouest. Cette pièce d'eau, en prolongeant le tapis vert, crée une perspective qui rappelle celle du canal de Versailles. L'architecte-paysagiste Duquesne a fait rectifier peu avant la guerre divers détails du parc et a notamment fait dégager l'entrée sur route. Trois allées qui traversent le bois en éventail complètent l'effet des perspectives, ainsi que le font des trouées sur les étangs ou les marais. » (Le château d'Arry, 1935). L'allée de tilleuls classés faisaient donc partie de la composition. Elle est représentée sur un plan du XVIII^e siècle et aboutit en demi-lune sur le croisement de la route perpendiculaire (l'actuelle nationale 1).

Maurice Crampon notait en 1934 : « L'allée d'Arry, (...) est une double rangée de tilleuls qui borde chacun des côtés d'un tronçon du chemin de grande communication de Rue à Auxy-le-château. C'est donc en réalité quatre rangées d'arbres qui s'alignent sur une longueur de 800 mètres, entre la route nationale et l'entrée du village d'Arry. Soigneusement entretenus, espacés régulièrement de dix mètres, leur ligne est vraiment remarquable, surtout si on les considère à trois ou quatre cents mètres de distance vers le nord, sur le plateau. Une avenue identique formée par quatre rangées de tilleuls espacés de quatre mètres, précède le château de Bertangles. Longue de 1100 m, elle aboutit à la route nationale 16. »



SITE INSCRIT

Arrêté du 25 mars 1973.
Arrêté commun aux mottes féodales de Bailleul, Fres-senneville, Le Translay et Vismes-au-Val.

CRITÈRE : Historique**TYPLOGIE :**

Site historique,
commémoratif, cimetière

MOTIVATION**DE PROTECTION**

« Grand ensemble fortifié situé dans le bois de Bailleul. Il s'agit de la motte du château de Jean de Bailleul qui devint roi d'Ecosse, pays où ce type de mottes fut imité » (P. PATTE, Conservateur Régional des Bâtiments de France du Nord. Rapport du 10 novembre 1971)

L'archéologue R. Agache mentionne l'importance de la Motte de Bailleul.

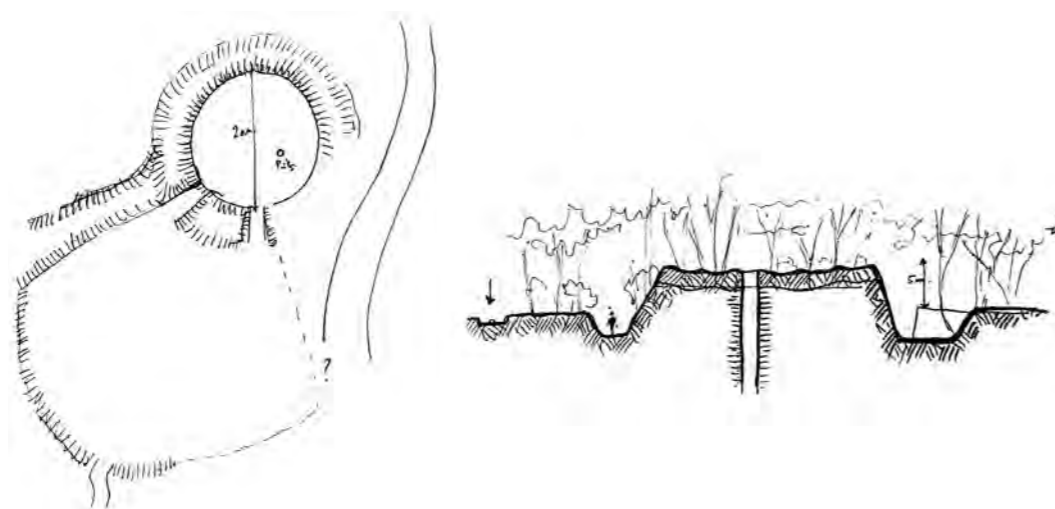
DÉLIMITATION-SUPERFICIE

18,8 ha

PROPRIÉTÉ PRIVÉE.**AUTRES PROTECTIONS :**

Néant

Ci-dessous : *Atlas général de la terre de Coquerel sur Bailleul & Limeux*, appartenant à M. de Belleval, 1820, © Source : Archive privée / © Crédits photographiques : Traverses

**Une motte féodale sur le versant**

Le village de Bailleul est situé au fond d'une vallée à l'écart du val de Somme. La motte est invisible du village. Elle est dissimulée dans les bois en haut du versant, située stratégiquement sur les hauteurs pour permettre le contrôle de la vallée.

Aujourd'hui, ce site protégé craint moins la pression de l'urbanisation que celle de la végétation. La motte se résume à un ensemble de tumulus couverts d'arbres. Les soubassements du château sont toujours visibles. Un puits revêtu de pierres est encore présent au sommet de la motte ovale, de même que les profonds fossés entourant la butte.

Un château du roi d'Ecosse

En 1926, l'abbé Lesueur résume les travaux de la société « Balliol Earthworks Survey » sur les châteaux à motte du Ponthieu et du Vimeu.

De 1267 à 1363, les seigneurs de Bailleul ont été Rois d'Ecosse. « La famille de Bailleul possédait quatre grands domaines et châteaux dans notre pays : à Bailleul, à Hornoy, à Dompierre-sur-Authie et à Héricourt. Le siège principal de ces vastes domaines se trouvait tout naturellement dans le village qui a donné son nom à cet illustre famille. »

Le château placé sur la hauteur qui domine ce village, était le siège d'une châtellenie qui était, dit M. de Belleval, « un des fiefs les plus importants du Vimeu et de tout le Ponthieu », puisque 32 seigneuries en relevaient. (...)

Dans le bois qui surplombe le village, on trouve encore, dit M. Maitland, très nettement conservé, le soubassement du château à motte du XI^e siècle. Les rampants de la basse-cour également du XI^e sont très visibles ainsi que ceux d'une deuxième cour, de construction postérieure et moins finis que ceux de l'enceinte primitive.

La grande butte ovale et factice, qui soutenait primitivement le donjon en bois, attire tout Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





BAILLEUL
278 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE

- . bois privé
- . réserve de chasse (sangliers..)
- . chaque année, quelques visiteurs (écossais surtout)
- . le GR 125 longe le bois à l'ouest

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN

- . entretien du bois

SIGNALÉTIQUE :

- . Aucune

MUTATIONS :

- . Etat du site : en cours de dégagement
- . Pressions : dynamiques naturelles

ENJEUX :

- . Signalétique du site et ouverture au public

POUR EN SAVOIR PLUS :

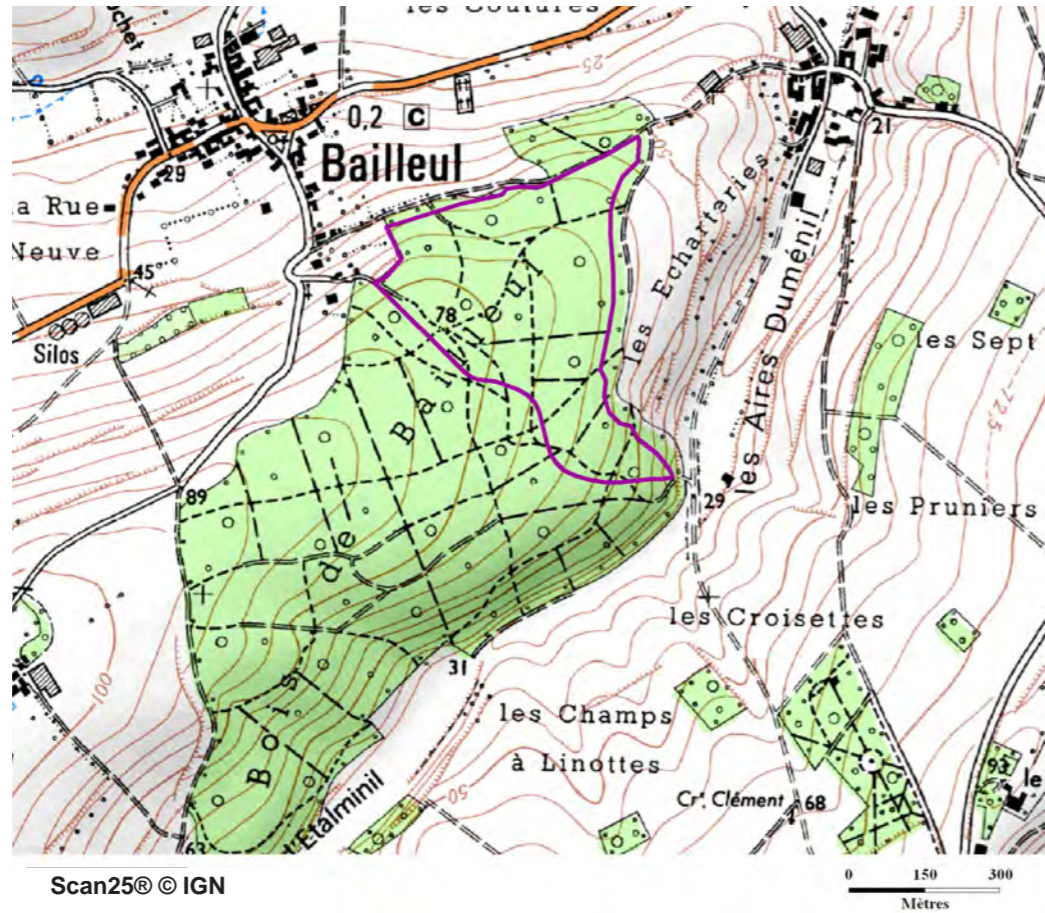
. Abbé LESUEUR,
Les châteaux à motte dans le Vimeu et le Ponthieu, Bulletin de la société d'émulation d'Abbeville, 1925, pp 226-227

. de BELLEVAL R.,
Les fiefs et les seigneurs de Ponthieu et du Vimeu, Essai sur leur transmission depuis l'an 1000 jusqu'en 1789, Paris: Ed Dumoulin, 1870, p 23

. PETIT M., JORON A.,
Le Ponthieu et la dynastie anglaise au XIII^es, Société d'émulation d'Abbeville, 1969

. BOULANGER C.,
Camps et tumulus de la Somme, Paris, Leroux, 1908

. GROUÉ L.,
Aux confins de la Picardie et de la Normandie, Abbeville, 1992, p 74



d'abord l'attention. On y voit, à son sommet le puits, muni d'un revêtement de pierre. Le plan de ce château a été assez maladroitement copié à Buittle, en Ecosse, d'où l'illustre Devergulde a promulgué en 1282, la célèbre charte des statuts du collège de Bailleul, conservée encore dans le trésor des archives.»

« Le roi d'Angleterre, Henri V, logea au château de Bailleul pendant la nuit du 13 au 14 octobre 1415, en se rendant à Azincourt. Cette forteresse fut prise en 1420 aux anglo-bourguignons par les Dauphinois, et de cette époque date sa destruction. » (Cf. R. de Belleval). Démantelé en 1420, le château de Bailleul n'a jamais été reconstruit. Dans le hameau de Grandsart, un chapiteau tient lieu de socle d'une croix de fer. L'historien Philippe des Forts estimait que cette sculpture provenait de l'ancien château de Bailleul

Une réserve de chasse

Les bois de Bailleul et Cocquerel représentent un ensemble de plus de 100 hectares. Ils sont riches en gibier. Le GR 125 longe le bois de Bailleul. Une ancienne servitude traversait le bois de Bailleul, la « voie des morts ». Elle permettait autrefois aux habitants du hameau de Grandsart de porter leurs défunts au cimetière de Bailleul.

Le bois est aujourd'hui en cours d'exploitation. L'ensemble de la motte autrefois à peine visible dans le sous-bois est aujourd'hui en cours de dégagement.



80-14

BELLANCOURT

Arbre-chapelle de Monflières

SITE CLASSÉ

Arrêté du 18 sept. 1926.

CRITÈRE : Légendaire

TPOLOGIE :

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

Arbre pluri-séculaire et lieu de culte. « (...) sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission, par application de l'article 2 de la loi du 21 avril 1906 : décide d'inscrire (...) - Commune de Bellancourt - L'arbre chapelle situé à Monflières »

Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 26 février 1926

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise de l'arbre (0,01 ha)

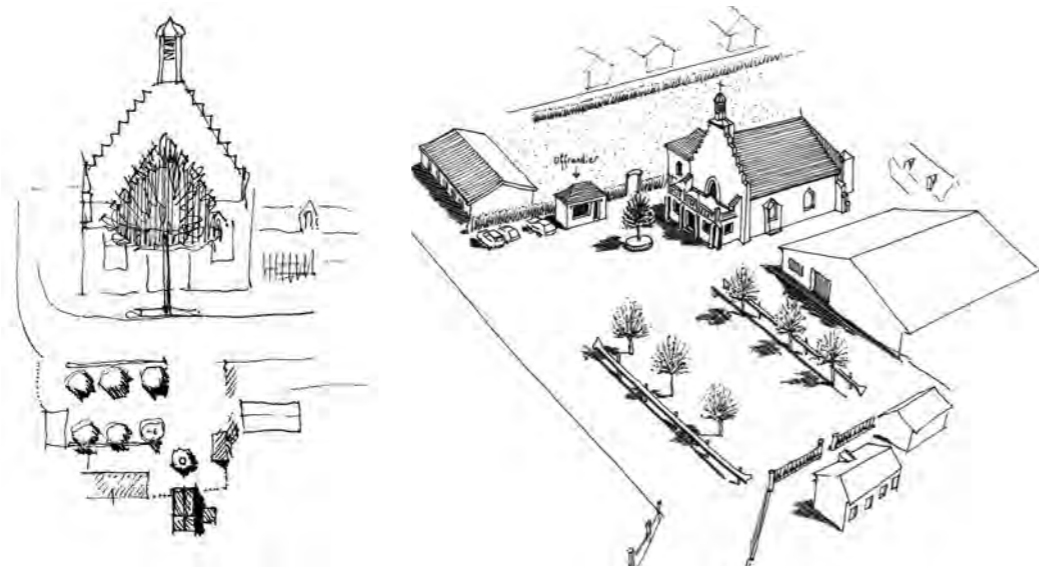
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(commune de Bellancourt).

AUTRES PROTECTIONS :

Néant.

Ci-dessous "Fig. 6- Bellancourt, l'Arbre de Notre-Dame de Monflières", extrait de M. Crampon, "Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, ...", dans Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI, © Source : Bibliothèque nationale de France / Provenance : BNF.fr



Une apparition de la Vierge dans un hameau

Le hameau de Monflières est situé à proximité d'Abbeville et de Saint Riquier. Il est bâti sur un plateau séparé du reste de la commune de Bellancourt par une vallée sèche. Au nord, l'ensemble domine une seconde vallée sèche, qui relie Buigny-l'abbé à Vauchelles-les-Quesnoy.

L'arbre-chapelle de Monflières surnommé « *le petit Lourdes de Picardie* » est un lieu de pèlerinage depuis le x^e siècle. Une image de la Vierge serait apparue à un jeune berger au creux d'un vieil arbre. L'image sainte fut alors l'objet d'une controverse entre les communes de Vauchelles et de Bellancourt. Pour les départager, l'icône aurait été placée sur un chariot attelé de part et d'autre de quatre chevaux pour Vauchelles et d'un seul pour Bellancourt. Par miracle, le cheval isolé entraîna l'ensemble vers la terre de Bellancourt. Pour célébrer l'image sainte, on édifia en 1176 une chapelle vouée à Notre-Dame-de-l'Annonciation, grâce à la cession du terrain par l'abbaye de Berteaucourt. Les scènes fondatrices de ce culte furent immortalisées en 1894 sur deux tableaux de H. Roze qui ornent aujourd'hui les murs de la chapelle. La découverte de vierges miraculeuses a donné lieu à de multiples pèlerinages qui ont connu leur apogée au xix^e siècle.

Un lieu de pèlerinage fréquenté

Le site semble avoir toujours été un lieu de pèlerinage couru : comme en témoignent les nombreux ex-voto conservés dans la chapelle, la peste, les disettes, les épidémies y envoyaient chacune leurs lots de pèlerins. Maurice Crampon rapporte même que la reine Marie-Antoinette envoya en 1779 « *sa marchande de modes, Mlle Bertin, née à Abbeville, porter une robe de drap d'or à la Vierge de Monflières dans le but d'obtenir une heureuse délivrance.* » « *L'arbre n'est point oublié. Chaque pèlerin lui apporte le tribut d'admiration que commandent*

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





BELLANCOURT
480 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
 . chapelle ouverte toute l'année, nombreux pèlerins
 . maison d'accueil des associations de la chapelle Notre-Dame de Monflières
 . Pèlerinage à partir de Pâques
 . 15 août : grande fête de l'assomption (messe, kermesse..)

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 . chapelle restaurée par l'association *Les amis de la chapelle N.D. de Monflières*

SIGNALÉTIQUE :
 . aucune.

MUTATIONS :
 . Etat du site : disparu
 . Pressions : urbaines-
 Mutation secondaires :
 touristiques

ENJEUX :
 . Enterrer les réseaux
 . Envisager un aménagement de place digne de la fréquentation du site et de son passé.

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . CRAMPON M.,
 "Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI, pp 206 à 215
 . Abbé MILLE, *Monflières, Etude sur un tableau*, Société d'émulation d'Abbeville, 1909-1911



son âge et ses dimensions respectables. Au salut du Rosaire, la procession sort de la chapelle et fait le tour de son énorme tronc en chantant les litanies de la vierge. Les pèlerins, respectueux des usages antiques, tournent trois fois, sans quitter l'arbre des yeux. »
 Aujourd'hui, le site reste très fréquenté, la chapelle est ouverte toute l'année. Deux associations actives organisent la kermesse de l'Assomption.

Un orme disparu

L'orme qui abrita l'image, a disparu depuis longtemps. « Les pèlerins l'honoraient tout particulièrement ; la vierge était un peu délaissée. On comprit le danger et l'arbre fut détruit.. »
 Maurice Crampon.(op cit.)

Quant à l'orme classé, Maurice Crampon indiquait qu'en 1934 il mesurait 30 mètres pour une circonférence de 7 m 20, son âge présumé était de 800 ans environ.» *Cet arbre est le plus gros qui se puisse voir en Picardie. Il a été, il y a quelques années, fortement endommagé par la foudre ...* L'orme n'était donc déjà plus vigoureux. Les photographies anciennes montrent plusieurs déchirures. L'arbre était devenu entièrement creux : « Une porte de 1 m 50, pratiquée dans l'écorce, donnant accès à l'intérieur, exactement en face de la chapelle ».

En 1963, l'orme classé fut abattu et un parking aménagé. L'orme replanté en 1964, atteint de graphiose, a dû être abattu à son tour.
 Aujourd'hui, à l'emplacement de l'arbre classé, devant la chapelle, s'élève un jeune tilleul qui a pris le relais des dévotions. C'est un lieu de pèlerinage et de culte très fréquenté. L'aménagement de la place a malheureusement conservé un caractère « routier », malgré la disparition des glissières de sécurité et l'implantation de jardinières. En dépit des contraintes de desserte (deux bâtiments d'entreprises bordent la place), cette esplanade goudronnée, est loin d'être l'écrin que l'on pourrait attendre pour un site aussi visité.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
 Réalisation de l'étude : *Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris*



En haut à droite : le tilleul, la place et la chapelle-
 En bas, à droite : le lieu d'accueil des pèlerins derrière la chapelle

SITE CLASSÉ

Arrêté du 7 février 1934.

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« Sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission propose l'inscription sur la liste des monuments naturels et des sites (...) :

- Commune de Bernapré - cèdre situé dans le parc du château. Le plus beau cèdre de la région. Sa circonférence (4 m 50) dépasse sensiblement celle du fameux cèdre du jardin des plantes de Paris qui mesure actuellement 3 m 80 ».

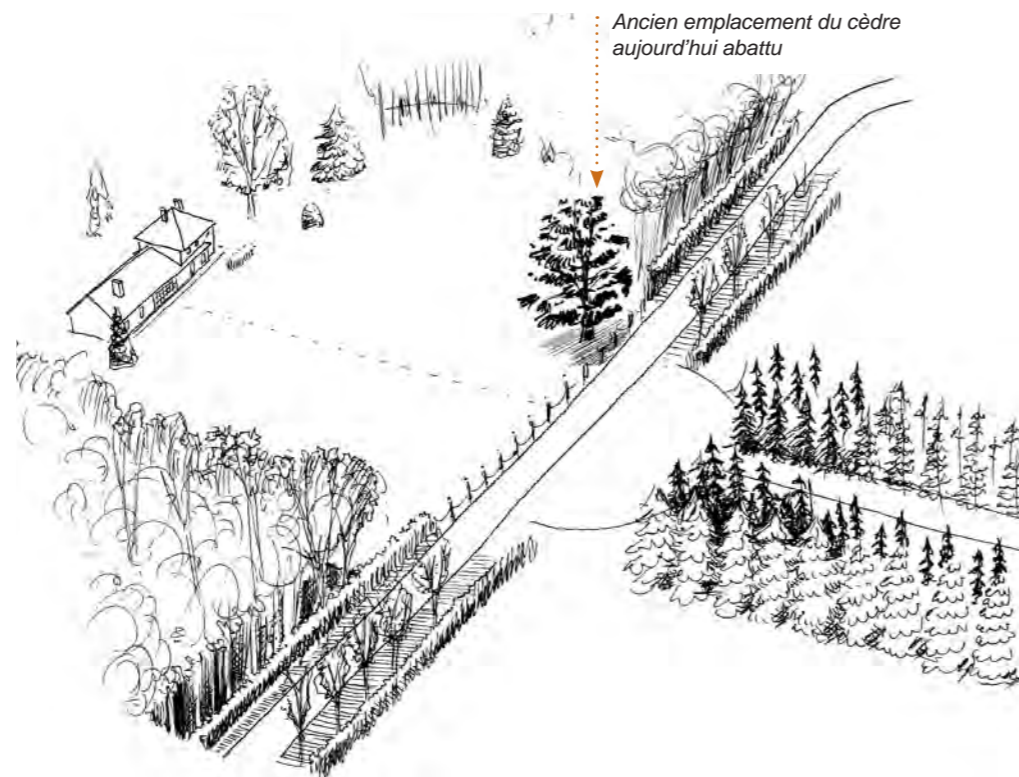
Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 22 juillet 1933 :

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise de l'arbre (0,01 ha)

PROPRIÉTÉ PRIVÉE**AUTRES PROTECTIONS :**

Néant.

**Un parc en entrée de village**

La commune de Bermesnil est située en bordure du plateau dominant les vallées du Liger et de la Bresle. Elle a été créée en 1972 par la réunion des villages de Bernapré et de Mesnil-Eudin. Le vieux cèdre protégé s'élevait dans le parc du château en bordure de l'entrée ouest du village. Cette entrée du village est remarquable associant en limite du parc, une haie basse à une plantation d'alignement taillée en marquise.

Le parc et le château de Bernapré ont connu à travers les siècles plusieurs aménagements successifs :

Une étude CAUE sur les mottes féodales signale l'existence d'une enceinte avec motte qui serait encore visible dans le parc du château. En 1830 M. Fouques d'Emonville fit construire le château (pour mémoire, il était également propriétaire à l'époque de l'hôtel où se trouve aujourd'hui le musée d'Abbeville). Le château a été détruit en juillet 1944 au cours de bombardements aériens anglo-américains qui visaient la rampe de V1 situé dans le parc du château. Il n'en subsiste que les communs. La maison actuelle qui le remplace date de 1953.

Le parc du château présente autour d'une clairière engazonnée, une couronne boisée, ponctuée de bosquets. Quelques vieux arbres subsistent dont certains méritent l'attention (Visite faite en 1998- voir plan) :

- 3 tilleuls à petites feuilles (*Tilia cordata*) de circonférence à 130 cm = 577, 540 et 520 cm.
- 2 séquoias géants (*Sequoiadendron giganteum*) de circonférence à 130 cm, 770 et 610 cm.
- 1 thuya occidental (*Thuja occidentalis*) marcottant, assez spectaculaire avec certaines marcottes d'un C130 de 150 cm, tandis que le tronc principal a une C130 de 350 cm.
- Dans les bosquets (parcelles cadastrales 8, 9, 10, 11, 12, etc), certains platanes, tilleuls, châtaigniers, chênes américains, frênes, etc... atteignent 300 à 400 cm de circonférence à 1,3 m du sol et méritent une certaine considération dans la gestion de ces masses boisées.





BERMESNIL
237 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. site privé

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Aucun

SIGNALÉTIQUE :
. Aucune

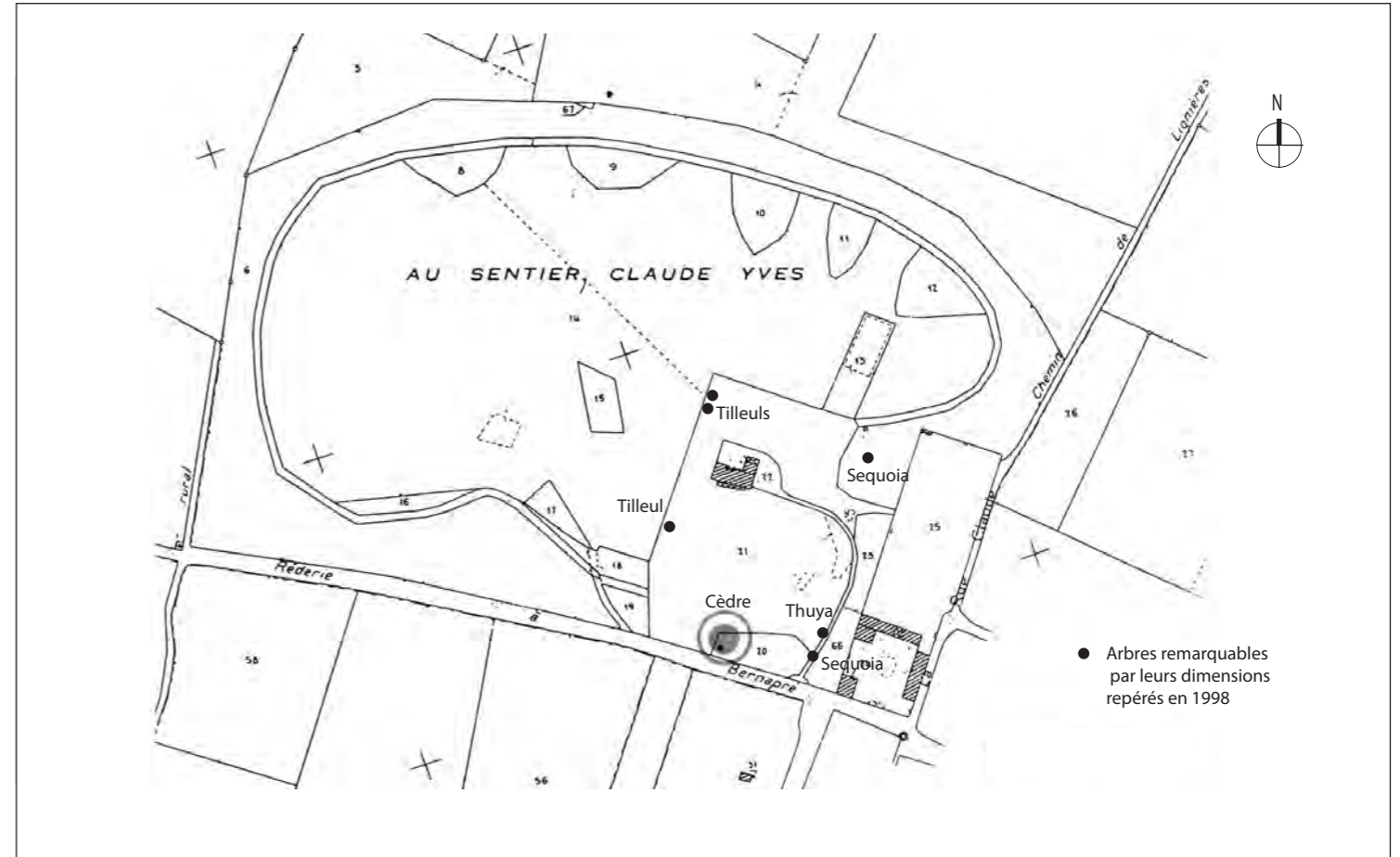
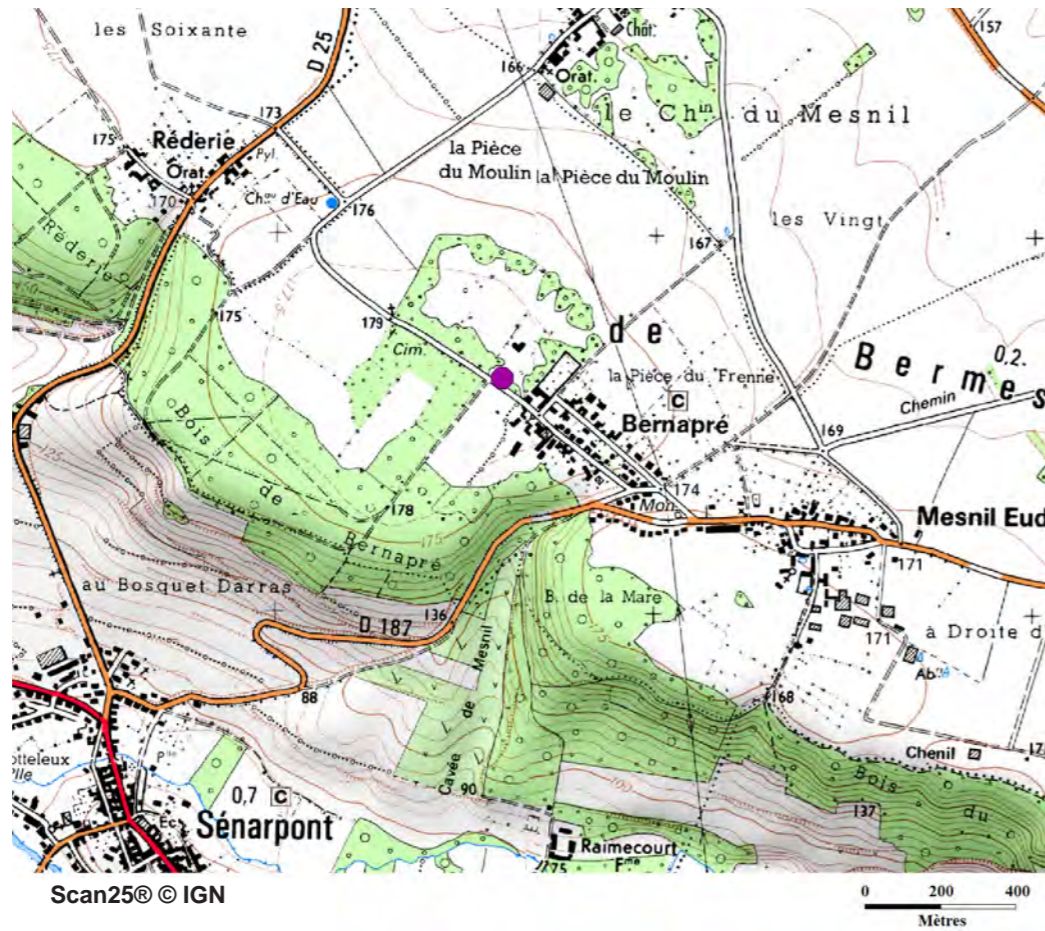
MUTATIONS :
. Arbre disparu

ENJEUX :
. Déclassement à envisager.
. Gérer le parc et ses nombreux vieux arbres

POUR EN SAVOIR PLUS :

. CRAMPON M.,
" *Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard*", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI

. *Diagnostic de la société Arbre-paysage- Environnement* (fourni par le propriétaire en 1998)



Un arbre abattu

Le cèdre était situé en bordure du parc, sur une perspective dégagée, prolongée à l'extérieur du parc par une allée de résineux plantés de façon excessivement dense. Le cèdre classé (*Cedrus libani* A. Rich.) avait une circonférence de 4,5 m en 1998 et un âge évalué entre 100 et 120 ans. Paule Roy indiquait néanmoins dans la 1^{ère} édition de 1969 du Guide de l'Office de Tourisme de la Somme (p. 76) que le « cèdre classé, le plus beau de la région a été planté sous le 1^{er} Empire ».

Un diagnostic réalisé par la Société Arbres-Paysages-Environnement à la demande du propriétaire nous renseigne sur l'évolution du lieu « A l'origine, ce sujet était accompagné d'un deuxième cèdre. Dans la composition paysagère, ces deux éléments constituaient une dualité qui, depuis la propriété, soulignait une perspective et une ligne de fuite en direction du sud-ouest ; et inversement, depuis l'extérieur, ils bornaient le regard vers le château. « Ce second arbre avait déjà disparu dans les années 1980. Ces arbres ont vécu les deux guerres au cours desquelles le village fut un lieu de bataille ; un trou d'obus est encore visible à quelques mètres de leur implantation. « Des éclats de ce projectile se sont très probablement logés dans le bois de ces arbres, occasionnant des plaies et des dégâts racinaires. »

En novembre 1998, le diagnostic phytosanitaire n'était pas bon et la Société Arbres-Paysages-Environnement précisait : « Aucune mesure curative n'est envisageable pour enrayer la progression du dépérissement de l'arbre qui doit être considéré comme condamné. (...) La nature du sol de ce plateau ne convient pas à cet essence ; deux cèdres se sont déjà déracinés ; le premier était l'acolyte de l'arbre et l'autre se trouvait dans la partie opposée de la propriété, au milieu des boisements. « L'arbre a été abattu en 2009. Il ne reste plus grand chose actuellement de la souche qui aura totalement disparue dans quelques années.



SITE CLASSÉ

Arrêté du 4 juillet 1968 pour l'église et le cimetière.

SITE INSCRIT

Arrêté du 4 juillet 1968 pour les abords.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :

Edifice et leur cadre ou propriété particulière

MOTIVATION

DE PROTECTION

« (...) l'ensemble formé par l'église, le cimetière et les prés alentours (...) fait état du charme que dégage ce petit coin de Picardie placé à mi-pente de l'autre côté des étangs et des marais où sinue l'Airaines.

L'église dont le choeur remonte au ^x^e ou ^x^e siècle est tapie dans son cimetière ombragé de tilleuls, entourée de prairies plantées de pommiers (...). (Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 4 novembre 1966)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

0,12 (Site classé), 0,93 ha (site inscrit)

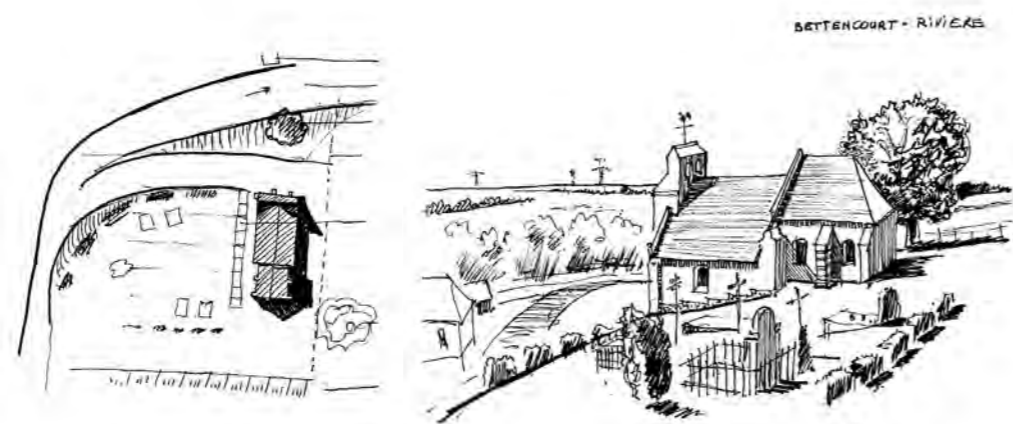
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(commune de Bettencourt-Rivière).

AUTRES PROTECTIONS :

. Eglise Saint-Martin de Rivière inscrite M. H. (14 mai 1973).

Ci-dessous : les plantations qui entouraient l'église (dossier SDAP Picardie)



Deux églises en vis-à-vis

Les deux villages de Bettencourt et de Rivière se sont développés de part et d'autre de la vallée de l'Airaines. Ils se sont réunis pour ne former qu'une commune tout en conservant chacun leur église. Les deux clochers se font donc face, à un kilomètre l'un de l'autre, silhouettes dressées sur leurs coteaux, entourées chacune de leur petit cimetière.

L'église de Saint-Martin-de-Rivière est construite en craie taillée sur un soubassement de silex. Elle surplombe le village de Rivière depuis un terre-plein taluté.

« Le lieu-dit « l'hôpital » rappelle que le site était jadis une maladrerie dépendant des bourgs voisins » (Commission des sites). La notice historique et géographique sur la commune (1899), conservée aux archives départementales, offre les informations suivantes : « au ^{ix}^e siècle, une maladrerie fondée par le seigneur de Rivière de retour de terre sainte, s'élevait à l'extrémité du territoire de Bettencourt-Rivière. Cette maladrerie fut remplacée : en janvier 1342, le chevalier Gilles de Rivière et sa femme Isabeau de Senlis fondent l'hôtel-dieu de Rivière, qu'ils dotent de biens considérables. Les biens provenant de l'hôtel dieu de Rivière furent vendus comme bien national à la révolution ». Il ne reste rien aujourd'hui de cette maladrerie ni de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondées en 1343 par les seigneurs de Rivière. Christine Debrie avance l'hypothèse que le choeur de l'église actuelle serait peut-être la chapelle de la maladrerie. « Cela pourrait expliquer l'emplacement un peu insolite de l'église actuelle, à l'écart du village, comme l'étaient les maladries ».

Aujourd'hui, l'église est semble-t-il toujours consacrée mais elle est fermée et il n'y a plus d'office.





BETTENCOURT-RIVIÈRE
213 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
 . L'église est consacrée mais non utilisée.
 . Cimetière en fonction
 . Autrefois, procession du 15 août.

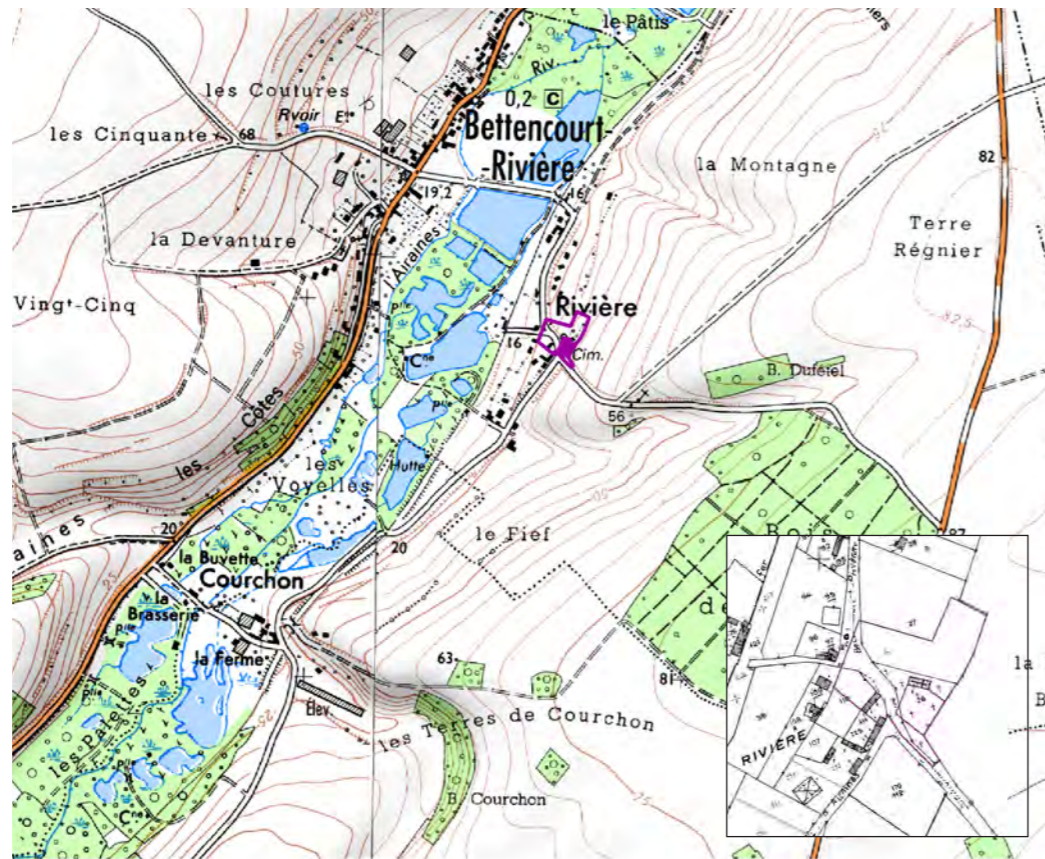
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 . cimetière réaménagé en 1999
 . plantation du talus arrière en 1998

SIGNALÉTIQUE :
 . aucune.

MUTATIONS :
 . Etat du site : dégradé
 . Pressions : urbaines- Mutation secondaires : équipements/infrastructures

ENJEUX :
 . Dresser un inventaire exhaustif du patrimoine (notamment les anciennes tombes et croix en fer forgé) et le mettre en valeur
 . Replanter et mettre en valeur les abords du cimetière.

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . DEBRIE Ch., *L'église de Notre-Dame de Rivière*, Eliktra tradition picarde, décembre 1978
 . DES FORTS Ph. et RODIER R., *La Picardie historique et monumentale, Le pays du Vimeu*, Société des antiquaires de Picardie, t.I, Amiens 1938



Scan25® © IGN 0 200 400
Mètres

Un cimetière réaménagé

Les plantations signalées en 1968 dans le texte de motivation de protection, ont pour la plupart disparu. Les haies de charmilles ou de buis entourant le cimetière sont clairsemées. Les tilleuls et les vergers de pommiers n'existent plus. Seul subsiste un gros noyer dans un champ voisin. A l'est, au dessus de l'église, les végétaux du «rideau» constituant la limite de parcelle ont été arasés. Ce rideau court parallèlement à l'Airaines le long du coteau et matérialise le parcellaire ancien.

Les sépultures à l'abandon ont été supprimées. Les anciennes croix en fer forgé sont stockées le long de l'église. Seules subsistent ça et là, au milieu des nouvelles dalles de granit, quelques vieilles tombes entourées de grilles et d'anciennes croix de fer forgé.

Les circulations ont été matérialisées : un pas-d'âne en briques le long de la chapelle, des allées de gravillons rouges. Des bordures ciment délimitent le gazon qui entoure les tombes. Le site a retrouvé sa fonction, en perdant peut-être une part de son charme.



SITE INSCRIT

Arrêté du 19 mars 1934.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPOLOGIE :

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« Sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission propose l'inscription sur la liste des monuments naturels et des sites (...) :

- Commune de Biencourt
- avenue de hêtres réunissant le château à la route nationale n°28. Large de 30 mètres, longue de 500 mètres, cette avenue est constituée par deux doubles rangées d'arbres. Les rangées sont espacées de 4 mètres et les arbres sont distants les uns des autres de 7m50 ».

Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 22 juillet 1933

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise des arbres (2,75 ha)

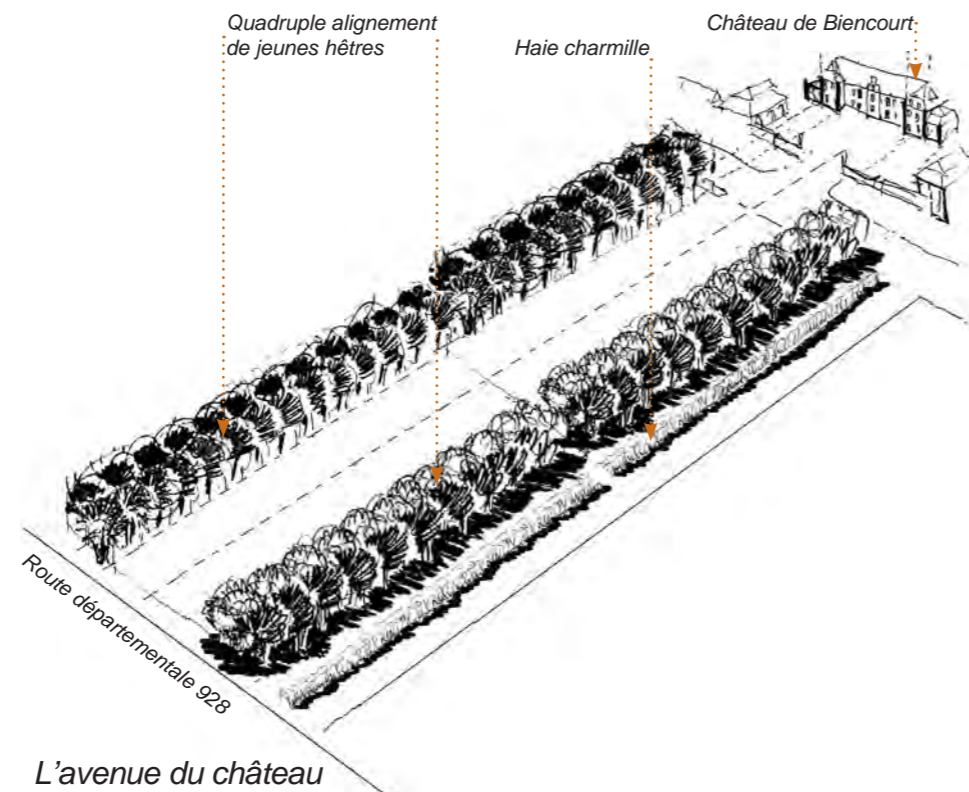
PROPRIÉTÉ PRIVÉE

AUTRES PROTECTIONS :

Néant

Ci-dessous :

“Fig. 23- Biencourt, l'avenue de hêtres devant le château”, extrait de M. Crampon, “Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, ...”, dans Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI
© Source : Bibliothèque nationale de France / Provenance : BNF.fr



L'avenue du château

Le village de Biencourt est situé sur un plateau à l'écart de l'ancienne route nationale 28. L'avenue d'arbres protégée, relie le château à la départementale. Elle est actuellement plantée de quatre rangs de hêtres et engazonnée. Cette avenue, longue de plus de 500 mètres forme un axe de composition traversant tout le domaine.

“ Le château actuel de Biencourt, propriété du baron Pierre Macquart de Terline date du XIX^e siècle. Il fut plusieurs fois reconstruit au même endroit et avait en particulier appartenu, au moyen-âge, à une maison qui portait le nom de sa terre, les Biencourt, connus en Picardie dès le X^e siècle. De ces constructions antérieures, le château a surtout conservé d'intéressants communs, d'époque Louis XIV en brique et pierre et dans ces communs, un vieux pressoir à cidre datant également du XVII^e. ” (Cf. J. Thiébaud, op cit.)

A l'arrière vers l'est, s'étend un parc boisé. Le parc de style régulier jusqu'en 1876 a été par la suite transformé en style paysager. Il a fait l'objet d'un dossier lors de l'inventaire des jardins remarquables de la Somme. (“ intérêt pour l'art des jardins du début XIX^e et de la fin XIX^e siècle et pour la mise en valeur élégante du site “).

Quatre rangées de hêtres

L'alignement constituait auparavant la principale voie d'accès au château. Le châtelain et ses visiteurs y circulaient dans la partie centrale, tandis que les habitants du village longeaient le site à l'extérieur. Aujourd'hui, cette avenue centrale n'est plus carrossable et seule la petite route extérieure dessert le village depuis la départementale. Une charmille marque la limite de propriété. La parcelle est traitée en prairie.

Le site aurait dû être classé en 1934 mais le propriétaire s'y était alors opposé.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





BIENCOURT
124 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. allée du château, propriété privée, aucune ouverture souhaitée

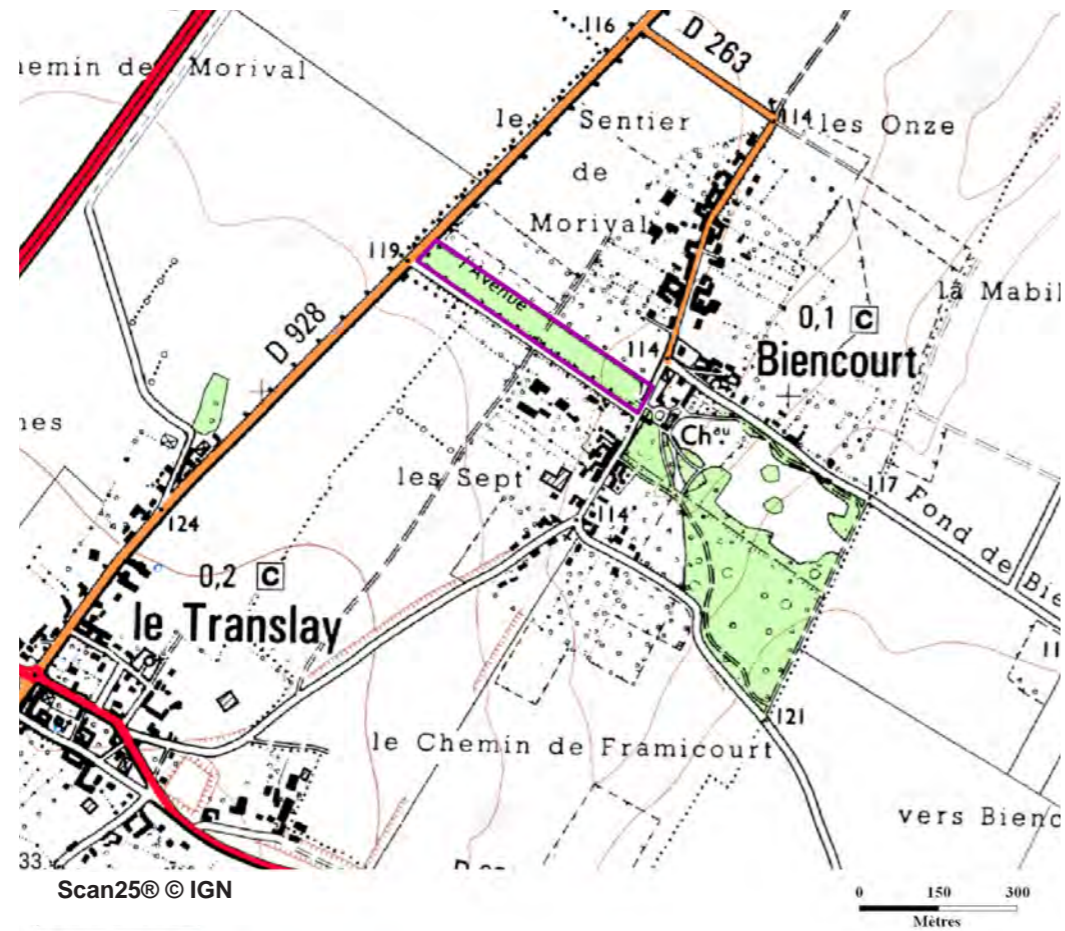
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. reconstitution de l'alignement (hêtres) il y a une quinzaine d'années

SIGNALÉTIQUE : Aucune

MUTATIONS :
. Etat du site : bon
. Principales pressions : urbaines ; Mutation secondaires : équipements, infrastructures

ENJEUX :
. Veiller aux abords.
. Aucune ouverture au public n'est envisagée.

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CRAMPON M., "Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI
. DARSY F.L., *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, extrait du t. XV des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens
. THIÉBAUT J., *Dictionnaire des châteaux de France*, vol 4, Berger Levraut, 1978



L'alignement inscrit, autrefois planté d'un quadruple alignement de hêtres a été abattu en 1950 par le père du propriétaire actuel. Il a été aussitôt replanté d'un mail de six rangs de peupliers qui semblaient avoir été implantés dans le prolongement des rythmes de composition de la façade du château : dégagement du corps central et alignement sur les pavillons collatéraux.

Les peupliers arrivés à maturité ont été abattus. Le propriétaire avait déjà entamé la replantation de plants forestiers de hêtres. Aujourd'hui le quadruple alignement de hêtres a été reconstitué du château jusqu'à la départementale 928. Agés d'une quinzaine d'années, les arbres sont encore jeunes et restent peu visibles dans le paysage. Largement écartés, ils dégagent la vue sur le château et la prairie centrale. Seules quelques grands arbres sur les parcelles voisines soulignent les limites parcellaires.

L'alignement est séparé en deux par un chemin d'accès aux pâtures.

Quelques modifications aux abords

Dans l'axe de l'alignement apparaissent des éoliennes implantées dans le Vimeu. Elles ne sont pas visibles depuis l'entrée du château et seront peu à peu estompées par la croissance des arbres d'alignement.

Plus près du château apparaissent quelques constructions sur les parcelles voisines, pavillons et hangars agricoles.



80-18

BOUTENCOURT-SUR-BRESLE

Deux platanes sur les pelouses du château de Monthières

SITE CLASSÉ

Arrêté du 7 février 1934.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :
Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« Sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission propose l'inscription sur la liste des monuments naturels et des sites (...) :

- Commune de Bouttencourt-sur-Bresles - Deux platanes situés sur les pelouses du château de Monthières - circonférences 5m40 et 4m80 - hauteur plus de 30 mètres - Très vigoureux. M. de Monclin, le propriétaire, possède des titres de 1745 où ils sont mentionnés ».

Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 22 juillet 1933

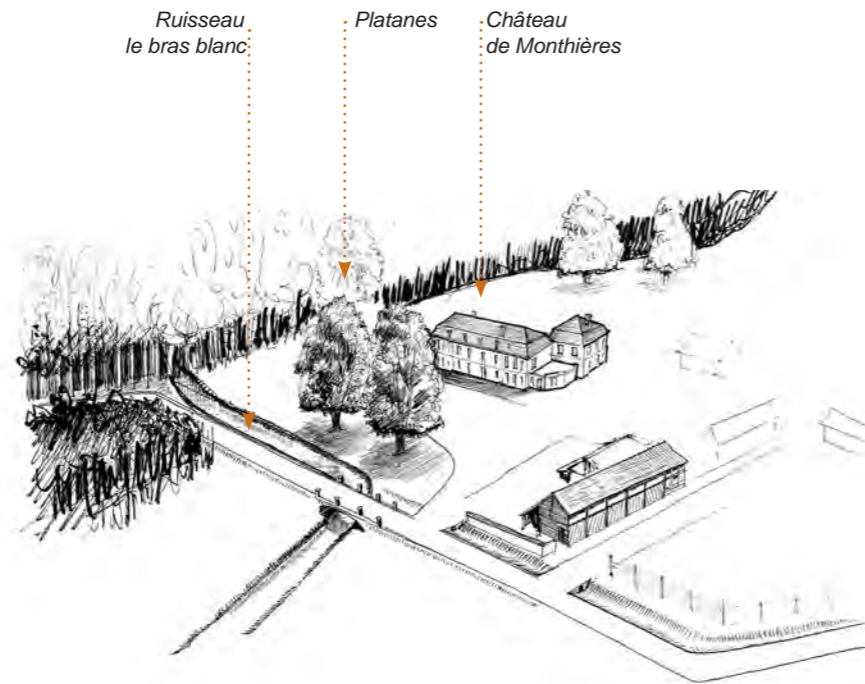
DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise des arbres (0,01 ha)

PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

AUTRES PROTECTIONS :
Néant.

Ci-dessous : Plan du terroir de Bouttencourt, Monthières et Sery, ... , an 3 © Source : Archives départementales de la Somme (L 599) / © Crédits photographiques : Traverses



Un hameau de la vallée de la Bresle

Le hameau de Monthières est situé dans la vallée de la Bresle entre Gamaches et Bouttencourt. Il offre un paysage bucolique de cours d'eau, de pâtures, de peupleraies et de jolies granges, protégé de l'urbanisation récente des lotissements et des zones d'activité de la périphérie de Bouttencourt. Sur les hauteurs du coteau, le site offre un large panorama sur la vallée, souligné parfois par l'implantation d'un banc.

Le domaine de Monthières date du milieu du XVII^e siècle. Il appartenait en 1654 au chevalier François Clément du Vault, maréchal des camps et armées du Roi. Un siècle plus tard, en 1745, son descendant Charles Clément du Vault possédait des titres de propriété sur lesquels les deux platanes étaient mentionnés. En 1765, le domaine revint à Marie Antoine Godde, écuyer, Conseiller du roi, mais aussi Maître particulier des eaux et forêts de Picardie, fonction qui l'a peut être prédisposé à entreprendre des plantations.

Sur une représentation malhabile de la fin du XVIII^e siècle, conservée aux Archives départementales, le domaine apparaît alors ceinturé d'un cours d'eau et de masses végétales. Malheureusement, seuls le bâti et les circulations sont représentés ; les platanes ne sont pas indiqués (en 1933, le propriétaire déclarait posséder des titres faisant mention des ces deux arbres). Aujourd'hui, le parc du château de Monthières sert de pâture. Il subsiste quelques vieux arbres (deux vieux tilleuls dont un dépérissant, et un platane) mais peu de vestiges de sa composition.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





BOUTTENCOURT
1017 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
 . Propriété privée
 . Arbres visibles de la route
 . Site sur le passage de chemins de petites randonnées (circuit depuis Gamaches)

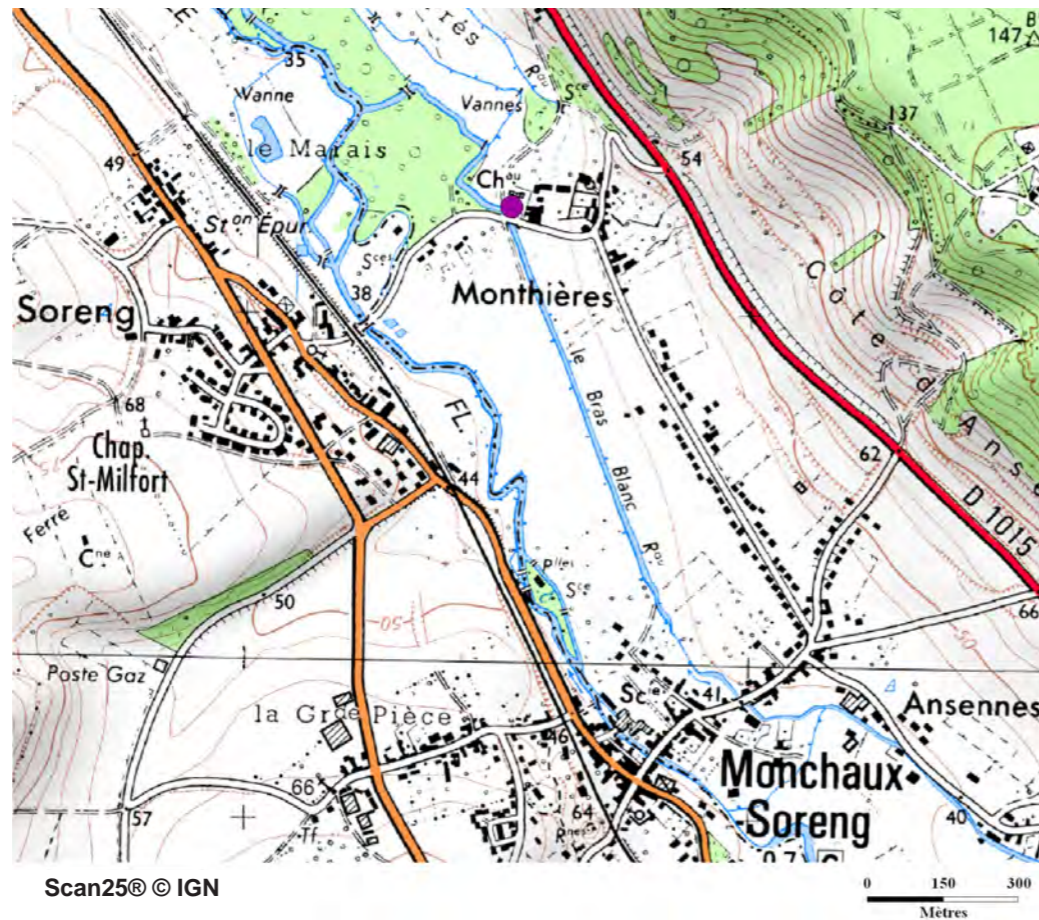
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 . élagage

SIGNALÉTIQUE :
 . Aucune

MUTATIONS :
 . Etat du site : bon. Abrisés dans le fond de la vallée de la Bresle, ces arbres en bon état ne semblent pas menacés.
 . Pressions : dynamiques naturelles, mutations secondaires : pressions urbaines

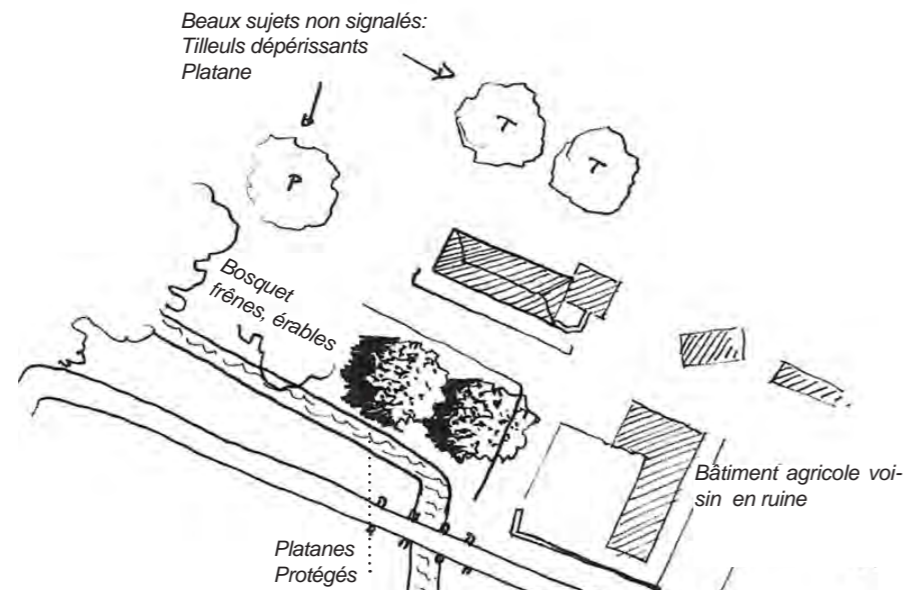
ENJEUX :
 . Replantation des arbres dépérissants du parc

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . CRAMPON M., "Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVIXLVI
 . F.L. DARSY, *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, extrait du tome XV des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens



Deux beaux platanes dans un site privé

Les deux arbres classés se situent devant la façade principale du château. Ils sont séparés de la petite route longeant la propriété par un petit cours d'eau, le ruisseau *le bras blanc* qui fait fonction de « haha ». Ce sont deux platanes (*Platanus acerifolia* (Ait.) Willd.) majestueux, de grande taille, et visibles de loin. L'un d'eux a pourtant été abîmé par une tempête. Ils sont entretenus par leur propriétaire. Les arbres sont suffisamment près de la route pour être visible de l'extérieur du domaine.



Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
 Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



En haut à droite : le château, les platanes et la parc vus du nord
 - En bas, à droite : les arbres le long du ruisseau le bras blanc

SITE CLASSÉ

Arrêté du 24 janvier 1934

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« Sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission propose l'inscription sur la liste des

monuments naturels et des sites (...) : - Commune de Croixrault - Un hêtre dit « La canne du Bois », situé dans le bois de Croixrault -

Circonférence 4m30 . Doué d'une belle vigueur ».

(Extrait du rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 22 juillet 1933)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

emprise de l'arbre (0,01 ha)

PROPRIÉTÉ PRIVÉE**AUTRES PROTECTIONS :**

Néant.



Le « bois du parc » au-dessus de Poix-de-Picardie

Le village de Croixrault est situé sur le plateau au dessus de la vallée de Poix-de-Picardie. Les deux communes sont séparées par le « bois du parc », dans lequel s'élevait autrefois l'arbre classé.

Croixrault a longtemps dépendu des seigneurs de Poix qui y possédaient une ferme, reliée à leur château, dit-on, par plusieurs souterrains. Le lieu-dit « le bois du parc » dépend d'une maison bourgeoise léguée à l'évêché d'Amiens (Selon un adjoint au maire, les fondations d'un ancien château seraient encore visibles dans le bois).

L'arbre classé n'est pas mentionné sur le cadastre Napoléonien : le bois s'y résume à une masse végétale parcourue de chemins communaux en patte d'oie, reliant Croixrault à la ville de Poix. Ces chemins sont aujourd'hui coupés par la déviation de la route nationale.

La « canne du bois »

Maurice Crampon indiquait en 1934 : « La «canne du bois» est un gros hêtre dans le bois de Croixrault, à 800 mètres du village et à 50 mètres du chemin de Poix à Croixrault. Parmi les vieilles dates gravées sur l'écorce, on lit celle de 1812. Dans son accroissement continu, l'écorce a dilaté les chiffres. Les auteurs de «graffiti» aiment les gros arbres. On peut donc être sûr que ce hêtre était déjà remarquable au début du siècle dernier. Il est encore doué d'une belle vigueur. »

Selon les habitants, la couronne de l'arbre dépassait la hauteur des frondaisons et le vieil arbre était un lieu de promenade et de pique-nique.

Illustrations :

ci-dessus : photographie ancienne (source DIREN, inventaire des sites classés et inscrits en Picardie, 1996
A droite, l'arbre en 1975 (source SDAP, dossier sites)





CROIXRAULT
436 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. site privé

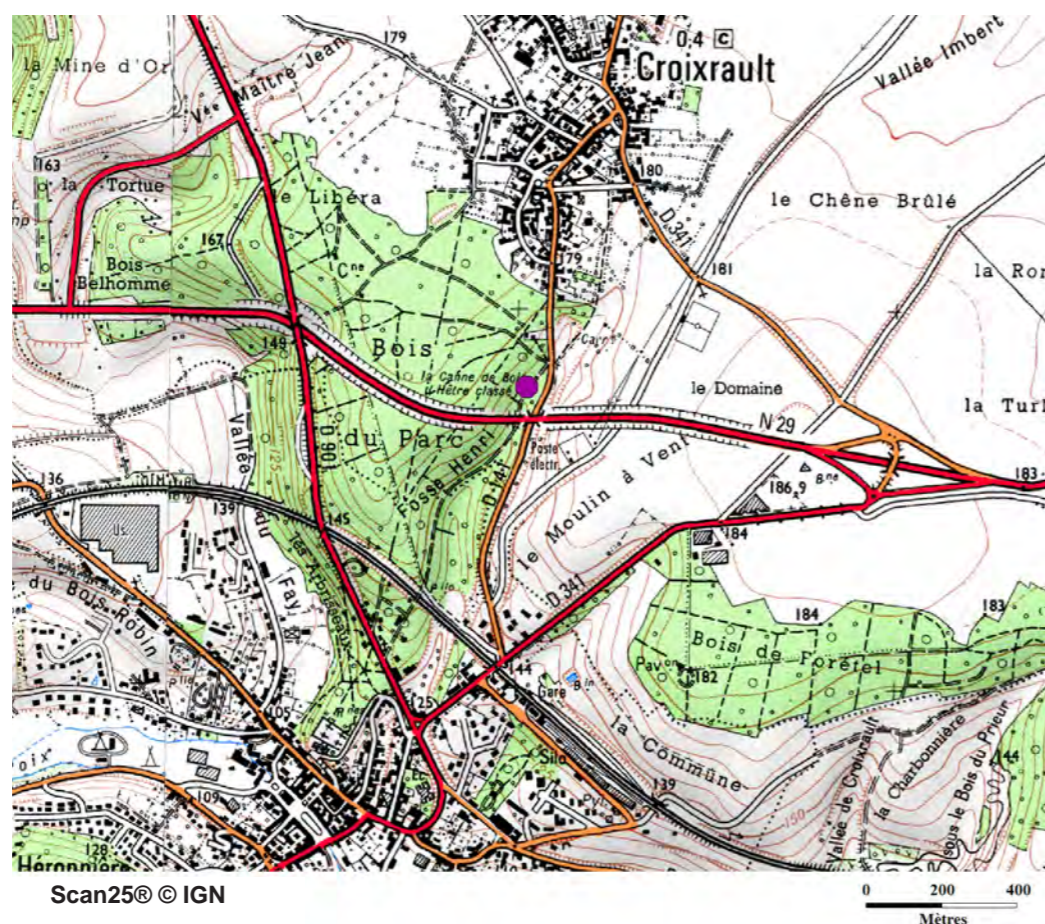
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Aucun

SIGNALÉTIQUE :
. Aucune

MUTATIONS :
. Arbre disparu

ENJEUX :
. Déclassement à envisager.

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CRAMPON M.,
"Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI



Chronique d'une chute

En 1975, le maire de Croixrault indique qu'au cours de la nuit du 27 au 28, l'arbre a été très endommagé par une tempête.

Dans un courrier du 26 novembre de la même année, adressé au Préfet de la Somme, le service de la direction départementale de l'Agriculture déclare : « *Ce hêtre a déjà perdu une grosse branche il y a quelques années ; à l'emplacement de la première blessure se développent des champignons, qui peuvent être l'indice d'une pourriture. La tempête récente a détaché de l'arbre une autre grosse branche et a provoqué une autre blessure très importante (au moins 1 m de hauteur) ; l'ensemble des deux branches qui ont été cassées devaient ainsi constituer la plus grande partie de la cime de l'arbre, car la partie centrale de la cime, qui reste seule actuellement, est très peu développée.* »

Le Conservateur Régional des Bâtiments de France s'opposé au déclassement de l'arbre et en 1975, il répond : « *le hêtre ne présente aucun danger et malgré sa blessure récente n'a pas perdu tout caractère esthétique* ».

En 1979, le maire de Croixrault signale que le hêtre est malade et qu'il a perdu sa branche maîtresse.

En 1980, le Préfet de la Somme sollicitant pour le maire de la commune le déclassement de l'arbre indique que « *l'arbre est à présent considéré comme mort. Il n'en subsiste qu'un fût peu esthétique et porteur de maladie.* » Le bois est à nouveau exploité à cet époque. L'arbre constitue un enjeu face au passage de la déviation.

Mis à part un rôle de repère dans le bois, l'arbre ne faisait pas l'objet d'un culte ou d'un attachement particulier. L'autorisation d'abattage a été donnée en mars 1981. La souche a actuellement pratiquement disparu.



SITE CLASSÉ

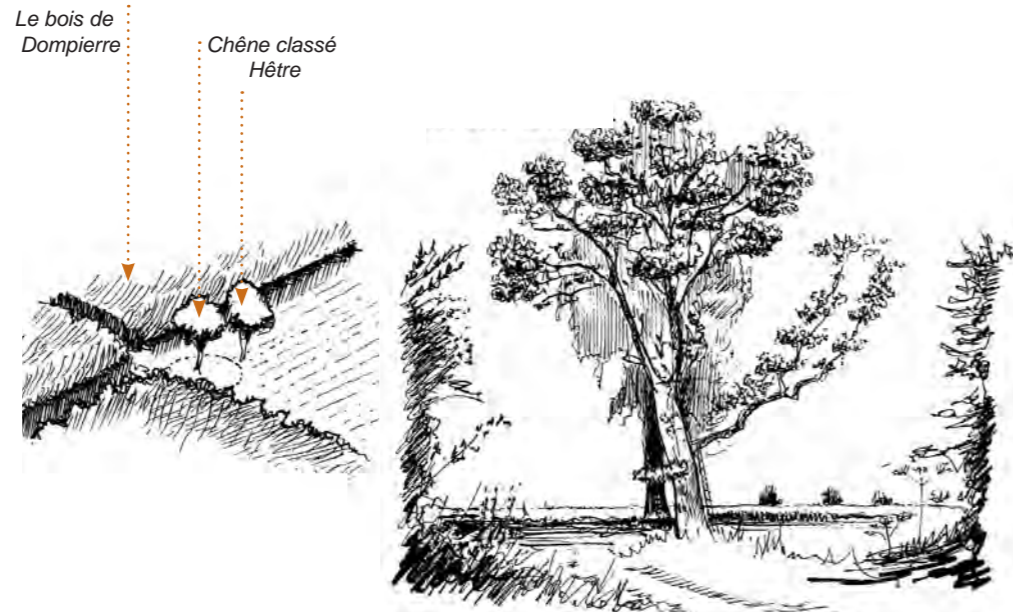
Arrêté du 29 janvier 1934

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« Sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission propose l'inscription sur la liste des monuments naturels et des sites (...) :
- Commune de Dompierre-sur-Authie - « le gros chêne » - Circonférence 3m80, situé dans une clairière au centre du bois de Dompierre » .
(Extrait du rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 22 juillet 1933)

**Une enclave dans le Pas-de-Calais**

La forêt de Dompierre-sur-Authie est située au nord du département, dans une enclave de la Somme dans le Pas-de-Calais. C'est une forêt de chênes et de hêtres qui se déploie à proximité du hameau de Rapechy, sur un plateau surplombant la vallée de l'Authie et ses étangs.

Autrefois en clairière, puis en lisière

L'arbre classé est représenté sur la carte IGN, au lieu-dit « le gros chêne » dans un espace boisé. Suite à l'abattage de 14 hectares de forêt dans les années 1960, le vieil arbre resta implanté en lisière de forêt dans l'angle d'une parcelle agricole cultivée. La Diren signalait que le chêne « semblait très bien connu des riverains pour qui il marque un point de repère dans l'espace et dans le temps »

L'arbre était un chêne pédonculé (*Quercus robur* L.) d'une circonférence de 445 cm, à une hauteur de 130 cm en 1998. Sa silhouette était penchée. En 1998, son état phytosanitaire n'était pas bon. De grosses branches charpentières étaient tombées, laissant voir des plaies importantes ; de nombreuses autres branches étaient mortes et prêtes à tomber. Selon la DIREN, l'arbre aurait subi, en 1990 et 1993 « les méfaits des tempêtes » du fait de son exposition aux intempéries et aux vents dominants d'ouest. Il est probable qu'il ait également souffert de sa mise en lumière lors de l'abattage de son environnement boisé, ainsi que des blessures de racines occasionnées par les socs de charrue. L'addition de ces différents facteurs peut expliquer l'accélération de son dépérissement.

A une dizaine de mètres du chêne s'élevait un hêtre de belle taille (circonférence 396 cm, prise à 130 cm de hauteur) Il était en bon état en 1998 et assurait une protection du chêne contre le vent.

A droite : le chêne en avril 2008 (Photographie Dreal Picardie)

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





DOMPIERRE-SUR-AUTHIE
417 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. site privé, au bord d'un
chemin d'exploitation agri-
cole

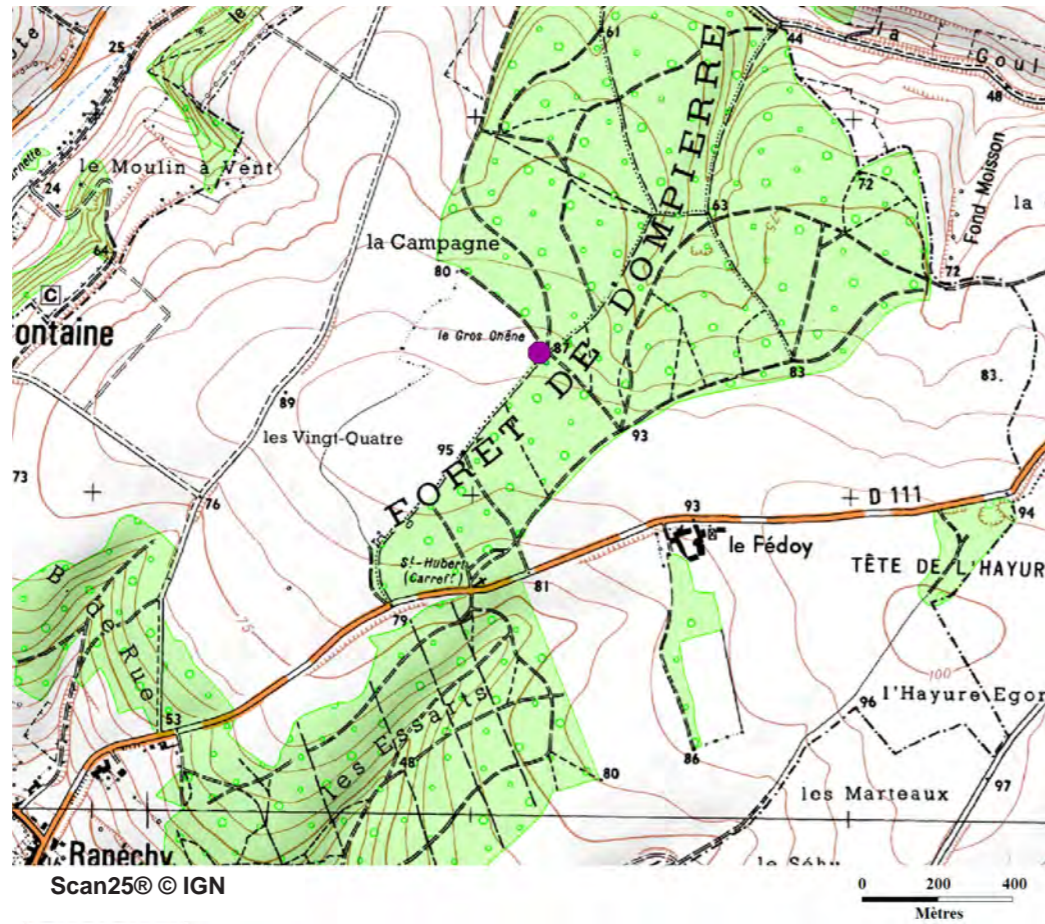
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Aucun

SIGNALÉTIQUE :
. Aucune

MUTATIONS :
. Arbre en état de dépérisse-
ment avancé

ENJEUX :
. Déclassement à envisager.

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CRAMPON M.,
" *Le culte de l'arbre et de la
forêt en Picardie, Essai sur
le folklore picard*", dans Mé-
moire de la Société des Anti-
quaires de Picardie, 1936 vol
46, t. XLVI



Un arbre abattu

En 1998, le diagnostic phytosanitaire réalisé par Dominique Feuillas écologue signalait : " *Pour des raisons esthétiques, les chicots laissés par la casse d'une branche peuvent être coupés dans les règles de l'art, mais l'intervention n'aura aucune conséquence bénéfique sur la santé de l'arbre. Les dégradations dues aux champignons lignicoles, probablement déjà en place, sont en cours et ne pourront être arrêtées. Par contre, il devient nécessaire de supprimer le bois mort si des visiteurs viennent admirer cet arbre*".

En 2013, l'arbre est encore présent, mais pour la plus grande partie ce chêne est dans un état de dépérissement avancé.



SITE INSCRIT

Arrêté du 25 mars 1973.
L'arrêté d'inscription est commun aux mottes féodales des quatre communes suivantes : Bailleul, Fresseville, Le Translay et Vismes-au-Val.

CRITÈRE : Historique

TYPLOGIE : Site historique, commémoratif, cimetière

MOTIVATION DE PROTECTION

« Motte féodale avec sa basse-cour, une des plus remarquables et des mieux conservées du département ; située dans une prairie. La parcelle a une superficie de 0 ha 11 a 30 ca ».

(P. PATTE, Conservateur Régional des Bâtiments de France du Nord. Rapport du 10 novembre 1971)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

2,52 ha

PROPRIÉTÉ PRIVÉE**AUTRES PROTECTIONS**

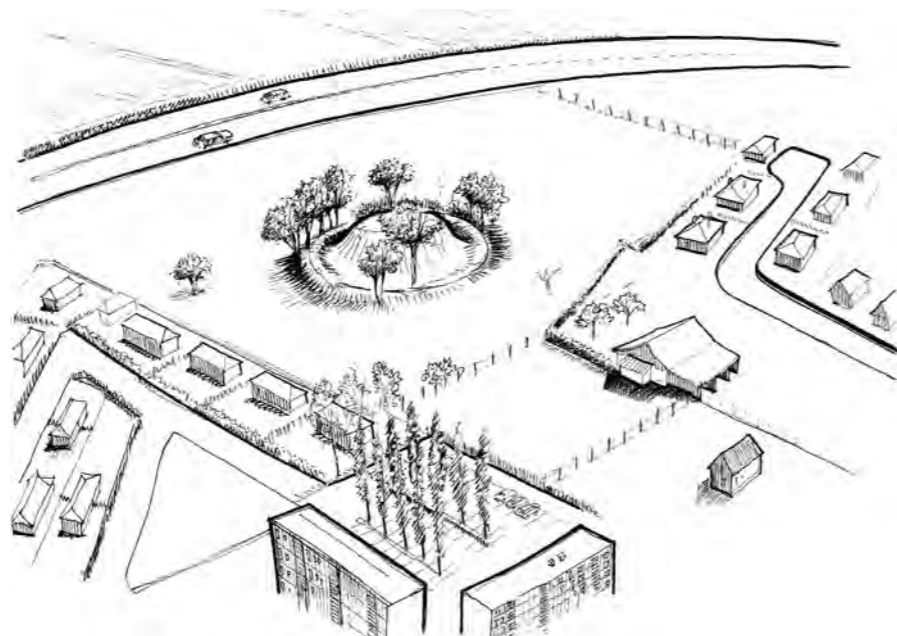
Néant

Ci-dessous :

Carte postale *Fresseville (Somme), La Motte-Fort Historique de la Bataille de Saucourt-en-Vimeu (881)*, © Source : Bibliothèque municipale d'Amiens, fond Picard (C P PIC 2563)

Photo aérienne : *Fresseville*

© Source : Sous-direction de l'Archéologie/ Crédits photographiques R. Agache

*Sur le plateau au bord de la rocade*

La commune de Fresseville s'étend sur le plateau du Vimeu à une dizaine de kilomètres de la côte Picarde. La motte féodale est située au nord de la ville, à proximité de la rocade qui détourne de l'agglomération le trafic de la départementale 925. La réalisation de cette route dans les années 70 a entamé la basse-cour de la motte.

Une motte peu étudiée

En 1908, C. Boulanger signale Fresseville dans son étude sur « les camps et tumulus de la Somme » : « Il existe sur le terrain de cette commune un tumulus de 10 m de hauteur sur 20 m de diamètre appelé la Motte. M. D'Hardivilliers n'a jamais voulu accorder l'autorisation de la fouiller.

Dans le pays, on prétend qu'il renferme les restes des Normands et de leurs chefs tués près de là en 881, dans la plaine qui s'étend entre Fresseville et Saucourt. Un habitant dit avoir vu dans son enfance, exhumer quantité d'armes, sabres, lances d'un bourrelet de terrain autrefois plus élevé qui entoure la motte ».

En 1946, le Dr Adrien Joron écrit également sur Fresseville dans le n°2 de la revue de Picardie : « une des particularités de cette motte est qu'elle n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucune étude... (Elle) fut le terrain probable du combat gigantesque du Roi Louis III, du grand Gormont, prince normand et du traître Isambard. Un passage de cette chanson de geste peut s'interpréter comme se rapportant à notre motte

« Après moult péripéties, Gormond le prince normand, venu épouser la querelle du traître Isambard, a été tué sur le champ de bataille «desu Quaiou». Son corps gît sur un mont où flotte son étendard et où Louis III vient lui rendre les honneurs. Quel peut bien être ce mont ? Pas la moindre éminence naturelle aux environs sinon la motte. Aucun fait historique ne s'oppose à cette interprétation.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





FRESSENNEVILLE
2 257 hab. (RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
 . parcelle agricole privée
 . La motte a fait l'objet il y a plusieurs années d'une petite exposition et d'une maquette visible dans la bibliothèque de Friville-Escarbotin. Dans les années 1970, des visites ont été organisées (« tourisme scientifique et techniques dans le Vimeu »)

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 . aucun (pâturage clôturé)

SIGNALÉTIQUE :
 . aucune.

MUTATIONS :
 . Etat du site : quelques atteintes
 . Pressions : urbaines
 . Mutations secondaires : équipement/infrastructures

ENJEUX :
 . Accessibilité, mise en valeur

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . AGACHE R, "Archéologie aérienne", Bull. de la société de préhistoire du nord 6, 1964.
 . AGACHE R, *La prospection aérienne sur sols nus et l'inventaire archéologique de la Somme*, Colloque international d'archéologie aérienne, août-sept, 1963, 1964, p 10
 . AGACHE R, *Revue du Nord*, 1962.
 . GROUÉ L., *Aux confins de la Picardie et de la Normandie*, Abbeville, 1992, p 76
 . PRAROND, *Histoire des cinq villes*, 3^{ème} partie, t. II, 1863, p 390
 . TOURON M., *Note sur les fouilles de Fressenneville*, Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, I, 1908-1910



Le comte d'Hardivilliers, ancien propriétaire, avait fait pratiqué des fouilles. Les terrassiers après avoir beaucoup creusé sont tombés sur une maçonnerie si dure que leurs outils ne pouvaient l'entamer».

« Le grand axe de la motte est orienté grossièrement est-ouest. Le fossé d'une hauteur de 5 à 6 m et large de 10 à 12 m est irrégulier et ne permet pas de mesures plus précises que des moyennes. Le plan au sommet assez régulier mesure 23 x 18 m. La circonférence à la base au fond du fossé est de 170 m et la hauteur au dessus du niveau du sol de 5 à 6 m.»
 Une épée portant une inscription espagnole a été découverte lors des fouilles. « *Un souterrain aurait jadis relié la motte au village de Nibas.*»

Enfin en 1964, Roger Agache réalise un cliché « *découvrant un retranchement ovalaire, pratiquement rasé et invisible au sol* »

Un site urbanisé, un patrimoine jugé secondaire

La motte de Fressenneville apparaît aujourd'hui comme un bosquet au milieu d'une pâture. Le terrain est privé et non constructible. On perçoit nettement les talus du fossé entourant la motte mais on ne devine le tumulus central qu'en hiver, lorsque les frondaisons sont plus clairsemées. Ce site est désormais enclavé en périphérie de Fressenneville entre la rocade et les lotissements pavillonnaires en extension.

La motte n'est visible que depuis la voie rapide, les lotissements en impasse ou le parking d'un ensemble locatif. Des éoliennes sont désormais présentes à proximité. Ce site a été protégé en 1974 pour prévenir « *les opérations de remembrement inconsidérées et la poussée de l'urbanisation qui risquent de dilapider à tout jamais un capital historique et archéologique remarquable*» (2 octobre 1973, Le Courrier Picard). Près de quarante ans après, le travail de sensibilisation et de pédagogie reste à faire pour faire prendre conscience de l'intérêt de ce que beaucoup ne considèrent que comme un « tas de terre ».

*Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
 Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris*



*En haut à droite : La motte vue de la rocade -
 En bas, à droite : La motte vue du côté des lotissements*

SITE INSCRIT

Arrêté du 2 février 1944.

CRITÈRE : Pittoresque**TPOLOGIE :**

Edifice et leur cadre ou propriété particulière

MOTIVATION DE PROTECTION

« L'église de Croquoison (...) est un ancien petit Prieuré avec campanile bâti par des moines dépendant d'une Abbaye de St Maulvis, probablement sous le règne de François 1er.

Elle est faite de lattes et torchis, couverte de tuiles brunes et les contreforts, le portail et la campanile sont de pierres et de briques.

Fort intéressante au point de vue architectural et très pittoresque au milieu du petit cimetière clos de haies vives qui l'entoure, elle se trouve de plus située à la lisière même du bois qui l'enserme à moitié ». (Extrait du Rapport Général)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Environ 0,14 hectares.

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE.

(commune d'Heucourt-Croquoison).

AUTRES PROTECTIONS :

. Eglise St Firmin de Croquoison, inscrite à l'inventaire des monuments historiques (1^{er} mars 1996)

*Une clairière dans les bois*

Le cimetière et l'église Saint-Firmin sont situés dans une clairière, juste au dessus du hameau de Croquoison. Le site est privilégié, à flanc de colline, au milieu d'un bois de hêtres, à l'écart des habitations implantées en fond de vallée. On y accède par la petite route qui relie Croquoison à Avesnes-Chaussoy.

Une église en torchis

L'église de Croquoison est un bâtiment en torchis et colombages. Elle a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1996 en « *raison du caractère exceptionnel en Picardie de son architecture en pan de bois et torchis, et de la qualité de ses éléments décoratifs (blochets) de la fin du xv^e ou du début du xv^e siècle* ». Le classement a cependant été refusé du fait de modifications au cours de restaurations contemporaines.

C'est « *un des rares édifices religieux picards en pan de bois, avec la chapelle du cimetière de Yonville à Citernes, dans la Somme* » (sensiblement plus modeste, ndlr) et « *l'église de Rouvroy-sur-Serre, dans l'Aisne* ».

A l'extérieur, l'église de Croquoison présente cinq blochets en bois sculptés, placés le long de la panne sablière. Ils représentent différents personnages bibliques : Saint-Nicolas et ses trois enfants, Saint-Roch placé entre un ange et son chien, Saint-Firmin tenant sa tête dans ses mains, Saint-Jacques tenant un livre ouvert et Saint-Gilles avec sa biche.





HEUCOURT-CROQUOISON

117 habitants (RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
Eglise ouverte sur demande (et messes, enterrements)

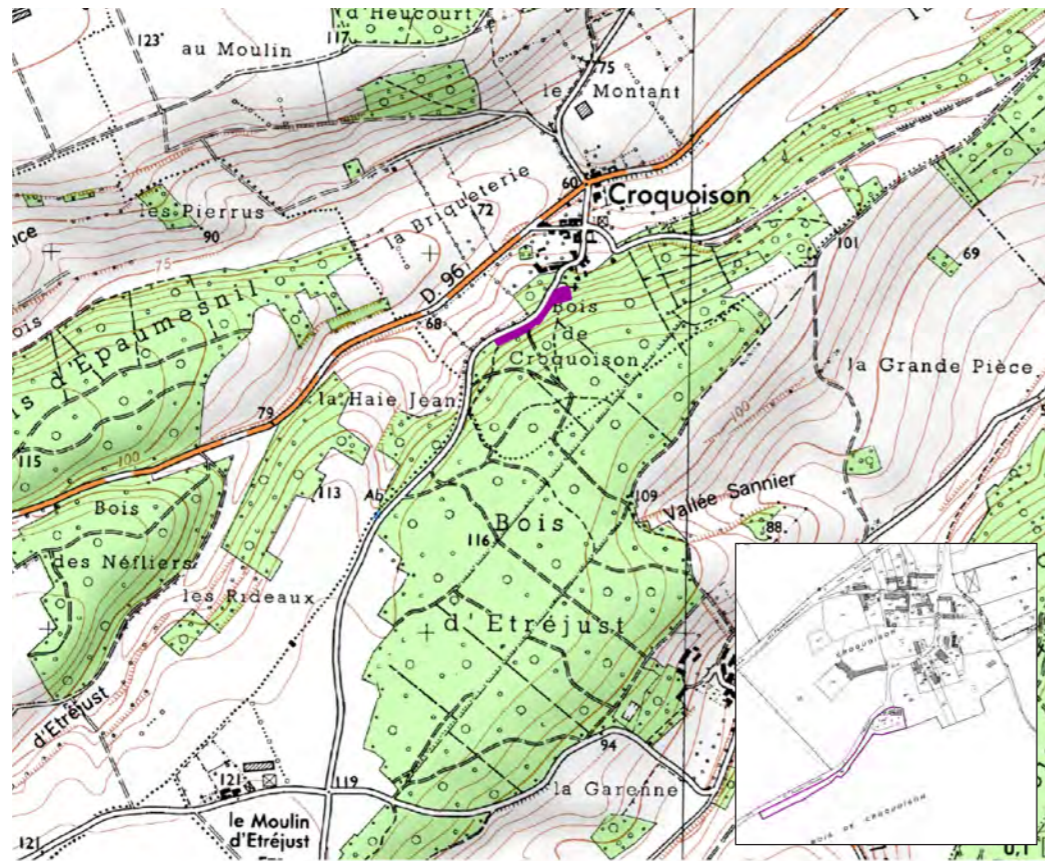
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Aucun

SIGNALÉTIQUE :
. Aucune

MUTATIONS :
. Etat du site : moyen

ENJEUX :
. Dresser un inventaire du patrimoine
. Respecter le cadre végétal
. Concevoir un plan de gestion du cimetière et un cahier des charges pour l'emploi de matériaux funéraires, la restauration et l'entretien des croix anciennes, et les logiques d'implantation des nouvelles sépultures.
. Soutenir la fréquentation : signalisation et ouverture.

POUR EN SAVOIR PLUS :
. DES FORTS Ph. et RODIER R.- *La Picardie historique et monumentale, Le Pays du Vimeu*, Soc. des Antiquaires de Picardie, t.8, 1938.
. PRAROND E., *De quelques lieux du Ponthieu ou voisin du Ponthieu qui ne font pas partie de l'arrondissement d'Abbeville*, Paris, Dumoulin, 1968
. PEDEBOEUF Jean, *Croix de fer en Picardie*, Archives départementales de la Somme, Amiens, 1973



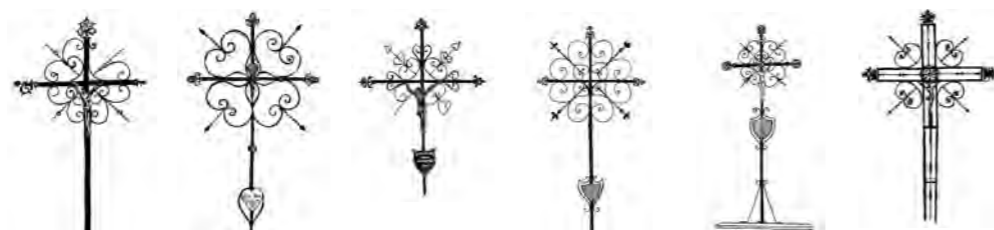
Scan25© IGN 0 200 400 Mètres

A l'intérieur, MM. Desforts et Rodier signalent « deux écussons représentant les armes de la famille de Saint-Delys d'Heucourt (l'aigle enlevant une perdrix), des fonts baptismaux rectangulaires du xv^e s., un bahut derrière la maître-autel datant de 1667 et trois toiles d'un certain mérite du xvii^e siècle».

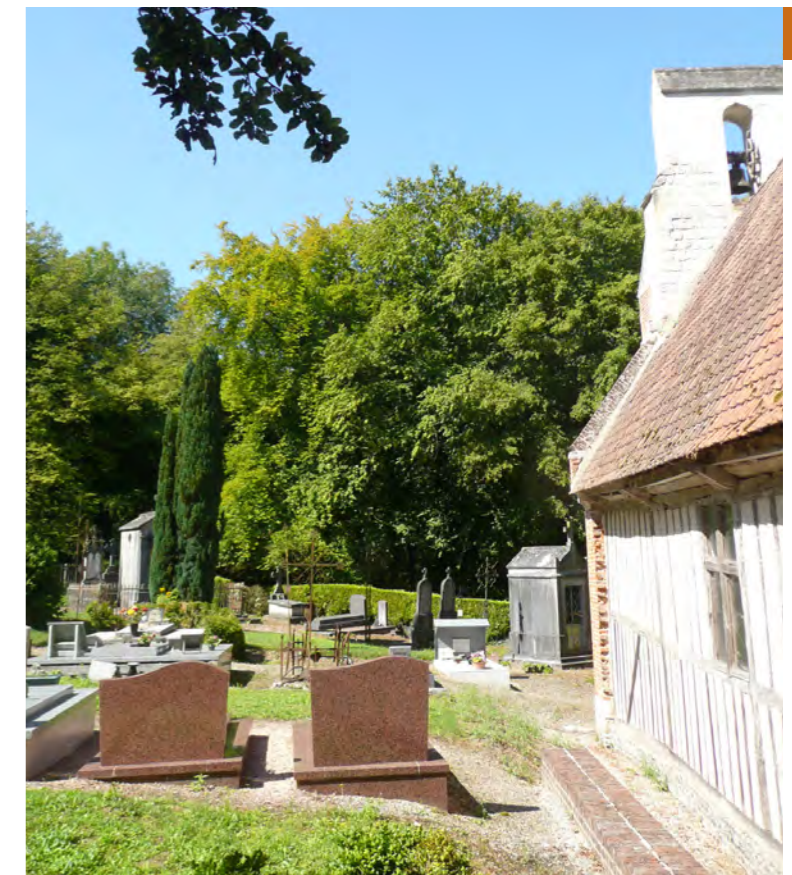
L'église encore consacrée n'est plus utilisée que pour célébrer des messes et les rares cérémonies d'enterrements. Elle est plébiscitée pour les journées portes ouvertes des Monuments historiques.

La fragilité d'un vieux cimetière

Deux entrées donnent accès au cimetière. En partie basse, côté village, un escalier de quelques marches permet de franchir le talus. En partie haute, côté bois, un portail à deux battants assure l'accès des convois. Un calvaire marquant l'entrée a été scié, comme en témoignent les traces visibles sur un socle de grès . L'environnement végétal se transforme. La haie ceinturant l'enclos, plantée d'essences locales a été remplacée par des thuyas le long de la route. Le cimetière, compte plusieurs tombes et caveaux du xix^e siècle et une petite dizaine de croix en fer forgé. Les nouvelles dalles funéraires en granit, se multiplient cependant, dans la partie sud-est où ne subsistent plus que très peu de sépultures traditionnelles.



Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



A gauche, en bas : croix du cimetière-relevés faits en 1998
A droite : l'église en torchis et le cimetière

SITE INSCRIT

Arrêté du 7 février 1944.

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Edifice et leur cadre ou propriété particulière

MOTIVATION**DE PROTECTION**

« L'église est complètement isolée au bord des champs et des bois et l'on y accède par un chemin en pente très raide qui mène à l'entrée du cimetière. Il est entouré d'une haie vive sur tout son pourtour et l'église est située en son centre. Elle est du XIII^e siècle et d'une architecture agréable.

Le long de la haie à l'intérieur du cimetière sont plantés, en ligne, des frênes et des ormes en pleine maturité qui forment un très joli premier plan.

Les croix des tombes sont très remarquables, de grandes dimensions et en fer forgé pour la plupart d'un modèle presque uniforme assez rustique (...). Leur grande taille et leur multitude réussissent à créer une impression pittoresque qui ajoute au charme du lieu ».

(Extrait du Rapport Général)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

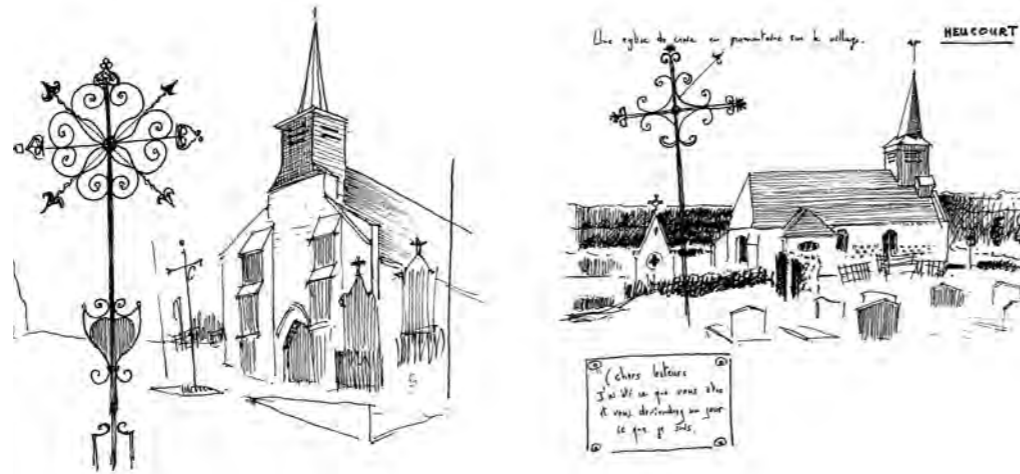
0,28 hectare.

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE.

(commune d'Heucourt-Croquoison).

AUTRES PROTECTIONS :

. Néant

**Un repère, un belvédère**

La petite église Saint-Martin se dresse au bord du plateau surplombant le village d'Heucourt. Son clocher est visible de loin. Il domine la vallée sèche et les coteaux boisés alentours. Le premier village d'Heucourt était bâti sur le plateau, autour de l'église. Il fut incendié et détruit en 1472 par les troupes de Charles le Téméraire. Il a été reconstruit dans la vallée en contrebas de l'église. Deux chemins les relient aujourd'hui. L'un est gravillonné, l'autre est engazonné. La description des lieux qu'en faisait MM. Desforts et Rodier renseigne sur le caractère du site, avant sa protection. « On ne peut rêver une position plus pittoresque et plus gracieuse que celle où s'élève la petite église d'Heucourt, au sommet d'une colline dominant un large vallon boisé ; le chemin escarpé qui y monte est couvert d'un vrai berceau de verdure. L'horizon étendu et varié se déroule sous l'oeil charmé du visiteur ».

La fragilité des vieux cimetières

On accède toujours aujourd'hui à l'église par le sud et le vieux cimetière. Une esplanade gravillonnée a été aménagée pour permettre le stationnement des automobiles. En contrebas, au premier plan du point de vue le plus pittoresque de l'église, un dépôt de matériaux hétéroclites sur une parcelle privée jure avec le caractère du lieu.

La végétation qui accompagnait le site a disparu. Il ne reste rien des « lignes de frênes et d'ormes » signalées dans le dossier d'inscription ni de la haie vive qui encadrait autrefois le cimetière. La porte d'entrée est désormais encadrée d'un simple grillage.

Il n'y a plus d'inhumation dans le vieux cimetière. Les croix de fer-forgé sont en désordre : la majorité d'entre elles ne sont plus entretenues, les fers se cassent, les pierres se fendent, le lierre et la rouille l'envahissent peu à peu. Les concessions étant privées, la commune n'intervient pas.





HEUCOURT-CROQUOISON

117 habitants (RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE

Eglise rarement ouverte (messes, enterrements)

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN

. Aucun
 . Eglise restaurée en 1998/99 à l'aide d'un chantier d'insertion

SIGNALÉTIQUE :

. Aucune

MUTATIONS :

. Etat du site : très dégradé
 . Pressions : dynamiques naturelles, équipements infrastuctures

ENJEUX :

. Sensibiliser au risque de banalisation
 . Dresser un inventaire du patrimoine
 . Concevoir un plan d'ensemble de réhabilitation et un cahier des charges
 . Reconstituer le cadre végétal (haies)
 . Réhabiliter les abords et éviter la construction du versant

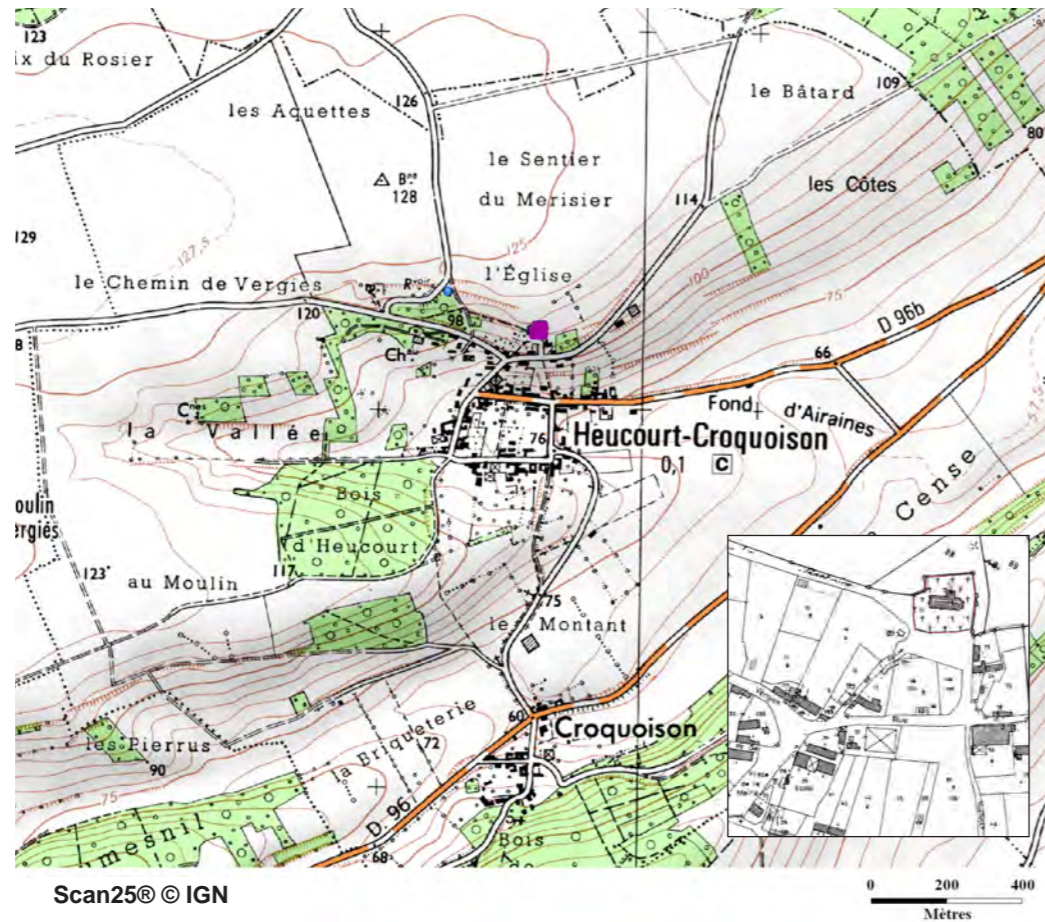
POUR EN SAVOIR PLUS :

. DES FORTS Ph. et RODIER R.- *La Picardie historique et monumentale, Le Pays du Vimeu*, Soc. des Antiquaires de Picardie, t.8, 1938.

. PRAROND E.,

De quelques lieux du Ponthieu ou voisin du Ponthieu qui ne font pas partie de l'arrondissement d'Abbeville, Paris, Dumoulin, 1968

. PEDEBOEUF Jean, *Croix de fer en Picardie*, Archives départementales de la Somme, Amiens, 1973



Au nord, le long de l'église existe un secteur protestant. Cette partie manque également d'entretien. A partir du ^{xv}^e siècle, les seigneurs d'Heucourt, la famille de Saint-Delis, faisaient partie des dirigeants de l'église réformée. Au ^{xix}^e siècle, le village possédait un temple. Il fut démonté en 1949.

La commune a agrandi le cimetière il y a quelques dizaines d'années en achetant une parcelle au-dessus de l'église. Ce nouveau secteur accueille aujourd'hui les nouvelles inhumations. L'extension est un banal terre plein, engazonné, encadré d'une haie de troènes et organisé avec des séries d'alignements de dalles de granit.

Une église en craie taillée

« Construite en craie taillée, cette église se compose d'une nef et d'un chœur, sans séparation à l'extérieur et terminés par un chevet à trois pans. Elle conserve du ^{xiii}^e siècle toute sa façade occidentale. Le reste de l'église, nef et chœur, date du commencement du ^{xvi}^e siècle. Toutes les fenêtres ont été agrandies en plein cintre au ^{xviii}^e siècle. »

Autour de l'église, la partie ancienne du cimetière et ses croix métalliques mérite d'urgence une réhabilitation sous peine de voir disparaître une grande partie du pittoresque, du patrimoine et du charme de ce lieu.



Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
 Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris

En haut à droite : l'église et le cimetière-
 En bas, à droite : la multitude des croix de fer forgé autour de l'église

SITE INSCRIT

Arrêté du 20 janvier 1975

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Grand ensemble paysager

MOTIVATION DE PROTECTION

Le littoral picard représente un des derniers grands espaces naturels du littoral français.

Il se caractérise par sa diversité paysagère (Bas-Champs, Baie de Somme, massif dunaire) et par la richesse du patrimoine naturel (flore, avifaune,...) qui s'y développe.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

8 054,42 hectares entre l'estuaire de l'Authie et le Hâble d'Ault, et s'étendant dans les Bas-Champs

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(communes, Conservatoire de l'Espace Littoral, Domaine public maritime) et **PRIVÉE**

AUTRES PROTECTIONS :

. *Ault* : église *Saint-Pierre*, classée M.H. (07/12/1976), *petit casino d'Onival*, inscrit MH (04/09/2000)

. *Boismont*, église, classée M. H. (15/06/1926)

. *Cayeux*, *abri du canot de sauvetage*, inscrit M.H. (25/07/2006)

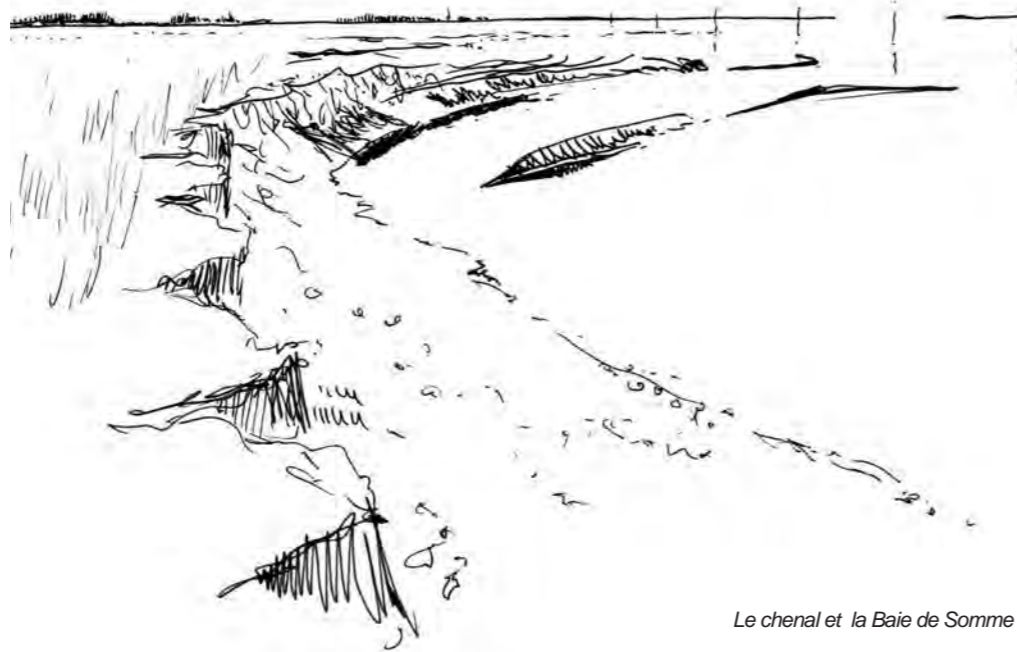
. *Saint-Valery-sur-Somme* : (ancienne) *abbaye Saint-Valery* (02/01/1989) et *Eglise Saint-Martin* (08/02/1926), inscrits M.H., *Entrepôt aux sels* (01/07/1991), *Porte de Nevers* et (ruines) *Porte Guillaume* (06/07/1907) classés M. H.

. *Réserve Naturelle de la Baie de Somme*.

. *Le Marquenterre* (18 sept. 1998) et *La pointe du Hourdel et du Cap hornu*, sites classés (24 juillet 2006)

. *Saint-Valery-sur-Somme*, site inscrit (26 juillet 1965)

. *Baie de Somme*, Grand site de France (15 juin 2011)



Le chenal et la Baie de Somme

Le site inscrit protège la façade maritime du département, «*un des derniers grands espaces naturels du littoral français*», de part et d'autre de la baie de Somme : au nord, le massif dunaire du Marquenterre, au sud, le hâble d'Ault, la pointe du Hourdel et le cap Hornu et enfin, une partie des baies de la Somme et de l'Authie.

Le hâble d'Ault et la digue de galets

Au sud de la baie de Somme, la façade maritime présente un cordon de galets de seize kilomètres de long, unique en Europe. Issu de la lente érosion des falaises normando-picardes, il est exploité de façon industrielle depuis le *xix^e* siècle. Cette digue naturelle, désormais renforcée par l'homme, protège les bas-champs du hâble d'Ault des assauts de la mer. Ce territoire formait autrefois une anse où s'abritaient les bateaux. Peu à peu ensablé, il fut définitivement fermé au *xviii^e* siècle. Il offre aujourd'hui une topographie complexe mêlant d'anciens pouliers de galets entrecoupés de digues et de plans d'eau laissés par les carrières. De nombreuses huttes de chasse témoignent de l'attrait du site.

La pointe du Hourdel et le cap Hornu

Entre Cayeux et le Hourdel, le vent qui soulève le sable de l'estran a complété les levées de galets par un paysage de massif dunaire remarquable, qui annonce les dunes du Marquenterre au nord de la baie. A la pointe sud-ouest de la Baie de Somme, la silhouette du hameau du Hourdel, surmonté de son phare, est un repère dans un paysage marqué par l'horizontalité. A l'intérieur des terres, les bas-champs, ont été lentement conquis sur l'eau depuis le Moyen-Age. Protégés des assauts de la mer par les levées de galets, ils ont été séparés de la baie de Somme par l'édification de digues. Ce site est désormais classé.

Les deux baies de la Somme et de l'Authie

Les baies offrent de vastes horizons de sables et de vase peu à peu envahis par la végétation. Les *slikkes* grandes étendues de sables mouvants sont recouverts d'eau à chaque marée. Elles évoluent progressivement vers le *schorre*, mollières ou prés salés. De nombreuses huttes témoignent de l'attrait du site pour la chasse.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





14 COMMUNES : BOIS-MONT, BRUTELLES, CAYEUX SUR-MER, LE CROTOY, FAVIÈRES, FORT-MAHON, LANCHÈRES, NOYELLES, PENDÉ, PONTHOILE, QUEND, SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT, SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME, WOIGNARUE

FRÉQUENTATION DU SITE
touristique

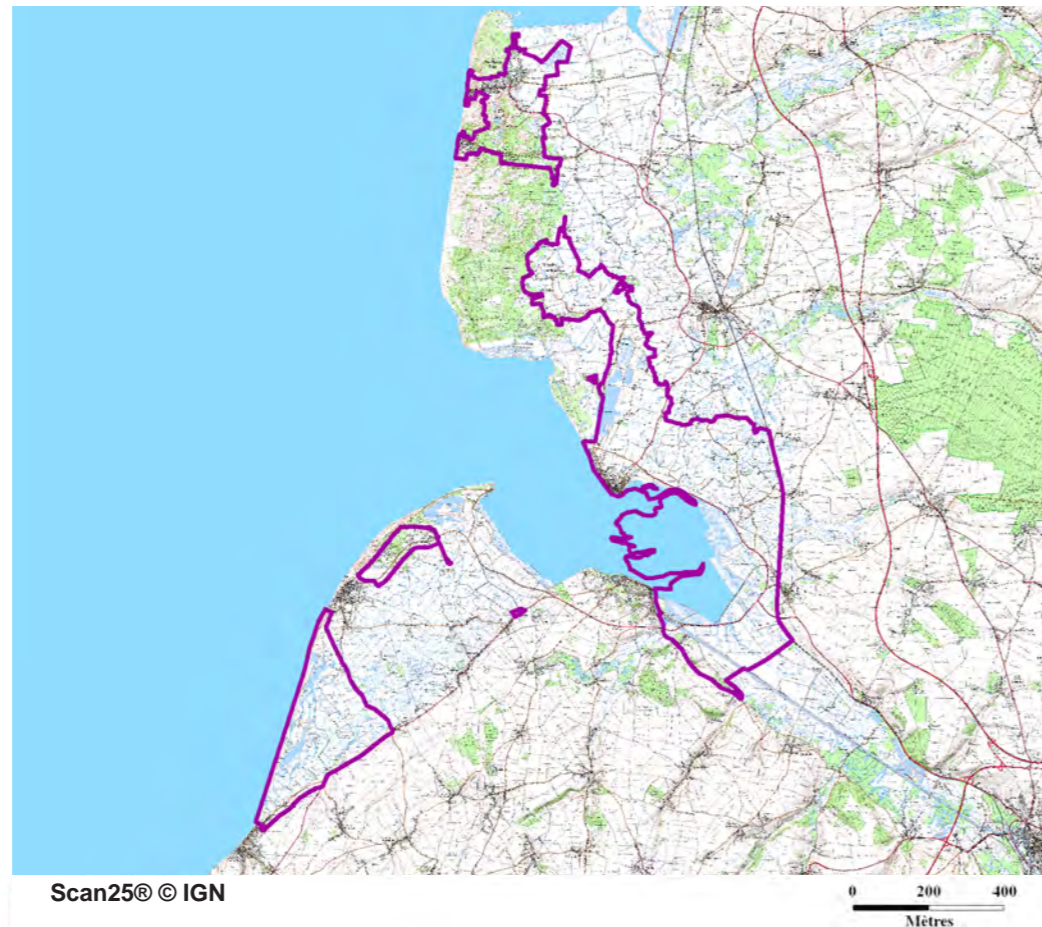
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
Document de gestion : oui
(Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard)

SIGNALÉTIQUE :
pas de signalisation du site

MUTATIONS :
. Etat du site : quelques atteintes
. Principales pressions : urbaines

ENJEUX :
. La création d'une réserve naturelle et les acquisitions du Conservatoire du Littoral permettent de gérer des milieux parmi les plus fragiles.
. La mise en oeuvre de la loi littoral conforte le principe de protection des parties naturelles des sites inscrits.
. Le projet de Parc Naturel Régional, offrira un cadre à même de valoriser les richesses du littoral picard.
. A noter : Une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) est en cours d'étude sur Le Crotoy.

POUR EN SAVOIR PLUS :
. <http://www.grandsitebaiede-somme.fr>



Le massif dunaire du Marquenterre

Le Marquenterre, est la zone la plus anciennement poldérisée de la côte picarde. Ce site est également classé. Le massif dunaire couvre 2700 ha entre l'embouchure de la Maye et celui de l'Authie. Particulièrement riche sur le plan écologique, il protège les bas-champs des assauts de la mer. La conquête de ces terres résulte d'interactions complexes entre les évolutions naturelles et l'action de l'homme. Le massif dunaire, tardivement ouvert à l'urbanisation, accueille une population concentrée entre les deux stations balnéaires de Quend et Fort-Mahon.

Un paysage en mouvement

Ce littoral subit aujourd'hui de fortes dynamiques : dynamique d'ordre naturel avec un cordon littoral toujours instable, dynamique d'ordre touristique avec des flux de fréquentation croissants, dynamique de développement urbain, même si le littoral picard reste faiblement urbanisé par rapport à l'ensemble des côtes françaises, dynamiques liées à l'industrie du galet imposant la reconversion d'anciennes carrières et la recherche de nouveaux sites d'extraction, dynamique enfin d'ordre environnemental, avec la préservation de milieux riches, mais évidemment fragiles. Le tourisme de nature s'y est fortement développé au cours de la dernière décennie, avec un public nombreux venu du nord de l'Europe et de la région parisienne, grâce au développement de nouvelles infrastructures (autoroute A 16 et tunnel sous la Manche). Les visiteurs sont particulièrement attirés par la richesse écologique ou les possibilités qu'offre la découverte de la nature en compagnie de guides spécialisés.

Le 3 juin 2011, la baie de Somme a obtenu le label Grand site de France qui reconnaît à la fois la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir.



SITE CLASSÉ

Arrêté du 25 mars 1930

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

Cet arbre a été classé à la demande de son propriétaire, probablement pour se soustraire à l'obligation d'élagage. La municipalité et les Ponts et Chaussées y étaient opposés. (L'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées notait :

« le hêtre dont il s'agit est certainement un fort bel arbre, néanmoins, je ne crois pas que le classement demandé soit justifié » - courrier du 21 sept 1929 au préfet de la Somme)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise de l'arbre
(0,01 hectare)

PROPRIÉTÉ PRIVÉE**AUTRES PROTECTIONS :**

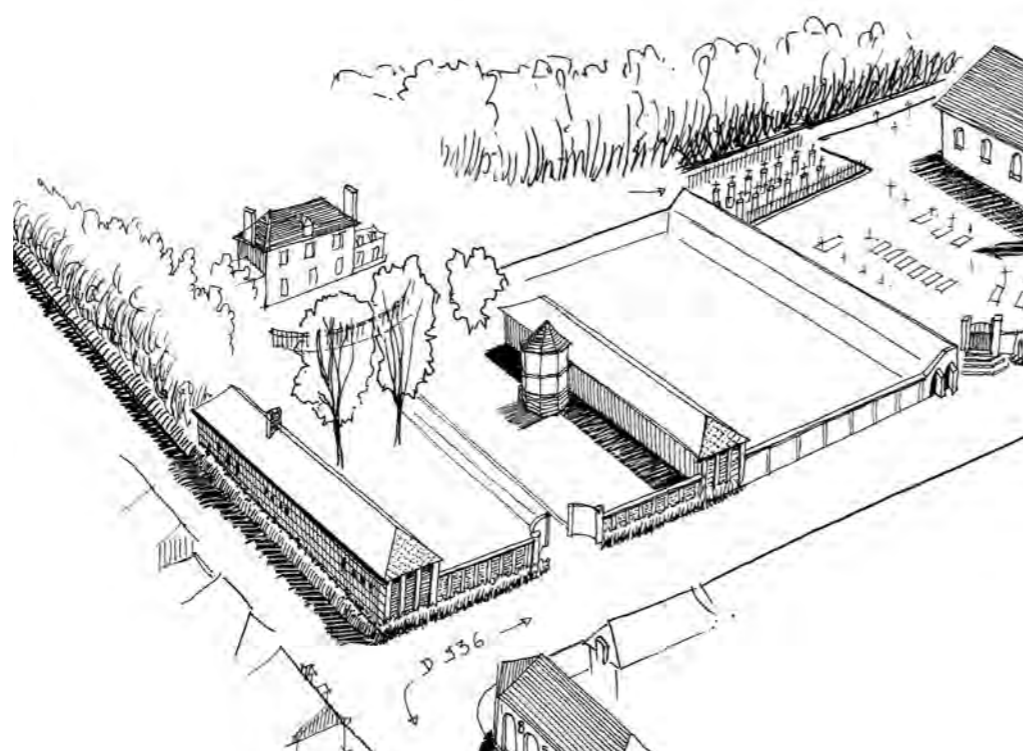
Néant.

Illustrations :

Les dessins et photos illustrant cette fiche datent de 1998 et sont issues de la publication Mémoires de Paysages, Atelier Traverses 2000

A droite : le domaine du château en 1998 et schéma présentant l'emplacement de l'arbre (extrait du Fichier atlas Diren 1987)

Ci dessous : les cippes du cimetière de Louvencourt



Le château de Louvencourt

Le village de Louvencourt se développe le long de la route départementale 938 qui traverse la commune pour relier Doullens à Albert. Au centre du village, la route tourne à angle droit devant le domaine du château. Selon la Diren, c'est dans l'avant-cour de cette propriété que se situait l'arbre aujourd'hui disparu.

Le château de Louvencourt fut édifié au XVIII^e siècle par la famille de Lestocq. C'est un édifice en pierre sur soubassement de grès, entouré de beaux communs avec chaînage briques et pierre. Dans l'avant-cour s'élèvent encore de vieux arbres (tilleuls, noyers, marronniers). A l'arrière, le parc boisé a fait l'objet d'un dossier pour l'inventaire des jardins remarquables de la Somme, pour l'intérêt d'un « conservatoire d'un mode de vie et pour la mise en valeur du bâti ». Il fut jugé en « très mauvais état général, non entretenu et planté intensivement de résineux ».

La propriété jouxte le cimetière et l'église. Une entrée directe depuis le domaine permet l'accès à l'étonnant cimetière familial, petit enclos réunissant les « cippes », (colonnes funéraires surmontées d'une croix) des familles de Berseaucourt, de Thélin, et Dailly...

Un arbre abattu en 1966

Selon Maurice Crampon, le hêtre classé devait avoir l'âge du château, construit vers 1740. Il atteignait en 1934 une circonférence de 3 m 90 et un fût de 18 mètres de haut.

En 1966, un article du Courrier Picard évoquait sa disparition « Vingt minutes ont suffi pour abattre le hêtre séculaire de Louvencourt. »

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





LOUENCOURT
268 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. site privé

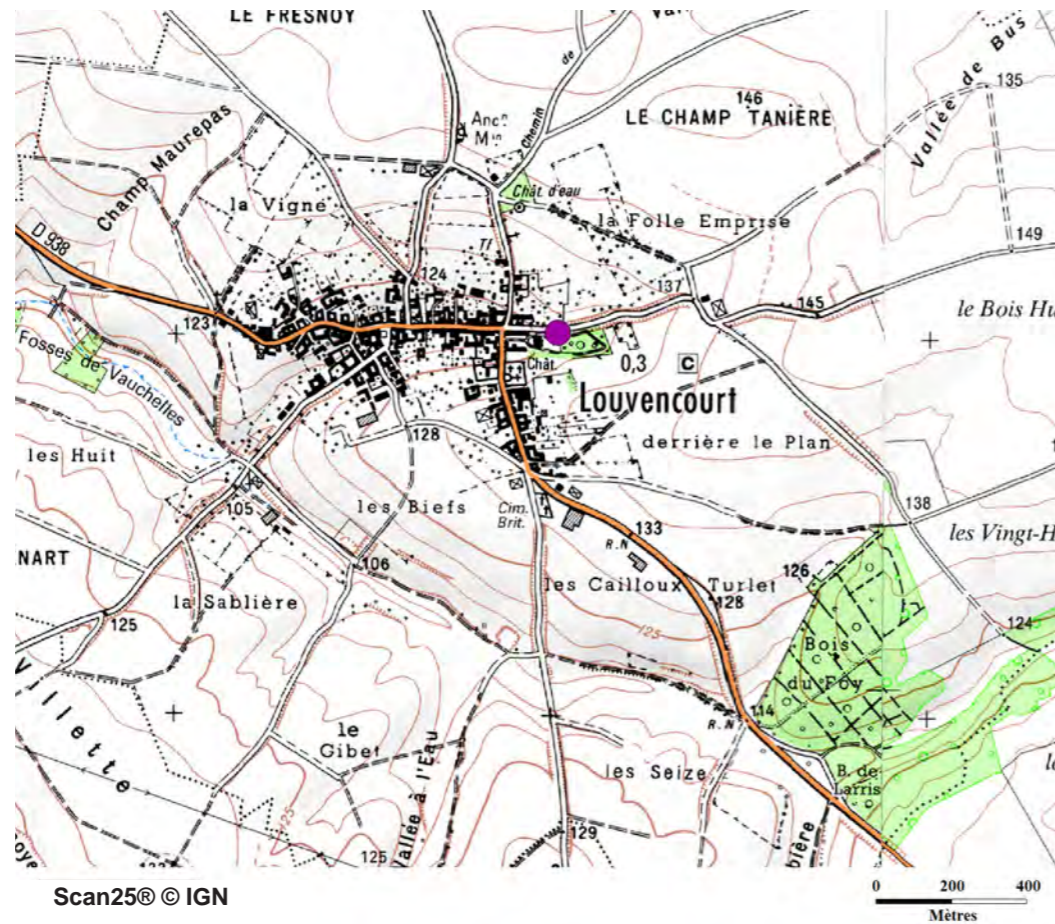
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Aucun

SIGNALÉTIQUE :
. Aucune

MUTATIONS :
. Arbre disparu

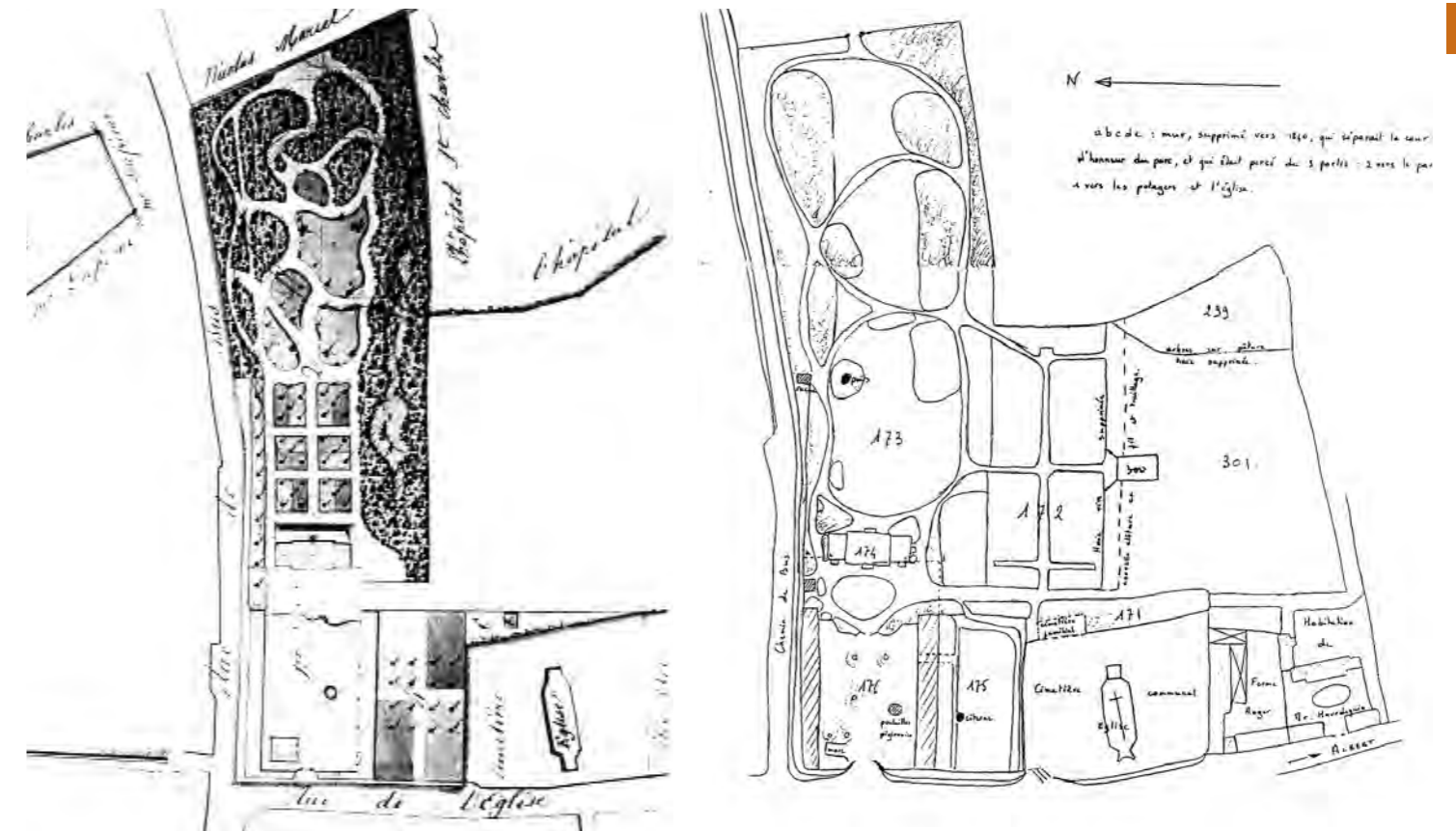
ENJEUX :
. Déclassement à envisager.

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CRAMPON M.,
"Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI



De nombreux habitants ont suivi l'abattage de « ce hêtre magnifique, propriété de Mme Veuve de Thélin, qui présentait des dangers. En moins de vingt minutes, les bûcherons ont abattu ce géant qui avait au pied, un diamètre de trois mètres, près de cinq mètres de circonférence à hauteur d'homme et quinze mètres de hauteur jusqu'à la couronne. Selon l'entrepreneur chargé de l'abattage, le tronc à lui seul devait peser plus de vingt tonnes, et l'ensemble une trentaine de tonnes ».

L'arbre ne faisait pas l'objet d'un culte ou d'un attachement particulier.



Ci-dessous : extrait du Courrier Picard du 21 janvier 1966
Source : Bibliothèque municipale d'Amiens, Fond Picard



Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris

En haut, à gauche : carte IGN 1/25 000 ; En haut à droite : vue du domaine du château en 1998- En bas, à droite : Plan géométrique ... Mr Serpette ... ", 1819, et Reconstitution à la fin du XIX^e (© Source : Archive privée, château de Biencourt/ Provenance : Cardo, Inventaire des jardins de la Somme)

SITE CLASSÉ

Arrêté du 18 septembre 1926

CRITÈRE : légendaire

TYPOLOGIE :

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« (...) sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission, par application de l'article 2 de la loi du 21 avril 1906 : décide d'inscrire (...) - Commune de Luchoux - L'Arbre des Mariages. »

Coutume : le jour du mariage, les époux passent sous cet arbre; le premier passé est le maître dans le ménage ». (Extrait du rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 26 février 1926)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

emprise de l'arbre
(0,01 hectare)

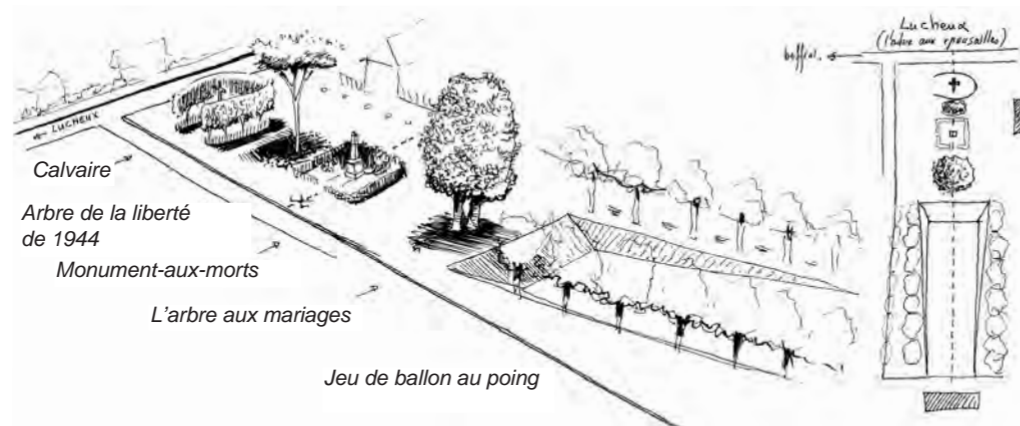
PROPRIÉTÉ COMMUNALE

AUTRES PROTECTIONS :

. *Eglise Saint-Léger* classée monument historique (10 sept. 1913)

. *Beffroi* classé monument historique (31 juillet 1896) et patrimoine mondial de l'Unesco « *Les Beffrois de Belgique et de France* » (9 sept. 2005)

. *Vestiges du château* : enceinte et ensemble des bâtiments situés à l'intérieur, classés monument historique (30 mars 1965)



Un village historique

Situé au nord du département, Luchoux fut jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, une des villes-frontières de la France, face à l'Artois, alors possession espagnole. De ce passé historique et stratégique, la commune a conservé une remarquable patrimoine architectural et paysager et plusieurs monuments classés : le château, le beffroi, et l'église Saint-Léger. Le village de Luchoux s'est développé dans l'environnement boisé des vallées de la Grouche et du Baraban sous forme d'enceintes successives.

Une place hors la ville, réunissant différentes traditions

L'arbre-aux-épousailles s'élève au centre d'un terrain qui est resté longtemps hors-les-murs. C'était une terre maraîchère proche de la « *Porte couture* » (nom ancien pour désigner la culture, les jardins). A partir du XVIII^e siècle, ce terrain hors la ville, a réuni autour de son tilleul, différentes traditions religieuses, républicaines ou sportives qui ont peu à peu structuré la place. Chronologiquement y sont apparus :

. **un jeu de ballon au poing**, long terrain rectangulaire, bordé de talus engazonnés, et planté de deux alignements de tilleuls de chaque côté. Il succède en ce lieu à un *jeu de tamis* qui fut interdit sous Louis-Philippe, car la balle de bois entourée de cuir était jugée trop dangereuse.

. **un calvaire entouré de tilleuls** marque l'une des entrées du village dans la perspective du beffroi.

. **un monument aux morts**

. **plusieurs arbres de la liberté**. Celui de 1848 est mort. Il subsiste un chêne planté en 1944 et un jeune tilleul planté en 1989 au bas de la place pour commémorer le bicentenaire de la révolution.

On peut y ajouter **la tradition des fêtes communales** qui se déroulaient sur la place : « *La fête patronale commençait autrefois par une ronde autour du tilleul.* » (Wulfran Warme, *Histoire de la ville de Doullens*). De même y était organisé **le bal du lundi de Pâques**, célébration de la renaissance du printemps dans la veine des cultes druidiques, comparable à celui





LUCHEUX
593 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE

- . place publique
- . quelques mariages
- . fête du 14 juillet (jeux et mât de cocagne)
- . association de ballon au poing de Lucheux
- . parcours du GR124

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN

- . Plantation de tilleuls le long de la voie

SIGNALÉTIQUE :

- . panneau signalant l'arbre sans rappeler la protection et les traditions
- . paragraphe dans le dépliant touristique de la commune.

MUTATIONS :

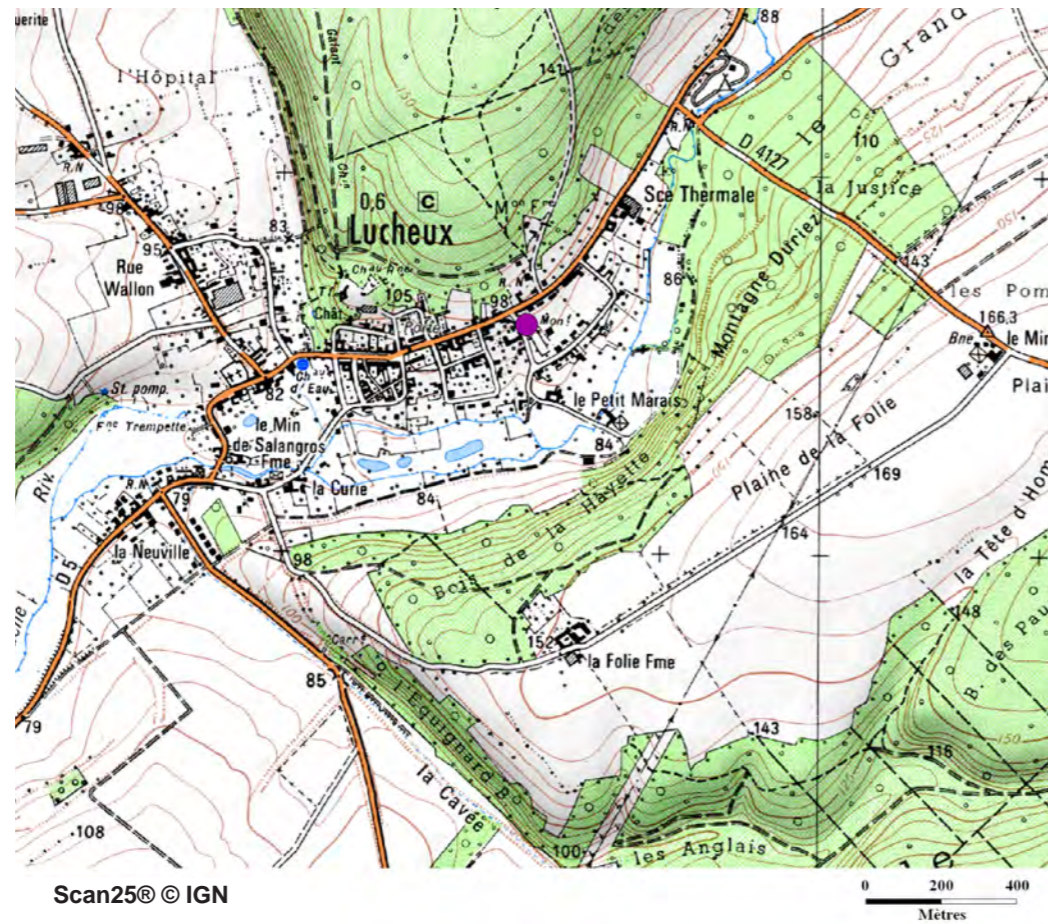
- . Etat : quelques atteintes
- . Principales pressions : dynamiques naturelles, Pression urbaines

ENJEUX :

- . Etendre la protection paysagère à l'ensemble de la place
- . Surveillance phytosanitaire annuelle, travaux d'entretien et traitements ponctuels
- . Signalétique et mis en valeur de la place

POUR EN SAVOIR PLUS :

- . CRAMPON M., "Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI, pp 402/ 403
- . DUCÉLLIER A , *Lucheux, son histoire, ses curiosités*, Amiens : imp. du progrès de la Somme, 1910
- . LORGNIER L. , " Lucheux", Terre natale, 11-12 août-sept 1942, pp.1-16.



de l'arbre-aux-mariages. D'autres communes de la Somme, réunissent ces différentes traditions sur leurs places publiques.

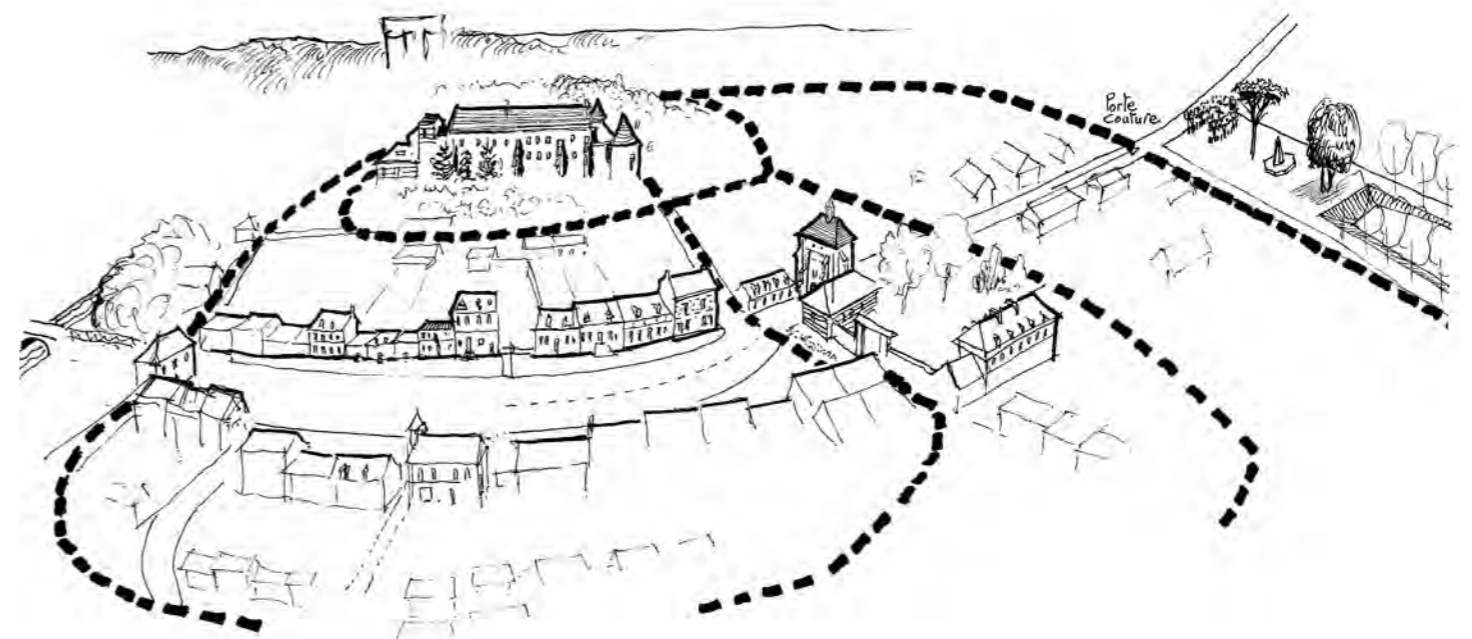
La place de Lucheux est désormais bordée de rues sur trois de ces côtés et entourée de pavillons et de jardins (le lieu-dit « la couture » a été loti il y a une quarantaine d'années par l'OPAC d'Amiens). Un abribus a été aménagé en haut de la place. Une haie de troènes et un alignement de tilleuls ont été implantés en partie basse, le long de la rue.

La tradition de l'arbre aux épousailles

Ce vieux tilleul est supposé être âgé de plus de trois siècles. Une comptine rapportée par G. Jacquot, résume la légende qui y est attachée :

*Le jour du mariage
il est un vieil usage
Il faut pour être bien mariés
sous l'arbre être tous deux passés
Qui le premier passera
Toujours le maître sera*

L'arbre aux épousailles est probablement constitué de deux tilleuls à petites feuilles (*Tilia cordata* Mill.), très proches l'un de l'autre ou d'une très vieille cèpée à deux brins. Deux charpentières ont fusionné, constituant un véritable porche naturel qui est certainement à l'origine de la coutume. Les troncs sont noueux, les anfractuosités nombreuses où l'humus et l'eau peuvent s'accumuler, facilitant la pourriture du bois. Les deux charpentières fusionnées sont creuses et ne tiennent plus au tronc que par 1/3 à la moitié de leur circonférence respective. Ces charpentières ont semblé-t-il être allégées. Il est nécessaire les surveiller régulièrement.



SITE CLASSÉ

Arrêté du 26 février 1934

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« Sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission propose l'inscription (...). - Commune de Lucheux - 'L'Arbre Curieux' dans le bois de Watron, propriété de Mme Thiriez. Cet arbre est, par sa forme curieuse, l'un des plus remarquables du département. Deux troncs (circonférence 3m60 et 1 m80) séparés au sol par une distance de 1 mètre, se rejoignent à 4 mètres de hauteur environ et donnent l'aspect d'une porte, d'où le nom de 'porte cochère' par lequel on le désigne encore. L'arbre se continue ensuite par un tronc de 4 mètres environ qui se divise à nouveau en deux grosses branches ». Extrait du rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 22 juillet 1933

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

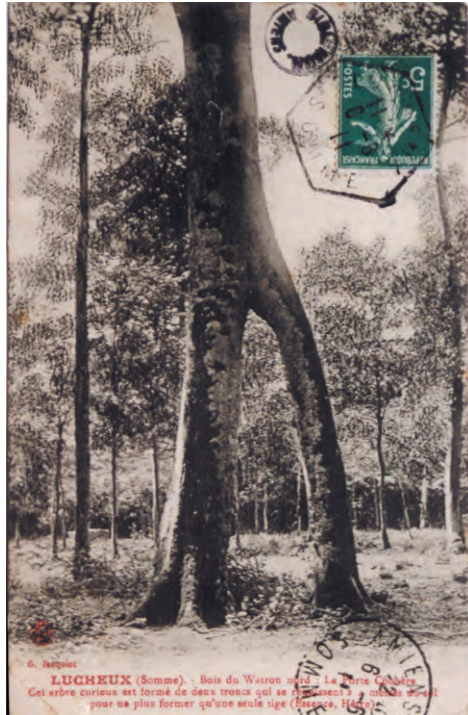
Emprise de l'arbre (0,01 ha)

PROPRIÉTÉ PRIVÉE**AUTRES PROTECTIONS** Néant**INVENTAIRES :**

Znieff du bois de Watron

Illustrations :

- Carte postale : Lucheux, Bois de Watron nord : la porte cochère, Signé G. Jacquiet © Source : Bibliothèque municipale d'Amiens, fond Picard, (CP PIC 1304)
- Fig 25, Lucheux, L'arbre curieux, Extrait de M. Crampon, "Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, ...", dans Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI © Source : Bibliothèque nationale de France / Provenance : BNF.fr
- A droite : photo prise en 2008 (Dreal de Picardie)



Une «porte» vermoulue dans les bois de Watron

La commune de Lucheux possède l'un des territoires les plus boisés du département. Au nord de la vallée s'étendent la forêt de Lucheux, les bois du Parc et de Robermont. Au sud, ce sont les bois de Watron. Les seigneurs de Lucheux qui recevaient la visite des rois de France (Philippe le Bel, Philippe de Valois, Saint Louis, Louis XI) conservaient ces forêts comme réserves de chasse.

Le hêtre classé s'élevait dans le bois de Watron, à une centaine de mètres de la lisière, à proximité de la route départementale 127. Selon Maurice Crampon, il aurait été formé par un garde forestier par la ligature de deux troncs voisins. Il le décrivait en 1934 comme un « arbre portant une ramure magnifique qui s'élève au-dessus de la forêt et se voit de fort loin ». Le vieil arbre a été décapité par une tempête en 1991. Il ne faisait l'objet d'aucun culte particulier. Son classement n'avait été justifié que par sa forme particulière. Sa base vermoulue, la « porte », haute de 5 mètres, était encore visible en 1998 au milieu des bois.

L'arbre était un objet de curiosité. En 1998, ce n'était plus qu'une souche vermoulue originale.

Un patrimoine forestier

Le bois de Watron couvre une superficie de 440 hectares, classés en ZNIEFF. Le dossier d'inventaire souligne le développement d'une faune et d'une flore spécifiques et signale en lisière de forêts et de terres agricoles des alignements de charmes taillés en têtards. Ces arbres sont visibles sur le plateau aux abords de Mondicourt et de Lucheux.





LUCHEUX
593 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. site privé

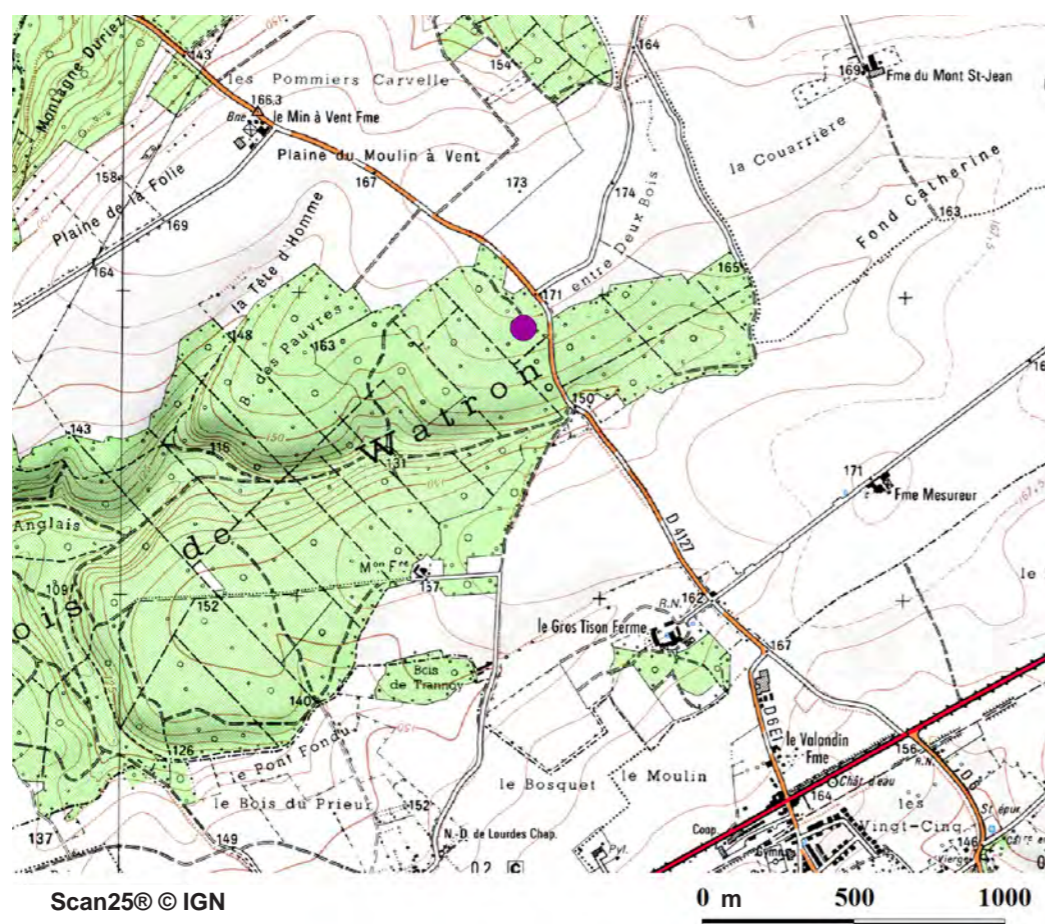
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Aucun

SIGNALÉTIQUE :
. Aucune

MUTATIONS :
. Arbre disparu

ENJEUX :
. Déclassement à envisager.

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CRAMPON M.,
"Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI



En 1910, Alphonse Ducellier présentait « la forêt de Lucheux (comme) incontestablement celle qui reçoit le plus de visiteurs. L'allée principale, appelée «chemin royal» longue de plusieurs kilomètres en ligne droite, est connue de tous les touristes (...) Après la forêt, c'est le parc qui est le bois le plus fréquenté (...) Le Robermont, à cause de sa longue allée centrale mériterait d'être plus connu des promeneurs en été (...) Quant au Haravesne et aux deux Watrons, ils sont si éloignés du centre de Lucheux et d'un accès si difficile, qu'on n'y voit guère de touristes. Je ne parle pas de la Hayette, bois insignifiant qui ne comporte que quelques sentiers abrupts. »

Le bois est aujourd'hui une propriété privée. A son accès limité s'ajoutaient quelques servitudes particulières imposées par la base militaire voisine. Un chemin de grande randonnée, le GR 124 traverse le bois, à l'ouest.

La commune de Lucheux souhaiterait mettre ses bois en valeur mais différents usages s'opposent. Le Plan Local d'Aménagement regrettait que « les anciennes voies forestières ne soient pas accessibles au public, du moins en dehors des périodes d'ouverture de la chasse. » En 1994 cependant, un sentier botanique de découverte du milieu forestier, a été réalisé par la commune avec le concours des enfants des écoles.

Aujourd'hui, l'arbre curieux a quasiment disparu, il ne subsiste que deux "jambes" dans un état de pourrissement avancé.



MILLENCOURT-EN-PONTHIEU

Orme dit « l'arbre de belle-vue »
au bord du chemin de Neuilly l'Hôpital à Saint-Riquier

SITE CLASSÉ

Arrêté du 19 février 1934

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« Sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission propose l'inscription sur la liste des monuments naturels et des sites

(...) :

- Commune de Millencourt-en-Ponthieu- « L'Orme de Millencourt » : Sa hauteur imposante, le plateau élevé où il se dresse, le rendent visible de très loin. Cet arbre magnifique (circonférence 5m50) monte à 3m50 du sol, 3 grosses branches (circonférences 3m50, 2m50, 2m50) se détachant du tronc au même point, qui donnent à l'ensemble le curieux aspect d'un verre à pied gigantesque. C'est un arbre de Sully repère dont il rappelle le souvenir " Extrait du rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 22 juillet 1933

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise de l'arbre (0,01 ha)

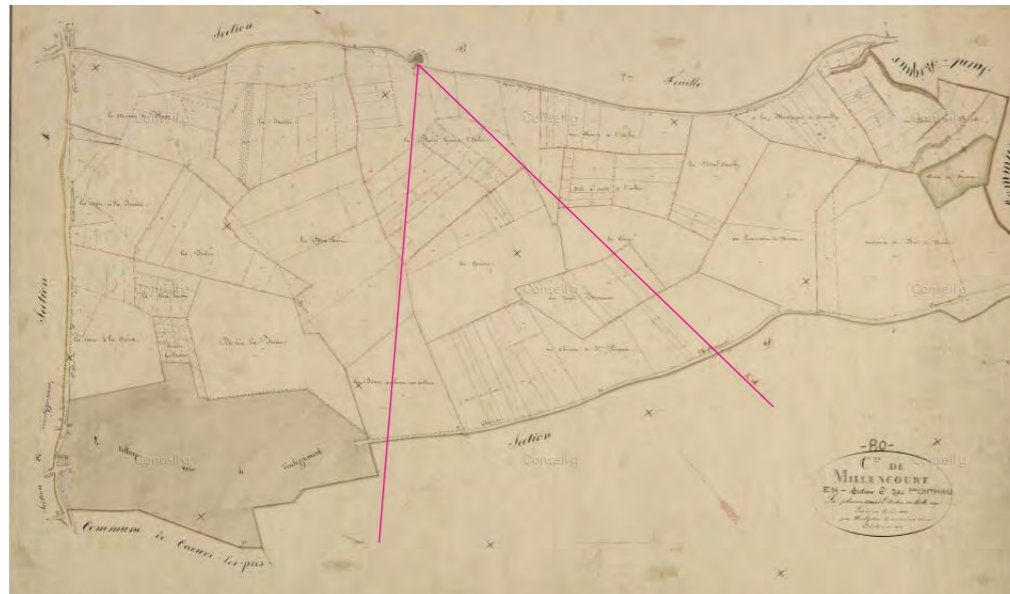
PROPRIÉTÉ COMMUNALE**AUTRES PROTECTIONS :**

Néant.

Illustrations :

. Cadastre napoléonien de Millencourt-en-Ponthieu, La Plaine devant l'Arbre de Belle-vue..., 1832 © Source : archives départementales de la Somme (3P1426/6)

. Photographie de la Société des antiquaires de Picardie, Paysage : un hêtre, 1900-1913 © Source : archives départementales de la Somme (14 FI 33/01)

**Un repère sur le plateau**

Ce vieil orme était implanté sur le plateau de la commune de Millencourt-en-Ponthieu, en bordure du chemin de Neuilly l'Hôpital à Saint-Riquier. Sa taille et son emplacement le rendaient visible de loin. Son surnom « l'arbre de belle-vue » témoignait sans doute de sa position en belvédère sur le plateau agricole dominant la vallée sèche qui rejoint Saint-Riquier.

Sans doute servait-il de borne-limite entre deux territoires, ou d'anciennes seigneuries : il est représenté sur le cadastre de 1832, comme l'un des points de repère des opérations de triangulation nécessaires à l'arpentage du terrain. On peut également envisager l'hypothèse qu'il ait été l'un des repères voulus par Sully pour l'établissement de la carte de France.

« Au Moyen-âge, les vieux arbres indiquaient souvent la limite d'une ancienne juridiction ou d'un terroir de paroisse. Ils étaient choisis à cause de leur élévation qui les rendaient visibles de loin. C'étaient des bornes immuables, donc les meilleurs bornes. Certains gros arbres doivent leur survie à ce rôle de limite de territoire, de banlieue ou de massif forestier « (...) Sully « faisant travailler à la carte de France, ordonna d'établir des repères indicateurs sur tous les points culminants du royaume. Certains historiens pensent qu'ils servirent en même temps de limite aux anciennes seigneuries. » (M. Crampon)

Un arbre disparu

Le vieil orme avait été classé pour sa forme « en verre à pied gigantesque » et son rôle de repère dans le paysage. L'arbre a aujourd'hui disparu. Sans doute était-il atteint de graphiose. Il était déjà en face de sénescence lorsqu'il a été classé. Maurice Crampon notait déjà à son propos en 1934 « bien que les extrémités de certaines branches ne reçoivent plus de sève nourricière, c'est encore actuellement un fort bel arbre. »

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





MILLECOURT-EN-PONTHIEU
375 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. Terres agricoles

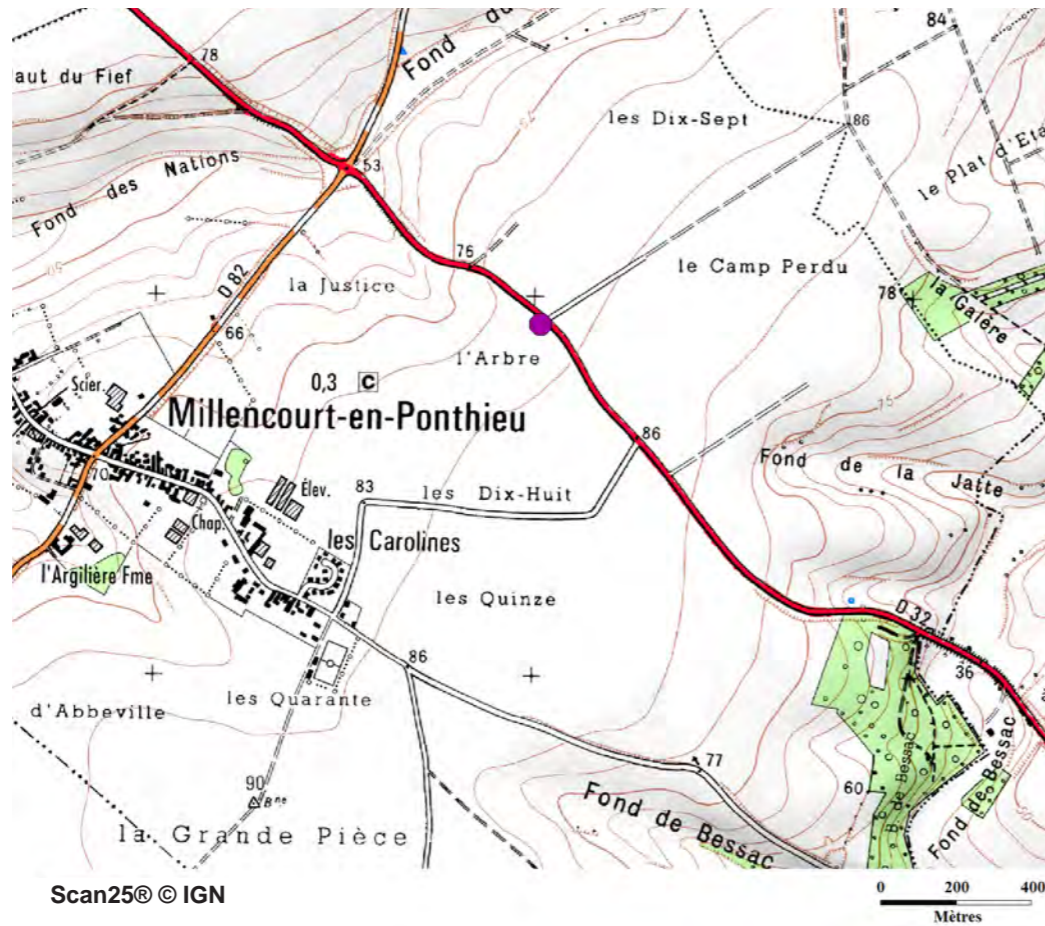
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Aucun

SIGNALÉTIQUE :
. Aucune

MUTATIONS :
. Arbre disparu

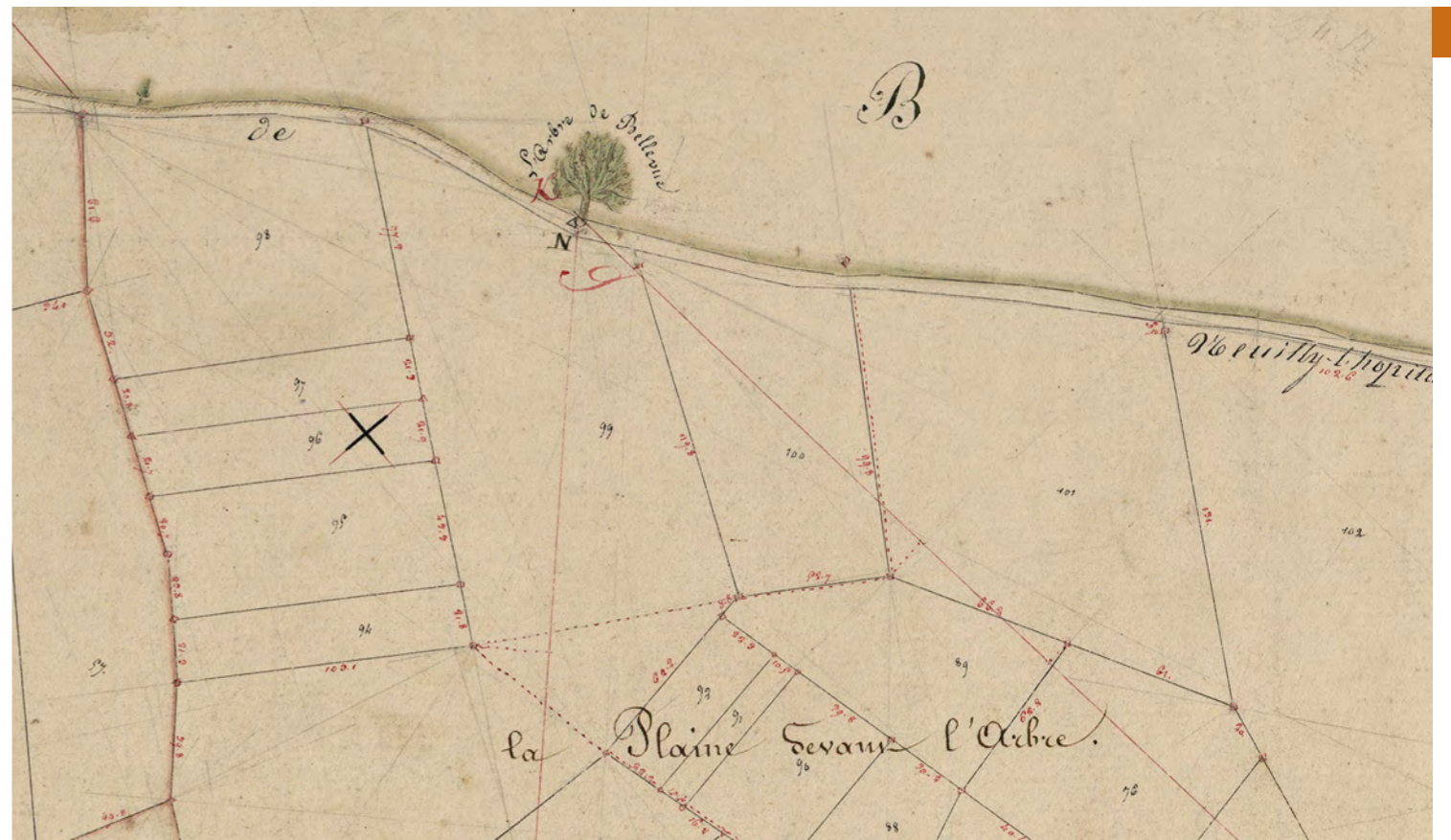
ENJEUX :
. Déclassement à envisager.

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CRAMPON M.,
"Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI



Il a été abattu sans autorisation connue. Le maire de la commune indiquait que, selon les anciens, « l'arbre serait mort entre 1937 et 1939 et le tronc restant aurait été brûlé entre 1955 et 1957 ».

Rien ne permettait plus de déceler son emplacement, si ce n'est la toponymie des terrains alentours (un chemin rural, intitulé «chemin derrière l'arbre» et le lieu-dit « l'arbre», le long de la départementale 32). Le commune a décidé de replanter un nouvel arbre à son emplacement.



80-29

MOLLIENS-AU-BOIS

Allée de tilleuls du château (chemin vicinal N°9)

SITE INSCRIT

Arrêté 11 septembre 1950.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

Le propriétaire du château demande le classement de ces arbres afin de préserver l'agréable perspective qu'ils dessinent entre le village et le château.

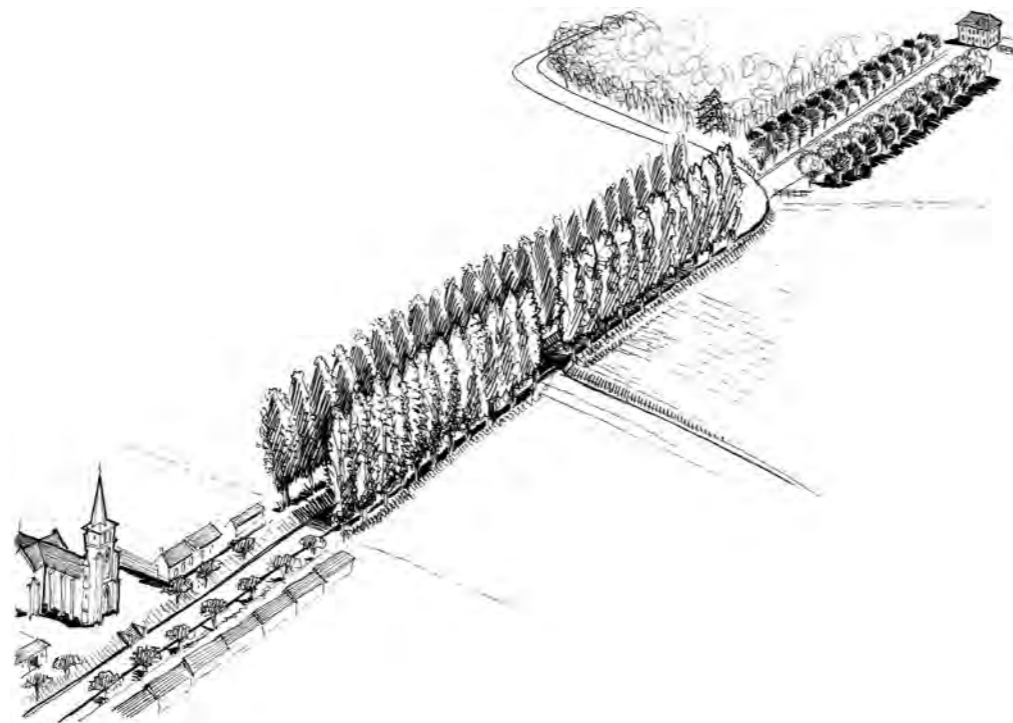
DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise des arbres. Le site forme une allée de tilleuls d'environ 330 mètres (1,71 hectares)

PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

AUTRES PROTECTIONS :

Néant.



Entre village et château

La commune de Molliens-au-bois est située à une trentaine de kilomètres au nord d'Amiens. Le village est implanté dans le fond d'une vallée sèche. Le château est bâti à l'écart, sur les hauteurs du plateau. Tous deux sont reliés par l'avenue du château, plantée de l'alignement de tilleuls classé.

Côté village, la grande perspective se prolonge par la « rue neuve », plantée de prunus à fleurs et bordée de maisons basses d'un seul niveau. Le changement d'échelle est spectaculaire, la transition est nette. Côté château, la rue se prolonge par l'allée du château, qui ne fait pas partie du site protégé. Sur ce dernier tronçon l'alignement est redoublé, planté de tilleuls à l'intérieur et d'érables à l'extérieur. La distinction entre les différents tronçons de la perspective est nettement marquée. Sur le côté gauche, on remarque un redoublement de l'alignement. Il s'agit du site de l'ancien jeu de paume.

Un alignement homogène de tilleuls plantés sur talus

Selon le propriétaire, l'alignement de tilleuls inscrit a été planté vers 1850 par M. Ernest Poujol de Molliens, son grand-oncle. Il est planté de tilleuls à petites feuilles (*Tilia cordata* Mill.). Il est constitué de 92 arbres placés de part et d'autre de la route (46 de chaque côté) sur un talus de hauteur variable. L'espacement est d'environ 5 à 6 m.

Tous ces éléments confèrent à cet alignement une certaine majesté et une bonne homogénéité. De loin, la silhouette de l'alignement accompagne le profil du clocher et souligne les horizons.

*Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris*





MOLLIENS-AU-BOIS
334 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. Traversé par le chemin vicinal N°9 et le GR 124
. Château : propriété privée, ouverture non souhaitée

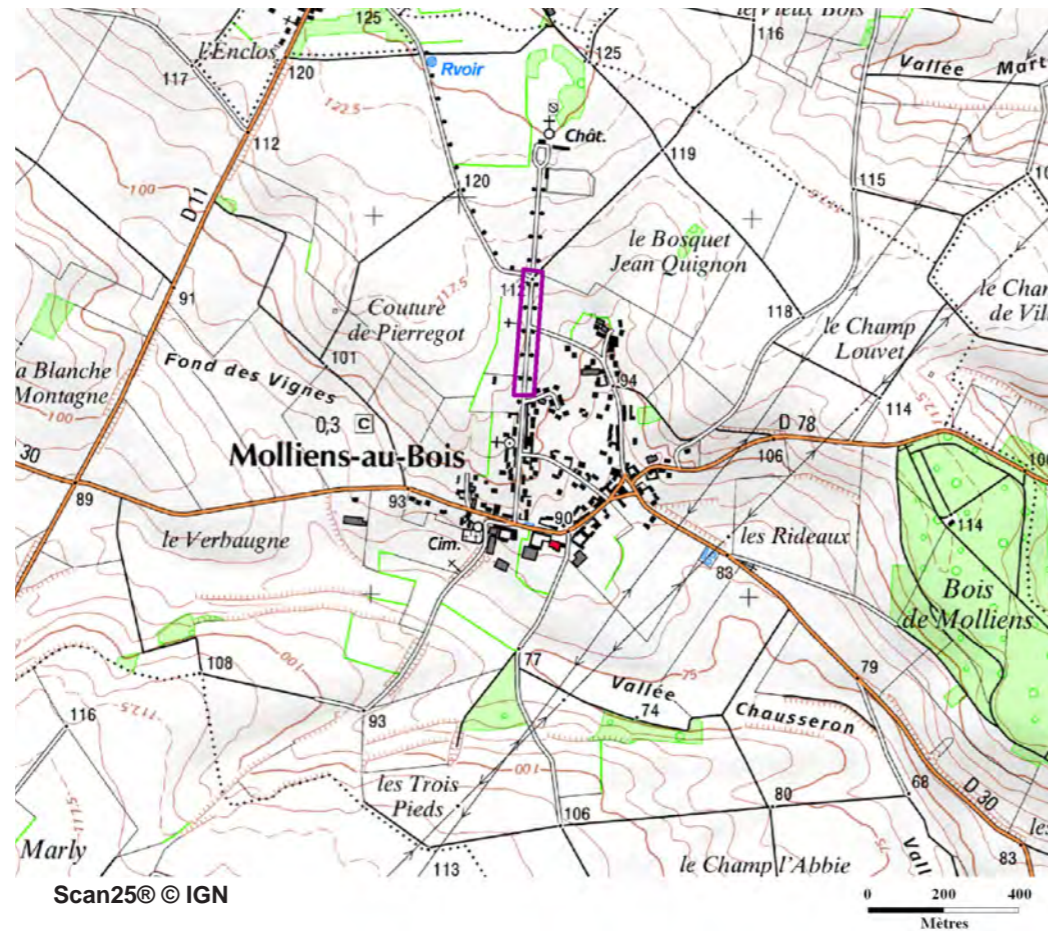
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
Travaux d'élagage assuré par un employé communal
. Document de gestion : non

SIGNALÉTIQUE :
. aucune
. Trois circuits touristiques traversent le village.

MUTATIONS :
. Etat du site : Bon, critères lisibles
. Principales pressions : urbaines

ENJEUX :
- Assurer l'entretien régulier de l'alignement, prévoir le renouvellement des arbres à long terme.
- Veiller à l'utilisation des terrains limitrophes. Etablir un périmètre de protection :
. proximité des labours et chemin d'accès susceptible de rompre la continuité du talus.
. bâti : être attentif aux pressions urbaines.
- Envisager la mise en valeur de l'ancien jeu de paume.

POUR EN SAVOIR PLUS :
. J. THIÉBAUT, *Dictionnaire des châteaux de France*, vol 4, Berger Levrault, 1978



Un château du XIX^e siècle

La seigneurie de Moliens remonte au XI^e siècle. « L'ancien château dont des écrits relatent l'existence de 1539 à 1733, a disparu. Son emplacement n'est pas connu avec exactitude. Un nouveau château fut élevé vers 1760 par M. du Fresne de Fontaine mais il n'en reste que le pavillon de droite devenu la chapelle du château actuel reconstruit au XIX^e siècle ».

Joseph du Fresne vendit le domaine en 1765, à Philippe Jacques Poujol, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, ancêtre de l'actuel propriétaire (Cf. J. Thiébaud, *Dictionnaire des châteaux de France*). Le château incendié en 1940 a fait l'objet de travaux de reconstruction après guerre. Il n'est pas ouvert au public.

Des constructions nouvelles aux abords

Le village ancien s'étirait en fond de vallée sèche. De nouvelles constructions se sont implantées peu à peu sur les versants en direction du plateau. Aujourd'hui, quelques hangars agricoles et des pavillons sont visibles aux abords de l'alignement.



SITE CLASSÉ

Arrêté du 19 février 1934.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :
Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« Sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission propose l'inscription sur la liste des monuments naturels et des sites (...) :
- Commune de Morvillers-St-Saturnin - « L'orme de Digeon » situé à Digeon, annexe de Morvillers-St-Saturnin. Bel orme de 4m80 de circonférence ». Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 22 juillet 1933

DÉLIMITATION-SUPERFICIE
Emprise de l'arbre (0,01 ha)

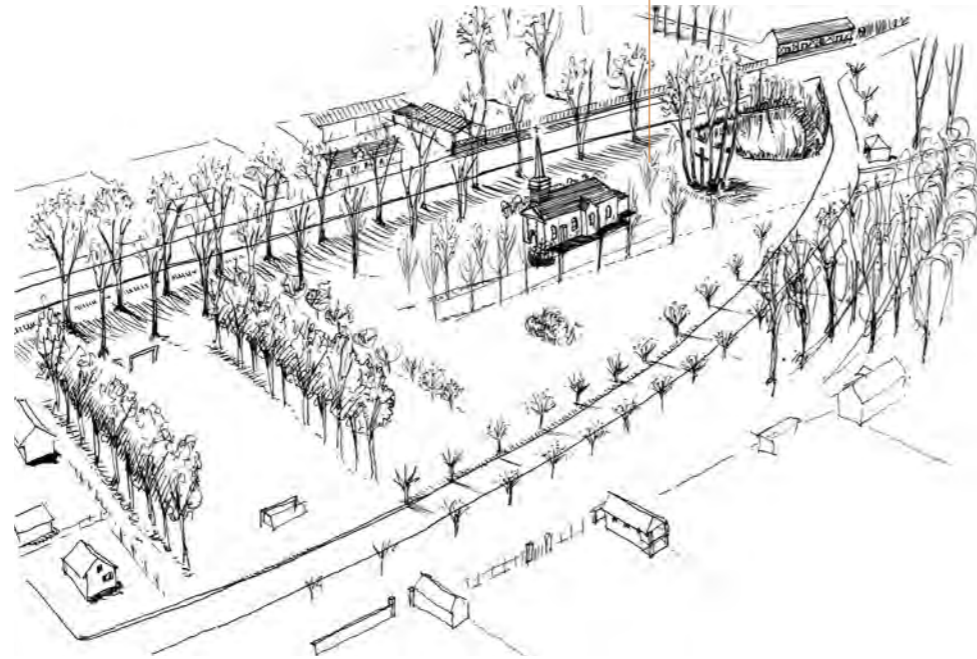
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
(Commune de Morvillers-Saint-Saturnin)

AUTRES PROTECTIONS :
Néant.

A droite : le nouvel arbre planté près de la chapelle
Ci-dessous : l'Orme devant la chapelle (document Diren)



Nouvel arbre à l'emplacement de l'orme classé disparu



Un hameau remarquable par ses structures paysagères

Le hameau de Digeon fait partie de la commune de Morvillers-Saint-Saturnin. Il bénéficie d'un patrimoine paysager remarquable. Les vergers alentour sont nombreux. Plusieurs routes d'accès au hameau sont bordées de haies bocagères taillées et entretenues. La silhouette même du village, vue de la plaine peut se résumer à un bouquet de feuillus d'où émergent les conifères du parc du château.

L'élément le plus intéressant du hameau est sa place centrale, superbe espace boisé de six hectares, où s'élevait l'arbre classé, aujourd'hui disparu.

Un arbre disparu

L'orme de Digeon n'existe plus. Il en a longtemps subsisté une souche calcinée, de trois mètres cinquante de hauteur, entre l'église et le calvaire. En 1934, Maurice Crampon indiquait que l'orme « encore très vigoureux » comportait « quatre grosses branches se détachant du fût à quatre mètres du sol et que le tronc était dégagé du fait de branches inférieures cassées ». Citant M. Beaurain, il rappelait que « l'intérêt du sujet, outre sa beauté exceptionnelle, résidait dans le fait qu'un orme remarquable était déjà cité au XVIII^e siècle à Digeon. L'arbre actuel a peut-être remplacé le ou les précédents pour en conserver le repère. » L'église qui date de 1844 semble avoir été construite délibérément près de l'orme qui devait alors déjà être de belle taille. En 1964, il atteignait 5,60 m de circonférence.

En 1974, l'architecte des Bâtiments de France constatait l'arrachement d'une partie du tronc par plusieurs branches tombées au pied de l'arbre. En 1978, la graphiose a atteint le vieil orme. Devant le danger de chute des énormes branches mortes, l'abattage de l'arbre est autorisé en décembre 1978. Plus tard, suite à une intervention des pompiers sur un nid de frelons, la souche sera malencontreusement incendiée. La souche du vieil orme s'est décomposé progressivement. Un arbre d'essence similaire a été planté à l'emplacement.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





MORVILLERS-SAINTE-SATURNIN 394 h.
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE

- . place publique
- . salle polyvalente

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN

- . Replantation de la place vers 1980 avec la DDA (abatage de peupliers existant)
- . Arbre replanté à l'emplacement de l'ancien

SIGNALÉTIQUE : Aucune

MUTATIONS :

- Etat du site : arbre disparu
- Pressions et mutations secondaires : inexistantes

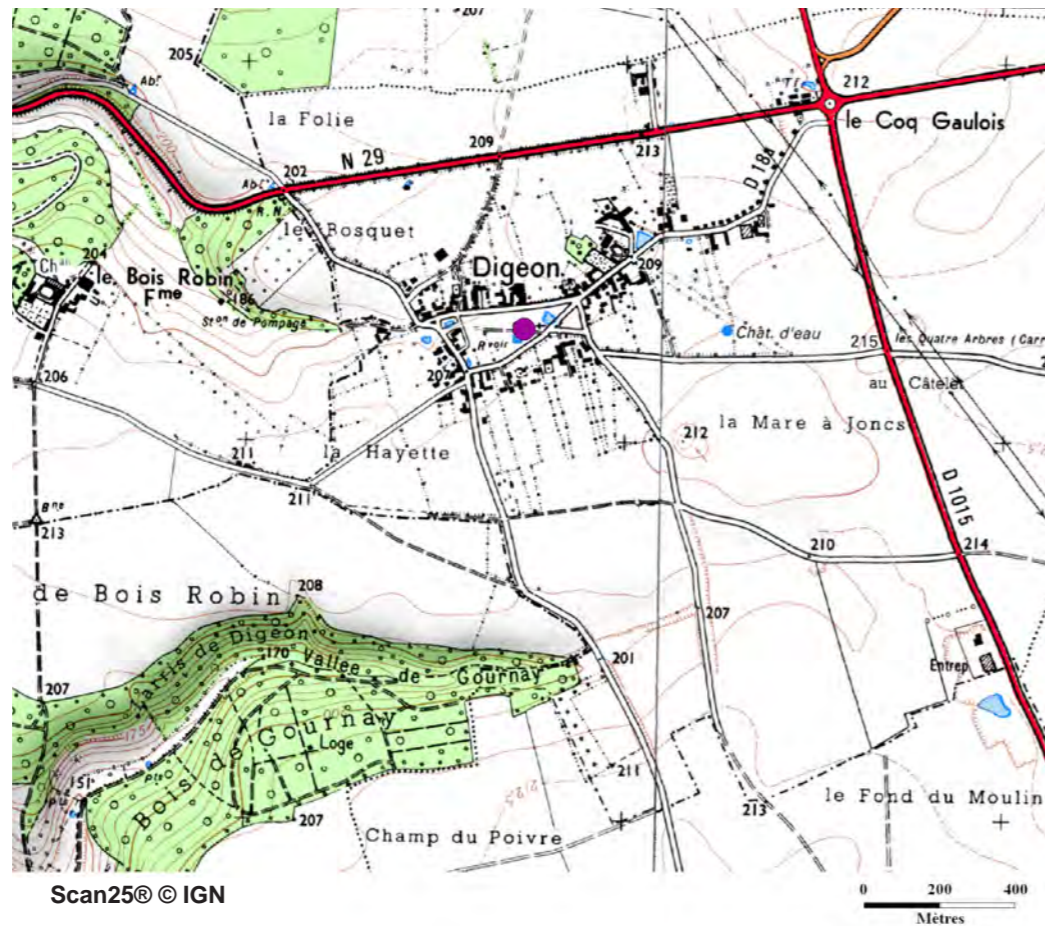
ENJEUX-PRÉCONISATIONS

- Assurer l'entretien régulier des arbres de la place, prévoir le renouvellement à long terme.- Veiller à l'utilisation des terrains limitrophes.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- . CRAMPON M., *Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, ...*, Amiens : Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI
- . BEURAIN G., *Le canton de Poix*, Amiens, 1916

Ci-dessous : la souche en 1998



La qualité du site

L'arbre se trouvait sur la place du village. Ce grand espace triangulaire présente une échelle et une ambiance inattendues. L'ensemble couvre six hectares, superbement engazonnés et boisés. Le pourtour est bordé de routes, le long desquelles s'alignent des rangées de maisons basses et de granges entretenues. Le centre regroupe au milieu des grands arbres, la petite église en briques, un calvaire entouré de tilleuls, une mare, un ancien mail de jeu de paume et la salle polyvalente.

Des textes de 1663 relatent la transaction établie entre le seigneur de Digeon et les habitants du village pour fixer le montant des rentes à verser en échange de cette pâture communale, « représentant 16 jours d'herbages » au lieu-dit « le frayer ». Un relevé de la place, datant du XIX^e montre que la plupart des alignements étaient alors en place. Pendant la dernière guerre, la suppression de l'alignement central a permis d'agrandir le terrain de jeu.

L'analyse des tracés montre les usages et les géométries qui sous-tendent cette composition d'apparence anglo-saxonne : les voies sont accompagnées d'alignements de grands frênes. la voirie courbe est plantée de petits pommiers. L'espace du jeu de paume est encadré d'un alignement de tilleuls. L'entrée de la petite église, au centre de la place est marquée par une ligne de robiniers et bordée d'un mail de tilleuls, d'un côté et d'un mail de peupliers de l'autre. Le calvaire (une grande croix en bois dont le christ a disparu) est entouré d'un traditionnel bouquet de vieux tilleuls; ceux-ci ont grandi par manque d'élagage. La «mare de la forge » au nord-est est entourée de saules et de plantes aquatiques, et alimentée par des rigoles engazonnées. Enfin, deux bosquets de persistants accompagnent le puits, et le monument aux morts. Un troisième bosquet à proximité est planté d'arbustes divers (cornus, noisetiers...).



SITE INSCRIT

Arrêté du 1er oct.1934

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Monument naturel

MOTIVATION**DE PROTECTION**

L'arbre est surnommé « *le doyen des saules picards* ». « *Le saule de Moyencourt résulte de la soudure (...) de trois jets de saules issus d'une même souche et de respectivement 2m30, 3m et 3m60 de circonférence à la base; l'ensemble forme un troc de 6m de circonférence (...). Malgré ses fortes dimensions et bien qu'il soit déjà très vieux, le Saule de Moyencourt est donc encore actuellement en très bon état de végétation* ».

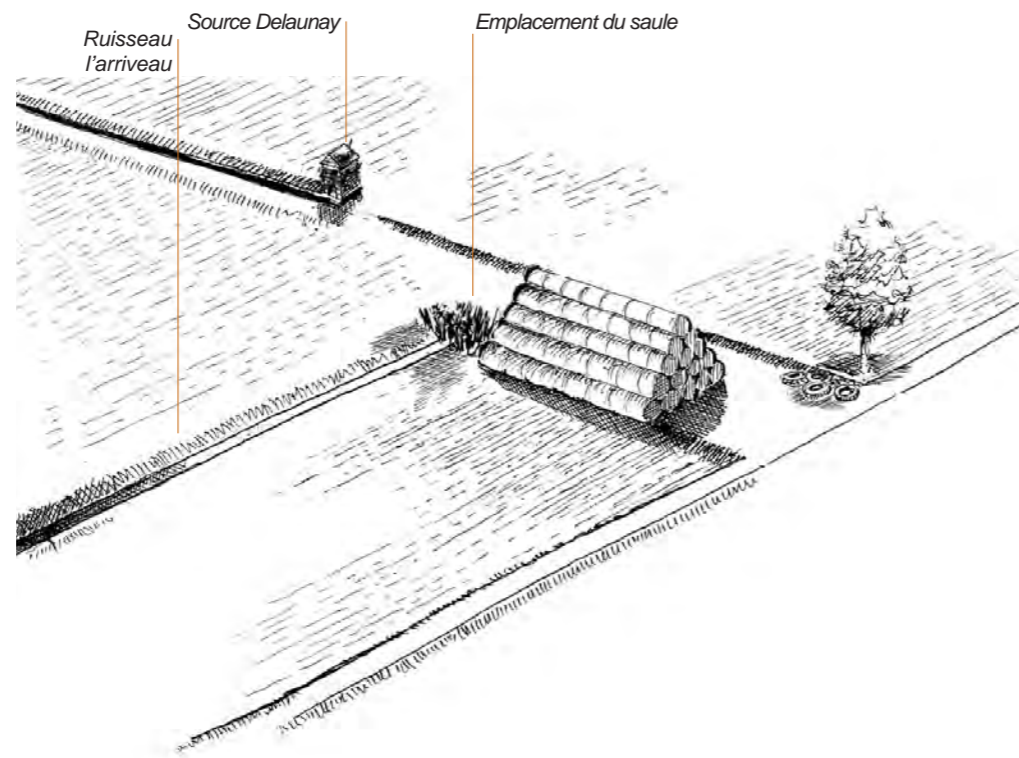
(R. BROCHART, Inspecteur principal des Eaux et Forêts à Amiens. Rapport du 6 septembre 1934)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise de l'arbre
(0,01 hectare)

PROPRIÉTÉ PRIVÉE.**AUTRES PROTECTIONS :**

Néant.

**Un vieux saule autrefois implanté dans les champs**

Le village de Moyencourt est situé au sud-est du département, à quelques kilomètres de Nesles. Le vieil arbre protégé était considéré comme le plus vieux saule de Picardie. Il se trouvait au nord du village au milieu de terres céréalières, non loin d'un mur d'enceinte, vestige d'un château du XVIII^e.

L'arbre était il y a encore quelques années dissimulé derrière une aire de stockage proche d'un chemin d'exploitation. Le propriétaire de la parcelle ne semblait pas avoir conscience d'un intérêt quelconque du sujet. Gravats, vieux pneus, remblais et balles de paille s'entassaient au pied de l'arbre.

Des sources

L'arbre était situé juste à côté de la source « Delaunay » qui est signalée par une petite construction en briques, aujourd'hui envahie de lierre. En 1982, le remembrement a supprimé le chemin communal qui longeait l'arbre et le liait au village. Le ruisseau qui s'écoulait autrefois de la source le long du chemin, se retrouvait depuis en plein champ. Selon Maurice Crampon, il est vraisemblable que cet arbre hors-d'âge proche d'une source ait été l'objet d'un double culte. Il recensait en 1934 deux exemples comparables dans le canton de Roye : « *les arbres vénérés de Beuvraignes et de Fresnoy-les-Roye.* »

La présence de l'eau est inscrite dans le paysage et la toponymie de Moyencourt. La nappe phréatique est ici à faible profondeur. Elle alimentait autrefois, les puits du village, mais aussi les nombreuses sources, les douves du château et les étangs d'Arivaux aujourd'hui asséchés. On remarque encore de nombreux saules en têtards qui accompagnaient les petits rus. Le vieux saule faisait partie d'un ensemble de têtards longeant le ruisseau depuis le bourg. Le lieu-dit « *les Prés-vagues* » (où était situé le saule) constituait

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





MOYENCOURT
304 habitants
(Insee RGP 2010)

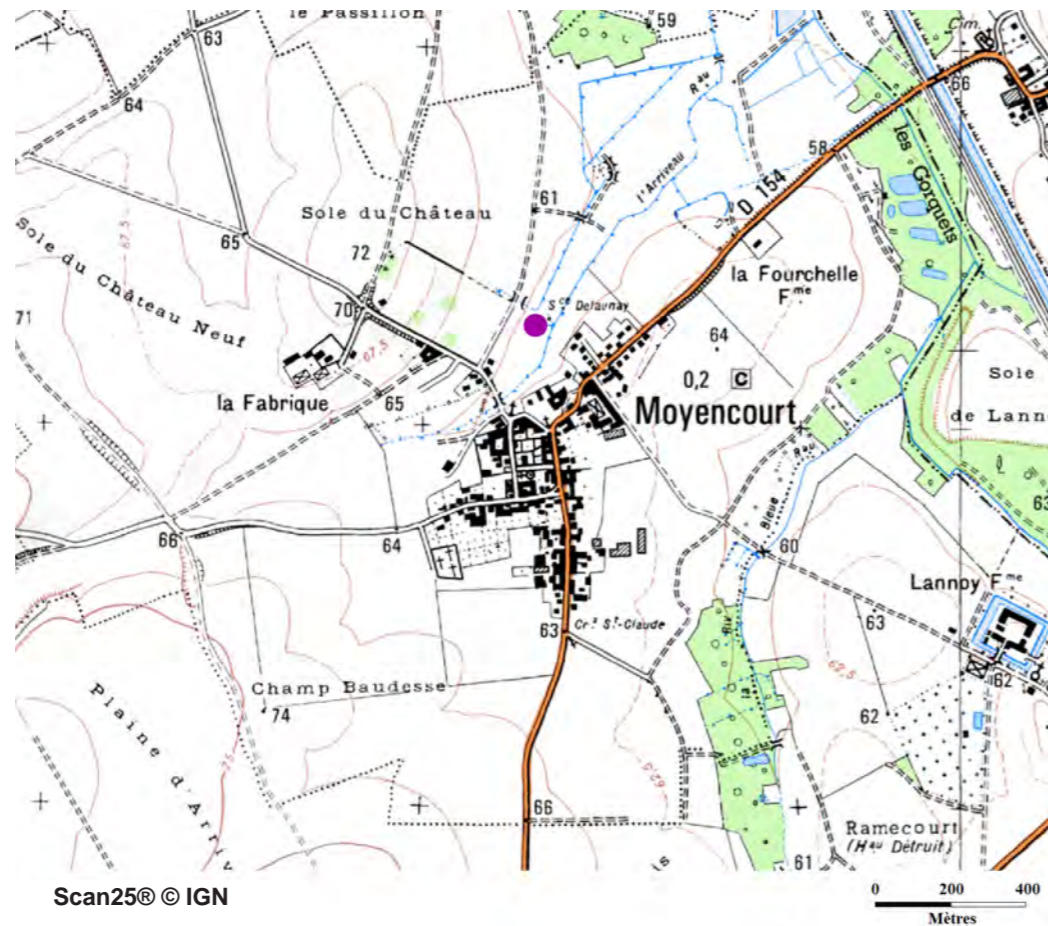
FRÉQUENTATION DU SITE
. aucune

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Aucun

SIGNALÉTIQUE :
. Aucune

MUTATIONS :
. Arbre disparu

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CRAMPON M.,
"Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI



les prés communaux. Jusque dans les années 1960, des gens du voyage venaient y récolter les branches pour la vannerie dans ce qu'on appelait « l'oseraie ».

Un arbre disparu victime de vandalisme

La circonférence de l'arbre était de 6 mètres en 1936 et de 7 mètres en 1970. En 1972, l'arbre subit des dégâts suite à une série de tempêtes. En 1995, une des trois branches charpentières grosses d'un mètre est par terre. Un article du Courrier picard du 17-11-95 titrait à cette occasion « Moyencourt. Le doyen des saules de Picardie agonise dans l'indifférence générale. Peut-être est-il encore temps de le sauver ? ».

En 1998, l'arbre était une vieille cépée de Saule blanc (*Salix alba* L.) constituée de trois brins de circonférence respective 380, 500 et 510 cm à 1,3 m de hauteur. La base de la cépée mesurait environ 850 cm de circonférence. A l'époque, bien que ces mensurations soient imposantes, l'arbre n'était pas très grand car les 3 brins se sont cassés à 6 m de hauteur pour le plus grand d'entre eux et les rejets partant de ces moignons s'élevaient à 17 m maximum. Son tronc était envahi de lierre et de sureaux. Il restait cependant vigoureux, présentant des rejets et de nombreuses feuilles.

Le doyen des saules picards a fait l'objet d'un acte de vandalisme il y a une dizaine d'années et n'existe plus qu'à l'état de souche au milieu d'un tas de déchets et de végétation. Le petit édicule en briques de la source Delaunay situé à proximité, totalement envahi de lierre, témoigne du peu d'intérêt marqué ici pour le petit patrimoine.



SITE INSCRIT

Arrêté du 9 déc. 1942.

CRITÈRE : Pittoresque**TPOLOGIE :**

Edifice et leur cadre ou propriété particulière

MOTIVATION**DE PROTECTION**

« Ce château est construit au bord du plateau sur une butte de terrain qui domine la vallée de la Somme (...). Les murs des remparts situés au haut de la falaise sont en ruines et de petits éboulements se produisent continuellement.

Dans le pré « La Guinguette » devant l'entrée du château s'élève une bâtisse de la même époque que le château. Elle a été endommagée par la guerre mais il est question, si les terrains sportifs scolaires sont installés à cet endroit, de procéder à sa réfection pour y installer des vestiaires. On peut admettre cette solution qui, si elle est bien comprise, est préférable à l'édification de nouvelles constructions qui ne seraient probablement pas en harmonie avec l'ensemble du site ». (Extrait du Rapport Général)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

6,74 hectares

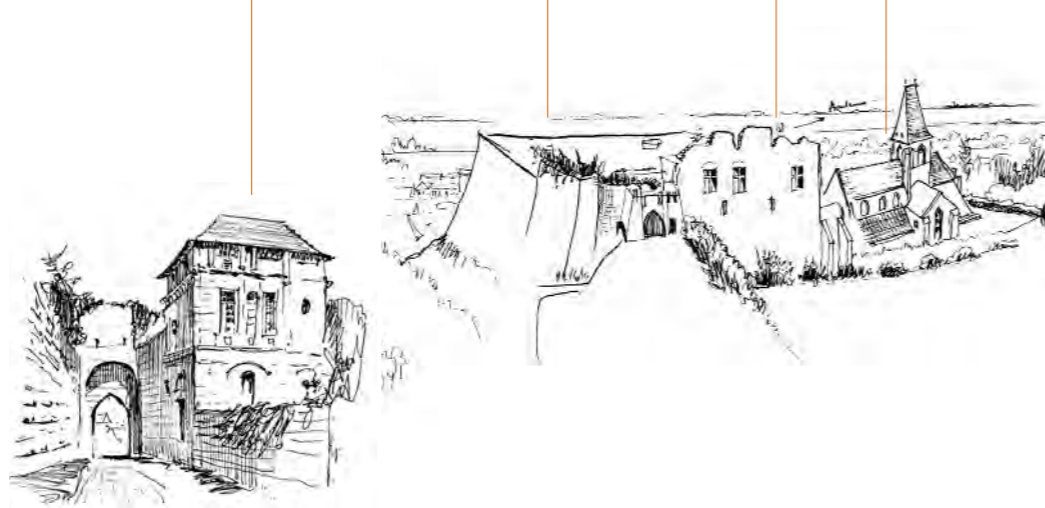
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE.

(collégiale) et **PRIVÉE** (château : Société des antiques de Picardie).

AUTRES PROTECTIONS :

. Eglise (ancienne collégiale Saint-Martin) classée Monument Historique (26 oct. 1906 et 6 avril 1908).

. Ruines du château classées Monument Historique (11 septembre 1906).

Le pavillon Sévigné
(xvii^e siècle).Le château des Sires de Picquigny
La vallée de SommeLa collégiale
Saint-Martin

A une vingtaine de kilomètres en aval d'Amiens, Picquigny concentre une diversité d'atouts. Le château est détruit, mais les caractères profonds du site ont été conservés. Sa géographie est lisible. Son rôle stratégique est clair. Son patrimoine architectural et urbain est important. La ville et le château forment un ensemble homogène.

Un site stratégique sur la vallée de la Somme

Le site de Picquigny est un promontoire de craie en surplomb sur la Somme. Il permet le contrôle de la vallée et de son franchissement à un endroit où le passage est facilité par un resserrement naturel. La Somme était au Moyen-Âge, la limite culturelle et politique séparant le duché de Normandie du comté des Flandres. Son contrôle à vingt kilomètres en aval d'Amiens était essentiel. Ce site présentait une falaise abrupte, encadrée par deux vallons latéraux. Il était idéal pour l'implantation d'un château et le développement d'une ville.

Dès lors, pendant plusieurs siècles, Picquigny a été l'enjeu de batailles pour le contrôle du passage de la Somme. En 1475, le traité marquant officiellement la fin de la Guerre de Cent ans, y est signé sur un pont de la Somme entre Louis XI et Edouard IV d'Angleterre. « Le village entre dans l'histoire. Mais son rôle de place frontière ne lui amènera, au xv^e et au xv^e siècles, que pillages et destructions. » (Ph. Seydoux)

Le château des sires de Picquigny

« Le château des sires de Picquigny reconstruit au xiv^es, complété au xv^e et xvii^es, était une solide forteresse bâtie en pierre, entourée d'une enceinte de murailles et de grosses tours à soubassements de grès avec un fossé assez profond coté méridional car le plus exposé (...) Sur le dessin de Joachim du Viert (1611), on peut remarquer un vaste corps de logis flanqué de deux ailes en saillie, réunies par une façade ayant trois arcades en plein-cintre au rez-de-chaussée et quatre fenêtres à chaque étage, le tout dominé par un beffroi central





PICQUIGNY 1 357 h.
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE

- . messes, enterrements
- . visites collégiale et château
- . concerts dans l'église

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN

- . Souscription pour la restauration de la collégiale (Fondation de France)

SIGNALÉTIQUE :

- . Balisage routier monument historique

MUTATIONS :

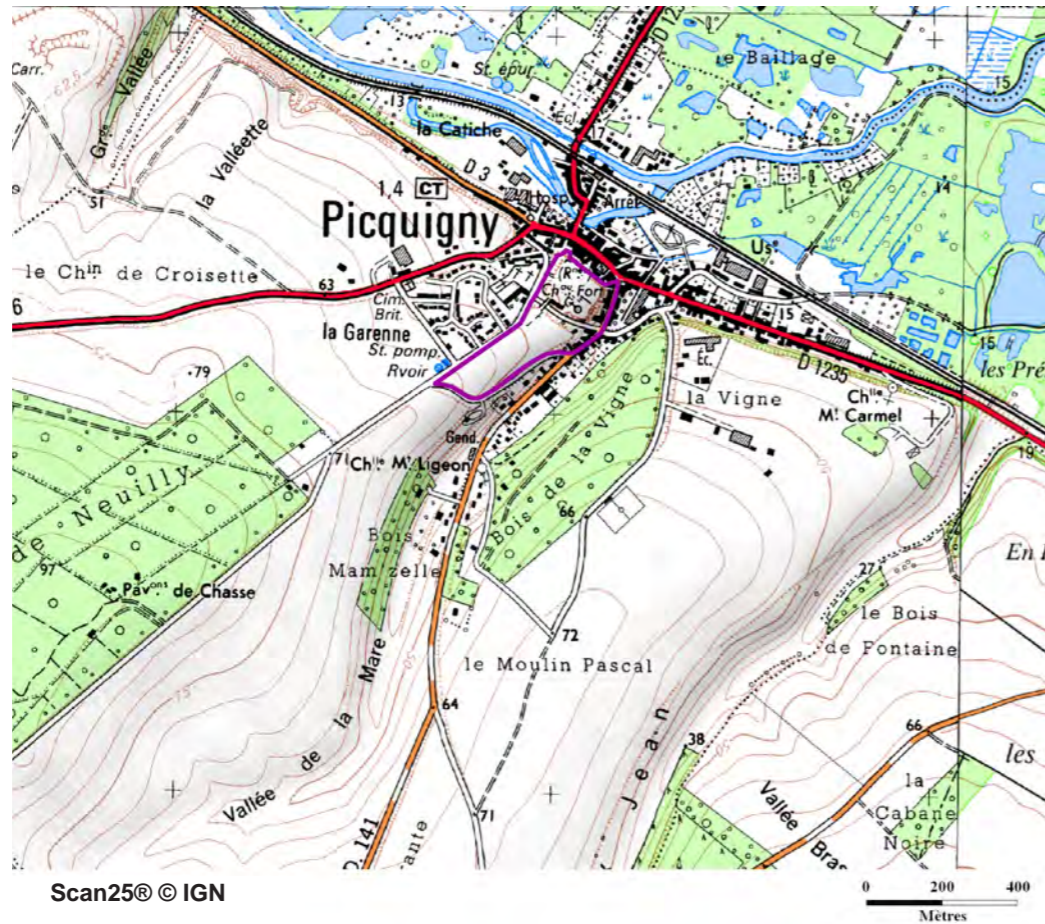
- . Etat : dégradé
- . Pressions : Dynamiques naturelles/ Mutation secondaire : urbaine

ENJEUX :

- Préserver la silhouette de Picquigny, par la mise en valeur des entrées de ville et la surveillance de l'impact des nouveaux lotissements sur l'identité et le caractère du site.
- Retrouver l'essence première de la fondation de la ville, qui fut d'être un belvédère sur la Somme.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- . BONNECASE Ch, " L'ancienne collégiale Saint-Martin de Picquigny ", Revue du Nord 297-298, Juillet-Déc 1992, T. LXXIV,
- . Crampon M., Picquigny, le château-fort, la collégiale, la ville, Amiens : P. Loisnard, 1963
- . Goze A, Châteaux, église et hôtel de ville de Picquigny, in : Eglises, châteaux, beffrois et hôtel de ville remarquables de l'Artois et de la Picardie, t. I, Amiens: A. Caron, 1846
- . Seydoux Ph., Forteresses médiévales du nord de la France, 1979



dépassant le toit. L'ensemble renfermait quinze appartements de maîtres et chaque angle était garni d'une grosse tour « (M. Crampon).

Incendié, puis reconstruit, le château passa successivement à la maison d'Ailly, puis au duc de Luynes. En 1689, il était encore suffisamment en état pour que Madame de Sévigné y passer quelques jours. Elle évoquera le château et son site « *en terrasses sur la rivière de Somme, qui fait cent tours dans les prairies* » .

Le château sera saisi en 1774 et vendu comme bien national à la Révolution. Lors de sa vente en 1793, il était à l'abandon et très dégradé. Il sera utilisé comme carrière de pierre jusqu'en 1850. En 1912, le château fut légué par sa propriétaire à la Société des Antiquaires de Picardie.

La collégiale

La collégiale est située dans un enclos boisé en dessous du château. C'est un lieu majestueux, ouvert en permanence, auquel on accède par la porte du Gard ou par une sente qui serpente à travers la ville. L'enclos se prolonge au nord par de grands terrains potagers en belvédère sur la Somme

La collégiale Saint-Martin est bâtie en craie sur une base en grès. Le transept date du XI^e siècle, la nef est du XIII^e siècle, le choeur et son clocher sont flamboyants. Dans la crypte reposent les corps des vidames et seigneurs de Picquigny. A proximité, le pavillon Sévigné, est un curieux bâtiment-escalier du XVII^e siècle.

Les ruines du château détruit sont imposantes. Elles offrent un promontoire exceptionnel sur toute la vallée, jusqu'aux tours d'Amiens. Vue de l'autre rive de la Somme, depuis la Chaussée-Tirancourt, l'image de la ville autrefois dominée par l'enceinte fortifiée de la collégiale et du château est aujourd'hui concurrencée par les pavillonnaires.



SITE INSCRIT

Arrêté du 30 mars 1982.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPOLOGIE :

Site urbain, bourg, village

MOTIVATION DE PROTECTION

« Le château daterait de 1642, d'autres éléments intéressants subsistent aux abords immédiats (pavillon de garde, colombier, ferme du XVIII^e siècle et des allées). L'organisation spatiale du site du château s'est établie de la façon suivante :

Une double allée de tilleuls, longue d'un kilomètre, aboutit au bois de Ribeaucourt et s'articule avec d'autres allées d'essences diverses.

Une allée d'ormes joint la rue du château à la D185 sur plus d'un kilomètre.

Une allée de charmes part du bois vers la rue du Château en bordant une grande partie de la grande voirie et limite une grande prairie également plantée. (...)

L'intérêt du site est renforcé par un parc d'environ 8 ha dont la physionomie est dépendante de l'implantation du monument. La cour d'honneur, limitée par un saut de loup et fermée par une grille, s'oriente vers les espaces précédemment décrits.

L'arrière du Château regarde le village ; c'est un espace planté utilisé aujourd'hui comme enclos pour daims ». (Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 11 déc. 1979)

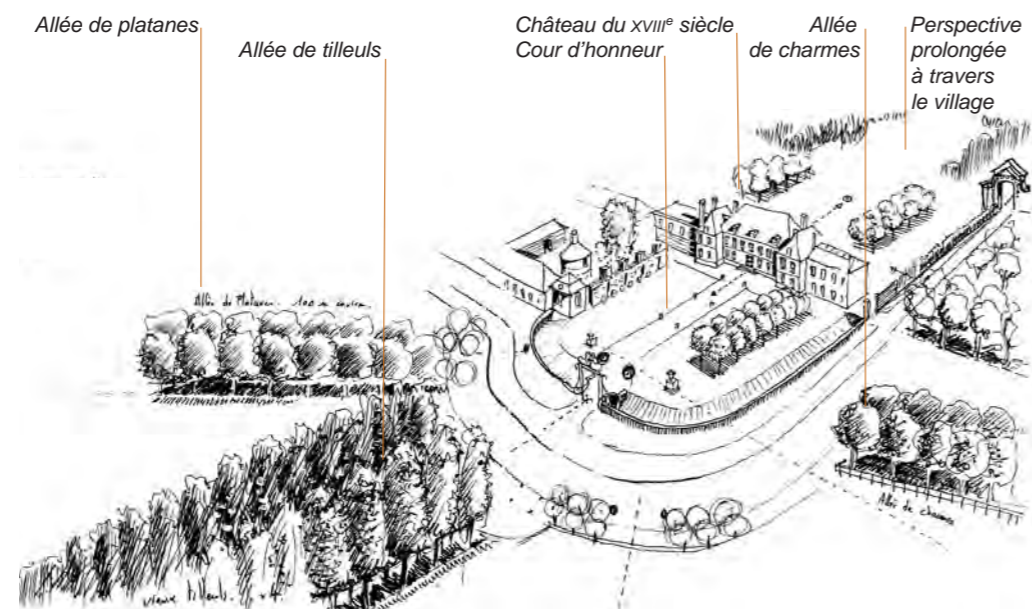
DÉLIMITATION-SUPERFICIE

20,89 hectares.

PROPRIÉTÉ PRIVÉE

AUTRES PROTECTIONS :

. Façades et toitures du pavillon d'entrée, château (sauf l'aile du XIX^e), deux bâtiments de la ferme, pigeonnier, orangerie, grilles d'entrée, pédi-luve, parc et mur d'enceinte lsmh (5 déc. 1984).



La commune de Ribeaucourt est implantée sur un plateau du Ponthieu qui domine deux vallons encaissés. A l'est, le relief est dissimulé par un grand massif boisé, appartenant au château. Le château de Ribeaucourt est un des beaux domaines du département de la Somme. Il bénéficie d'un environnement exceptionnel même s'il a été amoindri au cours des cinquante dernières années.

De grands tracés en partie disparus

Ribeaucourt est un château du XVIII^e siècle, brique et pierre, remarquable pour son parc et ses tracés. Il est organisé au centre de perspectives plantées qui rayonnent sur le territoire alentour. La façade principale du château est au nord. Le domaine tourne donc actuellement le dos à son village. La route ouest, qui contourne la cour d'honneur était autrefois un « passage dû », permettant aux habitants de rejoindre les communes voisines. Elle est désormais privée, suite à un échange avec la commune.

Autrefois, cinq allées rayonnaient depuis la grille d'entrée. Elles sont décrites dans un procès verbal de 1778 : « Le château de Ribeaucourt a son entrée au nord-ouest par une grande esplanade entourée de barrière au-delà de laquelle sont trois avenues plantées d'arbres : l'une de quatre rangées de tilleuls en face de la grille d'entrée allant jusqu'à la forêt, une autre entre celle-ci et l'allée du bois plantée de deux rangs de poiriers et la troisième de l'autre côté plantée de deux rangs de jeunes ormes.

De cette esplanade on accède à la cour d'honneur entourée de fossés revêtus de murs qui s'élèvent au-dessus du sol jusqu'à hauteur d'appui. Au milieu est une grande grille de fer (...). A droite de la grille d'entrée et parallèlement à l'alignement de celle-ci, est une allée d'agrément qui conduit au bois ; à sa gauche, une autre allée plantée en bois blancs et ormes longe le quinconce » (Voir cadastre de 1835. Cf. Bulan R. , Evrard M.)

Il ne reste plus aujourd'hui que deux allées sur les cinq décrites ci-dessus : l'alignement de tilleuls dans l'axe du château et l'allée de charmes qui mène au bois. Les ormes ont disparu remplacés par un court alignement de platanes.





RIBEaucourt 235 h.
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE

- . propriété privée
- . ouverture sur demande aux personnes intéressées

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN

- . 1985-95 : travaux de restauration du château (bâti, replantation)
- . 1994 : 1^{er} prix Vieilles Maisons Françaises pour la restauration du château
- . pas de document de gestion du parc

SIGNALÉTIQUE :

- . Balisage routier MH

MUTATIONS :

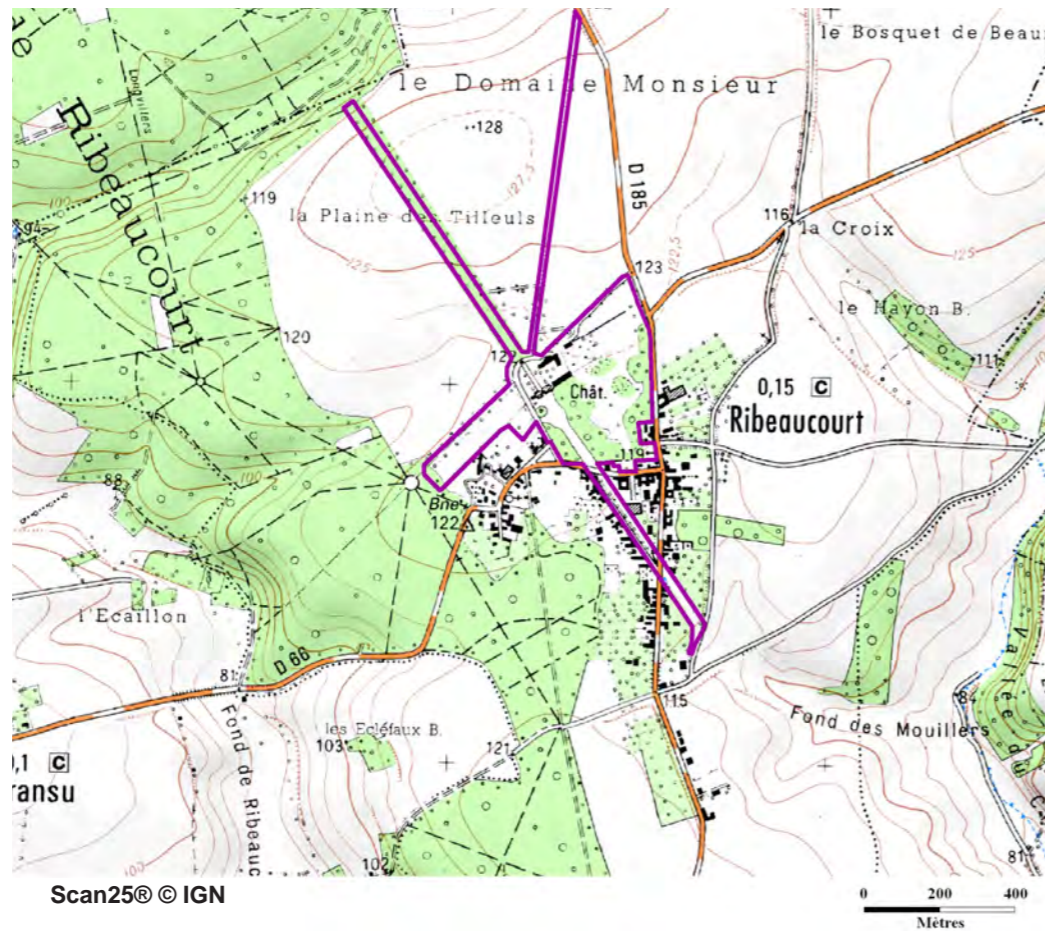
- . Etat du site : quelques atteintes ; Principales mutations dynamiques naturelles
- . Mutation secondaire : équipements infrastructures

ENJEUX :

- . Mise en valeur du parc et des perspectives : une replantation du mail sud, côté village compléterait avantageusement le site et aurait d'autant plus d'impact que le château est surtout vu de l'extérieur. Replanter « la grande voyure ».
- . Veiller à préserver l'allée de tilleuls, scindée entre deux propriétaires, jusqu'au bois de Ribeaucourt

POUR EN SAVOIR PLUS :

- . BULAN R., EVRARD M., "Le château de Ribeaucourt", Bull. Soc. d'Emulation d'Abbeville, XXVII (4) 1994



L'allée de poiriers n'existe plus. L'allée « de blanc et d'ormes » est aujourd'hui plantée d'épicéas. Autrefois, comme le montrent d'anciennes photos aériennes, les terres situées entre les perspectives étaient un arboretum. Il n'en reste plus trace aujourd'hui. Tous les terrains environnants sont cultivés.

Au sud du château, le parc romantique offre l'une des plus jolies vues du domaine : c'est une longue pelouse, encadrée de vieux arbres et de plantations plus récentes, et traversée régulièrement par d'élégantes silhouettes de daims.

Au delà de cette composition « à l'anglaise », l'axe principal de composition du domaine se prolonge par une perspective plantée à travers le village. Elle a été tracée au XVIII^e siècle par le Marquis de Wargemont à travers le parcellaire ancien, comme en témoigne l'orientation des maisons et des clôtures riveraines. L'ensemble était autrefois planté de chaque côté de *bois blanc et d'ormes*. Il est aujourd'hui planté d'un seul alignement de platanes fortement taillés. En limite de plateau il s'achève sur un tertre dominant le *fond des mouillers*, situation qui permet à la perspective de se prolonger à perte de vue.

Une renaissance

Le château de Ribeaucourt est l'histoire d'une renaissance. Quartier général allemand pendant la deuxième guerre mondiale, il a été saccagé (on remarque encore dans le parc, les socles de rampes de V1). A la mort du propriétaire, Monsieur de Berny, le domaine était en piteux état. D'importants travaux ont été entrepris entre 1985 et 1995 tant sur le bâti que sur les plantations. La cour d'honneur et l'esplanade ont notamment été réaménagées nivelées et plantées. En 1994, la restauration du château a été récompensée par le 1^{er} Prix des « Vieilles Maisons Françaises ». Aujourd'hui les nouveaux propriétaires ont entrepris la restauration de l'intérieur du château. Le parc est accessible en saison aux piétons, par la voirie contournant la façade principale.



80-34

SAINT-LÉGER-LES-DOMART

Tilleul dit "arbre de la croix Notre-Dame"

SITE CLASSÉ

Arrêté 26 février 1934.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« Sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission propose l'inscription sur la liste des monuments naturels et des sites (...) :

- Commune de St-Léger-les-Domart - un tilleul dit « L'Arbre de la Croix Notre-Dame » Circonférence 5m50
- Hauteur du tronc 2 mètres, surmonté d'une belle tête en boule. Arbre intéressant pour sa beauté propre et pour les nombreuses traditions dont il rappelle le souvenir ».

Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 22 juillet 1933

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise de l'arbre (0,01 ha)

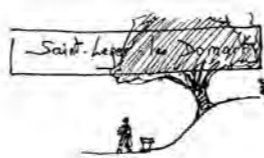
PROPRIÉTÉ COMMUNALE

depuis le 28 nov 1995

AUTRES PROTECTIONS :

. Néant

Extrait du cadastre napoléonien - Saint-Léger-Les-Domart : Les Bois, section A, 1832 © Source : archives départementales de la Somme (3P1468/2) / Crédits photographiques : Traverses



Un point de repère, un belvédère

L'arbre à la croix s'élève au milieu des champs, sur les hauteurs de Saint-Léger-les-Domart, dans un site privilégié offrant un panorama sur les horizons de bois, de terres agricoles et de villages aux lointains : la commune est située à la jonction des vallées de la Domart et de la Fieffe qui se rejoignent ici, pour former la Nièvre.

L'âge du vieux tilleul a été estimé à 660 ans. Il figure sur le blason de la commune. On y monte depuis le village par le *chemin de la croix*. C'est un arbre au tronc court dont la couronne majestueuse, haute de 18 m, est visible au loin (l'arbre mentionné sur le cadastre de 1832, servait de point de mire pour l'arpentage). Il est situé sur un «rideau» autrement dit, un talus enherbé d'environ un mètre de haut, situation qui lui a sans doute permis d'être préservé et de survivre.

Près du vieil arbre se trouve un tilleul plus jeune. De loin, la couronne du vieil arbre se trouve ainsi renforcée. On y trouvait également autrefois un calvaire (un texte conservé par la mairie relate les conditions de son érection le 26 avril 1770). Il n'en subsiste aujourd'hui que le socle de grès. La croix sciée en 1900 a été déposée dans le chœur de l'église de Bettencourt-Saint-Ouen après avoir été longtemps conservée chez un habitant de Saint-Léger.

De la tradition religieuse à la randonnée pédestre

Maurice Crampon dans son livre sur les arbres de Picardie relate les pèlerinages attachés à l'arbre et au calvaire. « Les gens de Saint-Léger y venaient aux Rogations, à l'Ascension, à l'Assomption et pendant la semaine sainte. Une procession quittait le village, le jeudi-saint, après l'office du matin ; mais c'était surtout le vendredi que cette coutume présentait un caractère vraiment pittoresque. Pour rappeler les 'ténèbres', les Fidèles allumaient leur lanterne en plein jour, s'avançaient jusqu'au pied du tilleul, tandis que le vent agitait les flammes et faisait craquer les bannières. Sur un signal, on s'agenouillait...Des centaines de voix s'élevaient discordantes, mais ferventes, sous ce vieux tilleul qui semblait offrir au ciel le discret hommage de ses feuilles naissantes. La coutume disparut à la fin du XIX^e siècle »

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





SAINT-LEGER-LES-DOMART
1 870 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. ouvert au public, pour la promenade et la détente

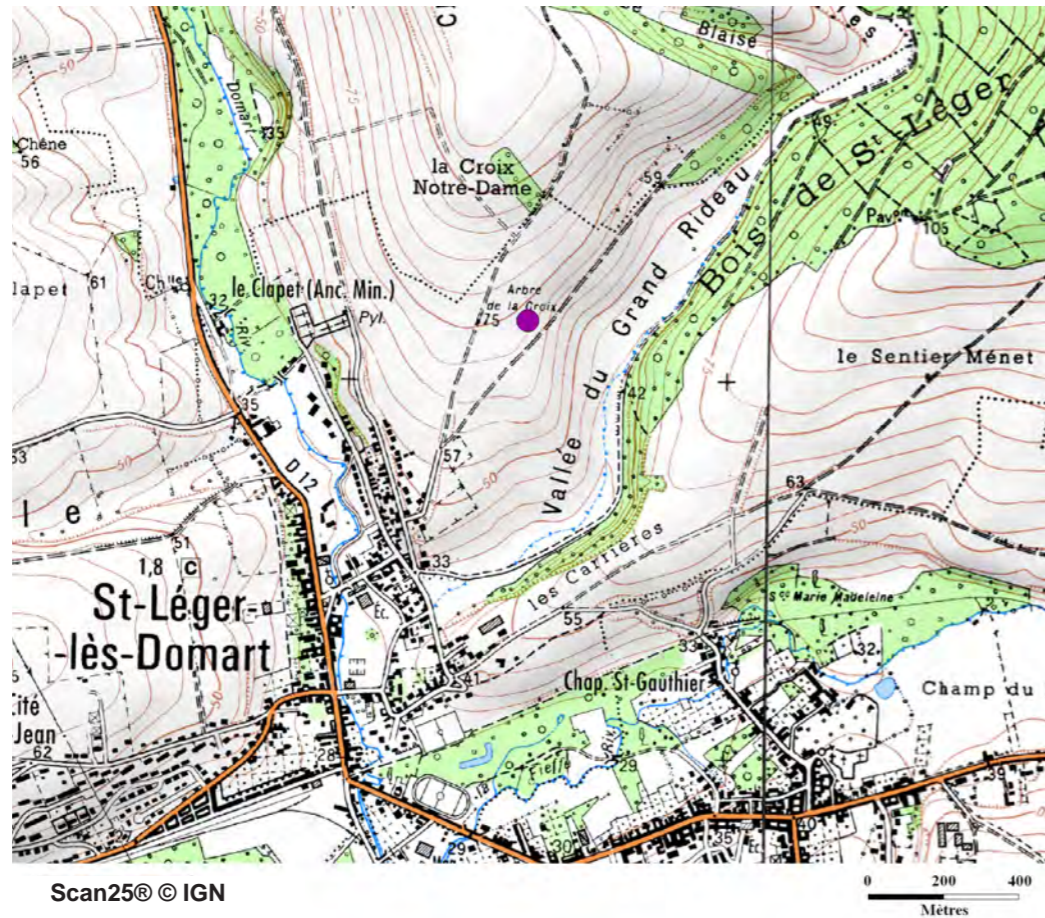
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. 1995 : aménagement du site par le personnel communal (plantation de charmille, clôture, bancs engazonnement)
. Tontes régulières de la pelouse par la commune

SIGNALÉTIQUE :
balisé sur les randonnées du Val de Nièvre (circuit de l'arbre de la croix)

MUTATIONS :
. Etat : Bon, critères lisibles
. Pressions : dynamiques naturelles, Mutation secondaire : Touristique, fréquentation

ENJEUX :
. Les aménagements communaux ont le mérite d'éloigner les engins agricoles des racines du vieux tilleul.
. L'état phytosanitaire de l'arbre est à surveiller et le périmètre de protection pourrait être agrandi.
. le chemin reliant l'abbaye de Berteaucourt à l'arbre-à-la-croix pourrait être à nouveau matérialisé et une signalétique mise en place, à l'échelle du site et de son histoire (table d'orientation).

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CRAMPON M.,
"Le culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, Essai sur le folklore picard", dans Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 1936 vol 46, t. XLVI, pp 279-282



Maurice Crampon signale également la relation qui existait entre le vieux tilleul et l'abbaye de Berteaucourt, commune voisine, dans la vallée de la Fieffe. Les abbesses de Berteaucourt dont le monastère était proche venaient y chanter des hymnes à la Vierge. « *Les religieuses quittaient leur couvent de Berteaucourt, conduites par leur abbesse. Elles saluaient au passage l'ermitage où Saint-Gauthier fit jaillir une fontaine ; puis, elles traversaient le cours d'eau et gravissaient un assez dur chemin qu'on appelle encore la 'cavée de Saint-Gathier'. Elles empruntaient ensuite le vieux chemin de Pernois, aujourd'hui disparu en partie. Encore une vallée à traverser et elles arrivaient enfin au pied de l'arbre vénéré. (...).* » Ce sont ces religieuses qui ont consacré l'arbre à la vierge.

Aujourd'hui, les traditions religieuses sont un peu oubliées, même si le site demeure fréquenté pour l'Assomption. Le lieu est surtout un but de promenade pour les habitants de Saint-Léger-les-Domart et les randonneurs. Plusieurs circuits de randonnées pédestres sont aménagés dans ce secteur, dont celui de « l'arbre de la croix », itinéraire balisé de 6 kilomètres qui propose une boucle sur les pentes de la vallée de la Domart. L'arbre est signalé comme curiosité « à découvrir » sur tous les circuits proches de S-Léger. Le lieu est fréquenté, les déchets abandonnés par les visiteurs en témoignent.

Un état phytosanitaire à surveiller

Le tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata* Mill.) présente un tronc court de près de 5,50 m de circonférence. Son port général est celui des arbres de plein champ. Pour le protéger, la commune a acquis en 1995 un terrain d'environ 1000 m² aménagé par les employés municipaux : la parcelle a été engazonnée, ceinturée d'une charmille et d'une clôture ; deux petits bancs et une poubelle y sont implantés. L'arbre est aujourd'hui théoriquement protégé de son environnement agricole, bien que la bordure du champ nord-ouest ne soit repoussée qu'à moins de 5 m du tronc. Cette limite devrait être encore reculée de 2 à 3 m afin de protéger les racines. L'état phytosanitaire du vieil arbre n'est pas bon, du fait de blessures et de mauvaises coupes. Il risque fort de s'aggraver dans les années (ou décennies ?) à venir. Il nécessite une surveillance annuelle, mais il semble suivi et bien entretenu.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



En haut à droite : le vieux tilleul en venant de Saint-Léger-les-Domart
- En bas, à droite : les tilleuls sur le relief du rideau

SITE INSCRIT

Arrêté du 26 juillet 1965.

CRITÈRE : Historique et Pittoresque

TYPLOGIE :

Site urbain, bourg, village

MOTIVATION DE PROTECTION

L'intérêt pittoresque et historique de la ville ainsi que son écrin paysager insuffisamment couverts par les abords des monuments historiques ont motivé l'inscription.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Le site englobe un ensemble de 140,46 ha d'espaces bâtis et naturels incluant le rivage, situé entre l'ancienne gare à l'est et les mollières du Cap Hornu à l'ouest.

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(commune de Saint-Valery-sur-Somme) et **PRIVÉE**

AUTRES PROTECTIONS :

- . Saint-Valery-sur-Somme : (ancienne) *abbaye Saint-Valery* (02/01/1989) et *Eglise Saint-Martin* (08/02/1926), inscrits M.H., Entrepôt aux sels (01/07/1991), Porte de Nevers et (ruines) Porte Guillaume (06/07/1907) classés Monuments historiques
- En partie et aux abords :
 - . *Pointe du Hourdel et Cap Hornu*, site classé (24 juillet 2006)
 - . *Le Littoral picard*, site inscrit (20 janvier 1975)
 - . *Baie de Somme*, Label Grand site de France (15 juin 2011)

Quai du Romerel, ancien quai maritime de la ville jusqu'au XIX^e siècle.

Silhouette de l'église et de la vieille ville fortifiée. Noyau fondateur de Saint-Valery.

Hôtel balnéaire, témoin du développement des bains de mer à la fin du XIX^e siècle. Le quai Jeanne d'Arc.

La Baie de Somme



Un belvédère naturel sur la baie de Somme

Saint-Valery est bâti sur une butte de craie, vestige de l'ère tertiaire, belvédère naturel dominant l'estuaire de la Somme. Le Mont de la Chapelle (43,5 m.) est le point culminant du territoire communal. Il offre une vue panoramique vers la baie. Le site inscrit protège les terres cultivées et les mollières autour du Cap Hornu qui sont autant de fenêtres ouvertes sur la baie, une partie du Bois Houdant, le Mont de la Chapelle et la ville de Saint-Valery et ses abords.

Une ville haute médiévale

La partie la plus ancienne de la ville est la ville haute, bâtie sur un site élevé au-dessus de la baie. Cette protection naturelle fut renforcée par la construction d'un mur d'enceinte au XIV^e siècle et partiellement conservé. L'habitat ancien est regroupé autour de l'église Saint-Martin, fondée au XII^e siècle. La majorité du bâti est en brique, parfois à colombage de bois. Silex et galets sont parfois utilisés pour créer des motifs décoratifs sur les pignons coupe-feu, en alternance avec la brique ou dans l'architecture monumentale en alternance avec la pierre (église Saint-Martin, chapelle des marins).

Une identité héritée d'une longue activité maritime.

La baie de Somme, lieu d'échanges entre la mer et l'arrière-pays a favorisé les implantations urbaines liées au commerce maritime. Le Crotoy et Saint-Valery étaient des ports actifs au Moyen-Age. Saint-Valery commerçait avec l'Europe et l'Amérique. Jusqu'à la création du canal reliant Saint-Valery à Abbeville, Le Crotoy accueillait les navires de plus fort tonnage. Mais, à l'apogée de l'activité maritime de l'estuaire, au XVIII^e siècle, c'est en revanche Saint-Valery qui fut considéré comme le principal port de la baie.





SAINT-VALERY-SUR-SOMME
2 818 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. site touristique très fréquenté

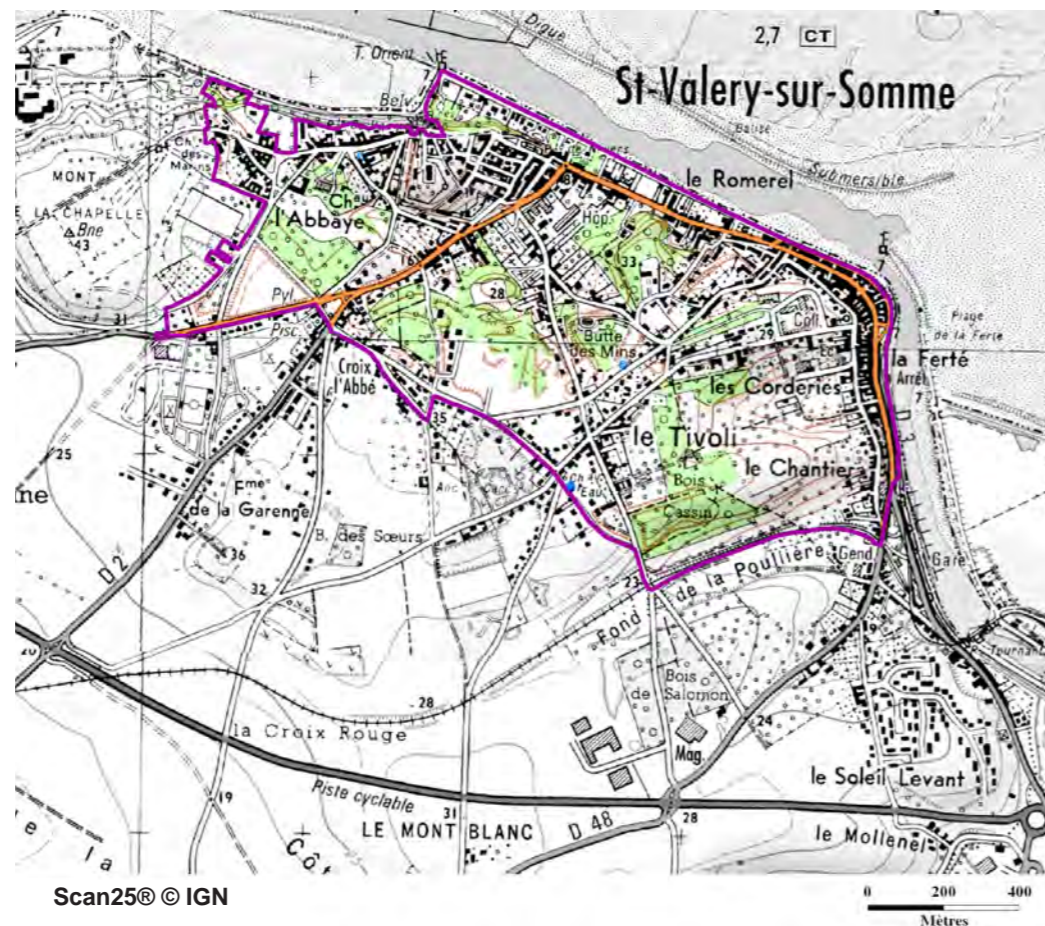
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Document de gestion : Oui

SIGNALÉTIQUE :
. Signalétique touristique

MUTATIONS :
. Etat du site : quelques atteintes
. Principales mutations : pressions urbaines
Mutations secondaires : touristique / fréquentation

ENJEUX :
. Veiller à l'impact visuel des aménagements faits autour du site, considérer l'espace entre le site et le plateau comme faisant partie du cadre de la ville.
. Signaler les différentes protections.

POUR EN SAVOIR PLUS :
. Conseil régional de Picardie, Service de l'Inventaire du patrimoine culturel



Dès le Moyen-Age pourtant, la ville s'était inquiétée des envasements de l'embouchure. Jusqu'au XIX^e siècle, les bateaux s'échouaient sur la grève au pied des murailles de la vieille ville. Pour limiter l'envasement du chenal et maintenir l'accès des navires de haute mer, une digue fut aménagée : le quai Jeanne d'Arc. Il devint rapidement une promenade prisée des visiteurs. Une centaine de bateaux de commerce entraient encore à Saint-Valery en 1979. Aujourd'hui, les difficultés d'accès ont transformé Le Crotoy et Saint-Valery en ports de plaisance.

L'activité maritime a favorisé le développement urbain en dehors de l'enceinte médiévale de la ville haute, dans la ville basse, qui comprend les quartiers de la Ferté, du Courtgain, du Port et du Chantier. L'habitat comprend des maisons de pêcheurs souvent à RDC, notamment au Courtgain ou des maisons de notables au style classique, le long du quai Perrée.

Un site balnéaire dès le milieu du XIX^e siècle

Dès 1847, la ligne ferroviaire Paris-Boulogne offre un arrêt à Noyelles-sur-mer et rend accessible Saint-Valery. En 1854, les premiers bains de mer sont ouverts au pied de l'enceinte. En 1857, le train arrive à Saint-Valery et facilite l'engouement touristique. Au pied de l'enceinte médiévale, les terrains situés entre l'ancien quai et la nouvelle digue du chenal ont d'abord été une étendue d'eau où l'on se promenait en barque. Vers 1880, l'administration des Domaines lotit ces espaces. Les premières villas balnéaires y sont bâties au bord de la baie.

Un engouement touristique croissant

La ville de Saint-Valery-sur Somme suscite un engouement touristique croissant. Ses monuments historiques, ses anciens remparts, ses riches maisons d'armateurs du quai Perrée, son quartier de marins du Courtgain aux petites maisons étroites, sa vieille ville et son ancienne ferté, et enfin les vues sur la baie constituent autant de points d'intérêt pour le visiteur. Le label Grand site de France attribué à la baie de Somme en 2011 reconnaît « la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir. »

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris

En haut à droite : le quai le long du chenal de la Somme
- En bas, à droite : la rue Gauthier, dans la ville haute

SITE INSCRIT

Arrêté du 14 oct. 1980.

CRITÈRE : Pittoresque**TYPLOGIE :**

Grand ensemble paysager

MOTIVATION**DE PROTECTION**

Le site, caractérisé par la vallée de la Somme, le château du XVII^{ème} siècle et l'église du XVIII^{ème} présentent à la fois un intérêt paysager et architectural. En 1980, suite au décès du propriétaire, le château était mis en vente et le parc menacé de morcellement.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

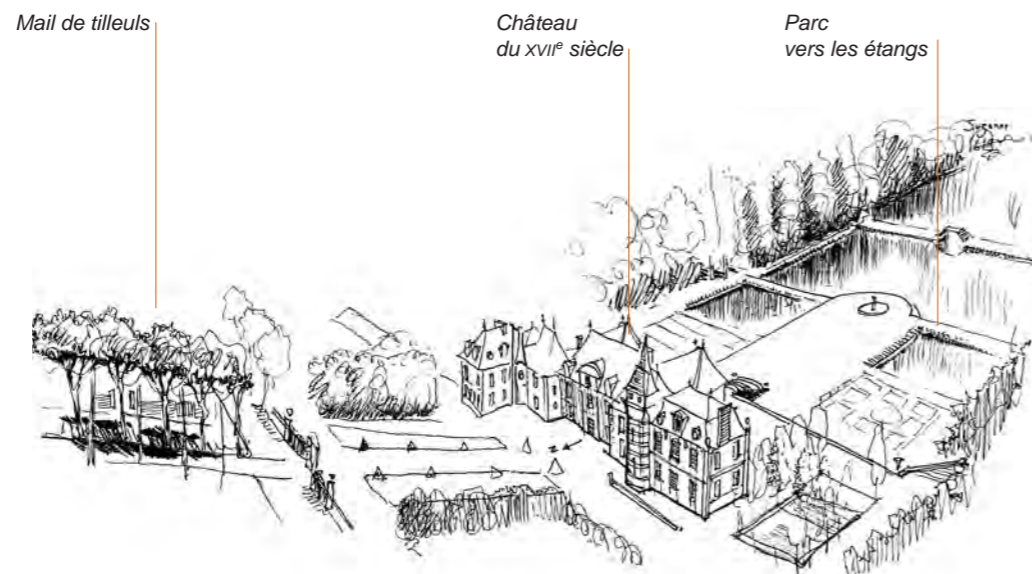
D'une superficie de 188,63 hectares, le site de Suzanne suit les limites cadastrales, la voirie et le fleuve.

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(Commune de Suzanne) et PRIVÉE.

AUTRES PROTECTIONS :

. Château : parties inscrites et classées Monuments Historiques (29 août 1984)
. Réseau natura 2000 : Etangs et marais du bassin de la Somme, Moyenne vallée de la Somme



La commune de Suzanne est un des beaux villages du département la Somme. Elle réunit un site exceptionnel à une composition architecturale et paysagère d'une grande subtilité, associant le village, le château, le parc, et les étangs dans un ensemble tout à fait original.

Le paysage des marais de la vallée de la Haute-Somme

Suzanne est situé dans un méandre de la vallée de la Haute-Somme, à l'écart des axes de circulation routiers et fluviaux. Le village est implanté sur le flanc d'un coteau calcaire qui encadre un territoire d'étangs résultant de l'exploitation d'anciennes tourbières. Les marais s'étendent ici sur 135 hectares, formant un ensemble extraordinaire de roselières, de saulaies, d'îlots marécageux, véritable mosaïque de milieux humides. Les dimensions exceptionnelles d'un tel paysage peuvent être révélées par les belvédères aménagés sur d'autres sites de la Haute-Somme, comme Sainte-Colette en aval, ou Vaux-l'Eclusier en amont.

Les étangs sont aujourd'hui réservés pour la chasse et la pêche. Les accès à l'eau sont pour la plupart privatisés. Sur la partie bâtie du village, les marais ne sont même plus visibles. La moitié d'entre eux (130 hectares) sont propriété communale et loués. Les droits de pêche constituent des revenus importants pour la commune. Bien que quelques bâtiments soient vacants dans le village, l'habitat léger de loisirs a eu tendance à se développer sur les parcelles privatives donnant accès aux étangs.

Un site exceptionnel pour une composition classique

Au moyen-âge, un premier château fortifié existait déjà en ce lieu pour défendre le passage de la Somme. Les travaux de l'abbé Paul Decagny font état de vestiges et de traces d'une ancienne chaussée qui traversait la pièce d'eau au bas de la terrasse du château. Le château actuel date du XVII^{ème} siècle. Le château fut réaménagé au milieu du XIX^{ème} et dut être restauré ainsi que l'église, après la première guerre mondiale. Une grande partie des maisons du village ont malheureusement été détruites lors du conflit.

*Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris*





SUZANNE
188 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. touristique

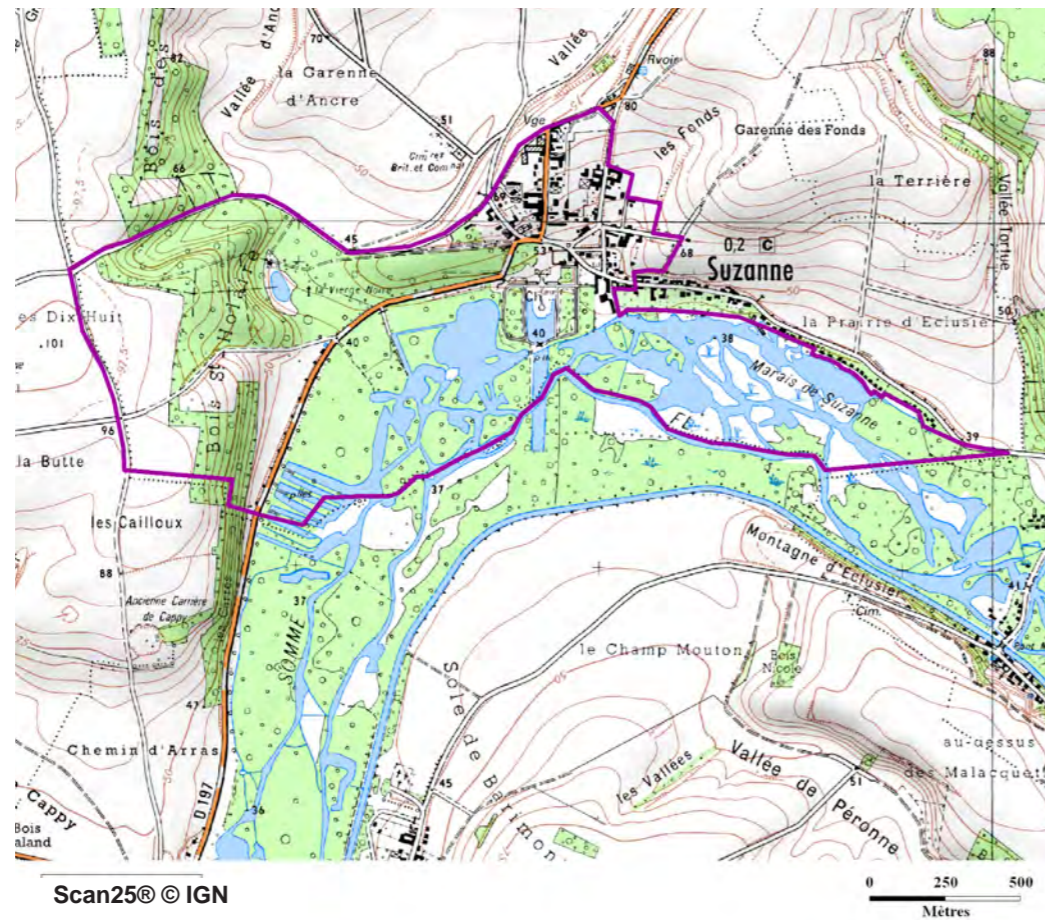
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Document de gestion : oui

SIGNALÉTIQUE :
. Absente

MUTATIONS :
. Pressions urbaines
. Touristique fréquentation

ENJEUX-PRÉCONISATIONS
. Assurer la maîtrise des constructions : dans le vieux village et aux abords du plateau pour les hangars et résidences, aux abords des étangs pour l'habitat de loisirs
. Être attentif à l'évolution du château qui a changé de propriétaire. Le mur d'enceinte est partiellement démoli.
. Envisager un plan de gestion des arbres le long des espaces publics

POUR EN SAVOIR PLUS :
. CARDO, *Inventaire des parcs, jardins et cimetières du département de la Somme*, 2004
. DECAGNY, Abbé Paul, *Notice historique sur le château de Suzanne en Santerre*, Péronne : J. Quentin, 1857.
. DUBOIS P., *Les anciens châteaux de France, la Picardie*, Paris: F. Contet., 1932



Le parc du château, grande composition paysagère s'ordonne dans la tradition classique selon l'idée dynamique, d'un parcours du cultivé jusqu'au naturel : le château est au centre, placé hors-d'eau sur une terrasse. Il domine des parterres de broderies (aujourd'hui des potagers) qui se prolongent par une série de bassins ordonnés. Peu à peu, la géométrie du parc intègre dans un ensemble subtil, les fameuses « entailles » de la vallée de la Somme, ces étangs créés par l'extraction de la tourbe. La perspective s'enfouit au loin, inaccessible, dans une longue percée à travers les frondaisons des marais. Le site invite à la promenade en barque ou peut être découvert en empruntant les allées de tilleuls qui bordent les étangs de part et d'autre. Au près du château, quelques vieux arbres sont remarquables (platane, noyer d'Amérique).

Un village en symétrie

Le village de Suzanne, incendié en 1636 par la garnison espagnole de Bapaume, a été réorganisé au XVIII^e « par le concours généreux de François-Louis, marquis d'Estourmel. Ce seigneur fit percer la belle et large rue qui conduit au château ; il releva de ses ruines la nouvelle et élégante église que le Prince de Condé visita en 1788. » (Decagny). L'avenue du château est la principale rue du village. Elle prolonge l'axe de composition du parc et participe à la mise en scène du château : vu du haut du village, le visiteur découvre d'abord les dimensions du paysage, soulignées par le miroitement des étangs, au-delà des toitures du château en contrebas. En se rapprochant du château, il perçoit peu à peu l'échelle de l'architecture, ses rythmes, ses détails et ses modénatures. Enfin, auprès du bâtiment, il retrouve des échappées visuelles vers les lointains : au nord par la transparence des croisées centrales vers les perspectives du parc ; au sud par la mise en scène du ciel, par delà l'avenue du château, bordée de tilleuls. De part et d'autre de l'avenue du château, le village présente à l'est, une place plantée, ancien mail de jeu de paume, utilisé pour les fêtes de village et à l'ouest une belle église du XVIII^e siècle (Les gisants de la famille d'Estourmel, mentionnés dans le dossier d'inscription, ont été emportés lors de la vente du château).

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



En haut à droite : l'église de Suzanne -
En bas, à droite : les étangs de la Somme

SITE INSCRIT

Arrêté du 25 mars 1973.
L'arrêté d'inscription est commun aux mottes féodales des quatre communes suivantes : Bailleul, Fressenneville, Le Translay et Vismes-au-Val.

CRITÈRE : Historique

TPOLOGIE :

Site historique, commémoratif, cimetière

MOTIVATION**DE PROTECTION**

« C'est une motte féodale extraordinaire, bien conservée et d'un type tout à fait exceptionnel (grande et haute motte carrée de 90m de côté) avec des fossés encore profonds et très larges. C'est le type de socle de forteresse dites edwardian. (...) Elle est bien figurée sur cadastre et même de façon précise sur la carte IGN au 1/25000. On sait que le roi d'Angleterre acquit ce site en 1304 et qu'il y fit faire des travaux considérables de 1306 à 1307 ».

(R. AGACHE, rapport sur les sites archéologiques méritant d'être protégés - 23 novembre 1970)

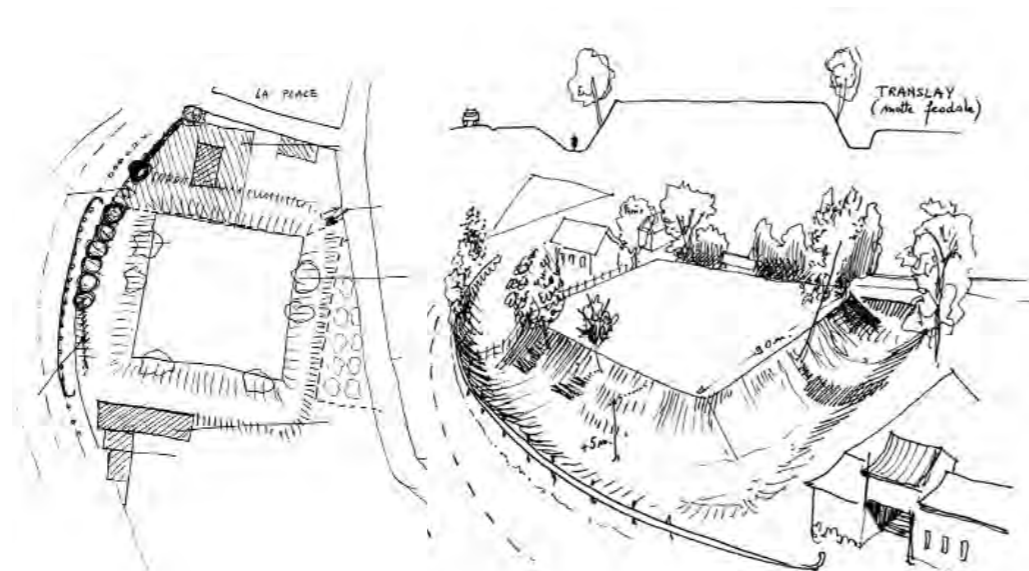
(R. AGACHE, rapport sur les sites archéologiques méritant d'être protégés - 23 novembre 1970)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

0,92 hectare.

PROPRIÉTÉ PRIVÉE**AUTRES PROTECTIONS :**

. Néant

**Une motte au bord d'une voie antique**

La commune du Translay s'étend sur le plateau du Vimeu au croisement de la Nationale 28 et de la Départementale 936. La motte féodale est située le long de la départementale, à la sortie est du village. Cette situation permettait le contrôle de l'ancienne voie romaine reliant Amiens à la mer, route vraisemblablement utilisée au moyen âge. Le nom de Translay viendrait de Translata via : lieu placé au delà du chemin. Le château de Translay percevait un droit de « travers ». (L. Darsy).

Une seigneurie royale

A l'origine, la seigneurie et châtellenie relevait du roi de France. Elle comprenait « une maison seigneuriale, avec un enclos de 8 journaux, un moulin à vent, 126 journaux de terre et 300 livres de censives » (R. de Belleval). En 1304, Edouard, Roi d'Angleterre devient propriétaire du site par son mariage avec la comtesse de Ponthieu. Il y fit faire des travaux considérables de 1306 à 1307 (R. Petit). En 1378, la seigneurie comprenait un château fortifié avec ses fossés, forteresse munie de tourelles et tous autres édifices. Le Translay devint un puissant camp militaire anglais pendant la guerre de Cent ans.

Les bourguignons ont brûlé le château en 1472. Un texte de 1574 décrit le château détruit : «...un château et forteresse bien bâtis et édifiés, garnis de tours, murailles, fossés et autres choses requises et nécessaires pour forte place, présentement démolis ». Du château partent de « belles et grandes rues et voiries de grande étendue et de grande commodité aux habitants. Duquel château et forteresse ne reste plus tour, murailles ni aucun édifice, mais seulement les fossés bien éminents » (R. de Belleval).





LE TRANSLAY 223 h.
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. de temps en temps des cars
. avant feu de la St-Jean

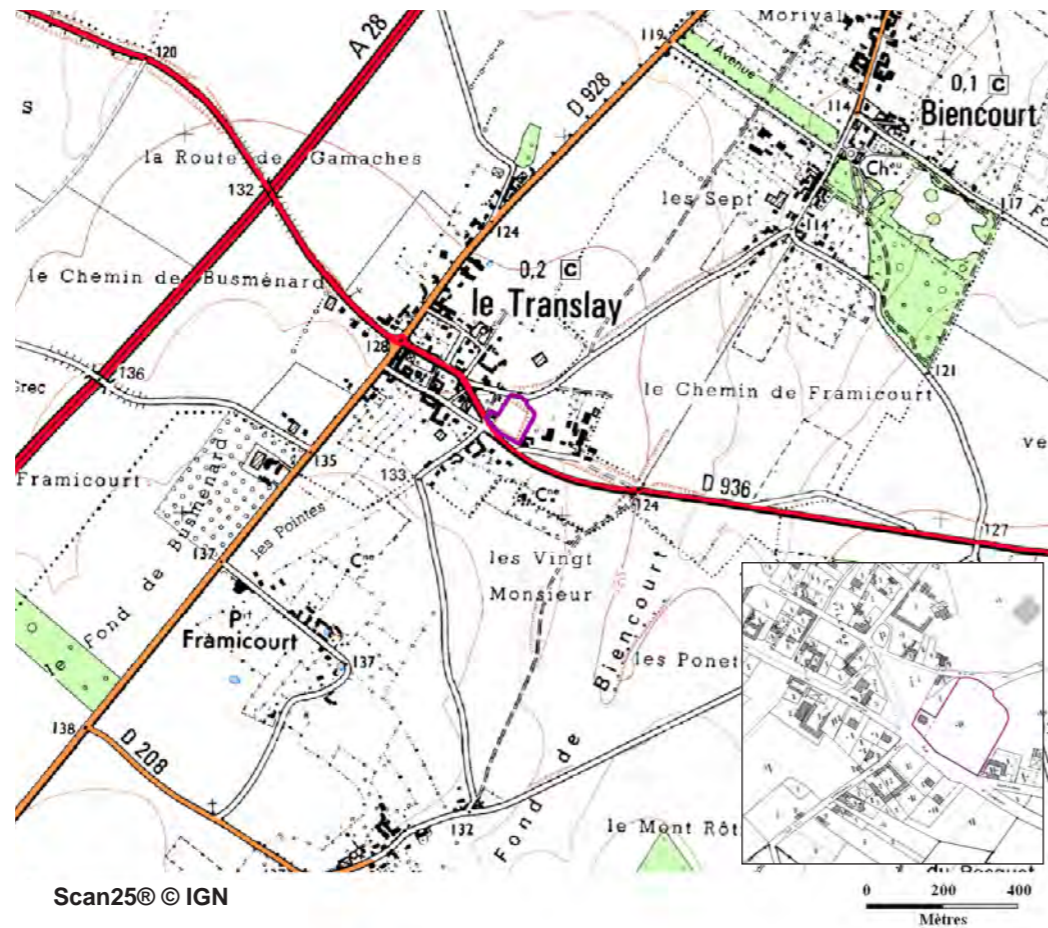
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. pâture clôturée

SIGNALÉTIQUE :
. aucune.

MUTATIONS :
. Etat : dégradé
. Pression : urbaine

ENJEUX :
. Sensibiliser à l'intérêt du site, visites, mise en valeur
. Inscrire la motte dans un réseau
. Traitement des abords

POUR EN SAVOIR PLUS :
. AGACHE R. *Détection aérienne de vestiges proto-historiques, gallo-romains et médiévaux*, B.S.P.N., n°7, 1970, fig. 619, pl. 193.
. AGACHE R. et BREART B., *Atlas d'archéologie aérienne de la Picardie*, t.1, 1975
. de BELLEVAL R., *Les fiefs et les seigneurs de Ponthieu et du Vimeu...*, Paris, Ed. Dumoulin, 1870
. BOULANGER C., *Camps et tumulus de la Somme*, 1908
. DARSY F.L., *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XV, Amiens, 1858, p 346
. GROUÉ L., *Aux confins de la Picardie et de la Normandie*, Abbeville, 1992
. PETIT M., JORON A., *Le Ponthieu et la dynastie anglaise au XIIIe.*, Société d'émulation d'Abbeville, 1969



Une typologie rare en Picardie

La motte féodale du Translay est une grande plate-forme quadrangulaire remarquable par sa hauteur et ses dimensions (90 m de côté). Elle est encore bien visible aujourd'hui à la sortie du village. Elle est clôturée de barbelés et sert de pâture. Quelques marronniers, érables et frênes poussent sur le pourtour du talus. Son plan quadrilatéral est fréquent au pays de Galles, pour les forteresses de type « *Edwardian* » mais exceptionnel en Picardie. Dans le nord de la France, les seuls autres exemples connus sont Bruire-le-sec et Campagne-les-Hesdin.

La forme quadrangulaire révèle les mottes récentes. Les études de Ghislaine Noyé sur les mottes de Toucy montrent qu'en Bourgogne, les mottes ne sont devenues rectangulaires qu'à partir de la deuxième moitié du XIII^e. L'archéologue Roger Agache confirme cette datation pour la Picardie. Ces mottes quadrangulaires se différencient des maisons fortes du XIII^e siècle par leur surélévation par rapport au niveau du sol environnant et... par l'arrondissement de leurs angles. Elles ne perdent pas toutefois leur caractère de motte dans la mesure où ces ouvrages sont associés à une basse-cour.

Les fouilles archéologiques remontent à une cinquantaine d'années. En 1908, C. Boulanger signalait un « *tumulus non fouillé* », dans une propriété appelée « *le château* », appartenant à M. de Hautecloque de Biencourt. « En 1946, M. Norman, maire du Translay, a mis à jour, au pied de la motte « *un bloc de maçonnerie qui d'après sa construction et sa forme, a du faire partie de la barbacane* ».

La transformation des abords

La départementale a été réaménagée par la DDE il y a une trentaine d'années. A cette occasion, la route a été rapprochée de la motte et une glissière de sécurité a été implantée pour protéger du dénivelé, les automobilistes. Vers 1980, un pavillon a été construit dans la zone protégée. Les peupliers qui amoindrissaient la vue du site le long de la route ont été supprimés.



SITE INSCRIT

Arrêté du 25 mars 1973.
L'arrêté d'inscription est commun aux mottes féodales des quatre communes suivantes : Bailleul, Fresenneville, Le Translay et Vismes-au-Val.

CRITÈRE : Historique

TYPLOGIE :

Site historique, commémoratif, cimetière

MOTIVATION**DE PROTECTION**

« Vismes-au-Val - Lieu-dit Aux Buttes de Vismes-au-Mont :

Ensemble remarquable d'une superficie de 6 ha 48 a 81 ca entouré d'un fossé et contenant deux grandes mottes avec fossé. Le site est une prairie boisée. (...) Patrimoine historique, archéologique et touristique du Ponthieu " (P. PATTE, Conservateur Régional des Bâtiments de France du Nord. Rapport du 10 novembre 1971).

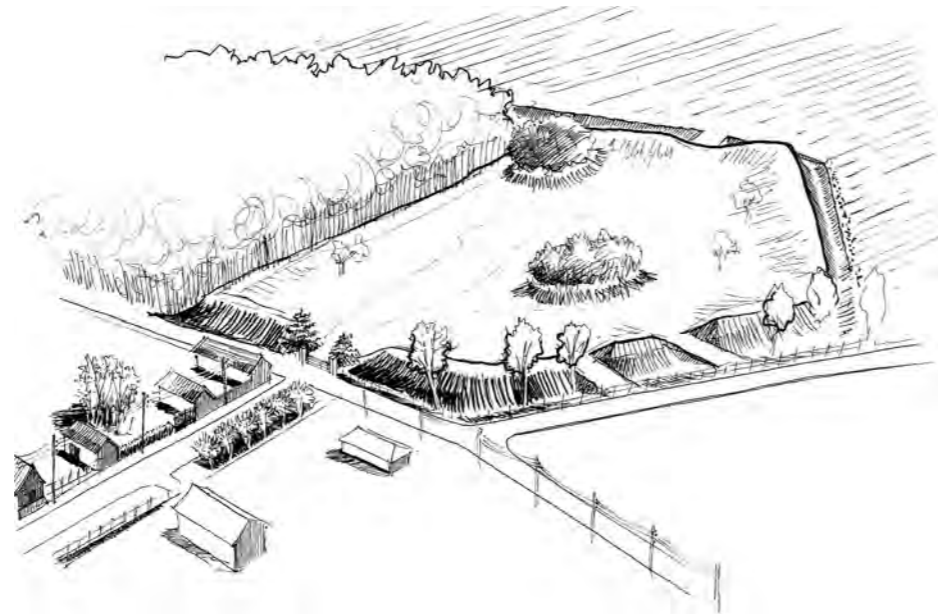
DÉLIMITATION-SUPERFICIE

6,57 hectares

PROPRIÉTÉ PRIVÉE**AUTRES PROTECTIONS :**

. Néant

Ci-dessous : extrait du cadastre napoléonien, 1831
© Source : Commune de Vismes/ Crédits photographiques : Traverses

**Au bord du plateau surplombant la vallée**

Le village de Vismes s'étend sur un versant de la vallée de la Vimeuse. Il regroupe cinq hameaux autour d'un village principal, lui-même partagé en deux parties : Vismes-au-Val et Vismes-au-Mont. La motte féodale est située à Vismes-au-Mont, sur le plateau dominant le village, à une altitude de 120 mètres, point culminant des environs. Elle est représentée sur la carte IGN au 1/25 000. L'antique chaussée Brunehaut traverse la vallée en contrebas.

Deux mottes féodales relevant du roi

« C'est à Vismes-au-Mont qu'était située la forteresse que dans un aveu au roi, en 1388, Jean de Cayeu appelait son « manoir au Mont dit le châtel de Visme » ; de ce château, pris par les anglais en 1372, il reste une enceinte ovale remarquable, d'une étendue de 5 à 6 ha, entourée de fossés et de levées de terre, et dans laquelle on remarque deux groupes de ruines. » (Cf. R. de Belleval)

... « Deux mottes dans la même clôture. On n'en trouve que deux exemples en Angleterre, à Lewes et à Lincoln et un seul au pays de Galles, à Deganwy. » Le plan d'ensemble pentagonal et son fossé datent de l'époque gauloise (plan typique des pays autrefois occupés par des peuplades celtiques). Les romains auraient transformé le site.

« Au nord, dans un angle se trouve « la motte vieille », érigée vers 1175, soubassement du donjon du premier seigneur de Vismes, 4^{ème} fils de Guillaume 1^{er} Comte de Ponthieu, qui épousa une fille de Renaud de St-Valéry en 956. (...) Un grand fossé entoure la butte, mais on ne voit aucune trace de basse-cour. Tout près de la butte, vers le sud, on aperçoit des ondulations de terrain, qui annoncent des fondations de constructions ... » (Cf. Lesueur) Sur la gauche de la motte, M. Darsy note qu'une butte en terre doit recouvrir « la fosse où furent ensevelis les picards, qui sous les ordres du sire de Boubers, tentèrent d'arrêter Edouard III et les anglais, le 22 août 1346, quand ils marchaient sur Crécy » Des armes ont été retrouvées sur le site.

Au centre s'élève la Motte-Neuve, circulaire, « entourée d'un fossé particulier de trois mètres

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





VISMES 427 h.
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. terres louées pour pâture

AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. pâture clôturée

SIGNALÉTIQUE :
. panneau avec dessin signalant l'histoire du site

MUTATIONS :
. Etat : dégradé
. Mutations : Dynamiques naturelles

ENJEUX :
. Visites, mise en valeur
. Inscrire la motte dans un réseau

POUR EN SAVOIR PLUS :

. AGACHE R., " *Détection aérienne des vestiges protohistoriques, gallo-romains et médiévaux*", BSPN, n°5, 1962, fig. 8 et 9, pl. 3 et 4.

. de BELLEVAL R., *Les fiefs et les seigneurs de Ponthieu et du Vimeu*, Paris : Ed Dumoulin, 1870, p 333

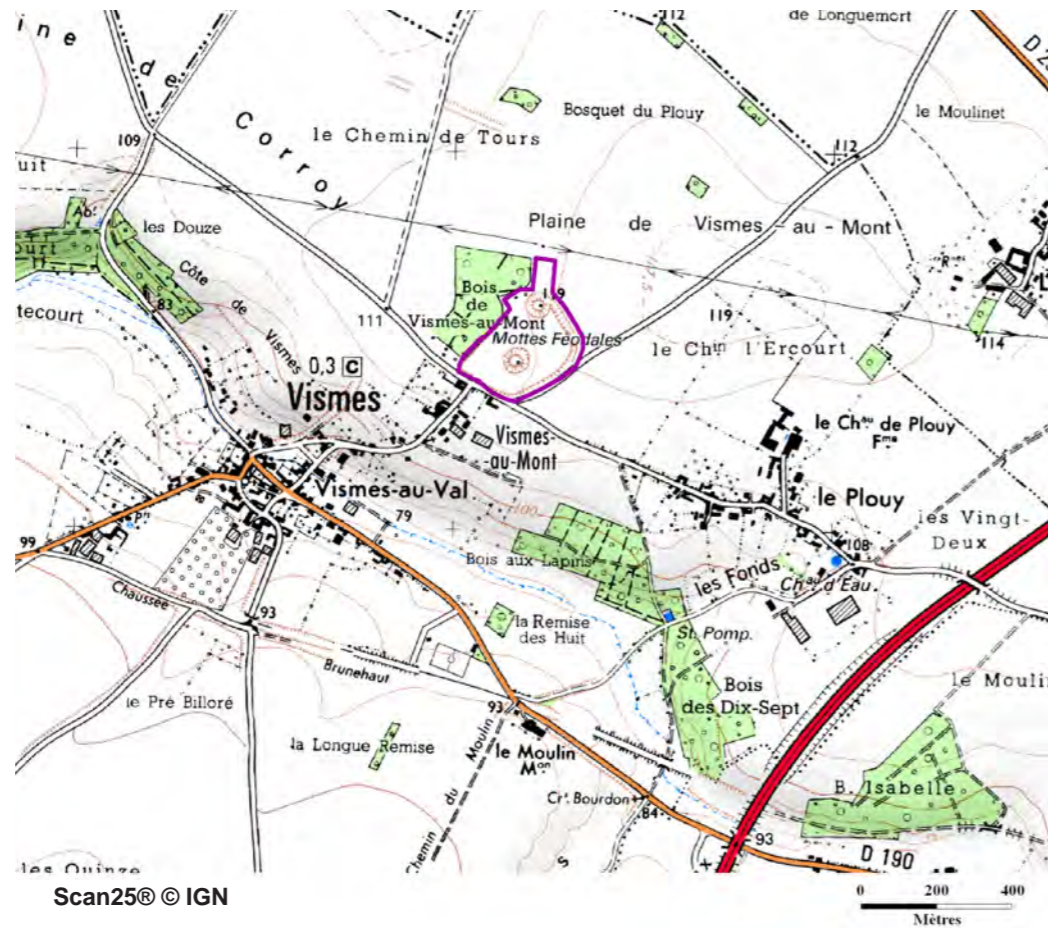
. DARS F.L., *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, tome XV des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens

. DEVAUX Mr, *Les mottes féodales et les lieux de défense au Moyen-âge dans les cantons de : Aumale, Hornoy, Oisemont, Blangy*, sd, dact, p 21

. GROUE L., *Aux confins de la Picardie et de la Normandie*, Abbeville, 1992

. *La Picardie*, XIV, 1868, pp 158-159

. Abbé LESUEUR, *Les châteaux à motte dans le Vimeu et le Ponthieu*, Bulletin de la société d'émulation d'Abbeville, 1925, pp 233-234



de profondeur ; les ruines s'élèvent à environ 7 mètres et ont 24 m de diamètre» (Cf. R. de Belleval). Sa régularité fait contraste avec les dispositions de la motte vieille. Elle a probablement été construite pour cause de partage ou d'association. « Cette motte neuve, par ces caractères spéciaux invite à penser qu'elle a été construite au commencement du XI^es et qu'elle reste un souvenir de la manière de bâtir les forteresses de Jean de Bellême, comte de Ponthieu. C'est à cette époque que l'on doit faire remonter l'abandon de la motte vieille en faveur du nouveau site, plus pratique qui commençait alors à s'introduire en France et en Angleterre (...). Le fossé qui entoure la motte neuve est une merveille, comme les remparts de la basse cour, qui sont encore visibles en partie, sont une merveille du génie militaire de cette époque. » (Cf. Abbé Lesueur)

Une pâture clôturée

Une aquarelle du XVI^e siècle, conservée à la bibliothèque d'Abbeville montre l'installation d'une ferme qui «explique la disparition du fossé et de la levée de terre dans un des angles de l'enceinte» (Drac). Rien ne subsiste aujourd'hui de cette ferme. Le cadastre Napoléonien de 1831 la représente encore et nous renseigne précisément sur le détail de la motte : le bois bordant le site, les fossés périphériques, les deux tumulus en partie centrale, la ferme et les alignements d'arbres traversant le terrain vers les villages de Vismes et de Plouy tout proches. La géométrie des tracés du château de Plouy indique les mêmes orientations, traduisant vraisemblablement une composition d'ensemble.

La motte féodale est aujourd'hui une grande prairie vallonnée qui sert de pâture. Elle est louée, clôturée et inaccessible aux visiteurs. Une vue panoramique sur l'ensemble du site est cependant possible depuis le champ de céréales bordant la motte : les bois à l'est, les fossés plantés de vieux frênes, les reliefs vallonnés mais visibles, les buttes enfin, apparaissant comme deux bosquets boisés. Depuis Vismes-au-Mont, la porte d'entrée de la parcelle est marquée par deux piliers de briques et deux cèdres bleus.



LE LITTORAL

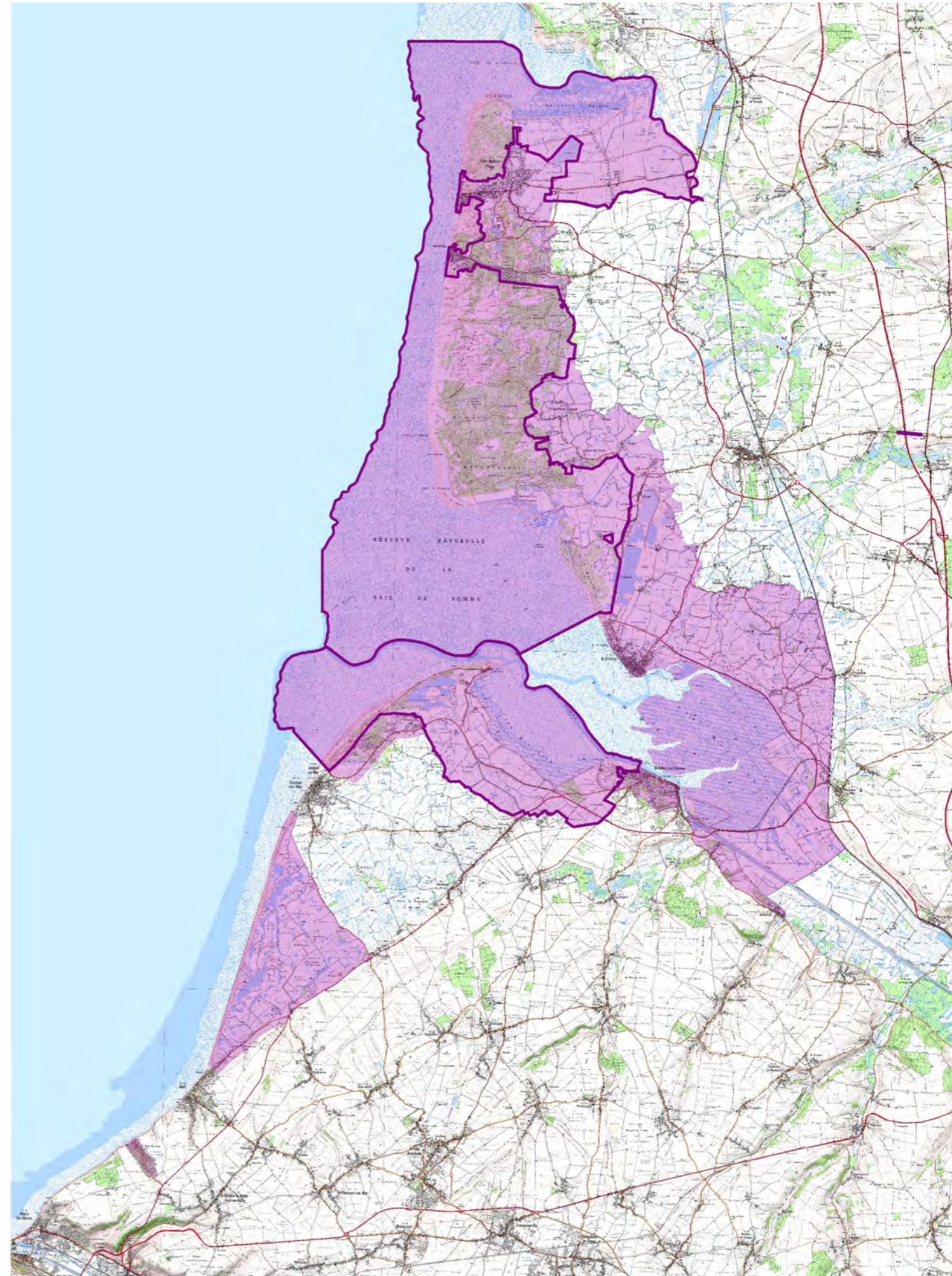
Plusieurs sites classés et inscrits

Le littoral de la Somme compte deux sites classés et trois sites inscrits qu'il a été jugé utile de regrouper dans la cartographie ci-jointe, avant de décliner les informations de chaque site :

- 80 10 AULT**, Bois de Cise (Site inscrit)
- 80 24 LE LITTORAL PICARD**, sur 14 communes (Site inscrit)
- 80 35 ST-VALÉRY-SUR-SOMME**, Saint-Valery-sur-Somme, le Cap Hornu et leurs abords (Site inscrit)
- 80 39 LE MARQUENTERRE**, Fort-Mahon, Le Crotoy, Quend, St-Quentin-en-Tourmont, (Site classé)
- 80 40 POINTE DU HOURDEL ET CAP HORNU**, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé, St Valery-sur-Somme, (Site classé)

Une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) est également en cours d'étude sur Le Crotoy.

Dans le cas du recouvrement de deux protections, l'arrêté de site classé abroge implicitement la partie du site inscrit concerné.



LE MARQUENTERRE

Communes

de Fort-Mahon, le Crotoy, Quend, Saint-Quentin -en-Tourmont

SITE CLASSÉ

Décret du 18 septembre 1998

CRITÈRE : Scientifique et Pittoresque**TPOLOGIE :**

Grand ensemble paysager

MOTIVATION DE PROTECTION

La Baie de Somme, le massif dunaire du Marquenterre et les mollières de l'Authie constituent l'image forte de la Picardie maritime.

Le contact des milieux terrestres et marins est à l'origine de la diversité paysagère et écologique du site :

- Les paysages dunaires s'étendent sur 18 km et sur une profondeur variable atteignant parfois 3,5 km.

- Les mollières, zone d'affrontement terrestre et marin aux qualités écologiques et paysagères préservées, sont nettement individualisées sur la rive gauche de l'Authie.

- Les renclôtures, ces espaces conquis sur la mer au cours des siècles sont profondément imbriqués et contribuent à la variété des biotopes.

- L'estran sableux est la composante maritime indissociable du milieu terrestre qui couvre plus de la moitié du site.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

9 725,90 hectares (dont 4080 hectares terrestres).

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(communes, Conservatoire de l'Espace Littoral, Domaine public maritime) et **PRIVÉE**

AUTRES PROTECTIONS :

- . Le littoral Picard. Site inscrit (20 janvier 1975).

- . Réserve Naturelle de la Baie de Somme.

*Des paysages emblématiques du littoral Picard*

Le site classé du Marquenterre protège une partie de la Baie de Somme et de la Baie d'Authie avec leurs mollières, le massif dunaire qui s'étend entre les deux baies, et des renclôtures, terres conquises sur la mer.

Entre la Maye et l'Authie, un rempart de sable de 2 700 ha.

Les dunes couvrent plus de la moitié du littoral du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Au nord de la Baie de Somme, le massif dunaire, relativement récent, a environ 2000 ans. Il a été créé par les courants, puis par les vents dominants d'ouest qui soulèvent le sable de l'estran à marée basse. Il culmine aujourd'hui à 36 mètres de haut et s'étend sur 18 km entre l'embouchure de la Maye et celui de l'Authie. Le massif dunaire du Marquenterre faisait partie du domaine public jusqu'à la fin du XVII^e siècle, date à laquelle il fut divisé et utilisé principalement comme réserve de chasse. Les travaux de fixation des dunes ont alors été à la charge des particuliers, jusqu'à ce qu'un décret de 1810 en donne la responsabilité au département. A partir de 1850, les premières plantations de pins ont été entreprises pour fixer la dune, et stopper notamment l'ensablement de Saint-Quentin-en-Tourmont. Les dunes picardes sont particulièrement riches sur un plan écologique. 64 habitats y sont représentés qui abritent notamment de nombreux oiseaux nicheurs.

Des espaces conquis sur la mer.

Le Marquenterre, est la zone la plus anciennement poldérisée de la côte picarde. La conquête de ces terrains résulte d'interactions complexes entre les évolutions naturelles et l'action de l'homme. Le vent tout d'abord, a transporté le sable qui s'est déposé le long du rivage en cordons successifs protégeant peu à peu les terrains situés en retrait. Les habitants ensuite,





4 COMMUNES : FORT-MAHON, LE CROTOY, QUEND, ST-QUENTIN-EN-TOURMONT

FRÉQUENTATION DU SITE
 . site touristique

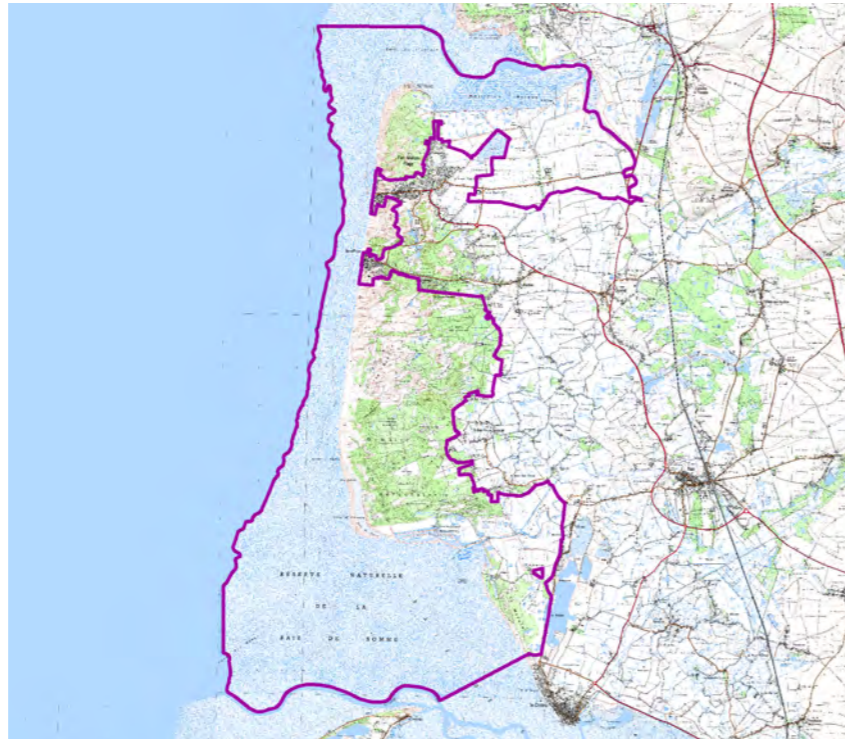
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 Document de gestion : oui

SIGNALÉTIQUE :
 . signalisation touristique

MUTATIONS :
 . Etat du site : quelques atteintes
 . Pressions : urbaines
 . Mutations secondaires : touristiques, fréquentation

ENJEUX :
 . Préserver les éléments structurants le paysage en veillant notamment aux conditions de fréquentation du site.
 . Entretenir le milieu naturel avec l'appui technique et scientifique de l'équipe gérant la réserve naturelle et les propriétés du conservatoire du littoral.

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . Claude JEANSON, *La face cachée des dunes* (le domaine du Marquenterre souvenirs et documents 1923-1993)



Scan25® © IGN

0 1.5 3
 Kilomètres



se sont regroupés pour se défendre contre les incursions de la mer et étendre leur territoire de cultures et les pâtures à moutons. Utilisant toutes les ressources offertes par les laisses de mer et les crans de flot, ils ont patiemment édifié un réseau de digues accompagnées de fossés. Ce travail long, patient et incessant s'est prolongé jusqu'au xx^e siècle. Les dernières terres rencloses se reconnaissent à la régularité de leurs tracés.

L'extension des mollières en baie de Somme et en Baie d'Authie.

Les baies offrent de vastes horizons de sables et de vase peu à peu envahis par la végétation. Les deux estuaires de Somme et d'Authie fonctionnent de la même manière. Les slikkes grandes étendues de sables mouvants, recouverts à chaque marée, évoluent progressivement vers le schorre ou mollières. Celles-ci délimitées par les dernières digues de renclôtures sont ponctuées de mares de chasse. Les mollières s'étendent. Le fond et la partie sud des baies, zones d'accumulation des sédiments, progressent plus rapidement que la partie nord.

La présence de bancs de sable sur le littoral, l'absence de trafic commercial expliquent que la baie d'Authie n'ait jamais attiré de fortes implantations urbaines. Seules quelques fermes pionnières, parfois groupées en hameau, se sont implantées sur les dernières renclôtures.

Un massif dunaire tardivement ouvert à l'urbanisation.

Le massif dunaire, tardivement ouvert à l'urbanisation du fait des bancs de sable qui rendaient l'accostage difficile, attire aujourd'hui une population permanente de quelque 2500 habitants, répartie entre les deux stations balnéaires de Quend et Fort-Mahon. Fait récent, les lotissements et l'habitat léger de loisir tendent à s'étendre également dans les petits villages des bas-champs. La beauté des paysages et son aspect préservé ont contribué à sa renommée touristique grandissante. Le label Grand site de France attribué à la baie de Somme en 2011 reconnaît « la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir. »

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
 Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



En haut à droite : les fourrés dans les dunes
 - En bas, à droite : les dunes, l'estran et la Manche

POINTE DU HOURDEL ET CAP HORNU

Communes de Cayeux-sur-mer, Lanchères,
Pendé, et Saint-Valery-sur-Somme

SITE CLASSÉ

Décret du 24 juillet 2006

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :

Grand ensemble paysager

MOTIVATION DE PROTECTION

La pointe du Hourdel et le Cap Hornu sont les observatoires privilégiés de la Baie de Somme, au contact entre l'estuaire, la terre et la mer.

La pointe du Hourdel est occupée par un hameau rattaché à la commune de Cayeux-sur-mer, avec son port de pêche à l'extrémité des Bas-Champs.

L'exploitation des galets, omniprésente, contribue à la marginalisation du site.

Pour être perçu dans sa totalité, ce site intègre les espaces agricoles qui sont une composante du rivage de l'estuaire, au même titre que le linéaire côtier, ainsi que la butte de la chapelle.

Le site comprend ainsi : les mollières de la Baie de Somme, les bancs de galets, les dunes, les reclusures et des espaces périurbains. Il présente un intérêt géomorphologique, paysager, écologique et archéologique.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

3050,02 ha dont 1793 ha sur le Domaine Public Maritime

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(communes, Conservatoire de l'Espace Littoral, Domaine public maritime) ET PRIVÉE

AUTRES PROTECTIONS :

. St-Valéry, le Cap Hornu et leurs abords, site inscrit (26 juillet 1965).

. Le littoral Picard, site inscrit (20 janvier 1975).

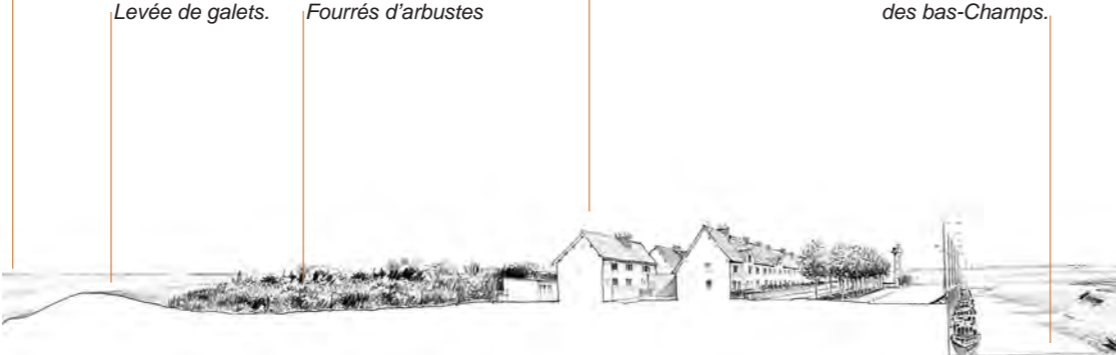
. Abords de Monuments Historiques à Saint-Valery-sur-Somme.

La Manche,
avec en arrière plan,
la pointe de Saint-Quentin
et le domaine du Marquenterre.

Levée de galets. Fourrés d'arbustes

Hameau du Hourdel
reconstruit après
la seconde guerre mondiale

Canal dit "à Poissons",
réunion des canaux de
Cayeux et de Lanchères
qui collectent les eaux
des bas-Champs.



Entre terre et mer

Ce site protégé vient compléter les protections déjà établies autour de la Baie. Quatre paysages originaux y ont été lentement façonnés au contact de l'eau. Étroitement liés les uns aux autres, ils forment ensemble un site exceptionnel, doté d'une flore et d'une avifaune remarquable. Le tour de la baie alterne les promontoires bâtis, les belvédères sur l'estuaire et les "fenêtres" ouvertes sur les horizons. Dans ce paysage aux faibles reliefs, les différentes digues limitent cependant les vues vers la baie. La silhouette de Saint-Valery, du Crotoy ou du hameau du Hourdel sont visibles de loin et sont autant de repères dans un paysage marqué par l'horizontalité.

La Baie de Somme

La Baie de Somme, est un des sites emblématiques du département. Ce paysage grandiose, a été lentement constitué par les méandres du fleuve et le rythme des marées. Le lieu réunit des milieux, précieux pour la flore et la faune de l'estuaire. En bordure des chenaux, des zones de vasières offrent une source d'alimentation essentielle pour les poissons et les oiseaux de la baie ; plus en retrait, les mollières situées entre les eaux de l'estuaire et les terres agricoles, favorisent une variété de biotopes qui accueille plusieurs activités traditionnelles (chasse, élevage de moutons, pêche à pied dans les vasières).

La façade maritime

La façade maritime du département présente un cordon de galets unique en Europe qui se développe sur seize kilomètres, entre la ville d'Ault et le hameau du Hourdel. Issu de la lente érosion des falaises des côtes normando-picardes, ce cordon de galets est exploité de façon industrielle depuis le XIX^e siècle. Entre Cayeux et le Hourdel, le vent qui soulève le sable de l'estran a complété les levées de galets par un paysage de massif dunaire remarquable, qui annonce les dunes du Marquenterre au nord de la baie.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





4 COMMUNES :
CAYEUX-SUR-MER,
LANCHÈRES,
PENDÉ,
SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME

FRÉQUENTATION DU SITE
 . touristique

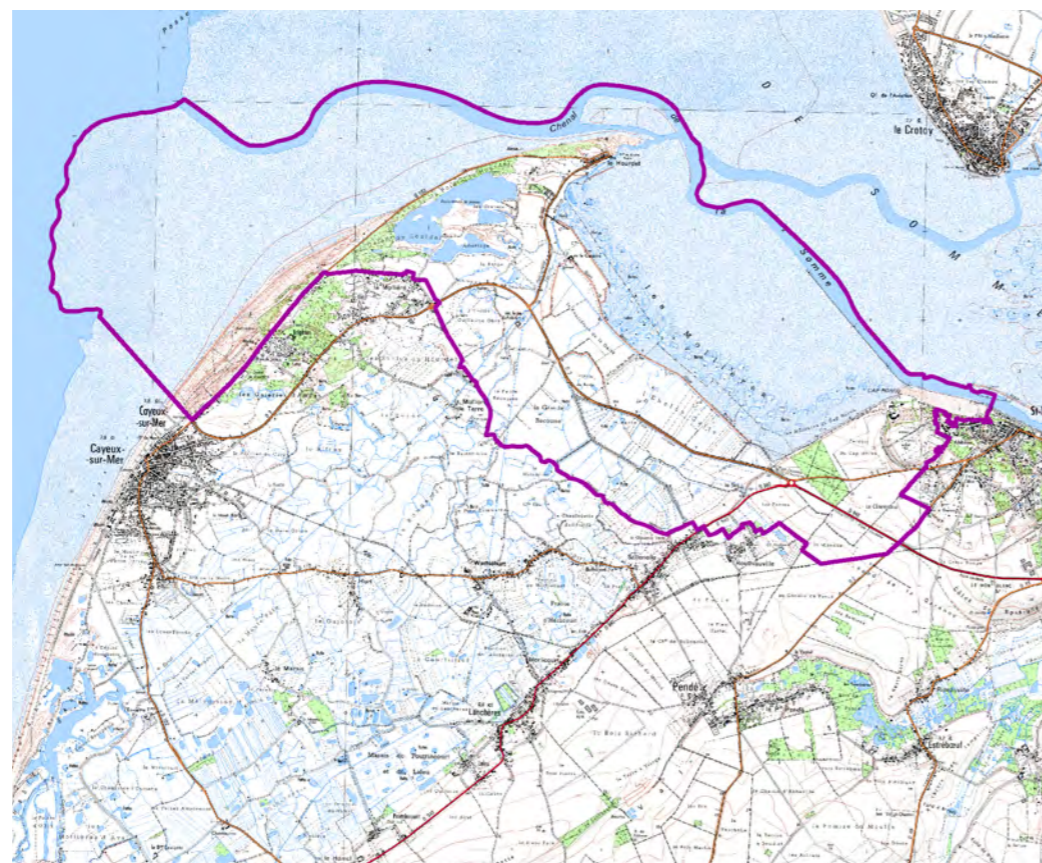
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 . Document de gestion : oui

SIGNALÉTIQUE :
 . Aucune

MUTATIONS :
 . Etat du site :
 Quelques atteintes
 . Principales mutations :
 pressions urbaines
 Mutations secondaires : tou-
 ristiques, fréquentation

ENJEUX :
 Surveillance de l'évolution
 de la baie de Somme : ensa-
 blement, maintien du chenal,
 alimentation de la levée de
 galets.
 Surveillance des espaces
 agricoles : entretien des di-
 gues et renditures.
 Clarification de la situation
 et de l'étendue des secteurs
 carriérables qui ont une
 grande incidence sur l'évolu-
 tion du site et sa perception.

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . Ah-Ah paysagistes, *Plan de
 gestion du site classé Pointe
 de Hourdel, Cap Hornu,* Dia-
 gnostic, novembre 2006



Scan25® © IGN

0 1 2
 Kilomètres

Les bas-champs

Les bas-champs, à l'intérieur des terres, constituent un ensemble original de polders, lentement conquis sur l'eau depuis le Moyen-Age, par la force des éléments et le travail des hommes. Protégés des assauts de la mer par un cordon de galets, ils ont été séparés de la baie de Somme par l'édification de digues. Ils sont bordés au sud par le plateau crayeux du Vimeu et la falaise morte. La construction de ce paysage par l'homme est visible dans la rectitude des tracés, dans l'édification des digues et dans la composition du réseau de drainage. Le paysage est plat, ouvert, ponctué de haies, de bosquets ou d'arbres épars qui laissent de larges vues sur l'espace agricole. Un réseau hydraulique, dense et hiérarchisé a été mis en place au cours des siècles. Il comprend des rigoles ou videraies, creusées dans les champs, qui guident l'eau dans les fossés, ou courses. L'eau est évacuée ensuite dans deux collecteurs principaux : le canal de Cayeux et celui de Lanchères construits à la fin du XVIII^e siècle.

L'édification des caps et des promontoires

Les implantations sur les caps et les promontoires répondent au souci ancien d'occuper les lieux secs et stratégiques de la baie. Ces rares terrains bâtis, tels le Hourdel, le Cap Hornu ou le Mont de la Chapelle, constituent les lieux d'observation privilégiés de l'estuaire. Le caractère boisé du mont de la Chapelle marque une transition entre la partie urbanisée de Saint-Valery et les espaces plus sauvages du Cap Hornu.

Un plan de gestion du site

Un plan de gestion a été élaboré afin de définir les modalités de gestion du site à moyen et long terme (minimum 30 ans) afin de concilier les enjeux paysagers, économiques (activité d'extraction notamment), d'usages, de fréquentation, environnementaux.

*Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
 Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris*



*En haut à droite : Point de vue vers la baie et Le Crotoy depuis le Hourdel
 - En bas, à droite : point de vue vers la Baie depuis le Cap Hornu*

LES TROIS MÉMORIAUX DE THIEPVAL ET BEAUMONT-HAMEL ET LEURS PERSPECTIVES

Communes de Auchonvillers, Authuille, Aveluy, Beaumont-Hamel, Grandcourt, Mesnil-Martinsart, Ovillers-la-Boisselle, Pozières et Thiepval

SITE CLASSÉ

Décret du 22 août 2013

CRITÈRE : Historique

TYPLOGIE : Site historique, commémoratif, cimetière

MOTIVATION DE PROTECTION

“ Le rapport de ces monuments avec le paysage qui les entoure est essentiel. Ils l'utilisent, le mettent en scène, dans une prise de possession du site qui leur permet de transmettre leur message, non de façon intellectuelle, mais dans un rapport immédiatement sensible, qui fait apparaître le passé, presque en surimpression, sur ces paysages opulents et vallonnés. C'est finalement cela que l'on vous propose de classer, un raccourci entre des lieux d'histoire et des lieux d'aujourd'hui, qui ont recommencé à vivre, à produire, mais qui ne sont pas tout-à-fait comme les autres.”
Rapport de la commission supérieure des sites (27 septembre 2012)

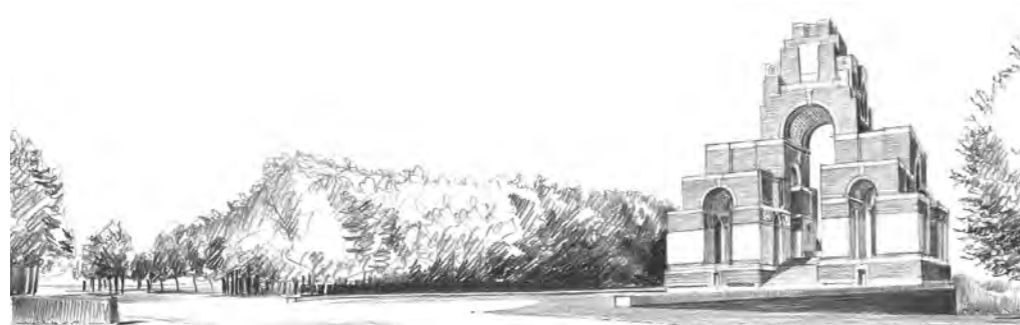
DÉLIMITATION-SUPERFICIE

2 395,10 ha

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET PRIVÉE

AUTRES PROTECTIONS :

Hors périmètre : Ovillers-la-Boisselle, Entonnoir de mines de La Boisselle, classé Monument national (1905-1906)



La bataille de la Somme dans la Grande Guerre

La Bataille de la Somme, menée durant l'été 1916, sera l'une des grandes batailles de la Grande Guerre. Le but de cette offensive alliée était de couper les lignes de communication allemandes, concentrées autour de l'axe Bapaume-Cambrai. L'affrontement, longuement préparé de part et d'autre, mettra en présence plus d'un million d'hommes. Après un tir d'artillerie de six jours et malgré des conditions météorologiques désastreuses, l'offensive sera lancée le 1^{er} juillet 1916. Les premiers objectifs seront atteints côté français mais l'échec sera catastrophique sur le secteur britannique qui comptera 20 000 tués et 58 000 blessés en une seule journée. L'attaque du secteur de Thiepval sera suspendue. En août 1916 des offensives coûteuses et limitées seront menées autour de Pozières mais c'est par une nouvelle offensive générale lancée en septembre que les britanniques réussiront à s'emparer de Thiepval sans pour autant parvenir à percer le front allemand. Beaumont-Hamel tombera à son tour à la mi-novembre après quatre mois et demi de combats. L'offensive de la Somme sera ensuite arrêtée du fait des pluies torrentielles. La guerre dès lors, se poursuivra sur d'autres fronts.

Un site concentrant trois grands mémoriaux nationaux

Au lendemain de la guerre, il ne restait rien des neuf villages concernés par le classement. Les bombardements avaient tout anéanti. Toutes les photos, dramatiquement identiques, montrent le terrible vide de ruines et des décombres. Dans ce pays ravagé, désertique, épouvantable, rien ne laisse deviner la moindre trace de vie. Albert Londres écrira : “Une seconde sorte de désert vient d'apparaître à la surface du globe, il est dans la Somme.”

Dans un premier temps, ces champs de ruines et les cimetières deviendront des lieux de pèlerinage où se recueilleront les familles et les anciens combattants, puis dans les années trente, la reconstruction effaçant peu à peu les traces de la guerre, chaque pays choisira d'ériger un mémorial national officiel. Sur cette ligne de front croisant la vallée de l'Ancre, seront construits trois mémoriaux du Commonwealth.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





9 COMMUNES :
AUCHONVILLERS 129 h.,
AUTHUILLE 170 h., **AVELUY**
 501 h., **BEAUMONT-HAMEL**
 188 h., **GRANDCOURT** 188
 h., **MESNIL-MARTINSART** 241
 h., **OVILLERS-LA-BOISSELLE**
 417 h., **POZIÈRES** 250 h.,
THIEPVAL 124 h.
 (Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
 Mémoires accessibles au public

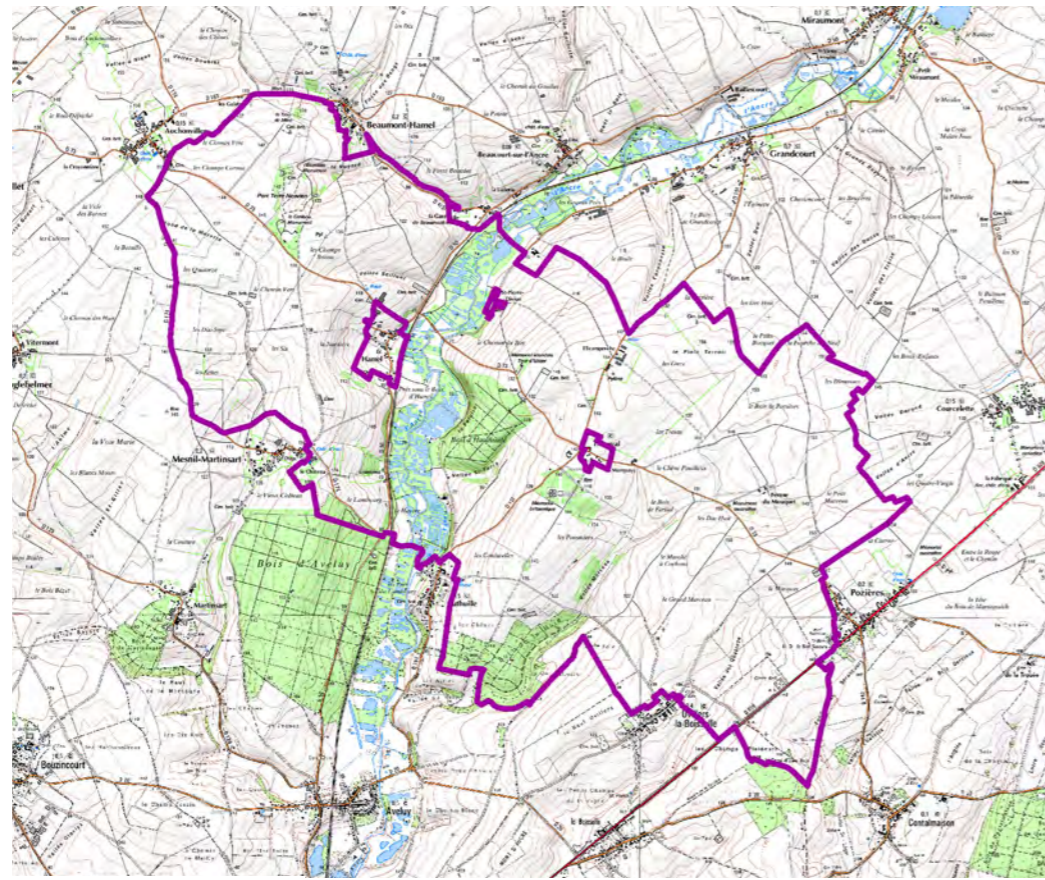
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 Réalisé par le Commonwealth War Graves Commission (CWGC)

SIGNALÉTIQUE : Bonne

MUTATIONS :
 . Etat du site : Bon
 . Principales mutations :
 Fréquentation
 Mutations secondaires :
 Pression urbaines

ENJEUX : Préserver :
 . «à perte de vue» les quatre perspectives cardinales du mémorial de Thiepval.
 . les silhouettes des trois mémoriaux.
 . les co-visibilités entre les trois mémoriaux.
 . les structures végétales.
 . la lisibilité de la structure géographique du site qui permet de saisir les données de la bataille.
 . les vestiges de la Grande Guerre.

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . ATELIER TRAVERSES, *Classement des mémoriaux de Thiepval et Beaumont Hamel, rapport de présentation*, Dreal Picardie, 2012



Scan25® © IGN

0 1 2

Kilomètres

La tour d'Ulster (1921)

Érigée sur la commune de Thiepval, elle fut le premier mémorial officiel érigé sur le front occidental. Réplique d'une tour située près de Belfast, sur le terrain d'entraînement de la 36^e Ulster Division, elle devint le mémorial des soldats d'Irlande du Nord, morts en 14/18. Les troncs des pins qui entourent la parcelle cadrent les vues et invitent à contempler les paysages de la bataille.

Le parc terre-neuvien de Beaumont-Hamel (1925)

Plus à l'ouest, une fois franchie la vallée de l'Ancre et remonté sur le plateau, s'étend le parc terre-neuvien aménagé sur les communes de Beaumont-Hamel et Auchonvillers. Ce parc est un sanctuaire de 16 hectares, cerné de conifères, où le champ de bataille, a été laissé en l'état, martyrisé par les combats. C'est le seul site de la Somme où sont conservés et présentés au public un important réseau de tranchées de la Grande Guerre.

Le mémorial de Thiepval (1932)

Construit sur la commune d'Authuille, ce mémorial est le plus grand monument militaire britannique au monde. Dessiné par Sir Edwyn Lutyens, un arc de triomphe, de quarante-cinq mètres de haut, conçu pour être visible à des kilomètres à la ronde, est implanté sur la crête d'un versant dominant la vallée de l'Ancre. Imposant par sa masse, ses matériaux et sa modénature, ce monument et les parcours qui y conduisent, mettent en scène le ciel et les quatre horizons.

C'est un lieu de silence, d'ombres, de vent, et d'infini. Sur la pierre blanche recouvrant les seize piliers du soubassement sont gravés les noms de 77 000 soldats, morts sans sépultures. Ce mémorial attire chaque année 200 000 visiteurs. Depuis 2005, un centre d'interprétation y a été adjoint à l'initiative des autorités britanniques et du Conseil Général de la Somme.



Dépôt légal :

Date de l'achèvement de l'ouvrage :

Nom et adresse de l'éditeur :

Nom et adresse de l'imprimeur :